DUKE
UNIVERSITY
LIBRARY

*Treasure Room*

38

[illegible] Hyacinte Deluxembourg

[illegible] de dieu

avec la [illegible]

# MEMOIRES HISTORIQUES DE LA PROVINCE DE CHAMPAGNE,

*CONTENANT*

Son Etat avant & depuis l'établissement de la Monarchie Françoise ;

Les Vies des Ducs qui l'ont gouvernée, des Comtes qui en ont été Souverains & Héréditaires, & des Personnes illustres qui y sont nées ;

La Description des Villes, Châteaux, & Terres titrées ; des Eglises distinguées, des Abbaïes, Convents, Communautez, & Hôpitaux ;

Des Domaines du Roy, du Commerce de cette Province, & des différens Tribunaux, &c.

*Par Monsieur* BAUGIER, *Seigneur de Breuvery, Conseiller du Roy, Doyen du Présidial de Chaalons, ancien Lieutenant de Roy & de la Ville, Premier Echévin-Juge Criminel & de Police.*

TOME SECOND.

A CHAALONS,
Chez CLAUDE BOUCHARD, Imprimeur du Roy & de la Ville, à la Bible d'Or.

M. DCC. XXI.
*Avec Privilege du Roy.*

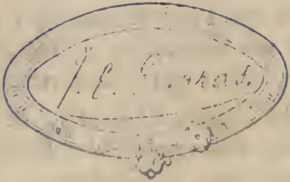

Treasure Room

In. R
944.3
B346M
V.2



# CHAPITRE SECOND.

## *De l'Etat & du Gouvernement Eccléſiaſtique.*

IL y a dans le Gouvernement de Champagne deux Archevêchez, Reims, & Sens ; quatre Evêchés, Langres, Chaalons, Troyes, & Meaux ; & quelques autres lieux qui ſont de l'Archevêché de Paris, & des Evêchés de Soiſſons, Senlis, Verdun, & Toul. Mais on ne parlera à fonds dans ces Mémoires que des Dioceſes de Reims, Langres, Chaalons, & Troyes, & de ceux de Soiſſons & de Toul, que par rapport ſeulement aux Benéfices de quelque conſidération, qui ſont dans l'étenduë de la Province & de la Généralité.

### ARCHEVESCHÉ DE REIMS.

CEt Archevêché eſt ſitué dans la partie ſeptentrionale de la Champagne.



176511

Il eſt borné au Nord par l'Evêché de Laon, au Midy par celuy de Chaalons, au Levant par l'Archevêché de Treves, & par l'Evêché de Soiſſons au Couchant.

Son étenduë eſt de vingt-quatre lieuës de longueur ſur quinze de largeur. Il eſt composé des Elections de Reims & de Rethel, de partie de celles de Sainte-Manehould & d'Eparnay, & de tous les lieux de la Champagne ſujets à la Subvention de Verdun, qui ont été unis à l'Intendance de Champagne.

L'Archevêque de Reims eſt premier Duc & Pair de France, Légat-né du S. Siége Apoſtolique, & Primat de la Gaule Belgique; Il a l'honneur & le droit par privilege ſpécial de ſacrer nos Rois, comme étant ſucceſſeur de S. Remy; ce qui luy a été confirmé par la Bulle du Pape Victor II. & autres.

Il a huit Evêques Suffragans, que nous nommerons icy ſuivant le rang qu'ils tiennent dans les aſſemblées de la Province, aux proteſtations que font quelques-uns d'entr'eux, que ces rangs ne pourront leur nuire, ni préjudicier à leurs prétentions; qui ſont les Evêques de Soiſſons, Laon, Beauvais, Chaalons, Noyon, Amiens, Senlis, & Bologne. Ceux de Cambray, Tournay, Teroüanne, & Arras étoient autre-

fois au nombre de ses Suffragans ; mais l'Evêché de Cambray ayant été érigé en Archevêché à la priere de Philippe II. Roy d'Espagne, & les Evêques d'Arras & de Tournay ayant été faits Suffragans de ce nouvel Archevêque par les Bulles des Papes Paul IV. & Pie IV. & l'Evêché de Teroüanne ne subsistant plus, il ne reste plus à l'Archevêché de Reims que huit Suffragans, de douze qu'il avoit auparavant. La ville de Cambray ayant passé de la puissance de l'Espagne à celle de France, & le Roy ayant nommé pour la premiere fois depuis quelques années à l'Archevêché de Cambray, l'Archevêque de Reims demanda à Sa Majesté la permission de poursuivre en Cour de Rome la révocation des Bulles de ces deux Papes, à cause du préjudice qu'elles faisoient à son Eglise par ce démembrement, il a plu au Roy, pour dédommager l'Archevêché de Reims, de consentir que l'Abbaïe de S. Thierry, qui est à deux lieuës de cette Ville, y demeurât unie à perpétuité ; cet expédient ayant étéagréé du S. Siége, cette union a été ordonnée par une Bulle du Pape Innocent XII.

Dans le temps que les Chapitres des Cathédrales étoient en droit d'élire leurs Evêques, les Archevêques de Reims avoient celuy de nommer leurs Suffragans, lorsque



176511

les Chanoines de ce Chapitre en différoient l'élection plus de trois mois, à compter du jour de la mort de leurs Evêques ; & lorſqu'il ſe trouvoit que les voix des Chanoines étoient mi-parties, l'Archevêque ſe déclaroit en faveur de qui il luy plaiſoit. On luy portoit les procès-verbaux des élections, qu'il confirmoit ſi elles avoient été faites dans les formes, ou qu'il infirmoit ſi elles n'étoient pas canoniques ; c'étoit encore à luy à ſacrer l'Evêque élû, dont il recevoit le ſerment d'obéïſſance ; Mais de tous ces droits il ne reſte plus depuis le Concordat entre le Pape Léon X. & le Roy François I. que celuy de recevoir le ſerment de tous les Suffragans, qui quelque temps après leur ſacre ſont tenus de ſe rendre à Reims, pour luy préter le ſerment d'obéïſſance ; & il reçoit ce ſerment couvert, aſſis dans un fauteüil, à côté de l'autel de ſon Egliſe, & le Suffragant le fait debout & découvert.

L'Archevêque de Reims étoit encore autrefois en poſſeſſion de viſiter les Dioceſes de tous ſes Suffragans, d'y accorder des Indulgences, & d'y ordonner ce qu'il croyoit être pour le bien de ces Dioceſes, tous les Chapitres de ces mêmes Evêchés, à l'exception de celuy de Laon, luy ſont encore aujourd'huy immédiatement ſujets, & il a droit de les corriger & viſiter. On n'ap-

pelle point de l'Official de ſon Egliſe Métropolitaine à l'Official de Lyon, ces appellations ſont portées directement à Rome, à cauſe de la qualité de Primat de la Gaule Belgique, que porte cet Archevêque.

Les Archevêques de Reims n'avoient autrefois que le titre de Comtes ; quelques Hiſtoriens nous aſſeûrent que ce ne fut qu'au temps de Philippe Auguſte que l'Archevêque prit celuy de Duc, que ce Roy conféra à Guillaume, dit aux blanches mains, Cardinal de Champagne & Archevêque de Reims ſon oncle, qui le ſacra.

L'Egliſe de Reims a donné au S. Siége quatre Papes: Sylveſtre II. qui en avoit été Archevêque ſous le nom de Gerbert; Urbain II. qui en avoit été Chanoine; Adrien IV. & Adrien V. qui en avoient été Archidiacres. Cette Egliſe a eû juſqu'à préſent quatre-vingt-quinze Evêques ou Archevêques, parmi leſquels on en compte douze reconnus pour ſaints; douze Princes, deux fils de Rois, quatre autres Princes du Sang, onze Cardinaux, ſix Légats du Pape, & neuf Chanceliers de France.

Le revenu de l'Archevêque de Reims depuis l'union de l'Abbaïe de S. Thierry eſt d'environ ſoixante mille livres.

Il y a douze Villes dans l'Archevêché de Reims, qui ſont Reims, Sedan, Mezieres,

Charleville, Rethel, Rocroy, Mouzon, Eparnay, Fîmes, Château-Portien, Donchery, & Cormicy; un grand nombre de gros Bourgs, dont la plupart sont nommés Villes par les Géographes; & en tout quatre cens soixante & dix-sept Paroisses, & trois cens soixante-cinq Secours ou Annexes, divisés en dix-huit Doyennés, dont dix sont sous la direction de l'Archidiacre de Champagne, qui est tenu de les visiter.

Il y a dans le Diocese de Reims sept Chapitres, vingt-quatre Abbaies d'hommes ou de filles, plusieurs Prieurés conventuels, plus de quarante Prieurés simples, deux Séminaires, une Université, trois Colleges de Jesuites, une Chartreuse, une Commanderie de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, une Commanderie de l'ordre de S. Antoine, huit Hôpitaux, & plusieurs Convents de Religieux Mendians.

Le principal Chapitre du Diocese, est celuy de l'Eglise Métropolitaine, dédiée à Notre-Dame, dont nous avons déja parlé, dans laquelle, ainsi que nous avons dit, on sacre les Rois. Le Palais Archiépiscopal, qui joint cette Métropole, est l'un des plus beaux du Royaume, par les nouveaux ouvrages qu'y a fait faire M. le Tellier dernier Archevêque.

*page 292. & suivantes du premier Tome.*

Ce Chapitre est composé de neuf dignités, soixante-quatre Chanoines, quarante-

deux Chapelains, que l'on nomme de l'ancienne Congrégation, d'un grand nombre d'autres Chapelains, & Chapelles appellées Clauſtrales, & de pluſieurs autres bas Officiers qui ſont obligés d'aſſiſter au chœur.

Les neuf dignités du Chapitre ſont, le Grand Archidiacre, dont le revenu eſt de ſept à huit cens livres ; l'Archidiacre de Champagne de quatre cens livres de revenu, qui ſont les premieres dignités de cette Egliſe ; il ne faut pas s'étonner ſi elles le ſont en effet. Dom Pierre de S. Romuald remarque dans ſa Chronologie ſur l'année 639. que cette dignité d'Archidiacre étoit dans ce ſiécle & même pendant une grande ſuite d'autres, ſi conſidérable dans l'Egliſe Gallicane, que les Princes du Sang s'eſtimérent honorés de remplir ces places, à cauſe que les Archidiacres tenoient dans l'Egliſe le premier rang après les Evêques, dont ils étoient appellés les yeux, quoy-que le revenu de la plûpart de ces dignités ne fût pas conſidérable.

Les autres dignités ſont, le Prevôt, qui a huit cens livres de revenu ; le Doyen cinq cens livres, le Tréſorier dix-huit cens livres, le Vidame trois cens livres, l'Ecolâtre quatre cens livres, & le Pénitencier cent cinquante livres ; le revenu de chaque Chanoine eſt d'environ mille livres.

Il y a trois Egliſes Collegiales dans Reims, dont la principale eſt celle de S. Simphorien, qui étoit autrefois un Temple dédié à la Déeſſe Cerès, que S. Sixte premier Evêque de Reims conſacra ſous le nom des Apôtres S. Pierre & S. Paul; L'Archevêque Bertauld y établit ſon Siége environ l'an 315. & environ l'an 400. S. Nicaiſe transféra ſon Siége en l'Egliſe de Notre-Dame; Cette Egliſe porta dans la ſuite le nom de S. Simphorien qu'elle garde encore à preſent. Ebal Archevêque de Reims y fonda environ l'an 1030. un Chapitre, à la tête duquel étoit un Prevôt, dont le nom a été changé en celuy de Doyen, dont le revenu eſt de quatre cens livres, & celuy des Chanoines au nombre de douze, de trois cens ſoixante livres chacun.

On voit dans le Chœur de cette Egliſe un pavé à la Moſaïque, qui eſt très-ancien & un des mieux conſervés qui ſoit en France; c'eſt un compartiment dans une bordure, dont les deux côtés s'élevent ſous les chaiſes des Chanoines: Le pavé forme un mélange de couleurs fort agreable, quoy-qu'il ne ſoit pas délicatement travaillé, il eſt appliqué ſur un fond de ſtuc très-dur; on croit que ce pavé n'eſt pas plus ancien que l'Egliſe que l'on voit aujourd'huy, bâtie dans l'onziéme ſiécle, temps auquel le goût des pavés

à la Moſaïque, qui avoit été perdu près de cinq cens ans, revint à la mode; l'on fit alors venir de Conſtantinople des ouvriers pour travailler à ces ſortes de pavés dans les Egliſes; pluſieurs en firent faire dans les Salles de leurs maiſons; on en découvrit un en 1713. à ſix pieds de profondeur dans la maiſon d'un Chanoine de cette Egliſe. On en trouva lorſqu'on creuſa les fondemens des bâtimens du Séminaire, & des nouveaux bâtimens de l'Archevêché, à une toiſe de profondeur; Il y a encore aujourd'huy de ces ſortes d'appartemens bas dans les anciennes maiſons du Cloître de Notre-Dame, qui ſervent aujourd'huy de celiers. Ebal Archevêque de Reims avoit orné ſon Palais d'une ſale pavée à la Moſaïque. On a rüiné ce qui reſtoit de Moſaïque dans l'Egliſe de l'Abbaïe de S. Pierre de Reims en 1690.

On a briſé les veſtiges d'antiquité qui étoient dans le Chœur de S. Simphorien, lorſqu'en 1709. on a fait conſtruire un grand Autel de marbre, qui eſt des plus beaux, & le pavé du Sanctuaire qu'on y voit aujourd'huy; On y voyoit la tombe d'un Nicolas, Doyen de cette Egliſe, & Médecin, mort dans le 13e. ſiécle; On voit dans cette Egliſe le tombeau de Chéneau qui en étoit Doyen, qui a traduit

Flodoard; il avoit été précepteur de Jean, & Christophe de Thou.

L'Eglise Collegiale de S. Timothée est aussi très-ancienne ; Elle a été bâtie par Eusebe Disciple de S. Timothée & de S. Apollinaire martyrs.

Il y avoit autrefois dans cette Eglise une Congrégation de Clercs, qui demeurérent jusqu'environ l'an 840. mais ayant été réduits à un seul Prêtre, l'Archevêque Adalberon la donna en 977. à l'Abbé de S. Remy pour y recevoir les pauvres pelerins ; on y mit peu de tems après des Religieux Benedictins, qui y ont été jusques en 1064. que Gervais Archevêque y établit un College de douze Chanoines qui y sont encore à present : Les Canonicats sont à la collation de l'Abbé de S. Remy & valent cent vingt livres de rente chacun.

L'Eglise Collegiale de sainte Balsamie ou sainte Nourrice, ainsi appellée parce qu'elle l'a été de S. Remy, a été fondée en 1180. par Guillaume de Champagne, Archevêque, & par le Chapitre de Notre-Dame : Les douze Chanoines qui composent ce College sont nommés par ceux de l'Eglise Métropolitaine, & ont chacun trois cens livres de revenu.

Les Chapitres du Diocese de Reims hors de l'enceinte de la Ville, sont le Chapitre

de l'Eglise Collegiale de S. Pierre de Mezieres, qui a été fondé en 1176. par Manassès second Comte de Rethel, frere d'Albert Chanoine de Reims, de Baudoüin & d'Hugues son aîné, qui s'étoit fait Moine à S. Remy, & par Guillaume de Champagne Archevêque de Reims pour douze Chanoines & un Doyen. Il est dit dans l'acte de fondation que ces Chanoines porteront le même habit que les Chanoines de l'Eglise de Reims.

Le Chapitre de Braux est plus ancien, il doit son origine à Hincmar; Ebon son prédécesseur répara l'Eglise, & y transporta en personne le corps de S. Vivent Archevêque, qu'il avoit tiré du cimetiere de S. Agricole; Flodoard dit qu'il y établit une Communauté d'Ecclesiastiques, à quoy il y a peu d'apparence; Ebon étoit engagé dans la revolte contre Loüis le Débonnaire, au contraire la legende de S. Vivent porte qu'Ebon transféra seulement le corps de ce Saint dans cette Eglise, & qu'Hincmar son successeur l'enrichit par ses libéralités, & y fonda un Chapitre de Chanoines.

Le Chapitre de Montfaucon est l'un des plus anciens du Diocese de Reims. Hincmar en fait mention dans une Ordonnance Synodale de l'an 874. On croit qu'originairement ce Chapitre étoit occupé

par des Moines fondés par S. Balderie, vulgairement S. Brandry; Les legendes disent que dans le dessein qu'il avoit de se retirer dans la solitude, il suivit un Faucon qui se reposa à l'endroit qu'il occupa depuis, & qui fut appellé Montfaucon en mémoire de cet événement. Un Aigle rendit le même office à S. Thierry, une Colombe désigna le circuit du Monastere d'Hautvilliers, un Ange marqua l'étenduë de celuy d'Avenay. C'est ainsi que les Legendaires enchérissent les uns sur les autres. Les récits merveilleux & peu vraisemblables tenoient lieu de sublime dans ces siécles. Les Chanoines de Montfaucon sont Seigneurs de la Ville, dans laquelle il y avoit un Château que le Roy Henry IV. fit démolir. Il y a dans Reims cinq Abbaïes, trois d'hommes & deux de filles.

Les trois Abbaïes d'hommes sont S. Remy, S. Nicaise, & S. Denis.

La principale est celle de S. Remy de l'ordre de S. Benoît de la Congrégation de S. Maur, de laquelle nous avons parlé cy-dessus, page 294. & suivantes, c'est pourquoy nous ne repeterons pas ce que nous en avons remarqué. Nous observerons seulement que cette Abbaïe porte le nom d'Archimonastere, que les Papes luy ont donné, non seulement à cause du grand nombre de

Monasteres qui sont sous sa dépendance, mais encore à cause de l'union étroite qu'elle a eûë pendant plusieurs siécles avec l'Archevêque & le Chapitre de l'Eglise de Reims.

L'Abbé de S. Remy a droit d'officier pontificalement, & de conférer les ordres mineurs.

Quoy-que l'union des deux titres d'Archevêque de Reims & d'Abbé de S. Remy ne soit plus perpétuelle, cet Abbé a conservé le droit de préceder tous les autres Abbés de la Province, de présenter le nouvel Archevêque au Chapitre de la Métropolitaine, de porter la sainte Ampoule au Sacre des Rois, & en l'absence de l'Abbé les Religieux joüissent des mêmes prérogatives. Dans les cérémonies publiques où le Chapitre & les Religieux se trouvent ensemble, ceux-cy tiennent la gauche, & le Chapitre la droite, & les Officiers de l'Autel & du Chœur des deux Eglises se mêlent ensemble à certains jours. La société de ces deux Eglises est aussi ancienne que le Monastere ; elle s'étend sur le spirituel & sur le temporel, & leurs biens sont comme confondus tant dedans le Royaume que dehors. A la mort des Chanoines & des Religieux, ils se rendent reciproquement les derniers devoirs, & ils assistent en corps aux Services des défunts.

L'Archimonaſtere de S. Remy eſt encore aſſocié avec de très-célebres & anciennes Egliſes & Monaſteres : comme

Le Chapitre de l'Egliſe de Laon ; cette aſſociation fut renouvellée en 1260. & 1312.

L'Abbaïe de S. Denis en France en 839. cette aſſociation fut renouvellée en 1370.

L'Abbaïe de S. Nicaiſe de Reims en 1159. laquelle aſſociation fut renouvellée en en 1206. & 1332.

L'Abbaïe de S. Waſt d'Arras en 1160.

L'Abbaïe de S. Benigne de Dijon en 1174.

L'ordre entier de Citeaux en 1226.

L'Abbaïe de Clugny du temps de Pierre le Vénérable.

L'Abbaïe de S. Remy de Sens.

Foulques, Archevêque de Reims & Abbé de S. Remy en 882. fit rapporter d'Orbais à Reims le corps de S. Remy, qui y avoit eté tranſporté d'Eparnay, où il avoit été mis en refuge à cauſe des guerres ; il commença la table d'or du grand Autel.

Hervée ſon ſucceſſeur en l'an 900. fit rapporter à S. Remy le corps de ce Saint, que Foulques avoit fait mettre en la Cathédrale, & il acheva la table d'or du grand Autel.

L'an 1394. Jean Canard, Abbé Régulier, fit couvrir de plomb la charpente de l'Egliſe

l'Eglise & le petit clocher, & fit faire de la tapisserie pour le Chœur.

Pierre Claudi, Abbé Régulier en 1212. réforma ce Monastere selon les constitutions de Grégoire IX. qu'il eût l'honneur de recevoir en son Abbaïe l'an 1224.

Charles Cardinal de Lorraine, Archevêque de Reims, & Abbé Commendataire de S. Remy, donna en 1572. aux Minimes du consentement des Religieux le Prieuré de S. Côme, pour faire le Convent qui est aujourd'huy proche de cette Abbaïe. On vendit en ce temps-là les deux côtés du grand Autel de cette Abbaïe qui étoient de vermeil doré, & plusieurs autres pieces précieuses, pour payer la taxe imposée à cause de la guerre contre les Huguenots.

Henry de Lorraine Archevêque de Reims, & Abbé de S. Remy en 1612. donna à cette Abbaïe un ornement complet de drap d'or, & il y établit la réforme de la Congrégation de S. Maur.

Tous les Rois de France prennent la qualité de fondateurs de cet Archimonastere dans toutes les Lettres Patentes, par lesquelles ils en confirment les privileges.

En l'an 922. le Roy Robert fut sacré dans l'Eglise de S. Remy, ainsi que Lothaire fils de Loüis IV. en 954. comme l'avoit été auparavant en l'an 909. Frederonne, fem-

me de Charles le ſimple.

En 1668. on commença le rétabliſſement des lieux réguliers, que les Réligieux ont continué depuis, & à preſent ce Convent eſt très-magnifique ; tous les lieux qui le compoſent ont un air de grandeur, qui n'eſt pas ordinaire ; la Bibliotheque eſt fort éclairée, & la vüë en eſt très-agréable, elle eſt remplie d'un grand nombre de livres rares & curieux, & de pluſieurs Manuſcrits.

Cette Abbaïe vaut à l'Abbé plus de quarante mille livres de rente, & aux Religieux qui ſont au nombre de plus de quarante, vingt mille livres. Nous avons parlé des beautés de cette Abbaïe, dans le tome premier, page 294. & ſuivantes.

La ſeconde Abbaïe eſt celle de S. Nicaiſe du même ordre & de la même Congrégation ; Dans le tome premier, page 306. nous avons déja parlé de ſa fondation, & de ſon Egliſe, dans laquelle on voit un tréſor où il y a des Reliques conſidérables, entr'autres une dent de S. Nicaiſe, une pantoufle qu'on dit être de la Sainte Vierge, & l'étole de S. Nicaiſe.

On voit dans la nef le Tombeau de S. Nicaiſe de marbre blanc, dont j'ay déja parlé ; il n'y a d'antique que le bas-relief qui eſt au levant du côté du rempart.

J'ay auſſi parlé du tombeau de Jovinus,

Général des troupes des Gaules ſous Valentinien I. Voicy une explication nouvelle, & différente de celle que j'ay rapportée du bas-relief de ce tombeau, qui eſt l'un des plus beaux de France ; il eſt hiſtorique & a rapport à un évenement militaire de l'an 366. par lequel Jovinus ſauva les Gaules de l'irruption des Allemans ; la famille Imperiale y eſt réprésentée ; le Conſulat de Gratien ſert d'époque à cette découverte, qui ſe trouve ſoutenuë par les Médailles, & le temoignage d'Amien Marcellin ; c'étoit l'endroit le plus éclatant de la vie de Jovinus, que l'on a fait paſſer à la poſterité par ce monument. On remarque dans cette Egliſe une choſe fort curieuſe, & qui n'a peut-être point d'exemple ; un des gros piliers ou arcboutans tremble à vûë d'œil au ſon d'une certaine cloche, & ce qui eſt encore plus ſurprenant, c'eſt qu'il ne tremble que lorſque cette cloche ſonne ſoit ſeule, ſoit avec les trois autres qui ſont dans le même clocher, & ne tremble pas lorſque les trois autres ſonnent ſans elle ; c'eſt de quoy exercer les Philoſophes.

Gervais Archevêque de Reims, ayant fait rétablir cette Egliſe en 1056. comme on la voit aujourd'huy, y mit des Religieux de cet ordre en 1065. d'autres diſent que ce fut en 1230. qu'elle fut rebâtie : mais

de quelque maniere que la chose soit, il est certain que ces Religieux eurent des Abbés Réguliers jusqu'en l'année 1530. qu'elle fut donnée en commende.

Les Chanoines de la Sainte Chapelle de Paris possedent cette Abbaïe depuis l'année 1641. qu'elle leur fut donnée en échange des revenus de la Régale, dont ils joüissoient auparavant; elle leur vaut dix à douze mille livres de rente & huit mille livres aux Réligieux qui sont au nombre de vingt. Ils ont depuis quelques années fait faire de très-beaux bâtimens dans ce Monastere; on y remarque un escalier d'une architecture des plus hardies; la Bibliotheque a une très-belle vûë.

La troisiéme Abbaïe d'hommes est celle de S. Denis, de l'ordre des Chanoines Réguliers de S. Augustin, bâtie par Hincmar Archevêque de Reims, qui vivoit en l'an 800.

Gervais, l'un de ses successeurs, l'ayant fait augmenter y établit des Chanoines Réguliers l'an 1067. qui ont eû des Abbés électifs jusqu'au temps du Concordat, qu'elle est tombée en commende.

Les Chanoines Réguliers de S. Denis en 1633. embrassérent la réforme, & furent unis à la Congrégation de France, dont le Général est Abbé Régulier électif & trien-

nal de ſainte Geneviéve de Paris. Les Religieux ont fait élever depuis peu un grand Autel de marbre, qui eſt très-beau; il eſt ſur le modele de l'Autel de l'Egliſe Cathédrale de Chaalons.

L'Abbaïe de S. Denis vaut à l'Abbé neuf mille livres de rente; & aux Religieux qui ſont au nombre de dix-huit, environ huit mille livres.

Les Cloîtres des Religieux ſont anciens; mais on y a fait des bâtimens qui ſont beaux & commodes, & les Religieux ſont agréablement logés; le jardin eſt grand & bien entretenu. L'Egliſe, quoy-qu'ancienne, a de la beauté.

Les deux Abbaïes de filles qui ſont à Reims, ſont celles de S. Pierre & de ſaint Etienne.

L'Abbaïe de S. Pierre, dite de S. Pierre aux Nones, eſt de l'ordre de S. Benoît. Elle fut fondée, ſelon quelques-uns, environ l'an 600. ou 633. par S. Baldéric & ſainte Bove ſa ſœur, & par ſainte Dode leur niece, du ſang Royal de France. D'autres attribuënt cette fondation à Clotilde, épouſe du Roy Clovis. Cette Abbaïe vaut environ vingt mille livres de rente; il y a cinquante à ſoixante Religieuſes. Madame de Bethune derniere Abbeſſe a fait rebâtir partie de l'Egliſe, qu'elle a ornée de marbre

en beaucoup d'endroits, d'Autels magnifiques, & d'un Tabernacle qui peut paſſer pour un des plus beaux du Royaume. Le Chœur des Religieuſes a un air de grandeur; l'appartement de l'Abbeſſe peut paſſer pour un Palais. Et il ne faut pas s'étonner ſi elles ont eû ſouvent des Princeſſes pour Abbeſſes. Tous les lieux réguliers ſont beaux & commodes, & on pourroit ſans exaggération donner à cette Abbaïe le titre de Séminaire d'Abbeſſes. Elle doit ſa plus grande magnificence aux édifices que Madame Renée de Lorraine y a fait faire dans le temps qu'elle en étoit Abbeſſe. Elle étoit niece des Cardinaux Charles & Loüis de Lorraine, dont les cœurs repoſent dans le Chœur des Religieuſes ſous une colomne de marbre que cette Abbeſſe fit ériger. Le cœur du Cardinal de Guiſe eſt aſſez près de cette colomne.

On garde dans cette Abbaïe les corps de ſainte Bove, de ſainte Dode & de ſaint Zenon martyr, & un grand Reliquaire dans lequel il y a une portion de toutes les reliques qui ſont à la Sainte Chapelle de Paris.

L'Abbaïe de S. Etienne aux Nones eſt de l'Ordre de S. Auguſtin. Les Religieuſes de ce Monaſtére étoient cy-devant à Soiſſons, & elles vinrent s'établir à Reims en 1617.

en vertu de l'échange qu'elles firent de leur Maiſon de Soiſſons avec celle du Prieuré du Val des Ecoliers qui étoit à Reims. Il y a dans cette Abbaïe quarante à cinquante Religieuſes, dont le revenu eſt d'environ ſix mille livres; l'Abbeſſe a été élective juſqu'en 1654. que Madame de Ramboüillet en fut nommée Abbeſſe, & inſtallée par la Reine Anne d'Autriche lors du Sacre du Roy Loüis XIV.

Le Séminaire de la ville de Reims, où il y a ordinairement cent jeunes Clercs, qui ſont à préſent inſtruits par des Chanoines Réguliers de la Congrégation de ſainte Geneviéve, eſt fort grand. Il fut établi par le Cardinal Charles de Lorraine, Archevêque de Reims, en 1564. & rebâti en l'état qu'il eſt aujourd'huy par M. le Tellier, Archevêque, en 1678. Il aura vingt-cinq mille livres de revenu, quand les Titulaires des Patronages & Bénefices réünis ſeront éteints.

Les Jeſuites ont à Reims un fort beau College, où ils entrérent en 1606. C'étoit auparavant un Prieuré appellé S. Maurice, qui dépendoit de l'Abbaïe de Marmoutiers lès Tours. François Brulard, Abbé de la Val-Roy, fils de Meſſire Nicolas Brulard de Sillery, Chancelier de France, a beaucoup contribué par ſes libéralités à bâtir ce College.

Ces Peres le reconnoiſſent pour leur Fondateur ; ils ſont au nombre de trente ou trente-cinq, & ont douze à quatorze mille livres de revenu. Ils prennent des Penſionnaires.

L'Egliſe de la Commanderie de S. Antoine a été fondée par S. Remy vers l'an 500. & dédiée à S. Martin, à S. Antoine, & à tous les Confeſſeurs, avec treize Prébendes pour treize pauvres, à chacun deſquels on donnoit tous les jours un pain & quelque argent pour les nourrir & entretenir ; ce qui ayant duré juſqu'en l'an 1200. Guillaume Archevêque de Reims, pour réformer les abus qui s'y commettoient, augmenta en 1201. cette fondation, & y établit un Hôpital pour les pauvres malades, dont l'adminiſtration fut donnée aux Maîtres & Freres de S. Antoine, ſous l'autorité de l'Archevêque. On recevoit dans cet Hôpital les perſonnes attaquées de la maladie dite du Feu S. Antoine, qui étoit fort fréquente en ce temps-là. Ce mal s'étant enſuite entierement éteint, & n'y ayant plus de malades en cet Hôpital, le Roy en 1676. en a réüni tous les revenus à l'Hôtel des Invalides de Paris, pour les pauvres Officiers & Soldats eſtropiés & hors d'état de ſervir : & il a laiſſé pour entretenir ſix Religieux deux mille livres de rente.

L'Eglise de la Commanderie de l'ordre de S. Jean de Jérusalem a été aussi bâtie par S. Remy. Ce n'étoit alors qu'une Chapelle, qui fut rebâtie & augmentée environ l'an 1040. par Constans, Doyen de l'Eglise de Reims, qui y fonda quelques Prébendes & y établit des Chanoines. Henry de France, Archevêque de Reims, donna cette Eglise aux Templiers en 1173. & après que cet ordre fut aboli, elle fut donnée aux Chevaliers de l'ordre de S. Jean de Jérusalem. Elle appartient aux Freres Servans d'armes, & vaut huit à dix mille livres de rente. Le feu Commandeur Bellot a fait réparer & orner l'Eglise qui est fort ancienne, & rétablir tous les bâtimens. On y voit des appartemens fort réguliers & de bon goût.

Il y a encore à Reims un Monastere de Religieuses Cordelieres, dites de sainte Claire, qui y furent établies durant la vie même de cette Sainte, qui leur donna la premiere Supérieure, à la priere de l'Archevêque de Reims & par l'entremise de saint François d'Assise. Les Religieuses élisent entr'elles pour trois ans leur Supérieure, qui porte le titre d'Abbesse, & qui peut être continuée encore pour trois autres années seulement. Elles sont au nombre de quarante, & ont environ cinq mille livres de rente.

Un autre Monastere de filles appellé Lon-

gueau de l'ordre de Fontevrault, parce qu'elles étoient autrefois au Prieuré de Longueau à une lieuë de Châtillon ſur Marne, fondé par Thibault II. du nom, Comte de Champagne, qui leur accorda leur chauffage dans l'une de ſes forêts. Ces Religieuſes s'établirent à Reims vers l'an 1630. Les Lettres Patentes qui confirment leurs privileges & leur établiſſement, ſont du mois de Septembre 1641. regiſtrées le 14. Janvier 1642. Elles ſont à préſent trente-cinq à quarante Religieuſes, & ont cinq à ſix mille livres de rente. Elles ont depuis peu fait faire un Autel qui eſt d'un deſſein particulier; il eſt de marbre fait en rotonde, avec des figures ſemblables à celles qui ſont à l'Autel du Val-de-Grace à Paris. Ce grand Autel eſt accompagné de deux Autels de marbre: ce qui donne à cette Egliſe un air de diſtinction.

Un autre Convent de Carmelites, qui fut établi à Reims par l'ordre de la Reine-Mere Anne d'Autriche, qui les amena de Paris. Elles ſont environ trente Religieuſes, & ont quatre mille livres de revenu. Elles avoient obtenu des Lettres Patentes dès le mois de Janvier 1633. il y eut pluſieurs oppoſitions à leur établiſſement qui ſe fit enfin le 20. Juin 1640.

Il y a encore une Maiſon de Religieuſes de la Congrégation, établie en 1636. qui

ont été tirées de Laon ; elles ſont au nombre de trente à quarante. Elles ſe ſont engagées par un traité fait avec la Ville le 9. Juin 1637. que du nombre des Filles du Chœur il y en auroit toûjours dix originaires de Reims, qui ne donneroient chacune pour leur dot que trois mille livres.

Il y a outre cela à Reims un Convent d'Auguſtins, un de Carmes, un de Dominicains, un de Cordeliers, un de Capucins, & un de Minimes.

Les Auguſtins ſuccedérent en 1320. ſous le Pontificat de Robert de Courtenay, aux Freres de la pénitence du ſac, qui occupoient d'abord ce Convent. Ce lieu s'appelloit anciennement *la Place aux Anches.* Il y avoit en cet endroit une Chapelle dédiée à S. Michel & aux ſaints Anges : du nom d'Ange s'eſt formé celuy d'Anche.

Les Carmes avoient été reçûs à Reims dès l'an 1292. ils furent cependant obligés de ſe retirer. Les habits qu'ils portoient d'abord étoient barrés de bleu & de noir : de là vient le nom qu'ils portoient de *Freres barrés* ou *Freres pies.* Ils rentrérent à Reims au mois de Septembre de l'an 1325. ſous l'Archevêque Guillaume de Trye, Cardinal & oncle de Philippe de Valois.

Les Dominicains ou Jacobins ſont établis à Reims dès l'an 1220. temps auquel

Guillaume de Joinville en étoit Archevêque ; ils s'établirent d'abord à l'endroit où eſt aujourd'huy l'Abbaïe de S. Etienne dans la ruë neuve ; Il reſte encore dans le Cloître de ces Religieuſes un bas-relief où on voit des Dominicains à genoux au pied d'une Image de la Sainte Vierge ; En 1250. ils quittérent leur premiere Maiſon, où Nicolas de Sailly Doyen de Reims plaça des Religieux du Val des Ecoliers, & les Dominicains bâtirent à l'endroit où ils ſont encore aujourd'huy.

Les Cordeliers furent reçûs à Reims preſque en même temps que les Dominicains, ſous le Pontificat de Guillaume de Joinville ; Ils logérent d'abord vers la porte Mars ; on leur donna enſuite le terrain qu'ils occupent encore aujourd'huy en 1440. leur Convent fut brûlé avec tous leurs titres & manuſcrits ; on voit dans le Cloître un bas-relief du neuviéme ſiécle, où un Apotiquaire s'eſt aviſé quatre cens ans après d'y faire ajoûter ſon épitaphe en lettres émaillées.

Les Capucins furent établis à Reims en 1612. quoy-qu'admis dès l'an 1593. Charles de Gonzague, Duc de Nevers & Gouverneur de Champagne, aſſembla pour cet effet les Bourgeois le 14. Juin. qui reçûrent ces Peres ; Et Loüis de Lorraine

alors Archevêque, leur donna un grand espace dans son jard, où ils bâtirent leur Convent qui fut achevé en 1620.

Les Minimes ont succedé au Chapitre de saint Côme & saint Damien, dont l'Eglise subsistoit dès le temps d'Hincmar, Ils se retirérent à Reims en 1569. après que les Calvinistes eurent détruit leur Convent de Bracancourt dans le Diocese de Langres, Antoinette de Bourbon, mere du Cardinal Charles de Lorraine les protégeoit, ce Prélat les fit admettre dans Reims en 1572. ce qui fut confirmé par Lettres Patentes de l'an 1596.

Les autres Abbaïes du Diocese de Reims, sont celles de S. Thierry ou Théodoric, dit le Mont d'or, ordre de S. Benoist de la Congrégation de S. Maur.

On prétend que ce nom de Mont d'or a été donné à cette montagne par le rapport qu'elle a à la montagne d'Horeb, sur le sommet de laquelle Dieu ayant donné à son peuple, par les mains de Moïse la Loy qu'il vouloit qu'il suivît; ce saint Législateur fut aussi enterré sur le sommet de la même montagne. S. Thierry, qu'on croit avoir été Aumônier de S. Remy, suivit sur cette montagne, qui est à deux petites lieües de Reims, l'exemple de ce grand Prophete; Il s'y retira environ l'an 530. où 536. &

il y véquit comme ce ſaint homme avoit fait ſur celle d'Horeb; il y enſeigna la vie Monaſtique à ſes diſciples, par ſes ſaintes exhortations & par ſon exemple, & il eut comme Moïſe ſa ſepulture ſur cette montagne, où on prétend qu'il plût à Dieu de faire un grand nombre de miracles ſur le tombeau de ce Saint. Cette Abbaïe eſt ſur cette montagne, dont la ſituation eſt auſſi charmante que l'air que l'on y reſpire y eſt ſain; les vignes entourent cet agréable lieu; il y avoit auparavant de grandes foréts, au milieu deſquelles ce Monaſtere avoit été conſtruit; Il eſt ſur une colline au-deſſus de la croupe de cette montagne qui le couvre du côté du Couchant, ayant vers le Midy un peu en déclinant vers l'Orient, la ville de Reims, dont rien ne peut empêcher la vûë, & de belles prairies qui ſont arroſées par la riviere de Veſle, qui deſcend auprès de cette Ville, & qui en arroſe les murailles d'un côté; Tout cet aſpect eſt agréablement terminé par la montagne de Reims du côté de l'Orient, & du Septentrion l'on voit une vaſte campagne & les chemins qui conduiſent en Picardie.

L'on voit encore à une portée de mouſquet de cette Abbaïe, un reſte des bois qui couvroient autrefois ces lieux entre l'Orient & l'Occident; & c'eſt de ce lieu que deſ-

tend une agréable fontaine qui ne contribuë pas peu à l'ornement & à la commodité de l'Abbaïe de S. Thierry.

L'Eglise n'est pas achevée, la mort ayant enlevé Jean de Fago, Abbé Régulier, avant qu'il ait pû achever ce bel ouvrage qu'il fit bâtir en l'état qu'il est aujourd'huy; le Chœur seul & le tour des Chapelles en est voûté; Il est très-bien percé & bien vitré, la nef n'est que lambrissée; cette Eglise est bâtie sur le modele de S. Nicaise de Reims & de S. Denis en France. Les lieux qui servent de demeure aux Religieux tant pour chacun d'eux que pour toute la Communauté en général, ont depuis quelques années été fort bien réparés; & ces bâtimens sont beaux & très-réguliers: ce qui fait espérer que ces Religieux ne laisseront pas leur Eglise imparfaite.

Ce Monastere a toûjours été visité par nos Rois, & particulierement par ceux de la derniere Race. Le Roy Loüis XIII. & la Reine Anne d'Autriche son épouse en trouvérent la situation si charmante, qu'ils témoignérent avoir dessein de le venir revoir; & en effet ils y retournérent & y demeurérent pendant quinze jours avec beaucoup de satisfaction. Cette Abbaïe doit son premier établissement à saint Remy. Saint Thierry qu'on prétend avoir été son Aumônier, com-

me nous l'avons dit, & qui étoit ſon Secretaire, deſirant de s'avancer de plus en plus dans la perfection, S. Remy luy permit de choiſir dans le voiſinage de Reims un lieu propre pour y bâtir un Monaſtere; dans le deſſein qu'il avoit de s'éloigner de l'embarras des affaires du monde; il s'aſſocia à cet effet avec une ſainte vierge nommée Suzanne; on prétend que tandis qu'il conſidéroit avec attention le lieu où eſt à préſent ce Monaſtere, un Aigle blanc ſembloit marquer par ſon vol l'enceinte future de cette Abbaïe; & pour faire connoître que cela n'étoit point arrivé par hazard, on dit que la veille de Noël ſeulement, cet Aigle miraculeux, après que ce Monaſtére fut bâti, ne manquoit pas d'apparoître ſur ce lieu. Sur le rapport qu'on fit à S. Remy d'un événement ſi peu commun, ce Prélat crût que Dieu avoit choiſi ce lieu pour y être ſervi. Il y fit auſſi-tôt conſtruire une Egliſe ſous le nom de S. Barthelemy, & un Monaſtere où il établit des Religieux, ſous la conduite de Thierry

Dès que ce ſaint homme eut pris poſſeſſion de ce lieu, ſous le titre d'Abbé; le concours de ceux qui venoient ſe ranger ſous ſa conduite fut ſi grand, que dans peu ce lieu auparavant ſauvage, ſe trouva rempli d'une infinité de ſaints Religieux, qui étoient ſouvent viſités par S. Remy, dont les exhorta-

tion

tions leur rendoient facile le chemin de la perfection.

Ce lieu porta le nom de S. Barthelemy jusqu'à la mort de S. Thierry, temps auquel son tombeau ayant été fréquemment visité par les peuples des environs, à cause des miracles qu'on prétend qu'il s'y faisoit très-souvent; ils oubliérent le nom du premier Patron, & nomméreht ce lieu S. Thierry: on y bâtit à cette occasion une nouvelle Eglise, à laquelle on donna ce nom.

L'observance réguliere fut étroitement gardée en ce lieu pendant cent cinquante ans, & dans ce temps ce lieu fut le Séminaire d'un grand nombre de saints Moines.

Après la mort de S. Thiou ou Theodulphe, troisiéme Abbé, ce Monastere se relâcha de son ancienne Discipline; on ignore même les noms des Abbés qui gouvernérent cette Maison depuis ce saint Abbé, jusqu'au temps qu'on y établit des Chanoines en la place des Moines.

On ne peut dire au vray le temps auquel ce changement arriva; un ancien manuscrit marque que ce fut à l'arrivée des Hongrois en France, en l'an 924. comme le disent quelques Historiens; mais il semble que cette époque n'est pas juste, puisqu'il y avoit des Chanoines dès l'an 853. comme il paroît par un Acte d'un Concile tenu à Sois-

ſons longtemps auparavant, au rapport de Flodoard, livre III. de l'hiſtoire de Reims, chapitre 2. Il y avoit auſſi des Chanoines l'an 922. en laquelle année Charles le Simple leur fit reſtituer le village de Marſelle.

Il eſt vrayſemblable que ce changement arriva en l'an 716. ou environ, lors que Charles-Martel étoit Maire du Palais, temps auquel les Monaſteres eurent beaucoup à ſouffrir par les beſoins de l'Etat; ce qui fut apparemment une occaſion à ces Religieux de ſe ſéculariſer, & aux Seigneurs voiſins de s'emparer des revenus des Monaſteres, & de les donner en fief à leurs vaſſaux: on prétend que le Comte de Rouſſy entr'autres Seigneurs s'appropria ce qui étoit le plus à ſa bienſéance des biens de ce Monaſtere.

Les Hongrois étant venus fondre en France comme nous venons de le dire, brûlérent & ſaccagérent l'Abbaïe de S. Thierry, de telle maniere qu'il n'y demeura que les murailles; les Chanoines furent contraints de ſe ſauver à Reims: ils crurent enſuite trouver du remede à leur malheur, en ſe mettant ſous la protection des Seigneurs les plus puiſſans, qui avoüoient les terres des Egliſes pour être à eux en cette qualité, & moyennant quelques reconnoiſſances des Propriétaires, les défendoient contre le pil-

lage des gens de guerre, & ils prirent en cette rencontre la qualité de Seigneurs Avoüez ou Avocats.

Tandis que ces Seigneurs protégérent véritablement les Ecclésiastiques, ils en reçûrent du soulagement : mais dans la suite ils s'emparérent des Monasteres les plus considérables, dont ils n'étoient qu'Avoüez ; & l'on fut contraint d'employer la puissance des Rois pour arrêter le cours de ces désordres ; tel fut le sort de l'Abbaïe de saint Thierry.

Roger, Comte de Roussy, soit comme Avoüé, soit par droit de bienséance, non seulement s'empara des biens de cette Abbaïe après la ruine du Monastere par les Hongrois ; mais il donna quantité de Terres qui en dépendoient, à des Gentilshommes du voisinage. Il ne laissa pas néanmoins de faire construire sur les ruines de l'Eglise une Chapelle & quelques petits logemens, où les Chanoines se retirérent après que l'orage fut passé.

On ne sçauroit déterminer au juste combien de temps dura cet état de l'Abbaïe de saint Thierry. On présume néanmoins que ce fut depuis l'an 712. jusqu'en l'année 971. qu'Adalberon Archevêque de Reims, outré de douleur de voir la désolation des Evêques de sa Province, & le libertinage de plusieurs Ec-

cléſiaſtiques, aſſembla les Evêques ſes Suffragans en pluſieurs Synodes, afin de prendre avec eux les moyens convenables pour remettre toutes choſes dans l'ordre. Ils implorérent à cet effet l'autorité du Roy, qui ordonna que les biens ſeroient reſtitués aux Egliſes : & les Evêques de leur côté firent rendre aux Moines les Egliſes & les Monaſteres qui leur avoient appartenu. Ce fut ainſi qu'Adalberon remit les Moines de S. Benoît dans l'Abbaïe de S. Thierry. On en tira douze de l'Abbaïe de S. Remy de Reims & un ſaint homme nommé Airard pour Abbé. Cet Archevêque obtint en l'an 974. des Lettres Patentes du Roy Lothaire, ſignées de ce Prince, de l'Archevêque de Reims, de pluſieurs Evêques, & de pluſieurs Comtes, au nombre deſquels étoit le Comte Roger de Rouſſy, dont nous venons de parler. Dans le deſſein qu'Airard avoit de retirer les biens de ſon Egliſe, il prit le ſoin de nourrir & élever les enfans des Gentilshommes, dont les peres étoient détenteurs des biens de ſon Abbaïe, juſqu'à ce qu'ils fuſſent en âge de choiſir un état de vie. Mais quoy-que le Comte Roger eût reſtitué au Monaſtere ſes principaux biens, & les Gentilshommes de moindre qualité les dépendances, ce Comte ne quitta pas néanmoins le titre de Seigneur Avoüé, qui étoit

très-honorable. Ses successeurs le retinrent à son exemple, & sous ce titre ils chagrinérent de temps en temps cette Abbaïe & ses vassaux, en leur imposant des subsides suivant leur caprice. Cela dura jusqu'au temps qu'Henry I. Roy de France étant venu assiéger Neufchâtel sur Aîne, logea dans l'Abbaïe de S. Thierry, où l'Abbé Albert le reçut magnifiquement, & luy donna tous les secours qu'il luy fut possible de donner dans cette entreprise; en reconnoissance de quoy après la prise de la place ce Prince abolit ce droit d'avoüerie, & en exempta cette Abbaïe à perpétuité.

S. Loüis ordonna que les Rois de France après leur Sacre à Reims, iroient dîner à S. Thierry, & coucher à S. Marcoul de Corbeny, pour y toucher les malades des écroüelles. Les Abbés de S. Thierry, d'Hautvilliers & de S. Bâle sont obligés d'en faire la dépense.

Le Roy Jean après son Sacre, ayant pris son droit de past à S. Thierry, la dépense en monta à deux cens livres quinze sols parisis; l'Abbé de S. Thierry avança cette somme, & sur le refus que firent les Abbés d'Hautvilliers & de S. Bâle de luy rembourser chacun leur tiers de cette somme, il les fit assigner au Parlement, où ils furent condamnés à le faire par Arrest du 3. May 1352.

Raimbault, dixiéme Abbé de S. Thierry, fit faire les châsses enrichies d'or & d'argent, où l'on mit le corps de S. Thierry & celuy de S. Théodulphe.

Paul Bailly, quarante-cinquiéme Abbé de S. Thierry, & le huitiéme des Commendataire, établit la réforme dans ce Monastere le 23. Juillet 1627. & y mit des Religieux de la Congrégation de S. Maur; & en 1632. Henry Clausse, Evêque de Chaalons, fit la Translation des corps de S. Thierry & de S. Théodulphe, des vieilles châsses où ils étoient, dans des nouvelles d'argent doré, en présence de la Reine qui étoit logée dans la Maison Abbatiale.

Le 27. Février 1629. la fleche du gros clocher, qui étoit l'une des plus hautes du Royaume, fut portée par terre par un furieux coup de vent; l'Abbé en fit construire une autre en la place, moins élevée que la précedente.

Le 18. May 1638. sur les huit heures du soir le tonnerre tomba sur le petit clocher qui étoit sur le milieu du chœur, qui fut brûlé, les cloches fonduës, le métal perdu, la charpente du chœur & les lieux réguliers furent entierement consumés, & depuis ils ont été rétablis par les Religieux.

Gilles d'Ostreil, quatriéme Abbé de S. Thierry, fit construire la Chapelle de Notre

Dame, qui eſt ornée de tous côtés de tableaux.

Le premier Abbé Commendataire a été le Cardinal Jean de Baluë, Evêque d'Angers, Légat en France du Pape Pie II. Il obtint cette Abbaïe en commende avec pluſieurs autres en l'année 1469. Ce Cardinal perdit depuis les bonnes graces du Roy Loüis XI. & fut même par ſon ordre empriſonné dans la tour de Loches pendant onze ans.

Ce Monaſtere a beaucoup ſouffert des guerres civiles pendant la minorité du Roy Loüis le Grand. Les Allemans le pillérent, emportérent tous les vaſes ſacrés, les ornemens, & tout ce qu'ils pûrent trouver dans l'Abbaïe. Cette perte ayant été réparée, les Lorrains, ſous la conduite de leur Duc, la pillérent une ſeconde fois, rompirent le Tabernacle, prirent le ſaint Ciboire, & maltraitérent les Religieux; & en 1643. les troupes commandées par le Maréchal de la Ferté y commirent de grands déſordres. La guerre finie les Religieux firent rebâtir les lieux réguliers, & cette Abbaïe eſt à préſent une des mieux bâties de la Province.

Après la mort de Guillaume Bailly, dernier Abbé Commendataire, arrivée le 7. Mars 1695. cette Abbaïe a été unie à l'Archevêché de Reims, comme nous l'avons dit. Le revenu de la menſe Abbatiale eſt de dou-

ne à quinze mille livres, & celuy des Religieux au nombre de quatorze, eſt de huit mille livres.

Il y a pluſieurs Reliques conſidérables dans cette Abbaïe, entre leſquelles eſt une côte de S. Benoît.

S. Bâle, Abbaïe. L'Abbaïe de S. Bâle de même ordre & de la même Congrégation que la précedente, eſt à quatre lieuës de Reims, tirant vers Chaalons, ſituée dans une agréable ſolitude ſur la pointe d'une montagne. On prétend qu'elle a été bâtie par le Saint dont elle porte le nom l'an 576. & qu'il y mit d'abord des ſolitaires. Ce Monaſtere étoit autrefois dans le village de Verzy, qui eſt au pied de la montagne, dans l'endroit où l'on voit encore aujourd'huy l'Aumônerie, qui eſt la maiſon du Fermier, que l'on appelle encore le Convent. Cette Abbaïe eſt à préſent bâtie ſur le ſommet de la montagne, dans un endroit qui eſt auſſi ſolitaire qu'agréable. Suaregota, derniere femme de Thierry Roy d'Auſtraſie, fils de Clovis, a été la bienfaitrice de ce Monaſtere, qui a porté le nom de S. Bâle depuis la canonization de ce Saint. L'on y obſervoit d'abord la regle de S. Antoine & de S. Pacôme; ce qui dura juſqu'au temps de S. Nivard Archevêque de Reims, qui fut le reſtaurateur de ce Monaſtere qui étoit alors preſque tout ruiné; il le fit con-

ſtruire de nouveau environ l'an 658. ou 664. Il obligea les Religieux de ſuivre la regle de S. Benoît & de S. Colomban, auſquels ſucceda une Congrégation de Clercs ou Prêtres ſéculiers environ l'an 717. qui a ſubſiſté juſqu'en 952. ou 960. auquel temps l'Archevêque Artalde les obligea d'en ſortir, & remit en leur place des Moines Bénedictins qu'il tira de S. Remy de Reims, après en avoir obtenu la permiſſion du Roy Lothaire.

L'an 840. ce Monaſtere fut transféré ſur le haut de la montagne par l'Abbé Benoît ; depuis ce temps-là il a été pluſieurs fois ruiné & rebâti : mais depuis l'an 1644. que les Religieux de la Congrégation de S. Maur y furent établis, ils ont réparé & embelli ce Monaſtere par la conſtruction de pluſieurs beaux édifices ; ſur tout le dortoir & la Bibliotheque ont un air de beauté.

L'Egliſe de S. Bâle a été conſacrée quatre fois ; on ignore le temps de ſa premiere dédicace lorſque ce lieu étoit nommé le Monaſtere de Verzy. La ſeconde conſecration de cette Egliſe depuis qu'elle eſt ſur le ſommet de la montagne, fut faite par Hincmar, Archevêque de Reims, environ l'an 879. au mois d'Octobre.

La troiſiéme ſe fit du temps de l'Abbé Alſo, qui rebâtit l'Egliſe tout de nouveau, comme il ſe voit par ce vers tiré de ſon

épitaphe :

*Ecclesiæ celebrem renovavit funditus ædem.*

La quatriéme & derniere consécration de l'Eglise qui subsiste encore à présent, fut faite par Guillaumne Archevêque de Reims & Retredus Evêque de Chaalons, environ l'an 1200. Elle est assez grande, mais son architecture n'est pas des plus délicates. On voit dans la nef le tombeau de S. Bâle, & au-dessus du Maître Autel la châsse où repose à présent le corps de ce Saint ; elle est de vermeil doré & a près de cinq pieds de long. Le corps de ce Saint avoit été tiré de son tombeau en l'an 879. par l'Archevêque Hincmar, & mis dans une châsse d'argent du temps de l'Abbé Hugo, & enfin il fut remis dans une plus riche, où il est encore à présent, par Henry Claussé, Evêque de Chaalons.

Sous le grand Autel est une belle Chapelle dédiée à la Sainte Vierge, au milieu de laquelle il y a un puits, dont l'eau est très-bonne à boire, & salutaire aux malades. Dans l'endroit où l'Eglise est présentement il y avoit une Chapelle dédiée à saint Maurice, dans laquelle S. Bâle a été enterré.

Outre le corps de S. Bâle on garde encore dans cette Eglise des cheveux de sainte Marie-Madeleine, le chef d'une des Vierges compagnes de sainte Ursule ; un bras de S.

Leger martyr, un bras de S. Treſan confeſſeur, & quelques autres Reliques. *Treſon ou Treſin.*

Le Concile, qu'on nomme ordinairement de Reims, aſſemblé l'an 991. ou 992. y fut tenu à la pourſuite de Gerbert, depuis Pape, ſous le nom de Sylveſtre II. où Arnoul de Reims fut dépoſé, & Gerbert inſtallé dans ſon Siége. *Gerbert ou Gerebert.*

Cette Abbaïe a fourni à l'Egliſe des Cardinaux, des Archevêques, Evêques & Abbés de diſtinction; elle n'eſt point ſujette à la juriſdiction de l'Ordinaire, S. Nivard Archevêque de Reims l'en exempta, & la mit ſous la protection des Papes & des Rois de France. Elle a droit de conférer tous les Bénefices qui en dépendent, & a pleine Juſtice dans tous ces lieux. Cette Abbaïe vaut à l'Abbé environ huit à dix mille livres de rente, & aux Religieux au nombre de huit, cinq à ſix mille livres.

L'Abbaïe d'Igny de l'ordre de Citeaux, à ſix lieuës de Reims & à deux de Fîmes, a été fondée par Rainault, Archevêque de Reims, l'an 1126. qui la choiſit pour le lieu de ſa ſépulture, auſſi-bien que Samſon ſon ſucceſſeur. Il y établit des Moines qu'il tira de Clervaux. Le fameux Guéric, diſciple de S. Bernard, célebre par les ouvrages de piété qu'il a compoſés, en a été le quatriéme Abbé Régulier environ l'an 1150. & il y *Igny, Abbaïe.*

eſt enterré. D'autres attribuënt ſa fondation à Henry le Large, Comte de Champagne en 1178. mais il y a plûtôt lieu de croire que ce Prince en augmenta ſeulement la fondation.

Tous les anciens lieux réguliers ſubſiſtent encore aujourd'huy. L'Egliſe & le dortoir ne ſont que lambriſſés ; le cloître, le refectoire, le chapitre & le noviciat ſont voûtés.

Les Abbés ont été électifs juſqu'au Concordat. Cette Abbaïe vaut à l'Abbé environ dix mille livres de rente, & aux Religieux, qui ſont au nombre de dix, ſept à huit mille livres. Ils ſont de l'ancienne obſervance.

Le Pere Sirmond cite ſouvent la Bibliotheque de cette Abbaïe, dans laquelle il n'y a rien de remarquable que la ſepulture de Gaucher de Nanteüil mort en 1126. il étoit bienfaiteur de cette Abbaïe.

Signy, Abbaïe.

L'Abbaïe de Signy du même ordre qu'Igny, ſituée du côté de Mezieres, ſur les limites du Gouvernement de Champagne en tirant vers Rocroy, fut bâtie par S. Bernard en 1134. des bienfaits qu'il reçut de Thibault le Grand, Comte de Champagne ; d'Anſeline, Comte de Ribemont ; d'Ervy, Comte de Château-Portien ; de Clerembault, Seigneur de Roſoy ; & de Raoul, Seigneur du Tour. S. Bernard y mit des Moines qu'il

tira de l'Abbaïe d'Igny. Depuis le Concordat elle a eû des Abbés Commendataires. Elle vaut vingt mille livres de rente à l'Abbé, & aux douze ou quinze Religieux qui composent cette Maison, huit à dix mille livres.

L'Abbaïe d'Elan, qui est aussi de l'ordre de Citeaux, vers Mezieres, fut fondée l'an 1154. par Witer ou Withier, Comte de Rethel; ses revenus en furent beaucoup augmentés par un de ses successeurs nommé Hugues en 1220. Elle a eû des Abbés Réguliers jusqu'en l'année 1523. qu'elle commença d'en avoir de Commendataires. Elle vaut à l'Abbé cinq ou six mille livres de rente, & aux Religieux au nombre de six, trois à quatre mille livres. Elan, Abbaïe.

L'Abbaïe de Landêve de l'ordre des Chanoines Réguliers de S. Augustin, étoit anciennement un Prieuré dépendant de l'Abbaïe du Val des Ecoliers près de Chaumont en Bassigny, qui fut érigé en Abbaïe au commencement du dernier siécle. Elle fut unie à la Congrégation de sainte Geneviéve en 1633. L'Abbé est Régulier; son revenu & celuy des Religieux au nombre de six, devroit être de sept à huit mille livres; mais à présent elle ne produit qu'environ deux ou trois mille livres. Landêve, Abbaïe,

L'Abbaïe de S. Martin du même ordre S. Martin Abbaïe à Epernay.

que la précedente, eſt dans la ville d'Eparnay. On ne voit pas en quel temps elle a été fondée ; mais on ſçait qu'ayant été brûlée, Eude Comte de Champagne la fit rebâtir en l'an 1032. & par cette raiſon on luy a donné le nom de Fondateur de cette Abbaïe. Elle étoit deſſervie au commencement du douziéme ſiécle par un Doyen & des Chanoines qui étoient Réguliers. Le Doyen nommé Galeron, qui menoit une vie éloignée de ſon état, ayant été converti par les exhortations de S. Bernard, y fit rentrer des Chanoines Réguliers de ſaint Léon de Toul, à la place des Séculiers qui y étoient alors ; ce qui fut approuvé par l'Archevêque de Reims en préſence de Thibault Comte de Champagne, & de S. Bernard. Cette Abbaïe à la perſuaſion de ce Saint fut entierement fondée par ce Prince, pour un Abbé & douze Religieux, ainſi qu'il paroît par les chartres des années 1127. 1128. & 1136. On voit dans ſon Egliſe, dont le Chœur eſt grand & voûté, qui ſert auſſi de Paroiſſe, une arcade dans la muraille de la nef, où on prétend que ce Comte a été inhumé, comme nous l'avons dit dans ſa vie ; mais il y a lieu de croire qu'il a été d'abord inhumé dans une Chapelle du côté de l'Evangile, qui ſert à préſent de Sacriſtie, où on voyoit encore il y a peu d'années des figu-

tes de pierre de hauteur d'homme, qui étoient des vestiges de ce tombeau, qui apparemment étoit alors au même endroit où étoient ces figures; mais les Religieux ont converti cette Chapelle en Sacristie, & détruit ce tombeau qui devoit être respectable à la postérité.

Cette Abbaïe vaut six mille livres de rente à l'Abbé, & aux Religieux au nombre de six, quatre mille livres. Le Prieur de cette Abbaïe est Curé de la Ville.

L'Abbaïe d'Hautvilliers de l'ordre de S. Benoît de la Congrégation de S. Vanne, est située de l'autre côté de la riviere de Marne vis à vis d'Eparnay, sur la pente d'une montagne, en un lieu néanmoins fort élevé, ayant au-dessous de soy une belle plaine & une vûë charmante. Elle a été fondée par S. Nivard, Archevêque de Reims, environ l'an 670. d'autres disent en 680. il s'y retiroit souvent, & y fut inhumé. On prétend que ce Saint faisant les visites de son Diocese à pied, suivant l'usage des saints Evêques, qui étoient fort éloignés de vouloir réformer les mœurs de leurs Diocesains avec des équipages pompeux & magnifiques; étant las & fatigué se reposa sous un arbre qui étoit au même endroit où est à présent cette Abbaïe, il s'endormit ayant la tête appuyée sur les genoux de S. Berchaire qui l'accompagnoit; Hautvilliers, Abbaïe.

& que pendant ſon ſommeil il vit une Colombe deſcendre des cieux qui ſe repoſa d'abord ſur cet arbre, & enſuite par ſon vol marqua un circuit, & remonta vers le ciel ; que S. Berchaire, qui ne dormoit point, vit la même choſe, & que ces deux Saints réſolurent, fondés ſur cette viſion, de bâtir en cet endroit un Monaſtere ; ce que ſaint Nivard exécuta, & fit dreſſer un Autel au lieu même où étoit l'arbre ſur lequel cette Colombe s'étoit repoſée. Quoy qu'il en ſoit, ce Monaſtere a été bâti dans ce temps-là par S. Nivard, qui y mit S. Berchaire avec un nombre de Religieux.

S. Berchaire qui mourut en 685. étoit agréable aux Rois, aux Evêques & aux grands Seigneurs, deſquels il obtint des biens & des privileges conſidérables pour cette Abbaïe, qui dés ce temps-là avoit beaucoup de réputation. On voit dans ſon Egliſe la châſſe où eſt le corps de ſainte Heleine ; Elle a eû des Abbés commendataires depuis le Concordat, & on y a mit la réforme le 26. May 1635. depuis lequel temps les Religieux l'ont entierement rebâtie, & elle a un air de grandeur & de beauté. Elle vaut à l'Abbé plus de vingt mille livres de rente, & aux Religieux environ quatre mille livres, non compris leurs vignes dont ils tirent de grands avantages par leur travail continuel,

ce qui leur fournit le moyen d'y entretenir vingt Religieux de Chœur.

On voit dans l'Eglife de cette Abbaïe qui eft petite, quatre grandes châffes d'argent doré, dans l'une defquelles eft le corps de fainte Heleine qui fut apporté de Rome par Teutgifus Prêtre de Reims, en l'an 840. dans la feconde eft le corps de S. Nivard fon fondateur; dans la troifiéme le corps de S. Sindulphe Patron du lieu, & la quatriéme enferme les corps de S. Policarpe & de S. Madelou. On y voit auffi plufieurs autres Reliques & entr'autres de fainte Petronille fille de S. Pierre, & de S. Urbain Pape. Ce fut dans ce Monaftere que Cotefcalque fut mis en pénitence : il étoit Allemand, & Moine de l'Abbaïe d'Orbais dans le Diocefe de Soiffons, connu fous le nom de Fulgence; il apprit par cœur un grand nombre de paffages des Peres de l'Eglife. Il alla à Rome, & étant retourné en Allemagne environ l'an 846. il fut accufé auprès de Ruban Archevêque de Mayence, d'avoir des fentimens fur la prédeftination contraires à la foy; il fe défendit & expliqua fes fentimens; l'Archevêque de Mayence le condamna & le renvoya à Hincmar Archevêque de Reims, qui aprés l'avoir examiné de nouveau, le juga hérétique & incorrigible, & le condamna à être foüet-

té & enfermé ; ce qui fut exécuté en présence du Roy Charles le Chauve ; il mourut dans sa prison à Hautvilliers, après avoir refusé de souscrire à la Profession de Foy qu'Hincmar luy avoit envoyée, & qui par cette raison luy fit refuser les Sacremens & la sépulture avec ses confreres.

Chaumont Abbaïe.

L'Abbaïe de Chaumont ordre de Prémontré, est située à une lieuë de Château-Portien, dans un lieu fort agréable. Elle porte le nom de Chaumont, pour avoir été fondée par les Seigneurs de Chaumont en Portien qui en est proche ; on y a ajouté le nom de *la Piscine*, que ce lieu portoit auparavant à cause des eaux qui y étoient, dans lesquelles on se baignoit. Elle vaut huit mille livres de rente à l'Abbé qui est Commendataire.

Longuay, Abbaïe.

L'Abbaïe de Longuay du même ordre, est à cinq lieuës de Rethel ; elle vaut dix-huit cens livres de rente à l'Abbé, & aux Religieux au nombre de cinq, quatorze cens livres.

Mouzon, Abbaïe.

L'Abbaïe de Mouzon ordre de S. Benoît de la Congrégation de S. Vanne, fait aujourd'huy le seul ornement de la Ville. On prétend que sous le regne de Lothaire vivoit un certain Othon, qui se disoit de la race d'Othon Empereur Romain & successeur de Galba, lequel non seulement enflé de la

gloire que ſa naiſſance luy avoit acquiſe, mais même préſumant des faveurs de la fortune qui avoit étendu ſa puiſſance dans l'Allemagne, crut qu'il pouvoit venir attaquer Adalberon Archevêque de Reims, qui avoit ſuccedé à Oldaric; & menaçoit de porter ſa fureur juſques ſur les Egliſes. Adalberon aſſembla une armée la plus nombreuſe qu'il luy fut poſſible, & vint camper à Warq, qui eſt à une demi-lieuë au-deſſus de Mezieres ſur le rivage de la Meuſe, où il ſe donna une ſanglante bataille entre Adalberon & Othon ; la victoire balança quelque temps : on prétend que pendant la chaleur du combat Adalberon vit un veau qui paſſoit la Meuſe d'une maniere extraordinaire ; il crut que cet événement auguroit quelque choſe de grand, ce qui le détermina de faire paſſer la riviere à ſes troupes & d'attaquer celles des ennemis qui étoient au-delà. Adalberon avoit fait mettre le feu par tout; mais il fut ſurpris de voir une Egliſe dont la ſtructure qui n'étoit que de bois, étoit embraſée d'une flamme qui ne la conſommoit pas; après qu'il eut chaſſé les ennemis, il s'informa des habitans s'ils n'avoient pas connoiſſance qu'il y eût quelque corps de Saint dans cette Egliſe; ils luy répondirent que depuis pluſieurs années on y avoit enterré un homme qui avoit fait quantité de

miracles. Adalberon fit déterrer ce corps ſaint, & auſſi-tôt qu'on l'eut emporté, le feu reprit ſa force, & conſomma entierement l'Egliſe; on le porta ſur un des bateaux qui étoient le long du rivage, où il ne fut pas plûtôt poſé, qu'un Aigle deſcendit ſur la poupe, & en même temps ſans aucun ſecours humain ce bateau remonta contre le fil de l'eau juſqu'à Mouzon, où il s'arrêta ; ce qui fit croire que c'étoit-là le lieu où ce corps ſaint devoit être dépoſé, & en effet on le porta dans l'Egliſe, où il eſt actuellement ſous le nom de S. Arnoul, avec le corps de S. Victor, chacun dans une châſſe d'argent. Cette Egliſe eſt dédiée à la Sainte Vierge ; elle eſt d'une longueur médiocre & très-bien proportionnée à ſa largeur ; ſes voûtes dans leur élevation ſont d'une égalité ſi juſte, que nonobſtant qu'elles ayent été conſtruites en pluſieurs temps & par différens Architectes, la ſymétrie y eſt ſi bien obſervée, qu'on n'y remarque aucun defaut. Outre cela il y a deux tours qui ſont de même hauteur & de même circuit l'une que l'autre, cependant la ſtructure n'en eſt pas égale, & le tout paſſe pour un ouvrage excellent, & attire l'admiration de tous ceux qui la conſidérent avec attention.

Elle appartenoit autrefois à des Religieuſes avec le Monaſtere qui en dépendoit;

mais elles furent obligées de l'abandonner, parce que la guerre avoit tellement ruiné la Province, qu'il n'étoit resté presque aucun habitant dans cette contrée ; la guerre ayant cessé, on érigea cette Eglise en Collégiale, on y mit un nombre considérable de Chanoines, & enfin on en fit un second Siége Archiépiscopal. Hervée long-temps après, ayant été nommé Archevêque de Reims, fit la visite de son Diocese, & étant à Mouzon, bien informé des miracles de S. Arnoul & de la mauvaise conduite de ces Chanoines, il les dispersa, & environ l'an 920. y établit des Religieux de S. Benoît, qu'il tira de S. Remy de Reims, avec un Abbé électif ; ce qui a fait croire à plusieurs que cet Archevêque étoit fondateur de cette Abbaïe. Cette élection a duré jusqu'en 1545. que Robert de Lénoncourt Cardinal & Evêque de Metz, en fut fait Abbé Commendataire. Cette Abbaïe est assez bien bâtie ; elle joüit de plusieurs beaux privileges, qui luy ont été accordés par l'Empereur Henry II. le Pape Nicolas IV. Regnauld Comte de Bar, & par le Roy Charles VII. On a tenu plusieurs Conciles à Mouzon ; le premier en l'an 948. où il fut décidé un différend entre Artaud & Hugues, concurrens au Siége Archiépiscopal de Reims, & Artaud y fut déclaré légitime Archevêque.

Le ſecond fut en 993. auquel préſida Jean Légat du S. Siége, qui y entendit Arnoul, Archevêque de Reims, chaſſé de ſon Siége par Gerbert qui s'en étoit emparé ; l'année ſuivante par un Concile Provincial tenu à Reims, Arnoul, qui étoit frere bâtard du Roy Lothaire, fut rétabli ; Gerbert fut depuis Archevêque de Ravenne, & enſuite Pape ſous le nom de Sylveſtre ; mais il y a erreur dans la datte de ce Concile, puiſque Gerbert, ſelon Flodoard, fut élû Pape en l'an 992.

L'an 1120. le Pape Calixte II. retournant d'un Concile tenu à Reims, ſéjourna quelque temps en cette Abbaïe pour terminer les différends qui étoient entre luy & l'Empereur Henry V. qui étoit à Douzy, bourg à une lieuë de Mouzon, au ſujet des élections & nominations aux Evêchés & Abbaïes.

Environ l'an 1184. Formacus Archevêque de Treves aſſembla en l'Egliſe de Mouzon un Concile Provincial, où il donna les ſaints Ordres & conſacra le ſaint Chrême. Quelque temps après le Roy Philippe Auguſte & l'Empereur Frédéric vinrent à Mouzon, où ils terminérent leurs différends.

L'an 1606. Frondéat, alors ſon Abbé Commendataire, y reçut le Roy Henry IV. & la Reine ſon épouſe, revenant de la conquête de Sedan.

La réforme a été mise dans cette Abbaïe en l'an 1635. Elle vaut quinze mille livres de rente à l'Abbé, & aux Religieux au nombre de vingt-cinq, douze mille livres. Il y a dans l'Eglise de cette Abbaïe deux châsses d'argent, dans lesquelles sont les corps de S. Arnoul & de S. Victor, & moitié du corps de S. Bertulphe, Abbé de S. Omer; des os de S. Gibrien, de sainte Macre, de sainte Bellinde, & autres.

L'Abbaïe de Chehéry ou Cahéry de l'ordre de Citeaux, est à cinq lieuës de Sainte-Manehould sur la riviere d'Aîne, proche la forêt d'Argonne. Elle fut fondée en 1147. par les Freres de Notre-Dame de Reims. L'on trouve dans un Manuscrit: *Dominus de Sancta Manehilde dedit patri Bernardo de suo domanio fundum sufficientem ad ædificandum Monasterium prope Coinacium* ou *Cornacium*, & en la marge est écrit *Chehéry*; qui marque que ce Seigneur de Sainte-Manehould fut le principal bienfaiteur pour l'édifice de cette Abbaïe, & que ce pere Bernard étoit S. Bernard. Elle fut dottée de grands biens, car on voit par une lettre autentique en forme de contrat, dattée du 18. Octobre de l'an 1320. un accord fait entre l'Abbé & les Religieux de cette Abbaïe, & Henry Dubois, Chevalier, Sire de Luistre, Agnès de Termes sa femme, & Jean

Chehéry, Abbaïe.

Fis au Comté de Sarrebruche, Damoiſeau-Ecuyer, & Alix de Joinville ſa femme qui ſe diſoient Seigneurs d'Apremont, par lequel ces Seigneurs & Dames renoncent aux droits & prétentions qu'ils ſoutenoient avoir en la Seigneurie dudit Apremont, au profit de ladite Abbaïe, qui en étoit en poſſeſſion de temps immémorial, ainſi que de prendre leur chauffage dans la forêt d'Argonne & d'y établir des foretiers pour la garde des bois, & promettent pour le repos de leurs ames & de celles de leurs prédéceſſeurs de les en laiſſer joüir paiſiblement. Les anciens Comtes de Grandpré, Seigneurs de Han, Cernay, Châté & Termes, ont de temps en temps augmenté le revenu de cette Abbaïe. Elle vaut à l'Abbé huit mille livres de rente, & aux Religieux au nombre de quatre, environ trois mille livres.

Les Bénedictins prétendent que cette Abbaïe fut fondée originairement pour les Religieux de leur ordre, que le Chapitre de Reims fondateur tira de la Chalade, & que peu de temps après ils ſe donnérent à l'ordre de Citeaux. Quoy qu'il en ſoit, le Chapitre de Reims eſt reconnu pour fondateur.

Sept Fontaines, Abbaïe.

L'Abbaïe de Sept Fontaines ordre de Prémontré, vaut ſix à ſept mille livres de revenu tant à l'Abbé qu'aux Religieux. Elle

eft dans la Thierrache, & fut fondée par Helie Seigneur de Mezieres & Ode son épouse en l'année 1129.

L'Abbaïe de Belleval ordre de Prémontré, fondée par Adalberon, Evêque de Verdun, environ l'an 1133. ou 1137. est à deux lieuës de Beaumont en Argonne. Le revenu annuel de l'Abbé est de cinq à six mille livres, & celuy des Religieux au nombre de neuf, est de quatre mille livres. Belleval, Abbaïe.

L'Abbaïe de S. Pierre d'Avenay est un Monastere de filles, de l'ordre de S. Benoît, dans un gros Bourg de ce nom, situé dans une gorge de montagne, un peu écarté de la riviere de Marne qui passe à côté. Avenay, Abbaïe.

Ce Monastere, qu'on dit de fondation Royale, est l'un des plus anciens du Royaume; il fut construit & fondé vers la fin du septiéme siécle, par S. Gombert, frere de S. Nivard, Archevêque de Reims; & son épouse sainte Berthe, dont la naissance ne pouvoit être que très-illustre, quoy-que l'histoire n'en dise rien, ayant épousé le beau-frere de Childéric, second Roy d'Austrasie, & depuis Roy de France, marié à Blotide ou Bilechide, sœur de S. Gombert, que quelques Historiens croyent avoit été Maire du Palais; d'autres prétendent que sainte Berthe fonda seule ce Monastere: & que S. Gombert fonda en même temps un autre

Monaſtere de filles à la porte de la ville de Reims, appellée à préſent la porte Baſée ou Baſilicaire, où eſt le College de l'Univerſité; il ſe nommoit Monaſtere Royal ou Fiſcal dédié à S. Pierre, & quand le Collége fut bâti, on y voyoit des reſtes d'un Cloître, près la Chapelle ſainte Patrice. Ce Monaſtere ſubſiſtoit encore du temps de Flodoard, ſous les Rois Charles le Simple & Loüis d'Outremer ſon fils. Les revenus de ce Monaſtere ont été augmentez par les Rois de France & les Comtes de Champagne; S. Gombert avoit eû des enfans d'un premier mariage, mais on croit qu'ayant épouſé ſainte Berthe, il véquit avec elle en continence.

S. Gombert ayant fait bâtir à Reims le Monaſtere de Religieuſes, dont nous venons de parler, ſous la regle de S. Benoît, & dont les biens furent unis dans la ſuite à l'Archevêché de Reims; il paſſa en Irlande, où il fonda un Monaſtere d'hommes, dans lequel il mena une vie angélique; mais quelques Barbares étant entrés en Irlande, & ayant porté dans ce Royaume le fer & le feu, ils n'épargnérent pas ce Monaſtere ni S. Gombert, auquel ils coupérent la tête: Berthe imita l'exemple de ſon époux, & fit conſtruire à ſon tour le Monaſtere d'Avenay, dont nous parlerons; & elle y mit des filles de S. Benoît qui la choiſirent pour leur Abbeſſe: & elle

véquit en cette ſolitude dans la pratique continuelle de toutes les vertus chrétiennes & religieuſes. Elle mourut auſſi - bien que ſon époux d'une mort violente, car elle fut aſſaſſinée dans ſon lit par les enfans du premier lit de S. Gombert ſon époux, en haine de ce que leur pere avoit employé la meilleure partie de ſes biens, à fonder des Monaſteres, & à donner à ſainte Berthe de quoy fonder richement celuy d'Avenay. Le corps de S. Gombert ayant été apporté à Avenay du vivant de cette Sainte & par ſes ſoins, ces deux époux furent inhumés dans le même tombeau qu'on voit encore aujourd'huy dans une Chapelle de cette Abbaïe, d'où ils furent tirez dans la ſuite des temps, & mis chacun dans une châſſe d'argent, où ils ſont à préſent dans une Chapelle pratiquée dans le cloître des Religieuſes, avec deux autres châſſes de même métail, où ſont enfermées les Reliques de quelques autres Saints, & où il y a toûjours une lampe allumée.

On prétend qu'il s'eſt fait dans les ſiécles paſſés pluſieurs miracles au tombeau de S. Gombert & de ſainte Berthe, pour la gueriſon des fols; & qu'il s'en eſt fait auſſi de nos jours, qui ont été bien avérez, & qu'il continuë de s'y en faire encore; l'on y vient pour cet effet en pelerinage de tous les endroits du païs.

Parmi le grand nombre d'Abbesses qui ont succédé à sainte Berthe, il y en a eû plusieurs recommandables par leur haute naissance & par leurs vertus: Mais sans entrer dans le détail de la succession de ces Abbesses, on se contentera de remarquer que la premiere dont on ait eû connoissance depuis sainte Berthe, s'appelloit Alix, & qu'elle vivoit au milieu du onziéme siécle. La premiere nommée Abbesse par le Roy François I. en vertu du Concordat, fut Françoise, fille d'une vertu exemplaire; & après elle ont été Abbesses successivement, Marguerite de la Diese, Loüise de Linange, Françoise de la Mart de Boüillon, Marie-Françoise de Levi de Vantadour, sa niece de Beauvilliers, la Princesse Bénédicte de Gonzague, sœur d'Anne de Gonzague, Reine de Pologne; Brulard de Sillery, Marie Canchon de Trelon, niece du Chancelier de Sillery, du côté de sa mere; Marie Eleonor Brulard de Sillery, petite-fille du même Chancelier, niece de Leonor d'Etampes, Archevêque de Reims, à laquelle a succédé Madame de Boufiers, sœur du feu Maréchal Duc de ce nom.

Les jardins de cette maison sont fort grands, beaux & bien entretenus. Celuy qui est nommé le Breüil, est peut-être le plus beau qui soit dans aucune autre Maison Religieuse de tout le Royaume. Ce Monastere est grand &

bien bâti, l'Eglise quoy-qu'ancienne a un air de beauté.

Le revenu de l'Abbaïe est d'environ vingt mille livres. Les Religieuses du chœur sont au nombre de trente à quarante outre les Converses.

Il y a dans l'Eglise de cette Abbaïe six Chanoines, à la collation de l'Abbesse, dont chaque prébende est de deux cens livres par an ; ils sont tenus d'y faire le service.

La Chartreuse du Mont-Dieu est située sur la riviere de Bar, entre l'Aîne & la Meuse, & entre Rethel & Mouzon, à quatre lieuës de Sedan, en un lieu où il n'y a aucune autre habitation que ce Monastere. Avant que les Chartreux fussent établis en ce lieu, il se nommoit Mourozin, nom d'une Idole que les Payens y adoroient dans les premiers temps. Ce Monastere a été fondé en 1130. ou 1134. par Eude, Abbé de S. Remy de Reims, du consentement de l'Archevêque Raynaud, qui contribua de son côté à cet établissement, ainsi que firent plusieurs autres personnes, comme Richard, Abbé de Mouzon avec son Convent; Ulric, Abbé de S. Denis de Reims; Hugues, Seigneur des Etouvo ; Nicolas, Seigneur de Bourg ; & Guido, Seigneur d'Artaise. Cette fondation fut confirmée par les Papes Innocent II. & Eugene III. comme il paroît par les Bulles des

Mont-Dieu, Chartreuse.

années 1136. & 1145. Dès que les Chartreux y furent établis, le Général de l'ordre voulut qu'on l'appellât Mont-Dieu par opposition au nom de Mourozin qu'il portoit auparavant : le premier Prieur fut Godefroy, disciple de S. Bruno, homme aussi recommandable par sa doctrine, qu'il l'étoit par sa pieté. Cette Chartreuse est la huitiéme de l'ordre, quant au rang qu'elles tiennent, & la premiere établie dans le Royaume, par rapport à l'état où il étoit lorsqu'elle fut établie. Les Religieux de ce Monastere ont donné le commencement à la Chartreuse du Mont S. Pierre.

Cette Chartreuse du Mont-Dieu, est environnée de fossés à fonds de cuve fort larges, revétus de pierres de taille avec un pont-levis. On trouve d'abord en y entrant deux corps de logis, l'un destiné pour l'Archevêque de Reims lorsqu'il s'y retire; l'autre bâti par feu Monsieur le Duc de Mazarin, pour luy & pour sa famille. Il y a à droite & à gauche deux pieces d'eau quarrées, revétuë de pierres de taille remplies de poisson : tout le bâtiment est de briques, avec des chaînes de pierres de taille à deux étages; le premier étage de bas est entierement voûté de pierres de taille. Il y a deux cloîtres, dont le petit est vitré, & le grand a quatre cens passées de longueur de chaque côté, l'un & l'autre voûtés de pierres de taille. On entre

dans le grand qui forme un quarré régulier par une belle arcade; chaque côté de ce cloître est composé de trente-deux arcades, & contient cinq habitations de Religieux, qui sont autant de petits châteaux ou corps de logis détachez & éloignez par égale distance les uns des autres, couverts d'ardoises, & bâtis à la moderne; chacun a son jardin fort propre. Au fond de ce cloître, est une belle perspective formée de grands arbres. Au milieu il y a une grande fontaine jaillissante, dont le bassin qui est fort grand, est revêtu de pierres de taille: il y a dans l'appartement de chaque Religieux un tuyau de fontaine; il y en a grand nombre dans ce Monastere, & même dans toutes les cours. La salle de leurs archives est voûtée dessous & dessus, & fermée de portes de fer.

L'Eglise est petite, propre & bien bâtie, tournée à peu près comme la Sainte Chapelle du Palais à Paris; le grand Autel, les deux Autels de la nef & le pavé de l'Eglise sont de marbre. Les chaires ou formes du chœur des Religieux sont de pierre d'une très-belle sculpture; & celles des Freres sont d'une fort belle menuiserie; Elle est fort ornée de peintures. Cette Eglise fut achevée en 1290. par Pierre Barbe ou Barbez, Archevêque de Reims.

Il y a dans cette Eglise quantité de Reli-

ques, entre lesquelles on remarque du bois de la vraye Croix, du Suaire, & de la Couronne d'épines de Jesus-Christ, du Linge dont il essuya les pieds de ses Apôtres après les avoir lavé, de l'Eponge avec laquelle on luy présenta à boire sur la Croix, de la Lance dont on luy perça le côté, de la Table où l'on fit la Cêne, de ses Habits & de ceux de la sainte Vierge, & d'autres Reliques de plusieurs Saints en grand nombre.

Tout ce Monastere est grand & beau; & quoy-que la Maison ait été entierement rebâtie depuis quelques années, on a eû soin d'y conserver la chambre de S. Bernard, où l'on voit encore sa ceinture; il quittoit Clervaux de temps en temps pour venir chercher dans cette Chartreuse une retraite plus solitaire.

Il y a dans la cuisine de ce Monastere un réservoir rempli de beaucoup de poisson, dont on ne s'apperçoit point que lorsqu'on ouvre une trape pour y choisir tel poisson que l'on veut.

Il y a proche le pont-levis une Chapelle qui sert de Paroisse à leurs Fermiers, qui est desservie par un Chartreux.

Les Comtes de Champagne ont donné à ces Religieux cent livres de rente, qui en ce temps-là étoit une somme considérable; le Roy continuë de leur faire payer cette somme tous les ans.

Le revenu de ce Monaſtere conſiſte plus dans l'induſtrie des Religieux, qu'en tout autre fonds. Ils ont vingt-deux étangs; & on eſtime que leur revenu peut monter par chacune année à trente mille livres; ils ſont au nombre de vingt-quatre Religieux, ſans y comprendre les Freres.

Il y a plus de quarante Prieurés dans le Dioceſe de Reims; mais comme la plûpart n'ont rien qui mérite d'être relevé, on a crû qu'il étoit inutile d'en faire icy le détail, non plus que de quelques Prevôtés & autres petits Bénefices, à l'exception néanmoins de ceux de ces Prieurés qui ſont les plus conſidérables, ſçavoir :

Le Prieuré de Novy, que pluſieurs qualifient d'Abbaïe, tant parce que ſes bâtimens ſont ſuperbes & magnifiques, que parce que ſes revenus ſont conſidérables. Il ne porte néanmoins que le titre de Prieuré, il eſt ſitué à une lieuë de Rethel, il eſt à la collation de l'Abbé de la Sauve-Majeure, qui eſt une Abbaïe du Dioceſe de Bordeaux. Ce Prieuré étoit cy-devant en commende, mais depuis environ trente ans il a été conféré à un Religieux de la Congrégation de S. Vanne. Il vaut quinze mille livres de rente tant au Prieur qu'à huit Religieux qu'il y entretient. La réforme y a été miſe en 1641. Novy, Prieuré.

Le Prieuré de Sainte-Vaubourg, qui eſt Sainte-Vaubourg Prieuré.

construit dans l'endroit où étoit anciennement la Chapelle de la Maison Royale d'Yonne, qui faisoit partie du Palais d'Attigny, fondé par le Roy Charles le Chauve, dont nous avons parlé Tome I. page 325. Ce Prieuré est possedé par les Religieux de Molême, & vaut environ deux mille livres de revenu.

Clairmarets, Prieuré.

Le Prieuré de Clairmarets, est dans la ruë de Bourg de Vesle à Reims. On sçait seulement qu'en l'an 1363. les Religieuses de ce Prieuré, dont la Maison située hors la Ville avoit été ruinée pendant les guerres, eurent permission du Roy Jean de s'établir à Reims dans la ruë de Tilloy. Ce Monastere étoit situé vis à vis la platte-forme S. Jacques, où étoit autrefois une porte appellée la Porte-Buiron. L'Archevêque de Reims en étoit le principal fondateur, comme l'Abbé de Clervaux le reconnoît dans une Commission de l'an 1460. temps auquel l'Abbaie de Clervaux s'empara de ce Prieuré, & chassa l'Abbesse & la Prieure; elles se retirérent à Chaalons sans permission de l'Abbé de Clervaux, qui les excommunia dans un Chapitre qu'il tint au mois de Mars 1461. Cette excommunication fut publiée aux prônes des Paroisses de Reims dans le même mois. D'autres prétendent que les Religieux de Clervaux s'emparérent de ce Prieuré dès l'an 1404. Quoy qu'il en soit, ils le posse-

dent encore aujourd'huy. Il vaut deux mille livres de rente.

Le Prieuré de Ruvigny, ordre de S. Benoît, a été uni à l'Abbaïe de S. Nicaiſe de Reims par l'Abbé Joran en l'an 1112. il vaut trois mille livres de rente. Ruvigny, Prieuré.

Le Prieuré de Senuc du même ordre a été uni à l'Abbaïe de S. Remy de Reims ſous l'Abbé Hincmar du temps de l'Archevêque Gervais. Il rapporte neuf mille livres de rente. Senuc, Prieuré.

Il y a dans la ville de Sedan un Séminaire établi par le Roy en 1681. ſous la direction des Peres de la Miſſion au nombre de neuf, qui deſſervent auſſi la Cure de la ſeule Paroiſſe qu'il y a en cette Ville.

Il y a un College de Jeſuites auſſi établi & fondé par le Roy en 1663.

Un Convent de Capucins établi en 1641. par Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, dans le Faubourg de la Caſſine, qui depuis a été transféré avec la permiſſion du Roy en l'année 1654. par le Maréchal de Fabert, alors Gouverneur de Sedan, en un autre Convent qu'il leur fit conſtruire à ſes dépens dans l'enceinte de l'ouvrage à corne du baſtion de Floing. On voit dans l'Egliſe de ce Convent un caveau où il y a un tombeau de marbre noir, ſous lequel eſt enterré le corps de ce Maréchal, décédé le 17. May 1662. & celuy de ſon épouſe.

Les tombeaux des Ducs de Boüillon ſont au-deſſous du Chœur de l'ancienne Paroiſſe.

Il y a encore à Sedan une Maiſon de filles de la Propagation de la foy.

Il y a à Rethel un Convent de Religieuſes de la Congrégation ; elles y ſont au nombre de quarante, & elles ont environ ſept mille livres de revenu.

Il y a un Convent de Minimes dans l'un des Fauxbourgs où il y a onze Religieux, qui ont environ trois mille livres de rente.

Un Convent de Capucins au nombre de dix.

Il y a un College de Jeſuites à Charleville.

On a tenu vingt-quatre Conciles à Reims, quatre à Attigny, deux à Douzy proche de Sedan, deux à Fîmes, deux à Mouzon, & un à Eparnay.

## EVESCHE' DE LANGRES.

L'Evêque de Langres eſt Duc & Pair de France, il eſt Suffragant de l'Archevêque de Lyon. Son revenu eſt de vingt-deux mille livres par chacune année.

Ce Dioceſe, qui s'étend plus loin que la Généralité & le Gouvernement de Champagne, eſt borné au Septentrion par ceux

de Troyes, & de Chaalons ſur Marne; au Midy, par ceux d'Autun, & de Chalons ſur Saône; au Levant par ceux de Beſançon & de Toul; & au Couchant par ceux de Sens & d'Auxerre: Il a environ trente lieuës de longueur ſur autant de largeur.

Les Villes de Dijon, Tonnerre, & pluſieurs autres qui ne ſont ni du Gouvernement ni de la Généralité de Champagne, ſont de ce Dioceſe: mais nous ne parlons icy que de celles de cette Généralité, qui ſont Langres, Chaumont, Bar ſur Aube, & Muſſy-l'Evêque.

Le Dioceſe de Langres eſt composé en tout de dix-huit cens Cures, ſéparées en dix-ſept Doyennés, ſous ſept Archidiacres; & comme ces Doyennés ſont ſitués dans les reſſorts des Parlemens de Paris, Dijon & Beſançon, l'Evêque a trois Officiaux: un à Langres, pour ce qui eſt du reſſort de Paris; un à Dijon, pour ce qui eſt du reſſort du Parlement de Bourgogne; & un à Champlite, pour ce qui eſt de celuy du Parlement de Beſançon.

Les appellations des Officiaux de Langres & de Champlite ſont portées à l'Officialité de Lyon; mais quant à celles de l'Officialité de Dijon, comme le Parlement prétend que l'Archevêque de Lyon & le Pape doivent avoir dans l'étenduë de ſon reſſort des Officiaux commis pour juger par degrez les

appellations de l'Official qui réside à Dijon; lorsqu'on néglige d'y en établir, le Parlement ne manque jamais d'y commettre sur les simples requêtes qui luy sont présentées à cet effet.

L'Eglise Cathédrale de Langres dédiée à S. Mammès, dont nous avons parlé dans la description que nous avons faite de la Ville, est fort obscure; on y voit un trésor assez curieux.

*Tome I. page 348.*

Le Chapitre, outre les sept Archidiacres dont nous venons de parler, est composé du Doyen qui est nommé par le Chapitre, il peut être Doyen sans être Chanoine, son revenu en qualité de Doyen n'est pas plus grand que celuy d'un Chanoine; du Trésorier, qui est à la collation de l'Evêque, dont le revenu est d'environ deux mille livres; d'un Chantre, & de cinquante-deux Chanoines, qui sont à la collation du Chapitre, & dont le revenu est de mille livres chacun ou environ; de huit autres Chanoines demi-prébendés, qui sont à la collation du Doyen; & de plusieurs Chapellains.

Il y a dans la ville de Langres trois Paroisses; un grand & beau Séminaire sous la conduite des Prêtres de l'Oratoire, dont le revenu, y compris celuy de la Maison de ces Prêtres, est d'environ sept mille livres.

Ce Séminaire a été commencé à bâtir par Sebastien Zamet, Evêque de Langres.

Un College de Jesuites établi par le même Prélat ; & trois Convents, le premier de Dominicains. Jean de Noidan, Conseiller & Ministre d'Etat de Jean Duc de Bourgogne, fonda en l'an 1147. une Chapelle, & plusieurs Messes & prieres en cette Eglise, où il est répresenté avec l'écusson de ses armes.

Le second, de Capucins ; & le troisiéme, de Carmes déchaussés.

Quatre Convents de Religieuses, qui sont des Annonciades, des Ursulines, de la Visitation, & de S. Dominique.

Il y a six autres Eglises Collégiales dans cette partie du Diocese, dont nous traitons icy.

Le Chapitre de S. Jean dans la ville de Chaumont, est composé d'un Doyen, douze Chanoines & quatre Prébendés. Les Canonicats ou Prébendes sont à la collation mixte du Chapitre & de la Ville, & le Doyen à celle du Chapitre seul, dont le revenu est d'environ huit cens livres, & celuy des Chanoines d'environ quatre cens livres.

Le Chapitre de Château-Vilain, composé de douze Chanoines, dont les Prébendes sont d'environ trois cens livres par an.

Le Chapitre de Bar sur Aube, composé

d'un Doyen & de vingt-quatre Chanoines, qui ont chacun environ trois cens cinquante livres de revenu.

Le Chapitre de Muſſy-l'Evêque, composé de huit Chanoines, dont les Bénefices ſont à la collation de l'Evêque de Langres ; l'un de ces Chanoines eſt Curé de cette petite Ville, & le revenu de chacun d'eux eſt d'environ trois cens livres.

Le Chapitre de Grancé, fondé en 1361. par des Seigneurs de ce nom, composé d'un Doyen, de neuf Chanoines, & de quatre demi-Prébendés, qui n'ont pas chacun plus de cent cinquante livres de revenu.

Le Chapitre de Fouvent, composé d'un Doyen & de ſix Chanoines, qui ont chacun trois cens livres de revenu.

Il y a encore un autre College de Chanoines à Châtillon ſur Seine, à douze lieuës de Langres, qui ont été fondés par Brunon, quarante-ſeptiéme Evêque de Langres, fils du Duc de Bourgogne & d'Oſdrade, fille de Gerberge de Saxe, en 959. L'Egliſe fut d'abord dédiée à S. Martin, & depuis à S. Vorle, Patron du lieu. Il y a dans cette Egliſe une Chapelle dédiée à Notre-Dame, en laquelle S. Bernard étant jeune étudiant faiſoit ſes dévotions.

Les Abbaïes de ce Dioceſe ſituées, comme nous l'avons dit, dans la Province &

Généralité de Champagne : ſont :

L'Abbaïe de Clervaux, chef d'ordre, qui eſt de la filiation de Citeaux, à deux lieuës de la ville de Bar ſur Aube, & à onze lieuës de Langres, eſt dans un vallon entouré de bois & de montagnes, appellé Clairval, que Hugues, Comte de Troyes, donna à S. Bernard, en l'an 1115. avec toutes ſes dépendances, qui conſiſtent en terres, prés, bois, vignes & rivieres. Cette premiere fondation fut augmentée par Thibault le Grand, Comte de Champagne, qui donna entr'autres choſes les trois grands celliers & la grange de Throble. Mais ſes revenus s'accrurent conſidérablement par les bienfaits des Comtes de Flandres, & particulierement par ceux de Philippe Comte de Flandres, & Mathilde ſon épouſe, qui ſont enterrés dans une petite Egliſe couverte de plomb qui eſt dans cette Abbaïe, appellée la Chapelle des Comtes de Flandres, elle eſt proche le cimetiere des Abbés, ſous l'Autel de laquelle eſt un petit caveau, où ſont les oſſemens des Religieux auſquels S. Bernard donna l'habit, & qu'on prétend avoir eû révélation qu'ils ſeroient tous ſauvés. Marguerite Reine de Navarre, Comteſſe de Champagne, dont on voit le tombeau proche le grand Autel, y fit auſſi de grands biens, ainſi qu'Eliſabeth fille de S. Loüis, Reine de Navarre & Comteſſe

Clervaux, Abbaïe.

Flandres ; & plusieurs Cardinaux, Archevêques & Evêques, & des Seigneurs du païs, entre lesquels on compte Geoffroy de Joinville, Regnard de Grancé, Guillaume de Châtelet Grand Bailly de Champagne,qui ont tous fait des dons considérables à cette Abbaïe, dont il est difficile de sçavoir au juste le revenu ; parce que, selon l'usage établi par S. Bernard, les Abbés ne confioient l'économat de tous ces biens qu'à des Freres lais ; ce que l'Abbé d'aujourd'huy a trouvé à propos de changer.

Les murs de l'enclos de cette Abbaïe ont près de mille toises de tour. L'Eglise est grande & belle, mais sans beaucoup d'ornement ; la nef destinée pour les Freres convers est suivie du Chœur des infirmes, celuy-cy du Chœur des Religieux, qui n'a rien que de simple ; mais cette simplicité a un air de grandeur. Les tombeaux de S. Bernard, de S. Malachie & de quelques Martyrs inhumés à Clervaux, sont derriere le grand Autel, sur lesquels on a mis des Autels pour y dire la Messe. On voit dans la Sacristie les Calices de S. Bernard & de S. Malachie, tous les deux fort petits. On voit assez près du tombeau de Marguerite Reine de Navarre, celuy de Jean de Blanchemain, Archevêque de Lyon, qui quitta son Archevêché pour se retirer à Clervaux. Le cœur

d'Iſabelle de France, fille de S. Loüis, eſt dans le Chœur : & dans la croiſée du Septentrion ſont les tombeaux de cinq Evêques illuſtres en ſainteté. Le dortoir, le refectoire, la Bibliotheque, & les autres bâtimens clauſtraux, qui ſont tous couverts de plomb, ſont beaux & grands, & d'une ſi vaſte étenduë, qu'il eſt difficile d'en trouver de pareils en d'autres Abbaïes. Les appartemens deſtinés pour ſervir d'Infirmerie, conſtruits depuis peu d'années, ſont plus beaux que les autres bâtimens ; ils ont une vûë tout-à-fait agréable. Pluſieurs autres petits bâtimens ſont répandus dans divers endroits de cet enclos : mais ſur tout les appartemens qui ſervent de demeure à l'Abbé, & ceux qui ſont deſtinés pour recevoir les hôtes, ſont grands & magnifiques.

On voit auſſi dans ce lieu l'ancien Monaſtere de Clervaux, où S. Bernard établit d'abord ſa demeure avec ſes Religieux ; le refectoire où mangea le Pape Eugene III. & une partie des lits dans une ſalle ou dortoir au-deſſus du refectoire, où couchoient ces Religieux ; l'Egliſe & les autres lieux réguliers tels qu'ils étoient alors ; mais tout ce qui compoſe cet ancien Monaſtere, que l'on a conſervé en conſidération de ſon fondateur, eſt petit & reſſent fort la pauvreté religieuſe de ce temps-là.

Cette Abbaïe a été la pepiniere de plusieurs grands hommes, & elle a donné à l'Eglise un Pape, qui fut Eugene III. quinze Cardinaux, & une infinité d'Archevêques & Evêques. On voit dans sa Bibliotheque de très-beaux & rares Manuscrits.

La grande Eglise de Clervaux fut dédiée selon quelques-uns, ou commencée à bâtir par Galter, Evêque de Langres l'an 1174. On y voit encore des restes des siéges de menuiserie des deux côtés du bas de la nef, qui étoient pendant le service remplis par trois cens Freres convers. On voit dans la Salle des morts une grande pierre creuse dans laquelle S. Bernard fut lavé après sa mort ; quelques-uns prétendent appercevoir l'ombre de ce Saint qui est restée au fond de cette pierre.

Le magnifique Refectoire de ce lieu est presque aussi vaste que la grande Salle du Palais à Paris. Le Chapitre y est aussi beau que spacieux, entouré de statuës de pierre de grands & saints personnages, qui y étoient Religieux pendant la vie de S. Bernard. Derriere le rond-point de l'Eglise est le cimetiere des Abbés étrangers qui sont morts à Clervaux, dans lequel on voit proche l'Eglise les tombeaux des freres de saint Bernard, & sa petite chambre sans cheminée, que Guillaume de Champeaux, qua-

rante-huitiéme Evêque de Chaalons, fit bâtir à S. Bernard pour le ſoulager dans ſes infirmités. Il y a une grande pierre percée en pluſieurs endroits, au-deſſus de laquelle étoit ſon lit, & ſous cette pierre on allumoit un braſier pour échauffer ſa chambre, ſans qu'il s'en apperçût ; on y conſerve encore ſon lit. Cette chambre en laquelle ce Saint eſt mort, tient à une petite Chapelle où on luy diſoit la Meſſe. On entre du cimetiere des Abbés dans celuy des Nobles, qui eſt couvert ; dans le cimetiere des Religieux qui ſuit celuy des Nobles, il y a toûjours une foſſe commencée & une à moitié faite.

Les Abbés ſont tous enterrés de ſuite dans le Cloître du côté du Chapitre, & n'ont que des tombes aſſez ſimples. Ce Cloître eſt voûté & vitré : on y garde un ſilence perpétuel. On entre de ce Cloître dans le Refectoire qui eſt voûté, il y a deux rangs de piliers & quatre rangs de tables. Le chauffoir ſuit le refectoire. On paſſe du grand Cloître dans le Cloître dit du colloque, parce qu'il eſt permis d'y parler : on y voit environ douze petites cellules de ſuite, dans leſquelles les premiers Religieux écrivoient autrefois des Livres, & on les appelloit pour cette raiſon les Ecritoires, nom qui leur reſte encore aujourd'huy. La Bibliotheque eſt au-

deſſus, elle eſt grande, bien percée & bien voûtée, dans laquelle il y a peu de Livres imprimés ; mais il y a un grand nombre de Manuſcrits qui ſont attachés ſur des pulpitres avec des chaînes.

Le Dortoir eſt fort grand, élevé & bien voûté : mais les chambres ſont ſi petites, qu'il n'y a préciſément de place que pour le lit, la table & le ſiége du Religieux. Le Tréſor de ce Monaſtere eſt conſervé au bout de ce dortoir ; il eſt riche, & rempli d'un grand nombre de Reliques. On y remarque un Calice aſſez petit, qui a quatre clochettes d'argent attachées à ſa coupe. On prétend que S. Malachie s'en eſt ſervi.

Les Manufactures des Freres convers étoient autrefois conſidérables. On voit dans la Tannerie des auges d'une ſeule pierre, qui ont quinze pieds de longueur, cinq pieds de largeur, & autant de profondeur : mais ces Manufactures ſont à préſent inhabitées & tombent en ruine, parce que depuis trente ans on a refuſé de recevoir des Frere pour y travailler.

C'eſt une pratique inviolable à Clervaux, que pas un Religieux ne ſort du Monaſtere pendant tout le Carême, l'octave de Pâques, celle de la Pentecôte, ni lorſqu'un Religieux a reçû ſes derniers Sacremens ; juſqu'à ce qu'il ſoit enterré ou hors de danger.

On voit un peu au-dessus de l'enclos du Monastere, une Chapelle qui est à l'endroit même où S. Bernard écrivit à son neveu Robert, son Religieux, cette éloquente lettre tant admirée, pendant une grande pluye & à découvert, sans que le papier en fût moüillé. Ce cher neveu avoit quitté Clervaux, & s'étoit retiré à Clugny.

*Sous la conduite de Pierre le Venerable qui en étoit Abbé.*

Lorsqu'un Abbé de Clervaux vient à mourir, l'Office divin cesse dans l'Eglise, & on fait venir des Religieux de Citeaux pour le faire jusqu'à l'élection du futur Abbé. Tous les Religieux Prêtres ont leurs Autels assignés pour y dire la Messe, & aucun ne l'a célebre sur l'Autel d'un autre. On prétend que c'est un reste de l'ancienne discipline de l'Eglise, qui ne permettoit pas de dire en un même jour deux Messes sur un même Autel.

On ne doit pas icy manquer de faire une petite description de ce fameux vaisseau à serrer le vin, nommé la Cuve ou Tonne de Clervaux. On luy a donné la forme des tonneaux ordinaires; il est composé de grosses pieces de bois parfaitement liées ensemble, pour tenir le vin sans qu'il puisse couler. On a pratiqué une porte pour entrer dedans quand on veut: cette cuve est portée sur deux grosses poutres qui luy servent comme de chantiers; & elle est percée

par le haut pour y recevoir les vins de quatre grands pressoirs, qui sont dans les granges voisines, bâties sur des penchans de montagnes, où l'on voit encore d'autres cuves, qui contiennent depuis cent jusqu'à quatre cens tonneaux de vin qu'on y conserve quelquefois pendant dix ans. La grande tient huit cens tonneaux: si celuy de Diogéne eût ressemblé à cette cuve, ce Philosophe auroit pû s'y faire un petit appartement complet.

On a uni à l'Abbaïe de Clervaux, deux autres Abbaïes de Religieux du même ordre, appellées Mozein & le Val des Vignes, dont les Eglises & les lieux réguliers avoient été ruinés & abandonnés pendant les guerres. L'Abbé de Clervaux a une belle maison de plaisance à une demi-lieuë de son Monastere, située dans un agréable vallon. Il y a dans cette maison une galerie remplie de belles peintures, & une Chapelle dorée à cul de lampe.

S. Bernard a fondé pendant sa vie cent soixante Monasteres, dont le plus considérable est celuy de Clervaux; au sujet duquel on a fait cette épigramme à la loüange de ce Saint.

*Sunt claræ valles, sed clarus vallibus Abbas;*
*Clarior his, clarum nomen in orbe dedit.*
*Clarus avis, clarus meritis, & clarus honore;*
*Claruit eloquio; religione magis.*

*Claraque*

*Claraque mors, clarusque cinis, clarumque*
*sepulchrum;*
*Clarior exultat spiritus ante Deum.*

S. Bernard laissa en mourant, sept cens Religieux dans cette Abbaïe.

L'Abbé de Clervaux est Régulier.

Il y a à présent dans cette Abbaïe quarante Religieux de chœur & vingt Freres convers, outre un grand nombre de domestiques : son revenu est de plus de soixante-six mille livres en argent, sept à huit cens septiers de bled, & sept à huit cens muids de vin ; ce revenu en bled & en vin augmente quelquefois de la moitié ; cette augmentation monte par année commune à plus de vingt mille livres.

L'Abbé joüit pour ses menus plaisirs, non compris sa table & ses voyages, des revenus des forges & bois, des pensions des Novices, du revenant-bon, & excédant des grains & vins que l'on peut vendre au-delà de ce qui est nécessaire pour la provision de la Maison ; ce qui peut montet par an à plus de vingt-cinq mille livres.

L'Abbaïe de Morimont, qui est la quatriéme fille de Citeaux, située dans le Bassigny, à six lieuës de Chaumont, & à une pareille distance de Langres, a été fondée l'an 1109. ou 1114. d'autres disent & plus vraysemblablement en 1115. la même année Morimont Abbaïe.

& le même jour que celle de Clervaux par Gausserand, ou Josserand selon quelques-uns, qui étoit le cinquante-quatriéme Evêque de Langres. Ils ajoûtent qu'Etienne, troisiéme Abbé de Citeaux, douze ans après son établissement, voyant que ce lieu n'étoit qu'un Hermitage dans une vallée, au milieu d'un bois solitaire; la fonda mieux, à quoy il fut aidé par les libéralités d'Ulric ou Oldéric, Seigneur d'Aigremont, l'un des Seigneurs de la Cour de Thierry, Duc de Lorraine. D'autres prétendent que ce fut cet Oldéric, qui avec Adeline son épouse, en fut le premier Fondateur, lorsqu'il vint en France pour voir le Pape Pascal II. qui étoit malade à Langres. Cette Abbaïe fut depuis considérablement augmentée par les autres Seigneurs d'Aigremont & de Choiseüil, qui sont reconnus dans cette Abbaïe comme Fondateurs, & ont leur tombeau dans l'Eglise qui est assez beau. Il paroît par les titres de cette Abbaïe, que les Seigneurs de Bourbonne ont été du nombre de ses bienfaiteurs. Depuis sa fondation jusqu'en l'année 1160. elle a dans sa dépendance sept cens Bénefices & cinq Ordres Militaires : ses revenus qui sont en Espagne ou en Portugal, montent environ à quinze mille livres par chacune année: Elle est située dans un fond, environnée de bois & de montagnes, sur les

frontieres de la Lorraine & de la Franche-Comté, & l'abord en est difficile. L'Eglise est sur les terres de France, il y a une couronne de fleurs de Lys sur la fleche; la moitié du réfectoire est sur les terres de Lorraine. On y a commencé un bâtiment magnifique; le dortoir est fort beau. On fait secher les étangs & couper les montagnes, pour donner de l'agrément & de la commodité à ce Monastere. Il y manque une Bibliotheque.

*Ce bâtiment doit être à présent achevé.*

L'Abbé est Régulier, & a sous luy tre n Religieux. L'Eglise est bien bâtie, grande, belle & fort éclairée.

L'Abbaïe d'Auberive, aussi de l'ordre de Citeaux, est à quatre lieuës de Langres, proche la source & sur la riviere d'Aube. Elle a été fondée en 1135. ou 1136. par Guillaume, appellé par quelques-uns Hollandus, Evêque de Langres: Rolambert de Rosoy, donna des biens considérables à cette Abbaïe en l'année 1164.

Auberive Abbaïe.

Le revenu de l'Abbé est de six mille livres, & celuy des Religieux au nombre de quinze, à peu près pareil; l'Eglise n'a rien de beau, le S. Sacrement est du côté de l'Epître dans une armoire exposée à la vûë, n'étant fermée que d'une grille de fer; les bâtimens & les jardins sont assez beaux.

L'Abbaïe de Beaulieu du même ordre, est

Beaulieu Abbaïe.

ſituée à trois lieuës de Langres. Gauthier de Bourgogne, Evêque de Langres, donna le fonds aux Prêtres Religieux qui y vinrent, & les affranchit de toutes dîmes & redevances; ce qui fut ratifié en l'an 1166. mais il n'y eut point d'Abbé avant l'an 1170. temps auquel les bâtimens furent faits aux dépens des Seigneurs voiſins. Jean fut le premier Abbé, & Hugues ſon ſucceſſeur. Elle vaut environ deux mille livres de rente à l'Abbé, & à peu près autant aux quatre Religieux de cette Abbaïe.

Beze, Abbaïe. L'Abbaïe de Beze ou Baiſe, de l'ordre de S. Benoît, eſt bâtie dans un fond proche la riviere de Baiſe, dont la ſource a cela de particulier qu'elle forme d'abord une riviere, & fait tourner un moulin, & à trente pas de là une forge; on y trouve des truites admirables. Brunon, Evêque de Langres, fit rebâtir & réformer cette Abbaïe l'an 1016. Lambert auſſi Evêque fit une donation à cette Abbaïe, & en 1017. il luy fit reſtituer pluſieurs Seigneuries qui luy avoient été enlevées. Elle a été fondée en l'année 590. ſelon quelques-uns, & ſelon d'autres en 620. par Almagarice Duc & Maire du Palais ſous le Roy Clotaire II. & par Aquiline ſon épouſe. Elle vaut à l'Abbé ſept mille livres de revenu, & aux Religieux au nombre de ſept, quatre mille livres.

L'Abbaïe de la Crete, ordre de Citeaux, de la filiation de Morimont, fondée, à ce qu'on prétend, par un Comte de Champagne du temps de S. Bernard; & depuis beaucoup augmentée par les grands dons qu'y ont faits les Seigneurs de Choiſeüil & de Rénel: elle a été autrefois conſidérable. Elle vaut à l'Abbé ſix mille livres de revenu, & autant aux Religieux au nombre de douze. Elle eſt ſituée ſur la riviere de Rognon à deux lieuës de Chaumont. La Crete Abbaïe.

L'Abbaïe de Molême de l'ordre de ſaint Benoît, eſt de la réforme: elle eſt illuſtre, & reſſent encore ſon ancienne ſplendeur. Son Egliſe eſt belle & de bon goût; les lieux réguliers ſont très-beaux. On voit dans l'Egliſe le tombeau & les Reliques de ſaint Robert, par qui elle a été fondée dans la forêt de Molême en l'an 1173. ou 1175. On prétend que Brunon Evêque de Langres réforma cette Abbaïe en 1036. ou environ; ce qui ne peut être vray, puiſqu'elle a été fondée depuis. Elle vaut quatorze mille livres de revenu à l'Abbé, & quinze mille livres aux Religieux, au nombre de trente. Elle eſt aux frontieres du Duché de Bourgogne, ſur le ruiſſeau de Leigne, à quatre lieuës de Bar ſur Seine, au Midy & à neuf de Clervaux au Couchant. Molême Abbaïe.

L'Abbaïe de Longuay de l'ordre de Ci- Longuay, Abbaïe.

teaux, rapporte à l'Abbé environ quatre mille livres de rente, & aux Religieux au nombre de ſix, deux mille livres, elle eſt à ſix lieuës de Langres.

Vaux-la-Douce, Abbaïe.

L'Abbaïe de Vaux-la-Douce du même ordre, eſt de la filiation de Clairefontaine, qui releve de Morimont, fondée ſelon quelques-uns par Manaſſés alors Doyen & depuis Evêque de Langres, en 1152. L'Auteur des Annales de Citeaux met ſa fondation en 1168. Ce qui eſt de certain eſt que le plus ancien titre de ſa fondation donné par Godefroy Evêque de Langres, eſt ſans datte. Il paroît par ce titre que ce lieu avoit été habité par des Chanoines, qui vivoient en regle : que ſes premiers bienfaiteurs ont été les Seigneurs de Rauſoniere, de la Ferté ſur Amance, & autres qui y ſont dénommés par un titre de l'an 1178. que le premier Abbé s'appelloit Norbert; & par un autre de l'an 1189. Manaſſés Evêque de Langres ratifie le don fait par Gerard d'Oggey, & par un autre titre de l'an 1241. Thibault IV. du nom, Comte de Champagne, prit ſous ſa protection cette Abbaïe, à laquelle Jean Comte de Bourgogne fit don de dix livres de ſel par chacun an, à prendre ſur ſes revenus de Salins, par une chartre du mois de Février de l'an 1253. Son revenu eſt d'environ cinq mille livres pour l'Abbé, qui

eſt Régulier, & deux Religieux qui ſont avec luy.

L'Abbaïe de Moret en Champagne, du même ordre, fut fondée en l'an 1152. Moret, Abbaïe.

L'Abbaïe de Notre-Dame du Val des Ecoliers près de Chaumont, de l'ordre des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin. Guillaume III. ſoixante-deuxiéme Evêque de Langres, élû en 1209. confirma la regle de ces Chanoines, & bâtit leur Maiſon, qui n'étoit alors qu'un Prieuré, fondé par quatre Docteurs de l'Univerſité de Paris qui s'y retirérent, & y furent ſuivis par Fédéric qui avoit été élû Evêque de Chaalons, en l'an 1201. Il devoit être ſacré à Langres, le jour étoit pris; mais il mépriſa la Mitre & la Croſſe pour ſe faire Religieux, & ſuivre l'exemple de ces quatre Docteurs nommés Guillaume, Richard, Eurard & Manaſſés, qui ſe trouvérent à Langres dans le temps que Fédéric devoit être ſacré, pour demander permiſſion à Guillaume de Joinville qui en étoit Evêque, de s'établir dans ſon Dioceſe. Ce Prieuré ne fut érigé en Abbaïe qu'en 1539. Elle a été un chef d'ordre juſqu'en 1636. qu'elle fut unie à la Congrégation de ſainte Geneviéve de Paris. L'Abbé eſt Régulier: il a avec luy neuf Religieux dans cette Maiſon, dont le revenu eſt de quatre mille livres. Val des Ecoliers, Abbaïe.

Sept-Fontaines, Abbaïe.

L'Abbaïe de Sept-Fontaines à quatre lieuës de Chaumont, vers le Nord sur la riviere de Rognon auprès de Monteclair de l'ordre de Prémontré, est de la réforme, possedée par un Religieux qui en a huit autres sous luy, qui ont tous ensemble environ quatre mille livres de rente. Ils ont rétabli l'Eglise & les lieux réguliers depuis la réforme. S. Bernard fait mention de cette Abbaïe dans sa lettre 253[e].

Beimont, Abbaïe.

L'Abbaïe de Beimont, Monastere de filles de l'ordre de Citeaux, de la filiation de Morimont, située presqu'au pied d'une montagne, au sommet de laquelle elle fut d'abord établie & fondée en l'an 1140. ou 1148.

Guy & Philippe d'Achey, Gerard de Conflans ou Coublans, & Richard son frere donnérent à Petronille ou Pernelle sa sœur toute la montagne dite de Belmont, pour bâtir une Abbaïe, & ils y ajoutérent depuis la contrée de la Vacherie & tout ce qu'ils y possedoient en terres, prés & bois. Cette Pernelle fut la premiere Abbesse. Godefroy Evêque de Langres confirma cette fondation en l'an 1148. par une chartre, dans laquelle il nomma cette Abbaïe, pauvre maison. Il n'y a présentement que quatre Religieuses avec l'Abbesse, dont le revenu n'est que de deux mille livres. Elles se sont mises depuis quelque temps en clôture &

ont embrassé une espece de réforme, pour éviter qu'on ne mît d'autres personnes en leur place.

L'Abbaïe de Poulangis de l'ordre de S. Benoît, se prétend sujette immédiatement au saint Siége. Il y a dans ce Monastere une Abbesse & quatorze filles toutes Demoiselles, qui ont chacune dans son enceinte une petite maison séparée, & à chacune desquelles l'Abbesse donne une certaine quantité de vivres en espece pour leur subsistance, ce qui ne monte pas à plus de deux cens livres par an. Quoy-que ces filles ne soient pas obligées à la clôture, & qu'elles paroissent quelquefois dans le monde avec un habillement assez propre, mais noir, elles ne laissent pas que d'être de véritables Religieuses, puisqu'elles font vœu de garder la regle de S. Benoît comme elles l'on vû pratiquer, & qu'elles font toutes dans la Maison tous les offices des Religieuses; lorsqu'elles vont au Chœur elles mettent de grands manteaux noirs. Cette Abbaïe ne vaut pas plus de cinq mille livres de rente, & l'Abbesse ne donne à ses Religieuses séparément les vivres en espece, que pour s'exempter de tenir une table où elles puissent manger ensemble. Il en coute dix-huit à vingt mille livres pour y être reçûë. Poulangis Abbaïe.

Il y a dans le même Diocese en Cham-

pagne un bon nombre de Prieurés, dont les plus considérables sont :

Varennes, Prieuré.

Le Prieuré de Varennes, à quatre lieuës de Langres, qui vaut six mille livres de rente. Varennes est un lieu renommé par la naissance de S.Gengoul, Connétable de France, & par le Prieuré qui y a été établi en son honneur. On voit en ce lieu la fontaine qu'on dit avoir été transportée par ce Saint, & dans laquelle il convainquit sa femme d'infidélité; il y fit bâtir & dota l'Eglise Paroissiale, qui depuis a été changée en Prieuré sous le titre de S. Pierre & de S. Gengoul, à la requisition & par la fondation de Regnier, ainsi qu'il paroît par la chartre de Regnauld Evêque de Langres, par l'avis des Chanoines de sa Cathédrale, qui est conservée dans les archives de l'Abbaïe de Molême, à laquelle ce Prieuré a été donné par cette chartre, qui quoy-que sans datte doit être rapporté entre l'an 1080. & l'an 1081. d'autres la rapportent en l'an 1084.

S. Geôme Prieuré.

Le Prieuré de S. Geôme, situé dans le Village de ce nom, proche la ville de Langres; dans lequel on voit une petite Eglise souterraine, dont la voûte est soutenuë par quatre piliers de la hauteur de huit à neuf pieds seulement. Cette Eglise est l'une des plus anciennes & des plus remarquables qui soient en France; elle a été la premiere en

laquelle on a fait l'exercice de la Religion Chrétienne, c'étoit le cimetierre des premiers Chrétiens de cette contrée. La grande Eglise, qui est maintenant au-dessus, est celle du Prieuré où sont les Chanoines Réguliers de S. Augustin. Elle a été fondée par l'Empereur Charles le Chauve. En 1036. Brunon Evêque de Langres donna des biens considérables aux Chanoines de ce Prieuré, qui n'avoient pas de quoy vivre. Ce Prieuré est en commende, il vaut au Prieur cinq mille livres par chacun an, & aux Religieux qui y sont deux mille livres.

*Charles le Chauve est mort en l'an 877.*

Le Prieuré de Montiers de l'Isle, *de Monasterio ad Insulam*, situé sur le bord de l'Aube, de l'ordre de S. Benoît, à deux petites lieuës de Bar sur Aube, dépendant de l'Abbaïe de Montiers-Ramé.

Montiers de l'Isle, Prieuré.

Il y a encore deux Commanderies de l'ordre de S. Jean de Jérusalem.

Celle de Corgebin possedée par un Chevalier de Justice, auquel elle vaut environ six mille livres de rente.

Gorgebin Commenderie.

Et celle d'Enonneaux, destinée aux Chevaliers servans de cet ordre.

Enonneaux

Il y a aussi une Chartreuse à Lugny, qui a été fondée en 1162. par Gauthier Evêque de Langres, oncle de Hugues III. du nom, Duc de Bourgogne, qui quitta ensuite son Evêché pour s'y faire Religieux, & y mou-

Chartreuse de Lugny.

rut l'an 1174. le jour des Rois.

Minimes de Bracancourt.

Il reste à parler du Convent des Minimes de Bracancourt, situé sur la petite riviere de Blaise. Il a été fondé par Jean de Baudricourt, Maréchal de France, Gouverneur de Bourgogne, & Anne de Beaujeu son épouse. L'acte de cette fondation fut mis par ce Seigneur entre les mains de S. François de Paule, Fondateur & Général de cet ordre, & elle fut confirmée par le Roy Loüis XI. L'on sçait que ce Prince qui avoit beaucoup de confiance en ce Saint, par la vertu des prieres duquel il espéroit recouvrer la santé, luy avoit envoyé le Maréchal de Baudricourt pour l'amener en France ; ce Seigneur avant que de le mener au Roy, le fit passer par sa Terre de Blaise, & luy ayant offert de luy faire bâtir & fonder en tel lieu qu'il luy plairoit un Convent pour des Religieux de son ordre, il choisit celuy où étoit une ancienne Chapelle qui avoit toûjours porté le nom de Bracancourt, où est à présent ce Monastere qui a retenu le même nom, & qui est le plus ancien de l'ordre des Minimes en France. Ce Convent étoit alors magnifique ; mais les gens de la Religion P. R. l'ayant brûlé sur la fin du dernier siécle, il fut réparé depuis dans un état bien éloigné de sa premiere splendeur. Sa situation sur le penchant d'une montagne est belle & avantageuse ; ses

murailles ſont arroſées par le bas de la riviere de Blaiſe, remplie de truites, qui a ſa ſource à deux cens pas au-deſſus du clos de ce Convent près du Bourg de Blaiſe. Dans l'Egliſe eſt la ſépulture des Seigneurs de la maiſon de Rénel, dans un caveau couvert d'une tombe de marbre noir, où eſt inhumé le corps de Loüis de Clermont d'Amboiſe, Marquis de Rénel, biſayeul de celuy qui porte aujourd'huy ce nom, qui fut tué à Herbis proche Sezanne. Les Seigneurs de Rénel ſont reconnus pour fondateurs de ce Convent, & joüiſſent en cette qualité des prérogatives qui y ſont attachées; à cauſe de la Seigneurie de Blaiſe, à laquelle eſt inſéparablement unie cette qualité de fondateur de Bracancourt.

Cette Terre, qui releve du Roy, eſt tombée en cette illuſtre famille par le mariage de Jean d'Amboiſe avec Catherine de Saint-Blin, niece & héritiere du Maréchal de Baudricourt, d'où elle paſſa à la maiſon de Clermont par le mariage de René de Clermont avec Françoiſe d'Amboiſe, à charge de prendre le nom & les armes.

Le revenu de ce Convent n'eſt que de deux mille livres, non compris le droit qu'ont les Minimes de faire couper en tel endroit des forêts de Vignory qu'ils voudront choiſir, tous les bois dont ils ont be-

ſoin pour leur chauffage & pour leurs bâtimens.

## EVESCHE' DE CHAALONS.

L'Evêché de Chaalons, dont l'Evêque porte le titre de Comte & Pair de France, eſt borné au Septentrion par l'Archevêché de Reims, au Midy par les Dioceſes de Troyes & de Langres, à l'Orient par ceux de Verdun & de Toul, & à l'Occident par les Dioceſes de Troyes & de Soiſſons. Il comprend toute l'Election de Chaalons, & partie de celles de Sainte-Manehould, Vitry & Joinville. Les villes de Vitry, Sainte-Manehould, Joinville, Saint-Dizier, Waſſi & Vertus ſont de cet Evêché.

Il y a trois cens ſoixante & ſix Paroiſſes, outre les treize de Chaalons, & quatre-vingt-treize Annexes, partagées en neuf Doyennés, ſous quatre Archidiacres.

L'Evêque de Chaalons eſt Suffragant de l'Archevêché de Reims; ſon revenu eſt d'environ vingt mille livres.

Il y a eû juſqu'à préſent quatre-vingt-neuf Evêques qui ont gouverné ce Dioceſe depuis le premier Evêque S. Memie, qui vivoit du temps des Apôtres; entre leſquels il y en a ſix reconnus pour Saints.

L'Eglise Cathédrale de Chaalons dédieé à S. Etienne est grande, claire & bien bâtie; Elle portoit ce nom dès l'année 600. & il y a apparence que S. Elaphe dix-septiéme Evêque de Chaalons & S. Lumier son successeur, alors diacre de S. Elaphe, donnérent tous leurs biens à cette Eglise; qui après avoir été brûlée & rébâtie, fut consacrée à la priere de Barthelemy cinquante-troisiéme Evêque de Chaalons le 28. Novembre 1147. par le Pape Eugene III. accompagné de dix-huit Cardinaux, & des Evêques de Chaalons, de Paris, d'Auxerre & de Nevers, avec toute la magnificence imaginable. Elle est ornée d'un fort beau Jubé d'une architecture bien étenduë, qui est l'ouvrage de Mr. Vialart, dont nous avons parlé cy-devant, fait en 1664. La Fleche de cette Eglise qui avoit été bâtie, en 1520. de quarante-huit toises de hauteur, & qui passoit pour être la plus belle de France, ayant été brûlée par le feu du Ciel le 19. Janvier 1668. à six heures & un quart du soir, ainsi que toute la couverture & la voûte enfoncée par la chûte du débris de ce clocher; Ce Prélat outré de douleur de voir son Eglise en un si mauvais état, mais animé en même temps d'un zele ardent, & qui luy étoit ordinaire pour le bien de la maison du Seigneur, employa aussi-tôt tous ses soins pour trouver les fonds nécessaires

pour la réparer; Dieu bénit ſon entrepriſe; & il trouva en fort peu de temps non ſeulement le moyen de remettre l'intérieur de l'Egliſe en l'état qu'il étoit auparavant, mais encore de l'embellir conſidérablement, en faiſant conſtruire des Chapelles à côté, & derriere le Chœur qui y manquoient auparavant. On admira l'art des ouvriers qui en travaillant à cet ouvrage, trouvérent le moyen de ſoûtenir en l'air toute la voûte, qui eſt au-deſſus du Sanctuaire, & qui étoit auparavant portée ſur quatre gros piliers aſſez mal propres, & d'une ſtructure différente des autres; tandis qu'ils en remirent quatre autres d'une architecture réguliere & proportionnée au reſte de l'édifice; enfin au lieu de la fléche qui étoit de bois couverte de plomb, il fit faire deux clochers à jour de pierre de taille, fort élevés de pareille ſymétrie, & qui peuvent paſſer pour un chef-d'œuvre d'architecture; & tous ces ouvrages furent achevés en l'année 1672.

Le grand Autel de cette Egliſe tout de marbre de differentes couleurs, l'un des plus grands & des plus beaux du Royaume, avec le Thrône Epiſcopal de pareil marbre, eſt un préſent de M. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, dans le temps qu'il étoit Evêque de Chaalons, duquel nous pouvons dire

dire, ſans craindre de paſſer pour flateur ; qu'il a donné à tout ce Dioceſe des marques éclatantes de ſa piété, de ſa douceur, de ſa libéralité & de ſa charité.

Le Chapitre eſt compoſé de huit dignités, qui ſont les quatre Archidiacres, le Doyen, le Tréſorier, le Chantre, le Souchantre, de trente & un Chanoines, huit autres Chanoines demi-Prébendés, deux Vicaires perpétuels, & environ ſoixante Chapellains.

Tous ces Bénefices ſont à la diſpoſition du Chapitre ſeul, à l'exception des quatre Archidiaconés & de la Tréſorerie, qui ſont à la collation de l'Evêque. Les Canonicats ne valent environ que ſix cens livres chacun : mais ce revenu augmente quelquefois juſqu'à deux mille livres, lorſque les grains viennent à augmenter de prix.

Il y a au-deſſus de la porte du Chœur de cette Egliſe du côté de l'Hôtel-Dieu en dehors, un tableau très-ancien, dont les portraits ſont au naturel, qui répréſente la conſecration de cette Egliſe dont nous avons Tome I.
parlé, à laquelle aſſiſta S. Bernard qui prê- page 249.
cha dans le Jard, comme nous l'avons dit à l'occaſion de cette cérémonie. On voit deſſous le derriere du grand Autel, une grande & magnifique Châſſe d'argent, faite depuis peu d'années, dans laquelle ſont les os de S. Alpin, huitiéme Evêque de Chaa-

lons vis-à-vis de laquelle, ſur un pilier derriere le Chœur, j'avois deſtiné de faire mettre cette inſcription en lettres d'or ſur un marbre; ſi le Chapitre eût voulu le permettre.

*SANCTI ALPINI*
*Catalaunenſis Epiſcopi*
*Reliquias ſacras*
*Viator*
*Hac in capſula venerare:*
*Et quem in terris contribulem habuiſti,*
*Cœlo ut te reddat patronum roga.*
*Natum Baiis Campania noſtra*
*Suum agnovit alumnum.*
*Et ne ſola frueretur*
*Duobus Epiſcopis*
*Lupo Trecenſi, & Germano Altiſſiodorenſi*
*Adjutorem contra Pelagianos*
*Ultro dedit;*
*Sed brevi redditus ſuis*
*Patriæ parens ex alumno fuit.*
*Dum Epiſcopatum geſſit*
*Verè bonus Paſtor*
*Gregem pavit & ſervavit.*
*Attilam Regem*
*Minitantem Catalauno*
*Sola oratione armatus vicit;*
*Ab eodem prædatore prædas extorſit;*
*Denique flagellum Dei*
*Linguæ flagello ſuperavit.*

*Obiit apud Baias anno 480.*

*Æternum hoc monumentum posuit Edmundus Baugier, Eques, Dominus de Breuvery & d'Ante, Regis Secretarius, Curiæ Præsidialis Decanus, &c. anno* 1714.

J'avois encore disposé cette autre Inscription, pour mettre à l'autre pilier sur un pareil marbre.

*Æternæ memoriæ*
*Eminentissimi Cardinalis*
LUDOVICI ANTONII NOALLII.
*Siste quisquis templum hoc ingrederis*
*Viator.*
*Molem marmoream mirare,*
*Sacrarium aureum,*
*Episcopalem à latere thronum.*
*Hæc tria Cathedralis Ecclesiæ miracula*
*Totidem liberalitatis ejus munia sunt.*
*Dignus quondam coli altaribus,*
*Qui tam magnifica Protomartyri Stephano*
*Construxit.*
*Sed fuit ipse inhabitantis spiritus templum,*
*Cujus fundamentum posuit humilitas,*
*Ponet charitas fastigium.*
*Mirare viator Antistitis quondam tui*
*Monumentum.*
*Et dum beneficio frueris,*
*In auctorem gratam refunde memoriam.*
*Tanti viri substracta est huic urbi præsentia;*
*Sed eidem præsens adest, vivitque fama.*

*Sincerus candor animi,*
*Popularis gravitas, quam facilitate condiebat*
*Majeſtas nihil officiens amori,*
*Lenitas nihil detrahens Majeſtati,*
*Omnium virtutum chorus*
*Siſtit ſe tibi*
*Dum præſulis imaginem animo effingis.*
*Invidebat Lutetia huic ſedi Paſtorem ſuum*
*Non dominantem in Clero,*
*Nihil cum ſupercilio tractantem,*
*Sed omnibus omnia factum*
*Gregis ipſe ſui formam ſe fecit,*
*Nihil ex munere uſurpare ſolitum*
*Præter curas.*
*Sui ſemper immemorem,*
*Quò miſerorum ſæpius recordaretur;*
*Sibi uni durum,*
*Quò ſubditis eſſet clementior;*
*Denique vitæ prodigum propriæ,*
*Dum ſaluti conſulit ægrotantium.*
*Hoc gratæ memoriæ monumentum poſuit*
*Edmundus Baugier, Eques, &c.* 1714.

On lit dans le milieu du Chœur de cette Egliſe, en deſcendant du Sanctuaire, ſur une tombe de marbre blanc, cette inſcription, qui eſt ſur le corps de Monſieur Vialart, Evêque de Chaalons, mort en odeur de ſainteté.

# D. O. M.

## FELIX VIALART DE HERSE,
## EPISCOPUS COMES CATALAUNENSIS,
## PAR FRANCIÆ,

*QUEM morum ſanctitas, doctrina præcellens,*
*Et indefeſſa Paſtoralis ſollicitudo*
*In æternum commendarunt.*
*Labentem in Diœceſi majorum diſciplinam*
*Reſtituit, & confirmavit.*
*Formandis ad ſacra Clericis, Seminarium*
*Struxit, & dotavit.*
*Plurimas pro juvenili utriuſque ſexus*
*Inſtitutione domos erexit,*
*Hanc Baſilicam eleganti Odæo exornavit.*
*Eamdem incendio deformatam refici,*
*Et augeri curavit.*
*Pacem inter Eccleſiæ Gallicanæ Theologos,*
*Diuturnis diſſidiis laborantes*
*Conciliavit.*
*In ſolemnibus Cleri comitiis, demandatas ſibi*
*Partes, pari prudentiâ & virtute*
*Adimplevit.*
*Pontificibus Maximis religione & eruditione*
*Laudatiſſimus.*
*Regibus Chriſtianiſſimis pietate & vigilantiâ*
*Gratiſſimus.*
*Magnatibus omnium Ordinum amicâ*
*Suavitate colendiſſimus.*

*Pauperibus, quos moriens hæredes ex aſſe*
*Scripſerat, ingentis patrimonii dum viveret,*
*Effuſione, deſideratiſſimus.*
*Tandem poſt aſſiduas per annos XL. Epiſcopalis*
*Oneris curas, ſummo Eccleſiæ ſuæ luctu,*
*Et univerſæ damno,*
*Hic XI. Junii ſepultus eſt,*
*Anno reparatæ ſalutis M. DC. LXXX.*
*Ætatis LXVII.*

On lit encore cette autre gravée ſur une tombe de marbre noir proche la porte de cette Egliſe, par laquelle les Chanoines vont au Chapitre.

*HIC JACET*
*D. Petrus de Saint Remy,*
*Sacræ Theologiæ Doctor,*
*Archidiaconus & Canonicus hujus Eccleſiæ;*
*In opere Dei faciendo aſſiduus & pius.*
*Antiquitatis ſtudioſus & peritus,*
*Jurium Capituli ſui*
*Inveſtigator diligentiſſimus*
*Et acerrimus defenſor.*
*Sta viator,*
*Sta confrater;*
*Orate pro eo.*
*Obiit V. Novembris M. DCC. XII.*
*Avunculo ſuo hoc pietatis & grati animi*
*Monumentum poſuere, anno* 1714.
*Edmundus Baugier, Eques, Dominus de*
*Breuvery & d'Ante, Regis Conſiliarius*

*Librarius, Curiæ Præsidialis Decanus, quondam Prætor. Urbanus, primus Judex Scabinus, & urbis Senator perpetuus.*

*Jacobus de Saint Remy,*
*Magdalena de Saint Remy,*
*Maria Joseph de Saint Remy.*

On lit dans un ancien Sacramentaire d'environ huit cens ans, que nous avons vû entre les mains de feu M. de Noailles Evêque de Chaalons, que le Clergé devoit avoir toûjours la tête nuë dans l'Eglise durant le Carême; Que le Mécredy saint à l'heure de Tierce, l'Evêque accompagné de son Clergé disoit les Oraisons solemnelles qu'on chante à présent le Vendredy saint aprés la Passion, lesquelles étant finies on sortoit de l'Eglise, & on y revenoit à la huitiéme heure dire la Messe; Que le Jeudy saint de grand matin avant Prime le même Evêque avec son Clergé alloit à l'Eglise de S. Memie, pour y faire l'absolution du Clergé & du peuple; de là il alloit à S. Pierre, ensuite à la Chapelle de S. Jacques, qui étoit alors un Hôpital; & enfin à l'Eglise de Toussaints, & il faisoit à chacune la même chose. A l'heure de Sexte il revenoit à son Eglise reconcilier les pénitens. Le Vendredy saint tous les Prêtres tant de la Ville que des Fauxbourgs, tout le Clergé & le peuple s'assembloient dans une Église de la Ville, où l'Evê-

que indiquoit la Station, où étant aſſemblés l'Evêque ſortoit de la Sacriſtie en ſilence, & étant monté en ſon trône le Soudiacre liſoit une leçon ſuivie du Cantique *Domine audivi*. On liſoit enſuite une ſeconde leçon, puis le trait *Deus laudem meam*. Après lequel on chantoit la Paſſion, qui étoit ſuivie des Oraiſons ſolemnelles. Ces Oraiſons finies deux Diacres dépoüilloient l'Autel, ôtant le linge qui le couvroit. Après cela tout le monde ſortoit, & les Curés alloient faire le même office dans les Egliſes de leurs Paroiſſes. A l'heure de Vêpres on retournoit à l'Egliſe faire l'adoration de la Croix. Les deux premiers Prêtres apportoient de la Sacriſtie le Corps de Notre-Seigneur, & un Soudiacre un Calice avec du vin non conſacré, qu'ils mettoient ſur l'Autel qui étoit nud. L'Evêque diſoit enſuite l'Oraiſon Dominicale, l'Oraiſon *Libera nos*, ſe communioit en ſilence & après communioit tous les autres qui vouloient communier. Le Samedy ſaint lorſqu'on avoit baptiſé les enfans, les parrains les recevoient dans des linges, les eſſuyoient & les habilloient, ils les préſentoient enſuite a l'Evêque qui les confirmoit; ils tenoient ces enfans entre leurs bras: mais ceux qui avoient de l'âge, poſoient leurs pieds ſur ceux de leurs parrains quand on les confirmoit. On les communioit enſuite à la Meſſe, même

ſes enfans : avec cette différence que les petits pouvoient prendre le lait de leurs nourrices avant la Communion, s'ils en avoient beſoin ; au lieu que ceux qui étoient d'un âge plus avancé communioient à jeun.

Dans l'adminiſtration de l'Extrême-Onction, on ne prononçoit qu'une forme pour toutes les onctions conçûë en ces termes : *In nomine Patris, & Filii, & Spiritus ſancti ſit tibi hæc perunctio olei ſanctificati ad purificationem mentis & corporis.*

De cette Egliſe Cathédrale dépendent deux autres Egliſes Collégiales, dont les Canonicats ſont à la nomination & préſentation du Chanoine de la Cathédrale qui eſt à ſon tour en ſemaine pour nommer aux Bénefices, & à la collation du Chapitre. Ces deux Collégiales ſont dans l'enceinte de la ville de Chaalons, & n'ont aucune dignité à leur tête.

La premiere s'appelle l'Egliſe de la Trinité, qui eſt proche de l'Egliſe Cathédrale : elle eſt auſſi Paroiſſiale ; il y a dix Chanoines, l'un deſquels eſt Curé. Ces Canonicats ſont de deux à trois cens livres de rente.

La ſeconde eſt dédiée à Notre-Dame. Il y a onze Chanoines, l'un deſquels eſt à préſent Curé. Ces Canonicats valent cinq à ſix cens livres de revenu, y compris le caſuel.

Cette Eglise est au milieu de la Ville ; elle est grande & belle, & il y a plusieurs Eglises Cathédrales qui n'ont pas sa beauté. Elle est ornée de quatre grands clochers & d'un cinquiéme au milieu qui est petit. Toute cette Eglise & ses clochers sont couverts de plomb. Le grand Autel est d'argent doré. Il y a une orgue des plus belles & des meilleures de France. On voit dans la muraille sur l'escalier de l'orgue la figure d'un homme mort étendu, taillée en relief, au-dessous de laquelle est écrit :

*Cy gist mort tout étendu*
*Guillaume Groslart derriere cet huis,*
*Sa femme auprès de son côté ;*
*Prïez Dieu pour les Trépassés.*

Les cloches de cette Eglise, quoy-qu'en grand nombre, font un carillon détestable ; il est surprenant qu'une Paroisse aussi riche n'ait pas encore fait refondre ces cloches.

Il y a dans cette Eglise une figure de pierre qui répréſente la Sainte Vierge tenant son Enfant Jesus, qui est sur l'Autel d'une Chapelle derriere le Chœur du côté de l'Epître à droite du grand Autel, où l'on prétend qu'il s'est fait un grand nombre de miracles ; & c'est ce qui a donné lieu à la construction de cette magnifique Eglise, qui n'étoit autrefois qu'une petite Chapelle, qui étoit à l'endroit même où est cette figure de la Sain-

te Vierge, qu'on appelloit Notre-Dame en Vaux ou en Vallée, parce qu'elle étoit dans un lieu bas proche de la petite riviere de Mau qui traverſe à préſent la Ville.

La tribune de cette Egliſe eſt tout-à-fait gothique ; ce qui donne lieu de croire qu'on en fera faire une autre : cela donneroit occaſion d'aggrandir le Chœur qui eſt trop petit.

Il y avoit en cette Egliſe une Relique qui étoit en très-grande vénération : on prétend que c'étoit une portion de l'Umbilic qui avoit tenu à la ſainte Humanité de Jeſus-Chriſt, lequel a voulu s'aſſujettir à l'ordre de la nature en ce qui n'eſt point contraire à la virginité de la ſainte Vierge. *Natus eſt homo, ſed non genitus ut homo* : Il eſt né comme les autres hommes, mais il n'a point été engendré comme eux, dit S. Auguſtin ; ce qui eſt de certain, eſt que Charles de Poitiers, ſoixante & quatorziéme Evêque de Chaalons, qui par les monumens qui reſtent de luy, paroît avoir été un Prélat illuſtre par ſa pieté, par ſa naiſſance & par ſa capacité, transféra cette Relique qui étoit dans un vaſe d'argent antique, & la mit dans un autre plus beau ; & elle a toûjours été conſervée avant & depuis cette tranſlation dans une armoire à ſept ſerrures, dont les clefs étoient en différentes mains, à côté de l'armoire où repoſe le Saint Sacrement. Cette

Tranflation fe fit avec beaucoup de pompe & de magnificence le 8. Décembre, jour de la Conception de la Sainte Vierge, de l'année 1407. dont ce Prélat dreffa alors fon Procès-verbal, qui porte qu'elle étoit reconnuë pour autentique de temps immémorial, & qu'il avoit examiné ce qui la concernoit, avec toute l'application & la circonfpection dont la prudence humaine peut être capable, *prout humanum eft fapere.*

Les cérémonies qui s'obfervoient lors de fon expofition, qui étoit le premier jour de chacune année, font marquées dans un Rituel de l'année 1322. qui n'eft & ne peut être foupçonné d'aucune falfification.

La dévotion des Chaalonnois & des peuples de tout le païs, qui s'étoit perpétuée dans toute la Province, femble ne laiffer aucun lieu de douter que ce culte ne s'eft pas introduit fans un jufte fondement de la part des Supérieurs fpirituels & temporels au temps defquels il s'eft établi, & de tous ceux qui ont été témoins de fa continuation.

Il eft néanmoins arrivé que le Mardy 19. Avril 1707. M. Gafton-Jean-Baptifte-Loüis de Noailles, Evêque de Chaalons, frere de l'illuftre Cardinal de ce nom, Archevêque de Paris, fe rendit en cette Eglife fur les fept heures du foir, accompagné feulement de l'un des Marguillers, des deux anciens

Chanoines de cette Eglise, & de trois autres personnes qui furent suivies d'un petit nombre d'habitans qui s'y trouvérent fortuitement. Ce Prélat fit à l'instant fermer les portes de l'Eglise, & fit ouvrir par un serrurier l'armoire où étoit la Relique qu'il fit apporter sur le grand Autel.

Après que ce Prélat eut ôté un petit pavillon de brocard à fond d'argent, que Madame la Duchesse de Noailles sa mere avoit donné, il dressa son Porcès-verbal où il dit qu'il avoit trouvé l'image de la Vierge assise dans une espece de trône tenant l'image de l'Enfant Jesus, le tout de vermeil très-propre & bien travaillé, & au milieu de l'image de l'Enfant Jesus un petit cercle sur lequel sont gravés ces mots : *De Umbilico Domini nostri Jesu Christi*, d'une ancienne écriture de trois à quatre cens ans ; qu'il fit ouvrir ce Reliquaire par un orfévre, dans lequel il trouva dans de l'étoffe de soye rouge quelque poussiere graveleuse ou sable, que tous les assistans touchérent & frottérent plusieurs fois dans leurs doigts ; qu'il envoya querir un Chirurgien, qui ayant touché, frotté dans les doigts & mis à sa bouche de cette matiere, dit qu'il n'y trouvoit rien qui luy parût être partie des vaisseaux umbilicaux, & qu'il n'y trouvoit ni goût ni odeur. Après quoy le Prélat mit le tout

dans une boëte de vermeil qui appartient à la Paroiſſe, & l'emporta.

Il n'eſt pas de mon ſujet de rapporter toutes les nullités que l'on a prétendu faire remarquer dans la forme de cet enlevement. Il parut dans ce temps-là quantité de Mémoires imprimés pour & contre au ſujet de cette affaire qui fit grand bruit. Ces Mémoires ſont curieux & ſeront recherchés comme tels dans la ſuite des temps; mais je ne ſçay pas ſi les Lecteurs trouveront qu'on y ait ſuivi la morale de Jeſus-Chriſt, & s'ils approuveront les railleries dans une matiere auſſi ſérieuſe. Je ne prétens prendre aucun parti, quoy-que Chaalonnois : je rapporte ſeulement les faits. Je demeure d'accord que la matiere qui ſe trouva dans le Reliquaire ne me parut que comme de la cendre & du ſable, parmi leſquels j'apperçûs quelques pellicules, lorſque ce Prélat me fit l'honneur de me la montrer le 10. May 1707. jour auquel je fus par luy appellé comme Juge de Police, & encore en qualité de député du Conſeil de Ville, pour être préſent à l'addition & continuation qu'il fit alors de ſon Procès-verbal ; mais je refuſay de ſigner cet acte pour pluſieurs raiſons que je paſſe ſous ſilence.

J'obſerveray ſeulement que je crus que cette matiere devoit paroître telle qu'elle

avoit été trouvée ; & en effet c'eſt encore l'uſage de pluſieurs d'entre les Juifs d'aujourd'huy, de garder cette partie de l'Umbilic, lorſqu'elle ſe détache du corps de leurs enfans, & particulierement de leurs premiers nés ; ainſi que la partie du prépuce que l'on coupe lors de la circonciſion, à quoy ils ajoûtent une poignée de ſable pour les conſerver ; c'eſt ainſi qu'en parle M. de Simonville dans le livre qu'il a donné au public, & qui eſt d'ancienne impreſſion qui porte pour titre : *Comparaiſon des Cérémonies des Juifs & de la Diſcipline de l'Egliſe, pour ſervir de ſupplément au Livre qui a pour titre : Cérémonies & Coûtumes qui s'obſervent aujourd'huy parmi les Juifs.*

Je ne dois pas omettre de rapporter un événement dont j'ay été témoin à l'occaſion de cette Relique.

Jeanne Serré, femme de Loüis Barbier de ma Paroiſſe & de mes voiſins, tomba il y a vingt ans dans une véritable manie, dans laquelle elle reſta pendant pluſieurs années ſans pouvoir être ſoulagée par tous les remedes de la Médecine : ſon mari pénétré d'une confiance chrétienne pour cette Relique, la conduiſit le premier jour de l'année, jour de ſon expoſition, en l'Egliſe de Notre-Dame, où elle ſe proſterna devant la Relique, après quelque temps elle ſe releva & la baiſa :

elle aſſiſta enſuite fort paiſiblement au Salut qu'on avoit accoûtumé de chanter le ſoir. Etant retournée en ſa maiſon elle ſoupa & ſe coucha fort tranquillement, ce qui ne luy étoit pas ordinaire ; s'étant éveillée après quelques heures de ſommeil elle appella ſon mari, & luy dit qu'elle étoit guerie par la vertu de la ſainte Relique: elle étoit en effet guerie, & depuis ce temps-là non ſeulement elle n'a été aucunement atteinte de ce mal; mais on doit dire à ſa loüange, qu'il n'y a point de femme de ſa condition qui la ſurpaſſe en piété.

Cette femme vit encore, ainſi que pluſieurs perſonnes qui ont été témoins de ſon état & qui peuvent s'en éclaircir.

Je ne ſuis point du nombre de ces viſionnaires qui admettent aiſément des cas ordinaires pour des miracles, on me connoît aſſez ſur cette matiere; & on n'ignore pas que ceux qui ont étudié la Médecine, comme j'ay fait, depuis plus de cinquante ans, ne donnent pas dans le faux en ces ſortes d'occaſions. Je ſçay bien que ce prodige n'eſt pas un miracle de ſigne univoque; je ne me vante pas d'en avoir jamais vû de cette eſpece; il eſt très-rare d'en voir de bien prouvés par le témoignage de perſonnes de caractere tel qu'il les faudroit pour ces ſortes de preuves; quoy-qu'il ſoit certain qu'il s'en fait, &

qu'on

qu'on en voit encore quelquefois.

L'enlevement de cette Relique, dont nous venons de parler, fit prendre la résolution aux Chanoines & aux Paroissiens de cette Eglise, après avoir fait inutilement leurs remontrances à ce Prélat, de former contre luy une demande aux Requêtes du Palais, à ce qu'il eût à la restituer; mais il obtint un Arrest en la Grande Chambre du Parlement qui jugea que Messieurs des Requêtes n'étoient pas compétans pour en connoître. Cet Arrest ne décide rien pour le fonds de cette affaire. Cependant les Demandeurs en restitution ne sçachant pardevant quels Juges ils pourroient traduire leur Evêque, avoient d'abord eû en vûë de demander au Roy des Commissaires; mais la plûpart ont appréhendé le crédit du Prélat; & ils vivent dans l'espérance qu'il reviendra de ses préjugés, & qu'il rendra à cette Eglise ce qui a fait pendant plusieurs siécles un de ses principaux ornemens.

Dans le temps qu'on imprimoit ces Mémoires, ce Prélat est décédé le 15. jour de Septembre 1720. On espere que l'illustre Prélat qui luy succedera en obtiendra facilement la restitution de M. le Cardinal de Noailles, qui a déja fait remettre la boëte de vermeil aux Marguillers de cette Paroisse.

Nous parlerons plus amplement de cet éve-

nement dans l'Histoire particuliere de la Ville deChaalons & de ses Evêques, que nous esperons donner dans peu de temps au Public.

Il y a proche de cette Eglise un grand cimetiere qui est planté de grands & beaux arbres qui forment des allées ; il est fermé pendant la nuit ; il est revétu du côté de la Riviere d'un parapet de pierres de taille à hauteur d'appuy, d'où on découvre deux ponts & le port, ce qui rend la vûë agréable. On y voit un grand charnier couvert, dans lequel on range les os & les têtes des morts. Il y a aussi une Chapelle, dans laquelle est un Sépulchre de notre Seigneur Jesus-Christ, dont les figures qui sont de pierres bien travaillées sont de grandeur naturelle. On voit dans ce cimetiere à côté de la porte qui va au cloître une image de la Vierge, qui tient un Jesus mort sur ses genoux ; de l'un des côtez, est un homme à genoux, les mains jointes, & derriere luy est l'image de S. Jean-Baptiste debout ; de l'autre côté est une femme à genoux, & derriere elle l'image de S. Christophe : ces figures sont de pierres de taille, & au dessous on lit.

*Sire Jean Poussin & Alizon sa femme,*
*Qui cy-devant veulent être inhumez,*
*Servans de cœur la glorieuse Dame ;*
*L'ont fait asseoir telle que la voyez ;*

*Priez pour eux & pour tous trépaſſez,*
*Que ſon cher fils de grace les arrouſe;*
*Car ils l'ont fait de leurs biens amaſſez,*
*Au mois d'Aouſt l'an mil cinq cens & douze.*

Outre ces deux Egliſes Collégiales & Paroiſſiales, il y a encore dans la ville & fauxbourgs de Chaalons onze autres paroiſſes, dont la plûpart ſont aſſez bien bâties.

La Paroiſſe de S. Alpin, huitiéme Evêque de Chaalons, eſt preſque au milieu de la Ville; on y voit le tombeau de ce Saint, dont le Caveau eſt ouvert, proche lequel contre un pilier on lit l'inſcription ſuivante que nous y avons fait poſer en l'année 1706.

*Templum hoc mediâ urbe extructum*
*Olim Andreæ Apoſtolo ſacrum,*
*Nunc tutelari Alpino dicatum,*
*Quiſquis viator ingrederis,*
*Agnoſce tumuli locum,*
*Et venerare lipſana;*
*Supereſt depoſiti corporis in tumulo locus;*
*Corpus ipſum*
*Anno Chriſti 860. tranſlatum ex parte*
*Erchanrandus Epiſcopus*
*Cathedrali Eccleſiæ pignus dedit.*
*Sed ne tanto careres patrocinio,*
*Cineres in arcula reliquit.*
*Paſtorem olim ſubditi immortalem cùm optarent*
*Baias natalem locum*
*Valetudinis confirmandæ causâ deportarunt.*

*Sed heu ! diem ibi extremum clausit*
*Anno* 480.
*Ubi primam lucem hauserat.*
*Abi viator,*
*Et tali Pastore praeunte,*
*Ne sicut ovis aberres,*
*Id unum pete,*
*Ut vocem ejus audias.*

*Æternum hoc monumentum posuit Edmundus Baugier, in Curia Præsidiali Consiliarius, Urbis Senator, & primus Judex Scabinus, anno Domini* 1706.

Les cendres du corps de ce saint Evêque, sont dans une châsse de bois doré fort bien travaillée; ainsi que le tabernacle & les ornemens du grand Autel qui ont été faits depuis peu.

Il y a à Chaalons un Séminaire dans lequel sont instruits par les Peres de la Mission, ceux qui aspirent aux ordres sacrés. Les Bâtimens sont commodes; la Bibliotéque a une veuë charmante qui s'étend fort loin dans la campagne: Ce Séminaire doit son commencement à M. de Burges ou Burgensis Evêque de Chaalons, qui commença de le fonder le 14. Octobre 1572. Il fut d'abord établi dans une partie de l'ancien College de la Ville, dit de S. Lazare, où les Tréforiers de France tiennent à présent leur Bureau, & il a été achevé d'établir par

feu M. Vialart, en l'année 1646. dans le lieu où il eſt à préſent. Ce Prélat a eû toute ſa vie un ſoin particulier des jeunes Eccleſiaſtiques, qu'il prenoit plaiſir d'inſtruire luy-même en cette maiſon, où il faiſoit ſon plus ordinaire ſéjour, & où il eſt enfin décédé; ſes revenus ſont à préſent conſidérables.

Pierre de S. Remy, Archidiacre & Chanoine de la Cathédrale, mon oncle maternel, luy a fait don de la ſucceſſion qui luy étoit échuë, par le décès de Marie Hugueny ſa couſine germaine, qui étoit de vingt-cinq mille livres; ainſi que M. l'Evêque, & les autres Directeurs l'ont reconnu par acte du trentiéme Avril 1711. jour de cette donation; qui a été faite en partie pour acquitter le teſtament de François de S. Remy, Archidiacre de Langres & Chanoine de S. Etienne de Chaalons ſon frere aîné.

Il y a à Chaalons un College de Jeſuites établi en 1617. dont l'Egliſe nouvellement bâtie & achevée en 1678. eſt grande & propre, ornée d'un dôme, d'un beau portail & d'Autels faits en partie de marbre. Les bâtimens du College ne ſont point achevés, ce qui exiſte à un air de grandeur: mais ce College eſt pauvre; on y enſeigne les Humanités & la Philoſophie.

Nous avons fait graver ſur deux marbres les

inſcriptions ſuivantes, pour être miſes lorſqu'elles ſeront dorées dans l'Egliſe de ce College.

*SANCTO IGNATIO.*

*Auſpice te, Ignati, curisque adjuta tuorum,*
*Gymnaſio culta eſt noſtra juventa tuo.*
*Moribus informanda bonis, maturior ætas*
*Virginis hîc almam deinde popoſcit opem.*
*Denique contiguum domui, te præſide, templum*
*Sæpe frequentandis contigit ire ſacris.*
*Fas utinam! duce te ſummi quandoque Tonantis*
*Celſa revelato templa ſubire Deo.*

*SANCTO FRANCISCO XAVERIO*

VOTUM.

*Vota fidem repetunt: votum perſolvimus aris,*
*Cauſaque manſuro marmore ſculpta manet.*
*Æger eram, & media ſoſpes de morte revixi;*
*Hæc mihi Franciſci munere parta ſalus.*
*Ardebat peritura domus: compeſcuit ignes;*
*Utque dedit vitam, ſic mihi ſervat opes.*
*O animam demum, extremo diſcrimine mortis,*
*Servet! in æternos ne cadat illa rogos.*

*Poſuit Edmundus Baugier, Eques, Regis Conſiliarius Librarius, Dominus de Breuvery & d'Ante, Curiæ Præſidialis Decanus, primus Judex Scabinus, Urbis Senator, quondam Prætor Urbanus, & Societatis ſincerus amicus, anno Domini* 1714.

On voit à Chaalons deux Hôpitaux, dont le premier qui eſt nommé dans les anciens titres, le grand Hôpital, eſt pour les pauvres malades, les petits enfans & les pauvres paſſans. Il eſt composé de pluſieurs Hôpitaux qui ont été reünis à un ſeul, qui ſont ceux du S. Eſprit, de S. Maur, de S. Lienard, de S. Nicolas & de S. Jacques: le ſecond Hôpital eſt appellé la Maiſon de Charité ou l'Hôpital de S. Maur, & non pas Hôpital général, comme quelques-uns le prétendent, puiſqu'il eſt ſeulement deſtiné pour nourrir les perſonnes de Chaalons, qui ſans ce ſecours ſeroient obligés de mandier; au lieu que le premier eſt pour toutes ſortes de pauvres & de malades; & en effet on y a reçû dans certaines années juſqu'à ſix mille pauvres paſſans, tant ſains que malades, ce qui a obligé de faire des emprunts conſidérables pour fournir à cette dépenſe extraordinaire : ainſi le titre d'Hôpital Général devoit luy être donné par préférence à l'autre.

Ces deux Hôpitaux ſont bien bâtis & ont de l'étenduë; ils ſont gouvernés par les mêmes Adminiſtrateurs qui s'aſſemblent tous les Mardis de l'année, dans une ſalle de l'Hôtel-Dieu, ainſi qu'il a été reglé par Lettres Patentes du mois de Février 1635. & par les articles de l'établiſſement de ce Bureau. Il a été jugé par Arreſt que les aſſemblées

de ce Bureau ſe tiendroient toûjours au lieu accoûtumé.

La Juriſdiction ſpirituelle de l'Hôtel-Dieu, appartient au Chapitre de la Cathédrale ſeul.

Chriſtophe Perard, Seigneur de Plagny, a légué à cet Hôpital pluſieurs biens pour donner le revenu à ceux qui ſeront pauvres & attaqués de la pierre, pour aller ſe faire tailler à Paris.

Il y a dans Chaalons deux Abbaïes d'hommes, l'une eſt celle de S. Pierre, & l'autre de Touſſaints.

L'Abbaïe de S. Pierre eſt de l'ordre de S. Benoît, de la Congrégation de S. Vanne. On ne ſçait point dans quel temps elle a été bâtie, on tient ſeulement par tradition que la partie de ſon Egliſe où eſt la tour, ſervoit de Temple aux Payens, que S. Memie conſacra ſous l'invocation de S. Pierre, après avoir établi la foy dans la Ville: ce ſentiment eſt confirmé par un titre du Roy Robert de l'an 1028. & par un autre du Roy Henry I. de l'an 1043. qui ſont dans les archives de cette Abbaïe; On y mit d'abord des Clercs, & enſuite des Chanoines. Roger I. du nom, Evêque de Chaalons environ l'an 1020. fit venir des Religieux de l'ordre de S. Benoît, qu'il y établit, & y donna des biens conſidérables.

En l'an 1166. le Comte Henry leur donna un ſauf-conduit pour aller & les habitans de leur ban ſûrement à ſes foires & marchés à Troyes. Ils firent en 1310. une ſociété avec les Religieux de l'Abbaïe de S. Nicaiſe de Reims. Le Cardinal de Richelieu peu de temps avant ſa mort y mit la réforme, & fournit de l'argent pour rétablir les lieux réguliers qui tomboient en ruine, & qui enfin ſont tombés pour la plus grande partie en l'année 1715. On travaille à préſent à bâtir de neuf toute cette Abbaïe; le plan qu'on a pris eſt très-beau, & lorſqu'il ſera dans ſa perfection, il ſurpaſſera de beaucoup tous les autres Monaſteres de ſa Congrégation. Il eſt aiſé d'en juger par un grand corps de bâtiment qui eſt preſqu'achevé en la préſente année 1721. dont la face du côté du jardin a trois cens vingt pieds de longueur; le corridor du dortoir, qui eſt dans ce bâtiment, a deux cens quatre-vingt-huit pieds de longueur.

Le cloître aura en quarré cent ſoixante-deux pieds. La vûë des chambres eſt charmante de tous les côtés.

Le corps de logis qui ſera du côté de la Ville aura trois cens vingt pieds de longueur; il ſera ſemblable à celuy qui eſt du côté du jardin. Tous ces bâtimens ſeront de pierres de taille, ornés de corniches, pilaſtres, ſcluptures, & de deux grands eſcaliers

auſſi de pierres de taille, avec des rampes de fer, dont l'un eſt preſque achevé. Nous ne parlons point des lambris, auſquels on travaille actuellement.

L'Egliſe n'a rien de beau ni de conſidérable, que les deux groſſes cloches qui ſont dans la tour, qui ont un ſon charmant; les orgues, le tombeau de Jerôme de Burges ou Burgenſis, quatre-vingt-troiſiéme Evêque de Chaalons, qui en étoit Abbé Commendataire; & une grande châſſe de vermeil doré, dans laquelle repoſe le corps de ſaint Elaphe, dix-ſeptiéme Evêque de Chaalons; proche de laquelle nous avons fait mettre ſur un marbre noir en lettres dorées cette inſcription.

*Paſtoris quondam tui*
*Divi Elaphii*
*Vocem audi tibi cognitam,*
*Catalaunum.*
*Demortui cineres in hoc loculo*
*Etiam poſt mille ducentos annos*
*Clamant*
*Quod vivus prædicavit.*
*Vanitatem rerum humanarum*
*Ab eo diſce,*
*Qui cùm inter Lemovicenſes nobilis eſſet,*
*Solam virtutem nobilitatem putavit.*
*Diſce contemptum divitiarum*
*Ab eo qui amplum nactus patrimonium*

*Pauperibus & Ecclesiæ totum legavit.*
*Disce honorum fugam ab eo,*
*Qui Prælaturam fugiens,*
*Cogi à Sigiberto debuit ut Episcopatum gereret.*
*Disce pietatem ab eo,*
*Qui Sanctorum reliquias in Hispania colligens,*
*In itinere morte justorum functus*
*Seipsum Ecclesiæ suæ reliquias dedit.*
*Vale.*

*Æternum hoc monumentum posuit Edmundus Baugier, in Curia Præsidiali Consiliarius, urbis Senator, & primus Judex Scabinus, anno Domini* 1706.

Les Religieux ont dessein, lorsque leur Monastere sera en état de les loger, de faire bâtir une nouvelle Eglise, par laquelle ils auroient commencé à bâtir, si les lieux réguliers avoient pû être habités, & n'étoient pas presque entierement ruinés.

Par une chartre qui est dans les archives de cette Abbaïe de l'an 1175. il paroît que la Paroisse de S. Jean est de toute ancienneté mouvante de cette Abbaïe. On voit dans cette Eglise de S. Jean les caveaux dans lesquels ont été inhumés S. Elaphe & S. Lumier, freres, & Evêques de Chaalons, audessus desquels sont les ornemens de leurs tombeaux.

L'Abbaïe de Toussaints de l'ordre des Chanoines Réguliers de S. Augustin de la

Congrégation de ſainte Geneviéve de Paris, fondée par Roger II. du nom, Evêque de Chaalons, décédé en 1062. Cette Abbaïe fut alors hors & proche de la Ville, en un lieu où il ne reſte plus qu'une maiſon de fermier, qui porte encore le nom de Touſſaints dehors. Elle fut démollie en 1544. pendant les guerres entre François I. Roy de France &l'Empereur Charles-Quint, & transférée à Chaalons au lieu où elle eſt aujourd'huy par Lambeſſon, Abbé Régulier, qui commença de la rebâtir, & elle fut achevée vingt ans après avec la Maiſon Abbatiale. L'Egliſe en l'état qu'on la voit aujourd'huy eſt l'ouvrage de Claude Godet ſucceſſeur & neveu de Lambeſſon du côté maternel. Il n'y a que le chœur & ſes collatéraux qui ſoient achevés. C'eſt un ouvrage d'une architecture fort hardie, & qui a un air de grandeur & de beauté. Les lieux réguliers ſont fort agréables. La réforme fut miſe dans cette Abbaïe en 1644. Elle valoit cy-devant ſix mille livres de rente à l'Abbé, & deux mille cinq cens livres aux Religieux qui y ſont au nombre de ſept. Il y a dans l'Egliſe de cette Abbaïe une belle & grande châſſe d'argent, dans laquelle repoſe le Corps de S. Lumier, dix-huitiéme Evêque de Chaalons, qui eſt au-deſſus du grand Autel, & proche la porte du chœur qui conduit à

la ſacriſtie nous avons fait mettre cette inſcription ſur un marbre noir en lettres d'or.

*Sanctus Ludomirus,*
*Genere Lemovix,*
*Catalauni ſedem Epiſcopalem*
*Poſt fratrem Elaphium ingreſſus,*
*Ejuſdem dignitatis ſucceſſor,*
*Et imitator virtutis.*
*Huic laudis argumentum ingens ſuppeditavit Impia Regina Brunechildis,*
*Caſtum Præſulem*
*Nefarias illecebras rejicientem*
*Mulier impudica quæſivit ad necem,*
*Horrendum ſcelus fruſtra conata*
*Eidem exilium imperavit.*
*Sed ne lux tanta ſub modio lateret,*
*In ſedem à Lothario reſtitutus,*
*Piè apud ſuos diem obiit,*
*Anno 626. ætatis 75.*

*Poſuit Edmundus Baugier, in Curia Præſidiali Conſiliarius, Urbis Senator, & primus Judex Scabinus, anno ſalutis* 1709.

Il y a à Chaalons quatre Convents de Religieux Mandians, ſçavoir un de Dominicains nommés en ce lieu Prêcheurs, bâti dès le temps de S. Dominique, où l'on voit un Réfectoire des plus grands du Royaume, dans lequel une partie du Parlement de Paris a tenu ſes audiences en 1592. l'autre partie de ce Parlement étant

alors transferé à Tours; Ce réfectoire qui peut contenir plus de cent Religieux d'un ſeul côté des tables, & les autres lieux réguliers ſont aſſez connoître combien cette Maiſon a été autrefois conſidérable dans cet ordre. La réforme a été miſe en ce Convent par les ſoins de M. Vialart en 1677. il eſt à préſent de la Province de S. Loüis. L'Egliſe eſt grande, & eſt aujourd'huy bien ornée. Le Chœur eſt ſéparé de la nef par une grille de fer fort bien travaillée, à quoy nous avons contribué plus du tiers de la dépenſe, ayant de la peine de voir un antique jubé fort élevé qui rendoit cette Egliſe très-obſcure. Le nombre de grandes tombes dont toute cette Egliſe, & tout le Chapitre qui eſt grand, ſont pavés, fait connoître que les principales familles y avoient leurs ſépultures; le tombeau de ma famille eſt dans la Chapelle du Roſaire, acquis en tout droit de proprieté. Ayant remarqué que la plûpart des enfans ſe ſoucioient peu de la mémoire de leurs Peres & Meres après leur mort, j'ay fait faire l'épitaphe de mon epouſe & la mienne où entre autres choſes on y lit.

*Ego vivus mihi & uxori meæ, hunc tumulum poſui, ne de ſepulchro ſollicitus hæres eſſet, neve vivorum negligentiâ obeſſet mortuis.*

Le ſecond de ces Convents eſt celuy des Cordeliers, bâti dès le temps de S. François; l'Egliſe eſt grande & bien ornée. Le Jardin du Cloître qui eſt grand, eſt fermé tout autour de grilles de fer. On voit dans le Chapitre des tombes ſur leſquelles ſont gravées des figures de Cordeliers ; ce qui donne une idée de la forme des habits des premiers Religieux de S. François. Au milieu de ce Chapitre il y a une grande tombe ſous laquelle ſont inhumés Michel Papelard mort en l'année 1258. & marguerite Bles ſa femme décédée en 1254. ſur laquelle eſt écrit qu'ils ont fait faire la Chapelle, le Dortoir, les Infirmeries, &c.

Le troiſiéme Convent eſt celuy des Auguſtins ; il paroît par un titre en parchemin qui eſt en l'Abbaïe de S. Pierre de Chaalons de l'an 1266. que l'Abbé & les Religieux de cette Abbaïe permirent alors aux Prieurs & aux freres qui portoient le nom de frere de la pénitence à Jeſus-Chriſt, de bâtir ce Convent de leur ordre dans le territoire de la Paroiſſe de S. Alpin, dont l'Abbé de S. Pierre eſt fondateur & collateur.

Par un autre titre de l'an 1292. accord fut fait par lequel l'Abbé & les Religieux de S. Pierre permirent aux freres Hermites de l'ordre de S. Auguſtin qui avoient ſuccedé aux freres de la pénitence, de bâtir une

Egliſe & une maiſon conventuelle dans le territoire de ladite Paroiſſe, d'avoir des cloches & cimetiere, d'y demeurer à l'avenir moyennant cent ſols de cens annuel au lieu des offrandes qui ſe faiſoient en ladite Egliſe les jours de Noël, de la Purification, de Pâques & de la Pentecôte, qui appartenoient auſdits Religieux & Abbé de S. Pierre. Par un autre titre paſſé audit an 1292. pardevant l'Official de Chaalons entre l'Abbé & les Religieux de S. Pierre d'une part, & les Auguſtins d'autre part, à l'occaſion d'un Oratoire que les Auguſtins avoient fait en la Paroiſſe de S. Alpin; il fut dit & accordé que les Auguſtins payeroient à S. Pierre cinq livres de cens annuel pour avoir cette permiſſion.

Aujourd'huy & même de temps immémorial les Auguſtins ne payent plus ces cens & ne reçoivent plus d'offrandes leſdits jours, & ne font plus d'Oratoire dans la Paroiſſe de S. Alpin. Jean de Château-Vilain, ſoixante-ſixiéme Evêque de Chaalons, confirma les Auguſtins dans leur établiſſement par une chartre de l'an 1297.

Le quatriéme Convent de Mendians eſt celuy des Recollets établis en 1613. Côme Clauſſe étant alors Evêque de Chaalons; il les loga d'abord dans ſon Hôtel juſqu'au trente Juin 1616. qu'ils s'établirent où ſont

ſont préſentement les Religieuſes de Vinets, où ils demeurérent juſqu'au premier Avril 1621. qu'on leur donna la place où ils ſont à préſent. Le Roy Loüis XIII. leur fit don le 10. Janvier 1617. des matériaux du Château de Mareüil qu'il avoit fait démolir peu auparavant. Leur Egliſe fut achevée en 1628. leur Convent eſt à préſent un des plus beaux de cet ordre.

Il ne paroît pas préciſément en quel temps la Miniſtrerie des Trinitaires ou de la Rédemption des captifs, a été établie en l'un des faubourgs de Chaalons, nommé de S. Sulpice. Ces Religieux prétendent qu'on leur donna d'abord une Chapelle & un cimetiere dans ce faubourg, où ils s'établirent, & furent chargés du ſpirituel & de ſervir les pauvres malades qui y étoient. Il y a apparence qu'ils ſuccedérent à ceux qui en avoient eû le ſoin. Ce changement doit être arrivé depuis l'année 1197. temps auquel leur ordre fut inſtitué. Ce qui eſt de certain, c'eſt qu'en 1416. ces Religieux adminiſtroient encore cet Hôpital, & qu'il y avoit auſſi des Religieuſes qui ſervoient les pauvres, & qui avoient leurs voix en Chapitre comme profeſſes. Il y a lieu de croire que ces Religieuſes étoient celles qu'on appelloit auparavant de la Communauté de ſainte Sire, qui s'établirent dans

ce faubourg environ l'an 640. Quelques filles qui s'y étoient alors assemblées en une maison, priérent sainte Sire, sœur de S. Fiacre, & suivant le sentiment de quelques Historiens fille d'Eugene Roy d'Ecosse, qui s'étoit retirée à Troyes, où elle vivoit en odeur de sainteté, de les venir visiter & de donner une forme parfaite à leur premier commencement. Elle se détermina avec peine d'y venir, & après avoir dressé ces Religieuses comme ses enfans, elle retourna à Troyes, où elle mourut.

On croit que le lieu où demeuroient ces Religieuses dans ce Faubourg, est celuy-là même où est la maison Curiale de S. Sulpice ; on y voyoit encore en 1530. une maniere de Cloître qu'on appelloit le cloître de sainte Sire. Il y a une salle ancienne qui est dans la Maison de Charité de ce faubourg du côté de saint Sulpice, qu'on nomme encore aujourd'huy *la Salle des Filles-Dieu*, qui étoit destinée pour les femmes & les filles malades, qui étoient servies par ces Religieuses ; & les hommes malades étoient dans une autre salle servis par ces Religieux qu'on nomme aujourd'huy Mathurins depuis qu'ils y furent établis. Toute cette maison fut rasée en 1544. ainsi que le Faubourg, l'Abbaïe & le village de S. Memie ; & l'Abbaïe de

Touſſaints, dans la crainte que l'on avoit que l'Empereur Charles-Quint qui étoit entré en Champagne avec une puiſſante armée, ne s'emparât de ces lieux, ce qu'il ne put faire: mais après avoir campé pendant trois jours aux portes de Chaalons, il ſe retira.

En l'année 1575. on fit rebâtir une Egliſe & une maiſon pour les Mathurins ſur les anciens fondemens, au lieu même où ils étoient encore en 1686. & on rebâtit quelque temps après auprès de leur Convent l'Hôpital de S. Maur, qui eſt la maiſon de Charité, dont nous avons parlé: mais on ne voit point que ces Religieux ayent depuis ce temps-là gouverné cet Hôpital, ni qu'il y ait eû des Religieuſes; Tous les ans le huitiéme Juin, jour de la Fête de ſainte Sire, en mémoire de cette Sainte & de l'inſtitution de ces Religieuſes, il y a en l'Egliſe de S. Sulpice trois jeunes filles de ſept à huit ans, habillées fort proprement, qui aſſiſtent à l'Office de cette Paroiſſe; on les appelle communément *les Sirettes*. M. Guairin, Archidiacre & Chanoine de S. Etienne, avoit une Chapelle dédiée à S. Leonard, proche de cet Hôpital qu'il donna à ces Religieux, dont on paye encore aujourd'huy vingt ſols de cenſive au Chapitre de S. Etienne; on prétend que par le titre de cette donation

ces Religieux ſont chargés d'une Meſſe tous les jours.

Par contrats des 13. Janvier & 6. Mars 1686. paſſés pardevant Pietre & ſon confrere Notaires à Chaalons, ce Convent a été annexé à la Maiſon de Charité ou Hôpital de S. Maur, dont il faiſoit autrefois partie dans le temps que ces Religieux ſervoient cet Hôpital, moyennant la ſomme de quarante mille livres payée à Frere Guillaume Baſire, Miniſtre de ce Convent, qui a été transferé dans la ruë dite de S. Jacques, où il a fait bâtir une Egliſe fort propre, quoy-que petite; on voit dans cette nouvelle Maiſon un jardin fort grand, quoy-qu'il n'y ait à préſent que trois Religieux. Ce qui a été autoriſé & amorti par le Roy Loüis le Grand, par les ſoins de M. le Cardinal de Noailles, qui a fait faire cette tranſlation dans le temps qu'il étoit Evêque de Chaalons.

La Miniſtrerie qui eſt au village de la Veuve, à deux lieuës de Chaalons, a été fondée en l'an 1334.

On voit encore à Chaalons quatre Convents de filles : l'un de Bénedictines, dites *de Vinets*, qui étoient autrefois au Village appellé Vinets à une demi-lieuë de Chaalons proche la riviere de Marne en deſcendant du côté de Paris ; Elles furent transfé-

rées à Chaalons en 1621. au lieu même où étoient les Recollets, & où elles ſont encore aujourd'huy. C'eſt un Prieuré dépendant & à la nomination de l'Abbé de Molême. Madame Larcher cy-devant Prieure, décédée depuis peu d'années, a fait bâtir l'Egliſe, le chœur, les parloirs, & pluſieurs des lieux réguliers d'un deſſein fort bien entendu.

Il y a un autre Monaſtere de Religieuſes Bénedictines de l'étroite obſervance, dites *de S. Joſeph*, établies en 1612. Elles ont fait bâtir depuis peu une Egliſe aſſez propre, & un chœur pour les Religieuſes; quelques années auparavant elles avoient fait bâtir une grande partie des lieux réguliers, qui ſont fort commodes.

Un autre Convent de la Congrégation, dite *de Sainte Marie*, établi en 1614. Cet ordre a été inſtitué par Pierre Fourier, Prêtre, dit *le Pere de Matincourt*, parce qu'il étoit Curé de ce lieu, qui eſt du Dioceſe de Toul où il eſt mort en odeur de ſainteté. Il leur a donné pour regle celle de S. Auguſtin. Elles ont ſelon l'eſprit de leur Inſtituteur toûjours eû pour Confeſſeurs ordinaires, des Auguſtins; & pour Confeſſeurs extraordinaires, des Jeſuites: mais depuis quelques années feu M. de Noailles, frere du Cardinal de ce nom, leur a donné un Cordelier pour Confeſſeur ordinaire, & des Prêtres ſéculiers

pour Confeſſeurs extraordinaires. Ce Monaſtere eſt le premier qui ait été bâti en France, on en a tiré des filles pour établir de pareils Convents à Reims, Laon, Vitry, Sainte-Manehould, Château-Thierry, & de ces lieux ſont ſortis tous les autres Monaſteres de cet ordre en France. Le Convent de Chaalons eſt ſolidement bâti, mais elles ont peu de jardins, & ne peuvent plus s'étendre, parce qu'elles ſont bornées par les ruës & par la petite riviere de Mau qui traverſe la Ville, quoy-qu'elle ne ſoit pas navigable. Ces Religieuſes, qui ſont ordinairement au nombre de ſoixante ſans compter les converſes, ont depuis peu fait bâtir une Egliſe, & un chœur pour les Religieuſes, qui leur ont coûté des ſommes conſidérables. Le chœur eſt beau & bien éclairé ; mais l'Egliſe eſt fort obſcure. On leur avoit conſeillé de ſuivre le deſſein des Religieuſes de Sainte Marie de la ruë ſaint Antoine de Paris, qui n'auroit pas été de plus grande dépenſe. On voit tout autour de cette Egliſe qui eſt petite, une corniche fort large des plus belles & des mieux travaillées, qui orneroit parfaitement un grand vaiſſeau. Les connoiſſeurs prétendent que la voûte toute unie, baſſe, & ſans aucun ornement, gâte beaucoup cette Egliſe. On y remarque encore pluſieurs autres defauts que nous paſſons

ſous ſilence,

La quatriéme Maiſon de Religieuſes eſt celle des Urſulines, établies en 1660. par les ſoins de M. Vialart, & fondée en partie de ſes bienfaits, leur Egliſe n'a rien de remarquable.

Enfin il y a encore une Maiſon de Dames Régentes, qu'on appelle à préſent *Nouvelles Catholiques*, établies à Chaalons par ce même Prélat. Feuë Madame la Ducheſſe Doüairiere de Noailles a ajouté à cette Maiſon le Jardin des Chevaliers de l'Arquebuſe, qui étoit grand, beau & magnifique; & elle a acheté une grande maiſon & pluſieurs places où elle en a établi un autre; ce qui s'eſt fait par ordre du Roy. Cette charitable Dame a fait bâtir l'Egliſe, partie des lieux réguliers, & pluſieurs appartemens commodes dans l'un deſquels elle ſe retiroit ſouvent pendant ſon ſéjour à Chaalons.

On voit dans la ruë des Jeſuites une Maiſon appartenante à l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, qui eſt fort ſerrée & ſans jardin, dont la Commanderie eſt à deux lieuës de Chaalons, & eſt nommée de *la Neuville au Temple*, laquelle par l'union des petits Hôpitaux du même ordre & de l'annexe qui eſt en la ville de Vitry, appellé *S. Jean de Maucourt*, vaut quinze à vingt mille livres de rente: mais comme ce revenu conſiſte

pour une bonne partie en moulins, il eſt fort incertain. Cette Commanderie eſt ancienne ; elle a des titres de 1140. & a appartenu aux Chevaliers de Rhodes, dont l'Hôtel étoit dans le premier faubourg de la porte Marne de l'autre côté de l'Egliſe de S. Sulpice : c'eſt à préſent une maiſon de laboureur, où on voit encore la Chapelle dans laquelle on dit la Meſſe de temps en temps, & là les Commandeurs & les Chevaliers qui ſont ſur les lieux ſatisfont au devoir paſchal.

On ne doit point omettre en ce lieu un établiſſement aſſez ſingulier qui ſubſiſtoit de nos jours à Chaalons, dans le ſecond faubourg de Marne près le pont Rupé. C'étoit une maniere de Communauté de Moines mariés, dont les femmes devoient avoir l'âge de cinquante ans pour y etre reçûës avec leurs maris. Ces Moines portoient des robes griſes, & bien-qu'ils euſſent de bons yeux, ils ne laiſſoient pas d'être appellés les *Aveugles* ou *Aveulas*, & avec cet habit & une ſonnette en main ils avoient permiſſion de quêter par la Ville ; ils alloient aux Proceſſions générales, aux enterremens ; & enſeveliſſoient les morts ; ils étoient obligés de ſe remarier ſix ſemaines après la mort de leurs femmes, à peine d'être mis hors de la Maiſon. Ils étoient au nombre de douze, dont l'un portoit le titre de Prieur. On ne ſçait par qui ni en quel

temps ce Convent avoit été fondé. L'Eglise sous le nom de sainte Pudentienne & une partie des bâtimens subsistent encore aujourd'huy ; feu M. Vialart, à qui cet établissement ne plaisoit pas, les supprima en 1641.

Il y a à Chaalons une Confrerie de Pélerins de S. Jacques, qui sont quelquefois au nombre de cent. Tous ces Pélerins ont visité l'Eglise de cet Apôtre, qui est à Compostelle Ville Archiépiscopale de Galice, dans les Etats du Roy d'Espagne. L'Archevêque de Compostelle fait fournir à ses dépens pendant trois jours le logement & la nourriture à tous ceux & celles qui visitent par dévotion cette Eglise de S. Jacques sa Métropolitaine, en laquelle repose le corps de ce S. Apôtre. Feu M. Vialart permit en l'année 1640. à cette Confrerie de Pélerins d'assister en corps aux Processions générales de la Ville, où assiste le Clergé Séculier & Régulier. Ces Pélerins précedés d'une grande Croix de bois peinte, que porte l'un d'eux revétu d'une robe de taffetas tirant sur le gris, ornée de coquilles, avec un grand chapeau aussi couvert d'une étoffe pareille à la robe, attaché au milieu du dos, marchent deux à deux, tenant chacun en main le bourdon ferré par le bout peint ou doré, qu'ils ont rapporté de leur pélerinage.

Hors & proche la porte de la Ville, dite

de S. Jean eſt l'Abbaïe de S. Memie, premier Evêque de Chaalons, poſſedée par des Chanoines Réguliers de l'ordre de S. Auguſtin de la Congrégation de ſainte Geneviéve de Paris, bâtie au lieu même où ce S. Prélat ſe retiroit, dès la naiſſance de l'Egliſe; avant & après la converſion des habitans de Chaalons à la Religion chrétienne, & où il mourut ſelon la Legende de Chaalons, l'an de Notre-Seigneur 126. le cinquiéme jour d'Août. Les ſentimens ſont partagés ſur le temps du départ de S. Memie de la Ville de Rome; quelques Hiſtoriens célebres écrivent qu'il fut envoyé par S. Pierre, l'an de Jeſus-Chriſt 42. c'eſt le ſentiment que nous avons ſuivi, & qui eſt conforme à la croyance de nos Peres; d'autres Hiſtoriens & entre autres Hincmar diſent que ce S. Evêque fut envoyé l'an 96. par S. Clement, l'un des ſucceſſeurs de S. Pierre au ſouverain pontificat: quoy qu'il en ſoit de ces deux ſentimens qui ſont fondés ſur des raiſons plauſibles, il paſſe toûjours pour certain que ce Saint, & ſes deux compagnons Donatien & Domitien ont été envoyés dès les premiers temps de l'Egliſe.

Ce S. Evêque avoit avec luy dans le lieu même où eſt à préſent cette Abbaïe, un College de Clercs, qui y célebroient les ſaints Myſteres, & l'aſſiſtoient dans ſes

fonctions Paſtorales ; où il fut inhumé, les habitans de Chaalons y bâtirent après ſa mort une grande & belle Egliſe, qui fut démolie en 1543. pendant la guerre entre François Premier & Charles-Quint, ainſi que nous l'avons dit dans la deſcription de la ville de Chaalons, & on y bâtit la petite Egliſe qui ſubſiſte aujourd'huy, que les Religieux ont deſſein d'aggrandir, elle porte ainſi que l'ancienne le nom de S. Memie. Il y a dans cette Egliſe une grande & belle châſſe d'argent faite en l'année 1317. elle eſt fort proprement travaillée & dorée en beaucoup d'endroits; elle eſt garnie dans tout ſon contour de petites ſtatuës d'argent doré; elle renferme les oſſemens de ce Saint & de ſa ſœur ſainte Pome. On voit auſſi deux autres châſſes de moindre grandeur & de même métal où ſont les corps de S. Donatien & de S. Domitien. On lit dans cette Egliſe l'inſcription ſuivante gravée ſur un marbre noir en lettres dorées, que nous y avons fait mettre, dans laquelle ainſi que dans celle qui ſuit, nous avons ſuivi l'ancienne tradition de nos peres, ſans néanmoins aucun deſſein de critiquer ceux qui ſont d'un ſentiment contraire, n'étant pas aiſé de décider avec certitude ſur des faits que l'hiſtoire de ces temps-là n'a point éclaircis.

*DIVO MEMMIO*
*Catalaunorum Antistiti & Patrono,*
*Ad perpetuam rei memoriam.*
*Sta viator,*
*Ubi confecto peregrinationis cursu*
*Stetit Memmius;*
*Romæ olim paganæ indigena*
*Patriam mutavit,*
*Et Catalauni, ubi Christum prædicaret,*
*Sedem fixit.*
*Verùm ab iis, quos cœlo adscribere susceperat,*
*Civitate pulsus, in eremum secessit:*
*At brevi nobilem exulem latere cupientem*
*Publica fama prodidit.*
*Rursus ergo incredulis ad verba,*
*Per miracula decrevit loqui.*
*Ideo præfocatum aquis Dynastæ filium*
*Sospitem reddit patri;*
*Hunc & plures lavacro sanctiore lavat.*
*Ex eo Catalaunum prophanos ritus exuit,*
*Veros coluit.*
*Venerare Lector in angusto loculo*
*Magni Antistitis cineres,*
*Qui dum cœlitum auxit numerum,*
*Dignus fuit iis altaribus coli,*
*Quæ Christo erexerat.*

*Hoc monumentum tutelari suo posuit Edmundus Baugier, in Curia Præsidiali urbis Catalaunensis Consiliarius, anno Domini* 1700.

Cette Abbaïe vaut dix mille livres de rente à l'Abbé, & trois mille cinq cens livres aux Religieux au nombre de six, qui de leur épargne ont fait depuis peu rétablir à neuf une bonne partie des lieux réguliers qui tomboient en ruine. On voit proche de cette Eglise une petite Chapelle, qui est à l'endroit même où étoit le grand Autel de l'ancienne Eglise, dans laquelle est le tombeau de S. Memie, & aux deux côtés sont ceux de S. Donatien & de S. Domitien, où nous avons fait poser cette inscription sut un marbre pareil au précédent.

*Primum fidei tuæ autorem*
*Divum Memmium,*
*Patriâ Romanum, dignitate Patricium,*
*Vocatione Apostolum,*
*Professione Divi Petri Discipulum,*
*Munere denique Antistitem*
*Et Pastorem tuum,*
*Sub hoc marmore, ubi latuit mortuus,*
*Venerare Catalaunum.*
*Sed & ejusdem ærumnarum socios geminos*
*Hinc inde consepultos*
*Agnosce & cole;*
*Hinc B. Donatianum D. Memmii successorem,*
*Qui vitâ integer,*
*Conversatione mansuetus,*
*Mortuus terrenis voluptatibus vixit,*
*Ut viveret spiritualibus deliciis.*

*Inde B. Domitianum ad opus evangelicum*
*Ab ipso Petro suscitatum.*
*Utrumque tibi*
*Post fidei tuæ parentem Memmium*
*Ad memoriam cultumque propositos.*
*Vale.*

*Hoc monumentum posuit Edmundus Baugier, in Curia Præsidiali urbis Catalaunensis Consiliarius, Urbis Senator, & primus Judex Scabinus, anno Domini* 1701.

On voit aussi proche de ce lieu le tombeau de sainte Pome, & un puits d'une eau très-legere, qu'on tient par tradition être miraculeuse.

Nous dirons quelles sont les Abbaïes, Prieurés & Communautés du Diocese, après que nous aurons parlé de ses autres Eglises Collégiales, autres que celles de la ville de Chaalons.

Il y a à Vitry une Eglise Collégiale dédiée à Notre-Dame, elle est aussi la principale Paroisse. Le Chapitre est composé de quatre dignités, qui sont le Doyen, le Trésorier, le Chantre & le Souchantre, & de quinze Chanoines, dont quatorze sont nommés par le Roy & le quinziéme par le Chapitre de l'Eglise de Chaalons. Le revenu de ceux qui possedent des dignités, est d'environ six cens livres, & celuy des Chanoines d'environ qua-

tre cens cinquante livres.

Le Chapitre de Vitry, qui eſt de fondation Royale, eſt Curé primitif de la Paroiſſe. Henry Comte de Champagne a commencé ſa fondation en 1180. par celle de deux Chapelains qu'il établit dans ſon Château de Vitry en Perthois ; ils furent confirmés en 1205. par la Comteſſe Blanche, & en l'an 1212. elle établit un College de Chanoines au nombre de cent ; ce qui fut confirmé par le Comte Thibault ſon fils, Roy de Navarre, l'an 1222. & autoriſé par les Bulles du Pape Alexandre III. La même Comteſſe Blanche réduiſit depuis le nombre des Chanoines à quarante ; & enfin le Roy François I. les a réduits à ſeize.

Le même Comte Henry fonda le Prieuré de Sainte-Croix, qui appartient aux Minimes de Vitry, comme nous l'avons dit.

L'Egliſe de ſainte Geneviéve étoit un Prieuré clauſtral de l'ordre de S. Benoît. Ses ruines qui reſtent ſur le haut de la montagne, font connoître que ce Monaſtere étoit conſidérable. C'eſt aujourd'huy un Prieuré Commendataire.

Le Prieuré de S. Thibault étoit auſſi clauſtral, il eſt à préſent ſéculariſé.

Le Convent des Mathurins ayant été entierement détruit, ils furent transférés, & on leur donna l'Egliſe Collégiale de Notre-

Dame, ſes dépendances & jardins, pourquoy ils payent une redevance annuelle de douze livres au Chapitre de Vitry le François.

L'Egliſe Collégiale du Château de Joinville dédiée à S. Laurent, fondée par Geofroy III. du nom, Seigneur de Joinville. Le Chapitre eſt composé de neuf Chanoines; il n'y a qu'une ſeule dignité, qui eſt le Doyen. Les Canonicats, qui valent chacun cinq cens livres de rente, ſont à la collation de ce Chapitre. Cette Egliſe de S. Laurent eſt composée d'un chœur, de la nef, & de deux aîles ou collatéraux. Il y a au-devant un petit cloître. On voit au milieu du chœur la ſépulture de Fery de Lorraine, ſecond Comte de Vaudémont, & d'Yolande d'Anjou ſon épouſe, qu'Henry de Lorraine Evêque de Metz fit faire; leurs ſtatuës ſont de cuivre, grandes au naturel, revétuës & couchées de leur long ſur une grande tombe de marbre noir élevée à la hauteur de trois pieds.

A côté droit du grand Autel ſous une arcade entre deux piliers, eſt le tombeau de Jean, Seigneur de Joinville, & de ſon épouſe, d'Henry ſon fils & de ſes deux femmes: ce tombeau eſt de marbre noir, & les deux côtés ſont de marbre blanc: ſa ſtatuë eſt couchée ſur ce tombeau élevé de terre de trois pieds, revétuë d'une chemiſe de mailles qui luy deſcend juſques ſur les genoux, avec un habil-

habillement de tête pareil: & au bas de l'épitaphe de ſon pere & de ſon ayeul eſt écrit: *Jean Seigneur de Joinville, & fils de Simon de Joinville, qui fut auſſi outre mer au ſervice de M. ſaint Loüis Roy de France l'eſpace de ſix ans, & en rapporta l'écu de Geoffroy ſon oncle.*

Au bas de l'aîle droite de l'Egliſe eſt la Chapelle de M. de Metz, ainſi nommée, parce qu'il la fit bâtir, & la choiſit pour y être inhumé; on y voit ſon tombeau contre la muraille vis-à-vis de l'Autel du côté de l'Evangile, il eſt de cuivre: le ſoubaſſement a cinq pieds de hauteur, orné à l'entour de figures de Saints. Sa ſtatuë en habits épiſcopaux eſt au-deſſus à genoux; ce tombeau eſt entouré de cartouches, dans leſquels ſont les armoiries de ſa famille.

Entre l'aîle gauche & la Chapelle des Princes, on voit ſous l'arcade qui eſt la plus proche de l'Autel de Notre-Dame, le tombeau de Marguerite, Comteſſe de Vaudémont élevé de quatre pieds, ſur lequel on voit ſa ſtatuë & celle de Ferry de Lorraine, Seigneur de Rumigny, qui fut tué à la journée d'Azincourt contre les Anglois, le 25. Octobre 1415.

Entre les deux piliers ſuivans, ſous la ſeconde arcade, eſt le tombeau d'Anſelme, entourré d'une très-belle architecture en for-

me de Chapelle ; la table au-dedans eſt élevée de trois pieds, ſur laquelle ſont couchées les ſtatuës au naturel de ce Seigneur & de ſes deux femmes, Laure de Sarrebuche & Marguerite de Vaudémont.

Dans la Chapelle appellée des Princes eſt le magnifique & ſuperbe mauſolée de Claude de Lorraine, Duc de Guiſe, & d'Antoinette de Bourbon ſon épouſe, qui eſt un des plus beaux du Royaume. Il eſt de marbre blanc & noir, de jaſpe, d'albâtre & de porphyre. Le devant eſt ſupporté par les quatre vertus cardinales, approchant à la moyenne proportion du coloſſe ; & au-deſſous de l'élevation eſt une table de marbre noir élevée de dix pieds de terre, ſur laquelle ſont leurs ſtatuës de marbre blanc au naturel, couchées de leur long : au-deſſous de ce ſuperbe tombeau, eſt le caveau dans lequel repoſent les corps des mêmes Prince & Princeſſe ; du Duc François leur fils aîné, tué devant Orléans ; du Duc Charles & de ſes enfans ; de François, Prince de Joinville ; Charles-Loüis, Duc de Joyeuſe ; Loüis, Duc de Joyeuſe & d'Angoulême ; de Roger, Chevalier de Guiſe ; d'Henry, Duc de Guiſe. mort en 1664. & de Loüis-Joſeph, mort le 30. Juillet 1671.

On voit dans le tréſor de cette Egliſe la ceinture de S. Joſeph, d'un tiſſu de ſoye

blanche, qui fut apportée d'outre mer par Jean de Joinville, au retour du voyage de la Terre Sainte, avec le Roy S. Loüis, l'an 1254. laquelle il donna au Chapitre; elle a pour inſcription, *Hic eſt cingulus quo cingebatur Joſeph ſponſus Mariæ.* Elle étoit de trois aunes de long; mais feu M. Vialart en prit un morceau pour mettre dans ſon Egliſe Cathédrale: il y a auſſi dans ce tréſor une partie de toutes les Reliques qui ſont à la Sainte Chapelle de Paris, que le Roy Charles IX. fit donner à Charles, Cardinal de Lorraine: elles ſont enfermées dans un Reliquaire d'argent, fait en forme de Chapelle; ces Reliques ſont de la vraye Croix, de la Couronne d'épines, de la ſainte Eponge, de la Robe de pourpre, des Langes de notre Seigneur & un Os de ſainte Marie-Madeleine. On nomme ordinairement ce Reliquaire la Sainte Chapelle; ce Cardinal fonda dans cette Egliſe, en laquelle il avoit été baptiſé le Vendredy 17. Février 1524. un Office propre comme il ſe célebre dans la Sainte Chapelle du Palais à Paris.

Sur le milieu du chemin qui monte de la Ville au Château, eſt une Chapelle dédiée à S. Michel, bâtie & fondée par Ferry de Lorraine, premier du nom, comme il paroît par l'inſcription ſuivante, gravée en lettres gothiques:

*Cette Chapelle fit faire haut & puiſſant Prince Ferry de Lorraine, Seigneur de Rumigny, Comte de Vaudémont & Seigneur de Joinville; & Madame Marguerite de Joinville ſa femme, Dame deſdits lieux, l'an de grace* 1403.

L'Egliſe de Notre-Dame qui eſt la Paroiſſe, a été fondée par les anciens Seigneurs de Joinville. La charpente du Chœur paſſe pour un chef d'œuvre en matiere de ces ſortes d'ouvrages. Thibault le Grand, Comte de Champagne & Matilde ſon épouſe, ont fait réparer cette Egliſe, & fait faire le portail qui ſubſiſte encore aujourd'huy, & qui étoit aſſez beau pour ce temps-là; on y voit les ſtatuës de ce Prince & de cette Princeſſe, qui y ſont demeurées en leur entier, avec les marques de bienfaiteurs de cette Egliſe.

On voit dans le faubourg S. Jacques un cimetiere qui eſt un des plus beaux & des plus grands du Royaume, il y a près de huit cens croix; on voit au milieu une belle Chapelle, dédiée à ſainte Anne, dont les vitres ſont d'nne grande beauté pour leur peinture: elle a été bâtie & fondée l'an 1544. par Gerard d'Alichamp & Guillemette Pereau ſa mere. Leurs deſcendans ont été maintenus en la poſſeſſion de cette Chapelle, par Arreſt du Parlement de Paris, en

la troisiéme Chambre des Enquêtes, du 24. Juillet 1670.

Le Chapitre de l'Eglise Collégiale de Vertus, est composé d'un Doyen & de six Chanoines; chaque prébende vaut environ deux cens livres de rente.

Les autres Abbaïes d'hommes du Diocese de Chaalons, sont l'Abbaïe d'Huyron, de l'ordre de S. Benoît, de la Congrégation de S. Vanne; elle est située à une lieuë de Vitry le François, sur le sommet d'une petite montagne qui en rend la vûë fort agréable. Les guerres & les foibles commencemens de ce Monastere nous ont ôté la connoissance de son origine & de son progrès, jusqu'au temps de Roger III. du nom, Evêque de Chaalons, qui succeda à Roger II. décédé en 1062. il choisit quelques Religieux de cet ordre, ausquels il confia le soin pastoral de tous les habitans des Villages des vallées qui environnent cette montagne. Huyron, Abbaïe.

Il dédia l'Eglise de ce Monastere sous le nom de S. Martin Evêque de Tours. Le fruit que firent ces Religieux sous la conduite de leur Supérieur fut si grand & si prompt, que cette petite contrée devint bien-tôt l'exemple de tous les lieux circonvoisins; mais comme il est difficile d'être en même temps dans la retraite & dans le tumulte des affaires du monde, ces Religieux

engagés à la vie ſolitaire par l'obſervance de leur regle, s'adreſſérent à Goffridus ou Godefroy I. du nom, cinquante-uniéme Evêque de Chaalons, environ l'an 1131. pour luy demander un Abbé, & les décharger du ſoin des ames, que Roger III. avoit commis à leur vigilance, comme contraire à leur état. Ce Prélat accorda à leur inſtante priere pluſieurs fois réïterée l'effet de leur demande. Il leur donna pour Abbé Evermarus, qui gouverna ce Monaſtere avec toute la piété poſſible & une économie admirable pour le tempotel : ſon adminiſtration commença en 1134. Ce Prélat chargea néanmoins cet Abbé de veiller ſur les Paroiſſiens de ces lieux, & voulut que la Paroiſſe fût conſtruite tout-joignant l'Abbaïe, & ſous le même toit que ſon Egliſe de laquelle elle dépendroit, & ſeroit deſſervie par les Religieux qui y auroient toute juriſdiction, ſans être obligés de ſuivre les loix preſcrites aux autres Paroiſſes du Dioceſe.

Ce fut du temps que les Religieux d'Huyron étoient encore chargés de la conduite des ames environ l'an 1078. que ſes premiers & principaux fondateurs luy donnérent la plus grande partie des biens que cette Abbaïe poſſedoit.

Guy à la Barbe, dit en la chartre de la fondation de cette Abbaïe *Guido ad bar-*

*bam*, Hugues son frere, & Egelinde leur sœur, luy donnérent tout ce qu'ils possédoient en quatre Villages qui formoient la vallée d'Huyron, dont ils étoient Seigneurs. Ils choisirent leur sépulture en l'Eglise de cette Abbaïe, dans laquelle on voit une tombe de pierre de liais près du grand Autel, qui est le seul monument qui reste du débris de tant d'autres que les guerres & peut-être le peu d'attention ont ravis à la postérité. L'abus de supprimer les tombeaux des morts n'est que trop fréquent : cela peut être permis lorsqu'il s'agit de faire quelque décoration importante dans une Eglise : mais il semble qu'on doit dans ces occasions transférer ces tombeaux en d'autres endroits des mêmes Eglises, pour n'en pas effacer la mémoire : ce qui sert souvent aux Historiens pour la Chronologie. Le Roy S. Loüis fit placer les tombeaux de plusieurs des Rois ses prédécesseurs les uns auprès des autres des deux côtés dans le Chœur de l'Abbaïe de S. Denis.

On trouve encore parmi les anciens Mémoires de l'Abbaïe d'Huyron l'épitaphe de Guy à la Barbe qui suit :

*Dicere formido de te nimis inclyte Guido,*
*Vel quanti generis, vel quis homo fueris.*
*Monstrat in exemplum tamen hoc venerabile templum,*

*Quæ tua nobilitas, quæ fuit & pietas.*
*Hoc tu fundasti, multisque opibus decorasti,*
*Unde Deus requiem det tibi perpetuam.*
*Qui legit hæc dicat: in pace Guido quiescat,*
*Sit tibi vita quies, quò sine nocte dies.*

Entre les bienfaiteurs de cette Abbaïe on reconnoît 1°. les Comtes de Champagne, 2°. les Rois de France, 3°. les Comtes de Bar, les Seigneurs d'Arziliers, de Saint-Cheron, de Châtelroux, de Ville-Mahieux, de Grandpré, de Rams, de Dampierre, & autres, & même Henry Roy d'Angleterre, plusieurs desquels choisirent leur sépulture en ce lieu; mais il ne reste aucune marque de leurs tombeaux, dont on pourroit trouver des vestiges en creusant la terre; on trouveroit apparemment des pierres creuses couvertes d'autres toutes plattes qui enfermeroient les cendres de ces illustres bienfaiteurs; comme il est arrivé souvent d'en trouver en plusieurs Eglises. Nous avons vû de ces pierres creuses en différens endroits qu'on a tirées pour en faire du pavé lorsqu'elles étoient rompuës, ou pour servir de pierres à puits dans des jardins lorsqu'elles n'étoient pas endommagées, à la honte de la vénération qu'on doit avoir pour les tombeaux des morts.

Roger III. du nom, Evêque de Chaalons, dont nous venons de parler, donna des biens

considérables à cette Abbaïe, & luy accorda de beaux privileges, & entre autres le droit de présentation à plusieurs Cures de son Diocese.

Les Papes ont accordé des privileges distingués à cette Abbaïe, & particulierement Urbain III. par une bulle de l'an 1184. Il y avoit autrefois un grand nombre de Reliques: mais les châsses & reliquaires ayant été rompus pendant les guerres, plusieurs de ces Reliques furent confonduës avec d'autres ossemens de morts; il en reste néanmoins encore quelques-unes.

En 1536. cette Abbaïe fut donnée en commende, ce qui dura jusqu'en 1609. qu'elle fut donnée à un Religieux de Montieramey par Arrest du Grand Conseil, & en 1665. le Roy la donna en commende à l'Abbé du Mets, qui y mit les Religieux réformés de la Congrégation de S. Vanne.

L'Abbaïe de S. Urbain, ordre de S. Benoît de la Congrégation de S. Vanne située assez près de Joinville, fondée par Ercanrans, trente-troisiéme Evêque de Chaalons, vers le milieu du neuviéme siécle, dédiée dans le temps de sa fondation à la sainte Trinité, & depuis en l'année 865. à S. Urbain, parce que ses Reliques y furent apportées en ce temps-là. S Urbain, Abbaïe.

L'Empereur Charles le Chauve est aussi tenu pour fondateur de cette Abbaïe, & en

cette qualité on y fait tous les ans le huit Octobre, un Service solemnel pour le repos de son ame, comme on en fait un pour Ercanraus, le vingtiéme du même mois.

Il y en a qui prétendent que les Rois Charlemagne & Lothaire ont beaucoup de part à cette fondation, en effet on voit écrit en ancien caractere au lieu le plus apparent de la tribune de cette Eglise, ces mots ; *Icy sont les quatre fondateurs de la Maison & Eglise de ceans.* On y voit les portraits en platte peinture de ces trois Princes, & de cet Evêque, aux quatre piliers qui soûtiennent le jubé, ce qui fait croire qu'il falloit que cette fondation fût fort considérable en ce temps-là, puis qu'elle étoit l'ouvrage de trois grands Princes, outre ce qu'y avoit contribué Ercanraus : mais selon les révolutions ordinaires des choses du monde, le sort de cette Abbaïe a été fort malheureux, ayant été pendant les guerres ruinée & brûlée jusqu'à trois fois. Et les ruines causées par le dernier incendie arrivé en l'année 1566. furent si grandes, que les Religieux furent obligés de se retirer dans des granges. Depuis cet embrasement tous les lieux réguliers demeurérent deserts & inhabités pendant environ cent ans, & jusqu'en 1667. que l'on commença à les rétablir. La réforme y avoit été mise dès

1654. On voit dans l'Eglise de cette Abbaïe la châsse de Sainte Manehould, qui n'est que de bois peint, où son corps fut apporté après sa mort du village de Bienville, dont elle étoit Dame.

Cette Abbaïe porte le titre de Vicomté; ses Abbés ont été Réguliers jusqu'en 1512. qu'elle fut donnée en commende au Cardinal de Lénoncourt. Elle valoit cy-devant à l'Abbé plus de huit mille livres de rente, & quatre mille livres aux Religieux qui sont au nombre de douze.

L'Abbaïe de Notre-Dame de Montierender, ordre de S. Benoît de la Congrégation de S. Vanne, à sept lieuës de Vitry, à quatre lieuës de Saint-Dizier, & trois lieuës de Wassy, a eû pour premier Abbé & Fondateur S. Berchaire, fils d'un Duc d'Aquitaine. qui avoit donné ce Prince à S. Nivard Archevêque de Reims, son parain, afin d'être élevé sous la conduite d'un si sage Prélat, avec lequel ayant passé quelques années il luy permit d'aller au Monastere de Luxeüil en Bourgogne, où il reçut l'habit de Religieux par les mains de S. Eustache qui en étoit Abbé. Il fut élû ensuite Abbé d'Hautvilliers, d'où il se retira dans la forêt du Der, chez une Dame de qualité qui luy donna selon quelques-uns, ou vendit selon d'autres un de ses héritages qu'on appelloit en ce temps- Montierender, Abbaïe.

là Mangevilliers, & qu'on nomme aujourd'huy *Pelle-Montier*, & auparavant Puelle-Montier, *Monasterium puellarum*, à cause d'un Monastere de Religieuses qu'il y établit, & qui ne subsistoit plus en 1029. Après quoy il bâtit une petite Eglise sur la riviere de Voire, qui subsiste encore aujourd'huy. Il obtint ensuite du Roy Childéric II. à la recommandation de S. Leger Evêque d'Autun, & d'Almaric Maire du Palais, la place où il desiroit construire un Monastere. Le Roy luy donna pour cet effet la Maison de plaisance qu'il avoit en cet endroit nommé alors *Puisy* ou *Puisé*, où il établit l'Abbaïe qu'on appelle aujourd'huy Montierender, *quasi Monasterium in Dervo*, dont l'Eglise fut dédiée aux Apôtres S. Pierre & S. Paul. Ce saint Fondateur donna à ce Monastere vingt & un Villages qui étoient de son patrimoine, ainsi qu'il est porté par les lettres de donation qu'il en fit, qui sont conservées dans les archives de cette Abbaïe; ce qui fut autorisé par le Roy Childéric, & depuis confirmé par le Roy Thierry. Saint Berchaire mourut le 27. Mars l'an 685. Depuis ce temps le Pape Jean VI. mit cette Abbaïe sous la protection du S. Siége, & Silonius Abbé de ce lieu, à la recommandation de Clovis II. & de Pepin Maire du Palais, obtint depuis de Berthoindus vingt-troi-

ſiéme Evêque de Chaalons les privileges de l'Officialité pour cette Abbaïe. La diſcipline réguliere s'y étant relâchée dans la ſuite des temps, l'Empereur Loüis le Debonnaire prit ſoin de l'y faire rétablir, après quoy il donna de grands biens à cette Abbaïe, & luy confirma tous ſes privileges. Le Chevalier de Joinville s'étant quelques ſiécles après emparé d'une bonne partie de ſes biens, Dudo en obtint la reſtitution qui fut ordonnée par le Roy Robert. Le Pape Paſcal II. a exempté cette Abbaïe de la juriſdiction de l'Ordinaire, & Clement III. après en avoir examiné les droits tant à l'égard du ſpirituel que du temporel, la déclara ſujette au ſaint Siége Apoſtolique ſeulement.

Le premier qui a poſſedé cette Abbaïe en commende, eſt Guillaume de Tinteville, Evêque d'Auxerre, qui en fut pourvû en conſéquence du Concordat, par le Roy François I.

Cet Evêque fit bâtir le réfectoire des Religieux & la maiſon Abbatiale. Il fit auſſi réparer le cloître, le chapitre & le portail de l'Egliſe en l'état qu'ils ſont aujourd'huy.

Armand Jean du Peiré de Troiſville y a introduit la réforme en l'année 1654. d'autres diſent en 1659. Sa réſidence ordinaire étoit dans ſon château du bourg de Sommevoire, Baronnie dépendante de cette Ab-

baïe, laquelle il a fait rétablir, embellir & augmenter d'une fort belle Chapelle & de plusieurs bâtimens. Elle doit valoir vingt-deux mille livres à l'Abbé, & aux Religieux qui sont au nombre de douze, neuf mille livres.

Haute-Fontaine, Abbaïe

L'Abbaïe de Haute-Fontaine, de l'ordre réformé de Citeaux, est située dans un endroit des plus agréables de toute la Champagne, & la vûë y trouve de quoy se contenter; on ne sçait pas précisément en quel temps ni par qui elle a été fondée; on croit néanmoins que S. Bernard la fit bâtir, pour servir de maison de santé à ses Religieux convalescens, & qui avoient besoin d'un air plus pur: feu M. l'Abbé le Roy a fait bâtir à neuf la maison Abbatiale, & réparer le Convent des Religieux, & orner l'Eglise.

Elle vaut quatre à cinq mille livres de rente à l'Abbé, & aux Religieux deux mille livres.

Moncets, Abbaïe.

L'Abbaïe de Moncets, de l'ordre de Prémontré, n'étoit avant sa fondation qu'une petite Chapelle dédiée à S. Maurice, à S. Nicolas & à tous les Saints. Elle a été appellée depuis Notre-Dame au Bois de Moncel ou Notre-Dame de Monceltz.

Le lieu où cette Abbaïe est située, a été donné par Anceau ou Anselme & par Toüir-

buy ſa femme, Seigneur & Dame de Moncel, du conſentement de Thibault le Grand Comte de Champagne, en 1142. ce qui fut confirmé par Henry I. du nom, ſon fils, auſſi Comte de Champagne, en 1157. à Vitry en Perthois, du temps de l'Abbé Euſtache, auquel ce Comte donna auſſi de ſes biens : ce qui ſe voit par ſes lettres de donation datées à Troyes en 1171. & à Provins en 1173.

Quoy-qu'il ne paroiſſe point qu'il y ait d'autres Fondateurs de cette Abbaïe, néanmoins il ſe trouve dans l'Obituaire de l'Abbaïe de Prémontré de plus de cinq cens ans, ces mots : Au 31. Mars, ſans cotter l'année, *Commemoratio Agnetis de Baldimento, fundatricis Eccleſiarum de Baſſofonte & de Moncelle*, dont la premiere eſt l'Abbaïe de Baſſe-Fontaine dans le Dioceſe de Troyes, & la ſeconde eſt l'Abbaïe dont nous parlons. Ainſi il eſt à préſumer que cette Agnès eſt Agnès de Montbelliard, mere du fameux Jean de Brienne, Roy de Jéruſalem, qui avoit donné de ſes biens à l'Abbaïe de Moncel, comme elle avoit fait à celle de Baſſe-Fontaine, qui la reconnoît pour ſa fondatrice avec les Comtes de Brienne.

L'Abbaïe de Moncel reconnoît pour ſa mere l'Abbaïe de Braine de même ordre au Dioceſe de Soiſſons qui luy envoya douze

de ſes Religieux dès le commencement de ſa fondation, depuis laquelle ſes Abbés ont tous été Réguliers juſqu'à préſent. L'Abbé y réſide ordinairement avec quatre Religieux, qui ont enſemble quatre mille livres de rente.

Cheminon Abbaïe.

L'Abbaïe de Cheminon de l'ordre réformé de Citeaux, eſt ſituée ſur une petite riviere appellée la Brunelle, qui ſe décharge dans la riviere de Sault : Hugues Comte de Champagne eſt reconnu pour fondateur de cette Abbaïe. Il donna à Frere Alard le lieu où elle eſt conſtruite, avec trois rivieres & de belles dépendances, à charge d'y faire bâtir une Egliſe en l'honneur de S. Nicolas, & d'y aſſembler des Moines pour y vivre régulierement avec luy. Il ajouta à cette donation toute la Terre de Beaumont & le Village de Cheminon. Cette donation fut confirmée par Richer ou Richard, Evêque d'Albanie, Légat du Pape en France. L'Egliſe fut en effet bâtie, dédiée à S. Nicolas, & les Freres mis ſous la regle de S. Auguſtin, ſans être obligés ne reconnoître aucune juriſdiction Epiſcopale, & avec permiſſion abſoluë de prendre des ſaintes huiles de tel Evêque qu'il leur plairoit : ce qui fut ainſi accordé avec la participation & du conſentement de l'Evêque de Chaalons. L'acte de cette confirmation porte que ſi aucun étoit

ſi

si téméraire que d'aller contre, qu'il soit privé des Sacremens, même à l'extrémité, s'il n'en a fait auparavant satisfaction : ce qui fut encore confirmé par le Pape Pascal II. en 1117. qui outre cela accorda à ces Religieux l'exemption des dixmes. Calixte II. confirma tous ces privileges en 1120. même la donation qu'Alix, veuve de Thibault I. du nom, Comte de Champagne, & mere du Fondateur, y avoit faite avec son agrément & celuy de Philippe Evêque de Chaalons son second fils & frere du Comte Hugues.

L'Abbaïe de Cheminon est passée depuis ce temps de l'ordre de S. Augustin à celuy de Citeaux, en vertu de la permission accordée par la Bulle du Pape Innocent II. en l'année 1137. Ce qui a été confirmé par cinq autres Papes, dont le dernier fut Célestin III. la Bulle duquel est signée de trois Evêques & de dix-huit Cardinaux ; elle confirme tous les privileges accordés à cette Abbaïe.

Cette Abbaïe a perdu depuis ce temps beaucoup de ses grands biens. Ce qu'il ne seroit pas difficile de justifier par un manuscrit ancien, où est écrit un résultat des Moines de ce temps-là, qui porte qu'on n'excedera plus à l'avenir le nombre de soixante Religieux & de cent quarante-six convers, si ce n'étoit que le revenu augmentât.

Ce Monaſtere eſt beau, agréable & fort ſpacieux ; l'Egliſe eſt fort haute & bien éclairée ; le grand Autel fort riche, dont les ornemens & vaſes d'argent, quoy-que fort anciens, ont encore un air de beauté. Elle apporte dix mille livres de rente tant à l'Abbé qu'aux Religieux qui y ſont au nombre de huit, qui ont fait rebâtir depuis quelque temps les lieux réguliers.

Trois-Fontaines, Abbaïe.

L'Abbaïe de Trois-Fontaines de l'ordre de Citeaux, fondée par Huës ou Hugues Comte de Champagne, eſt la premiere fille de Clervaux. Elle poſſede dix-ſept mille arpens tant de bois que de terre ; il y avoit auparavant des Chanoines Réguliers.

Du temps de Guillaume de Champeaux, Evêque de Chaalons, S. Bernard étant venu prêcher à Chaalons, emmena avec luy un nombre conſidérable de perſonnes tant Ecléſiaſtiques que ſéculieres, qui touchées par les prédications de ce Saint, ſe firent Religieux de ſon ordre, il fit bâtir cette Abbaïe pour les y loger, après l'avoir obtenuë de ces Chanoines par l'entremiſe de cet Evêque qui avoit beni S. Bernard, qui étoit ſon ami particulier. Pluſieurs perſonnes contribuérent de leurs biens à cette nouvelle fondation conjointement avec le Comte de Champagne, & entr'autres les Religieux de l'Abbaïe de S. Pierre de Chaalons, de Clu-

gny & de S. Claude, qui en augmentérent considérablement le fonds. Cette Abbaïe n'est pas réformée ; elle a été rebâtie depuis peu. Elle vaut à l'Abbé douze mille livres de rente, & aux Religieux au nombre de dix, six à sept mille livres.

L'Abbaïe de Moirmont de l'ordre de S. Benoît, de la Congrégation de S. Vanne, à une lieuë de Sainte-Manehould dans le bois d'Argonne, a été bâtie par le Comte de Nanterre ou Nanterus, & dédiée aux saints freres Martyrs Calocere & Parthenier, dont les corps y reposent. Le fondateur y établit douze Chanoines environ l'an 707. mais comme ils étoient tombés dans une grande pauvreté, n'y ayant plus qu'un seul Prêtre, Oldaric grand Prevôt de l'Eglise de Reims, assisté de Manassés Archevêque & du Chapitre de Reims, dont cette Collégiale dépendoit, y mit en l'an 1074. à leur place des Religieux de S. Benoît. Thibault dit le Posthume, Comte de Champagne, pour terminer les différends qui étoient entre cette Abbaïe & celle de la Chalade, fit au mois de Décembre de l'an 1228. des donations à ces deux Abbaïes, & au mois de May de l'an 1250. Ce Comte donna encore soixante arpens de bois à cette Abbaïe. En l'an 1203. le bourg de la Neuville au Pont fut bâti par Blanche Comtesse de Champagne, sur les terres de Moirmont Abbaïe.

L 2

cette Abbaïe, & elle accorda à ces Religieux pour indemnité qu'ils prendroient deux deniers ſur douze que chaque maiſon devoit par chacun an à cette Comteſſe.

Cette Abbaïe avoit au Château de Sainte-Manehould proche l'Egliſe de la Paroiſſe un Prieuré dit de S. Etienne, qui fut démoli ſous le Roy François I. pour y conſtruire une platte-forme. Elle eſt petite, mais agréable & bien bâtie. On y mit la réforme en 1622. L'Egliſe eſt appellée Notre-Dame de Moirmont, parce qu'une Chapelle qu'un des Abbés de ce lieu avoit fait bâtir, luy eſt dédiée. Elle vaut à l'Abbé ſept mille livres de rente, & aux Religieux qui y ſont au nombre de huit, quatre mille livres.

Beaulieu, Abbaïe.

L'Abbaïe de Beaulieu de l'ordre de S. Benoît de la Congrégation de S. Vanne, eſt entre Sainte-Manehould & Bar, ſur les frontieres de Champagne, de laquelle dépendent dix-huit Villages; ce qui donne le nom de la Terre de Beaulieu à cette petite contrée; elle eſt ſituée dans un endroit des plus charmans; la vûë en eſt très-agréable & fort étenduë; Cette Abbaïe eſt ſur une montagne, d'où l'on découvre ſept ou huit lieuës de beau pays du côté de l'Orient, du Midy & de l'Occident.

Elle a été fondée par un Gentilhomme du

pays, nommé Austrasine, (parce que sa famille étoit descenduë d'Austrasie) qui donna à S. Roüin, premier Abbé de Beaulieu, une étenduë de douze lieuës de bois, qui ayant été par succession de temps défrichées par le travail des Religieux depuis l'an 640. il s'en est formé les dix-huit Villages qui sont dépendans de cette Abbaïe, dans tous lesquels l'Abbé & les Religieux ont la haute, moyenne & basse Justice, & dont tous les habitans sont obligés en temps de guerre d'aller faire garde en cette Abbaïe, d'où l'on découvre tous ces Villages du du côté Midy, & deux lieuës de bois du côté du Septentrion.

Cette Abbaïe prétend avoir titre de Comté avec Bailliage & Gruerie ; elle fut brûlée en 1300. par Henry Comte de Bar, ce qui détermina le Roy Philippe le Bel de luy déclarer la guerre. Elle fut brûlée une seconde fois pendant la guerre civile en 1401. & une troisiéme en 1591. par les Allemans qui entrérent en France pendant la Ligue. Le commerce des habitans de ce pays est en bois & en mairein. L'Eglise fut rebâtie en 1650. & depuis on a rétabli les lieux réguliers qui sont très-propres. Elle vaut à l'Abbé douze mille livres de rente, & aux Religieux au nombre de vingt, sept mille livres. La réforme y fut mise dès l'an 1621.

Chatrice, Abbaïe.

L'Abbaïe de Chatrice de l'ordre des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, de la Congrégation de ſainte Geneviéve de Paris, eſt ſituée en Argonne, contrée de Champagne, au milieu de quinze cens arpens de bois qui luy appartiennent. En l'année 1133. ou 1137. Albert ou Albero, Evêque de Verdun, ayant retiré des mains d'Ulricus, frere de Guido Archidiacre de Verdun une Terre en fief & une Iſle ſur la riviere d'Aîne dans les bois d'Argonne, en fit don à Euſtache pour y fonder cette Abbaïe, dont il fut le premier Abbé.

Il y mit avec luy huit Chanoines de l'ordre de S. Auguſtin. Les titres de cette Abbaïe furent perdus en l'an 1562. & 1596. pendant les guerres, lorſque tous les lieux réguliers furent conſumés par le feu, on n'en a pu rien apprendre de plus. On ſçait ſeulement que l'Egliſe ſeule fut exempte de cet incendie. Il y a quelques tombes des Seigneurs de Dampierre & d'Eliſe, dont les inſcriptions ſont effacées.

L'Abbaïe rapporte à l'Abbé ſix mille livres de rente, & quatre mille livres ou environ à huit Religieux qui l'habitent, & qui ont depuis peu fait rebâtir à neuf tous les lieux réguliers & l'Egliſe qui étoit entierement bâtie de briques.

Montier, Abbaïe.

L'Abbaïe de Montier de l'ordre de Ci-

teaux, eſt ſituée dans la même contrée d'Argonne en deſcendant de la Terre de Beaulieu entre les rivieres de Meuſe & d'Aîne. Elle tire ſon nom d'une autre Abbaïe du Barrois appellée Vieil-Montier, où étoient des Chanoines Réguliers de la Congrégation d'Aroës, de laquelle le premier Abbé fut Euſtache, ſuivant une chartre ſous le ſcel de Godefroy ou Geoffroy premier du nom, cinquante-uniéme Evêque de Chaalons, de l'an 1138. qui marque ſa fondation en ce temps-là. Le ſecond de ſes Abbés ſe nommoit Gervaiſe; mais comme l'ordre de Citeaux étoit alors en grande réputation en France, particulierement à cauſe de S. Bernard, cette Abbaïe par la permiſſion de l'Evêque de Chaalons & du conſentement des Supérieurs fut transférée de ce lieu en celuy où eſt préſentement l'Abbaïe de Montier, & au lieu des Religieux de S. Auguſtin on y en établit de Citeaux, ſous la juriſdiction immédiate de Vauthier Abbé de Trois-Fontaines. Il ne reſte du Monaſtere de Vieil-Montier qu'une ferme dépendante de cette Abbaïe. On trouve que le principal Fondateur au temps de cette tranſlation fut Adam de Poſſeſſe & ſes freres, conformément à une chartre de donation faite à l'Abbé Gervaiſe en 1149. qui eſt l'année que cette Abbaïe fut transférée & nouvellement fondée. Un

Comte de Dampierre & un Comte de Posſeſſe en ont depuis été les bienfaiteurs ; on croit qu'un Comte de Vaudémont y a fait quelques biens, on voit dans le cloître ſon tombeau de marbre blanc, ſur lequel eſt écrit ; *Hic jacet Dominus Henricus Nemoris, Comes de Vaudemont*, ſans datte.

L'Egliſe eſt belle, grande, & bien bâtie de pierres de taille & de briques, fort élevée & d'une architecture délicate ; le cloître eſt un des plus beaux que l'on puiſſe voir. Elle vaut à l'Abbé quinze mille livres de revenu, & aux Religieux au nombre de huit ou dix, ſix mille livres.

Saint Sauveur, Abbaïe

L'Abbaïe de S. Sauveur de la ville de Vertus, ordre de S. Benoît de la Congrégation de S. Vanne étoit cy-devant ſans aucun Religieux ; ceux qui y ſont à préſent ne joüiſſent que de douze cens livres de revenu, & l'Abbé n'en tire gueres davantage. Cette Abbaïe étoit autrefois conſidérable, & poſſedoit de grands biens ; le plus ancien titre qui en parle, eſt d'Henry I. du nom, dixiéme Comte de Champagne, de l'an 1197. qui fait mention que cette Abbaïe avoit été fondée long-temps auparavant ; il confirme par ce titre les donations qui y avoient été faites, & notamment par Adele ſon ayeule ; il termine en même temps le différend qui étoit entre les Ab-

bé & Religieux de cette Abbaïe, & les Chanoines de Notre-Dame de Provins, qu'il appelle sa Chapelle; il cede encore par ce titre à cette Abbaïe la plûpart de ses droits régaliens, & luy fait en outre d'autres libéralités considérables.

Par un autre titre de l'an 1269. Thibault, Roy de Navarre, Comte de Champagne & Brie, outre ses libéralités particulieres envers cette Abbaïe, déclare tous ses biens francs & amortis.

En l'année 1450. les Anglois ravagérent & pillérent la Champagne, & brûlérent plusieurs Abbaïes; celle de S. Sauveur fut de ce nombre; ce qui donna occasion au petit nombre de Religieux qui resta, de donner une grande partie de leurs biens, & de souffrir que les plus puissans qui s'étoient emparés de quelques-uns, les gardassent. Cette Abbaie fut réparée environ l'an 1520. mais en l'année 1568. elle fut de nouveau pillée & brûlée; & depuis on a encore aliéné une partie des biens qui restoient; elle a eû des Abbés Commendataires. Enfin les Religieux de la Congrégation de S. Vanne y ont mis la réforme le 4. Mars 1676. par l'entremise de M. Vialart, alors Evêque de Chaalons, ils continuënt de faire réparer & mettre en ordre les lieux réguliers qui étoient tombés en ruine, après avoir répa-

ré l'Eglise.

Notre-Dame, Abbaïe.

L'Abbaïe de Notre-Dame de la même Ville, de l'ordre de S. Augustin n'a aucun Religieux ; elle vaut trois mille livres de rente à l'Abbé ; elle est toute ruinée.

La Charmoye, Abbaïe.

L'Abbaïe de la Charmoye, de l'ordre de Citeaux, vaut tant à l'Abbé qui est Régulier, qu'aux Religieux au nombre de huit, quatre mille livres de rente.

On voit par une chartre d'Henry I. du nom, Comte de Champagne, dit le Libéral, de l'an 1164. qu'il a fait plusieurs dons à cette Abbaïe qui étoit pauvre, ce qui luy a fait donner le titre de Fondateur.

Ce Monastere est propre, il n'y a rien de considérable que la réforme dans laquelle vivent l'Abbé & les Religieux ; on y voit quelques tombeaux des Seigneurs de Conflans.

Saint Jacques, Abbaïe.

Les Abbaïes de filles du Diocese de Chalons, sont l'Abbaïe de S. Jacques, de l'ordre de Citeaux, située entre Vitry le François & Vitry en Perthois, sous la direction de l'Abbé de Clervaux quant au spirituel. Elle a été fondée par Thibault IV. du nom, Roy de Navarre & Comte de Champagne, en l'an 1233. elle est de nomination Royale.

Les Reliques d'un S. Clotaire sont dans une Chapelle de l'Eglise de cette Abbaïe ; & el-

les y attirent tous les ans un grand concours de peuple le jour de S. Jean-Baptiste, auquel on a coûtume de les exposer; c'est ce qui a donné lieu à la foire qu'on appelle la Foire aux Nonains. Ce S. Clotaire est Lothaire, l'un des fils du Roy Loüis le Debonnaire, il étoit l'aîné; il fut Empereur & Roy d'Italie. L'histoire remarque qu'il n'y eut jamais Prince François plus corrompu que Lothaire; dès sa jeunesse il fit revolter les François contre son pere, qu'il fit dégrader & enfermer dans un cloître; il ravagea les Eglises, fit la guerre à ses freres pour s'emparer de leurs Etats, & toute sa conduite étoit un tissu d'orguëil, d'impiété & de tyrannie; mais Dieu qui tient les cœurs des Rois dans sa main, permit qu'il perdit le 2. Juin de l'an 841. cette fameuse bataille de Fontenay contre son frere le Roy Charles le Chauve, en laquelle il périt plus de cent mille hommes, dont Lothaire ne put jamais se relever; & en l'année 851. Hermengarde son épouse mourut: ce qui consterna les sujets de Lothaire, qui craignoient que la mort de cette vertueuse Princesse, qui ne cessoit pas de faire tous ses efforts auprès de son époux pour arrêter ses violences & sa tyrannie, ne le rendît plus mauvais: mais il en arriva autrement, car Lothaire commença d'être plus humain & plus reglé dans

ſa conduite, & quatre ou cinq ans après il partagea ſes Etats entre ſes trois fils, & ſe fit Moine à Prom proche de Spa, dans le Dioceſe de Treves, où il changea ſon orgueil en humilité, ſon impiété en dévotion, & ſon ambitieuſe tyrannie en une haire & une ſincere pénitence, dans laquelle on prétend qu'il finit ſes jours âgé de ſoixante-ſept ans le 28. Septembre 855. ou environ, neuf mois après ſa retraite.

On prétend que Thibault fonda cette Abbaïe en conſidération de Blanche l'une de ſes filles, qu'on dit avoir été la premiere Abbeſſe, & qu'il donna quelques Reliques de ce Saint qu'il avoit apportées d'Allemagne, ce qui ne s'accorde pas avec l'hiſtoire du Comte Thibault, dans laquelle on lit que Blanche ſa fille de ſon ſecond lit fut mariée en 1235. Il peut être néanmoins que Thibault ait eû une autre fille de même nom de Gertrude ſa premiere femme, de laquelle il fut ſéparé par Sentence Eccléſiaſtique; mais nous n'en avons rien trouvé dans l'Hiſtoire.

L'Egliſe de cette Abbaïe n'a rien de beau, elle eſt mal bâtie: les lieux réguliers ſont aſſez commodes. Il y a une Abbeſſe & vingt-cinq Religieuſes: ſon revenu eſt d'environ trois mille livres.

Cette Abbaïe doit ſon origine à l'Hôpital

de S. Jacques, qui étoit au faubourg de la ville de Vitry en Perthois, gouverné par des filles Hoſpitalieres, qui s'étant miſes en communauté furent transférées au lieu où eſt aujourd'huy l'Abbaïe de S. Jacques.

L'Abbaïe de Notre-Dame lès Saint-Dizier, de l'ordre de Citeaux, de la dépendance de Morimont, fondée par les Comtes de Champagne, joüit d'environ trois mille livres de rente. Saint-Dizier, Abbaïe.

L'Abbaïe de Notre-Dame d'Andecy ou Aneſy, de l'ordre de S. Benoît, n'étoit autrefois qu'un Prieuré dépendant de l'Abbaïe de Molême; elle eſt ſituée dans la Terre de Baye entre la Brie & la Champagne, à une lieuë de Baye ou Broyes. Par Arreſt du Parlement de Paris du mois de Juin 1687. les Seigneurs de Baye ont été déclarés Fondateurs de cette Abbaïe; cependant il paroît par une chartre de Thibault II. du nom, dit le Grand, Comte de Champagne & de Broyes, qui étoit autrefois une Terre conſidérable dépendante de ce Comté, de l'an 1131. qu'il fut diſtrait de cette Terre de Broyes le fonds & le revenu qui ſervirent à fonder & à bâtir cette Abbaïe. Depuis ce temps Simon, qui fut Seigneur de Broyes, augmenta cette fondation, & fut reconnu pour ſecond Fondateur. L'Arreſt dont nous venons de parler, donne lieu de croire que les Seigneurs de Andecy, Abbaïe.

Baye ont auſſi contribué à cette fondation. L'Egliſe eſt aſſez grande, & on en a retranché une partie pour ſervir de chœur aux Religieuſes qui ſont au nombre de trente à quarante. Le revenu de cette Abbaïe montoit autrefois à vingt mille livres par chacune année ; mais il n'eſt à préſent que de ſept à huit mille livres. Cette Abbaïe a été depuis quelque temps entierement rebâtie.

Il y a grand nombre de Prieurés dans le Dioceſe de Chaalons, dont il ne ſera fait icy aucun détail. On ſe contentera ſeulement de parler de ceux qui ſont ou qui ont été les plus conſidérables, ainſi que quelques autres lieux de piété, & des Maiſons Religieuſes autres que celles dont nous avons parlé cy-deſſus.

Béchamp Prieuré.

Le Prieuré de Béchamp ou Beauchamp, de l'ordre des Chanoines Réguliers de ſaint Auguſtin, de la Congrégation de ſainte Geneviéve de Paris, a été fondé en 1220. par Henry II. du nom, Comte de Bar ; il eſt proche de Clermont en Argonne.

Epineuſeval, Prieuré.

Le Prieuré d'Epineuſeval de l'ordre de S. Auguſtin, à la collation de l'Abbé du Val des Ecoliers, fondé par Guy de Dampierre & Guillaume ſon fils, Seigneurs de Saint-Dizier ; Odard ou Edoüard de Dampierre, Sénéchal de Champagne ; Rodulphe & Jean de Dampierre, & Jean de Vergy, Seigneurs

de Saint-Dizier, tous inhumés avec leurs épouses en cette Eglise, où l'on voit encore cinq de leurs tombeaux élevés hors de terre d'une pierre blanche presque aussi belle que le marbre ; ils ont augmenté cette fondation. On y voit aussi plusieurs autres sépultures considérables. Il y a une chartre de l'an 1318. de fondation de sept Religieux sous la conduite d'un Prieur. Il y a apparence que la premiere fondation est plus ancienne, puisque l'on voit dans l'Eglise qui est grande & bien éclairée, un tombeau de l'an 1203. Il n'y a à présent plus de Religieux en ce Prieuré, qui est en commende à la nomination du Roy, il vaut dix-huit cens livres de rente.

Le Prieuré de Notre-Dame des Hermites est situé dans la forêt de Wassy & il est de la Paroisse, dont il n'est éloigné que d'une lieuë. Drogo Hermite ( à cause duquel ce lieu est ainsi nommé ) s'y étant retiré, Blanche de Navarre, Comtesse de Champagne & Brie, ayant fait abattre & déraciner les arbres de cent arpens de bois, y fit bâtir une maison qui devint un Prieuré Conventuel du Val des Ecoliers, lequel étoit d'un revenu considérable, possedant quantité de terres, prés, bois & maisons à Wassy ; mais pendant les guerres la plûpart de ces biens ont été aliénés ou pris par les Calvinistes qui en Hermites, Prieuré.

ont ſouſtrait les titres : & il ne vaut à préſent qu'environ trois cens livres de revenu.

Valdône, Prieuré.

Le Prieuré du Valdône, ( que quelques-uns mal à propos qualifient d'Abbaïe ) de l'ordre de S. Benoît, de la dépendance de Molême, a été érigé en titre de Prieuré en l'honneur de la Sainte Vierge & de S. Robert environ l'an 1116. ou 1140. par Geofroy ou Godefroy, Seigneur de Joinville, Félicité de Brienne ſon épouſe, ſon fils Guy Archidiacre de Langres, & ſon frere Robert, comme il paroît par le titre de fondation qui eſt ſans datte. Hugues de Grex donna enſuite la moitié de la terre du Monaſtere, l'autre moitié ayant été donnée par Geoffroy. Ce Monaſtere a été pluſieurs fois pillé & brûlé pendant les guerres ; il eſt ſitué à deux lieuës de Joinville & à trois lieuës de Waſſy, dans un vallon fort étroit & entouré de hautes montagnes qui l'incommodent extrêmement lorſque les neiges viennent à fondre ; ce qui avoit fait prendre la réſolution de le transférer à Waſſy : mais au lieu de ſuivre ce deſſein, feu M. l'Evêque de Chaalons par le concours de M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, a transféré les Religieuſes au village de Charenton à deux lieuës de Paris, par ſon decret du 22. Juin 1702. une perſonne charitable ayant acheté pour cet effet de la Communauté des

Nouvelles

Nouvelles Catholiques de Paris le 2. Octobre 1700. la place où étoit le Temple des Calvinistes, à condition d'y établir à toûjours une Confrerie de l'Adoration perpétuelle du S. Sacrement : ce qui a été exécuté.

Il y avoit en ce Monastere trente-cinq Religieuses sous une Prieure titulaire, qui avoient environ quatre mille livres de revenu lors de leur translation.

Outre les Benéfices dont nous avons parlé cy-dessus, il y a à deux lieuës de Vitry une Commanderie de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, nommée de S. Amand, qui vaut trois à quatre mille livres de rente.

Il y a dans la même ville de Vitry, un College de Peres de la Doctrine Chrétienne, qui enseignent les Humanités & la Philosophie, ils prennent des pensionnaires; il a été établi au mois d'Avril 1665. par M. Vialart Evêque de Chaalons, qui leur donna douze cens livres de rente sur l'Hôtel de Ville de Paris, & la ville de Vitry pareille somme à prendre sur ses octrois.

Un Convent de Minimes très-bien bâti, où il y a douze Religieux, qui a été fondé par Côme Clausse Evêque de Chaalons en l'an 1610. & a uni à ce Convent le Prieuré de sainte Croix de Vitry en Perthois; ils ont environ trois mille livres de rente.

Un Convent de Recollets composé de vingt-quatre Religieux établis en l'année 1612.

Un Convent des Religieuses de la Congrégation au nombre d'environ cinquante.

Une Maison de Dames Régentes établie & fondée par M. Vialart Evêque de Chaalons.

Un Hôpital servi par quatre Religieux de la Charité, fondé par feu M. Morel, Maître de la Chambre aux Deniers, environ l'an 1676. où il y a huit lits, qui ont chacun deux cens livres de revenu; il y a à présent dix lits fondés.

Un autre Hôpital général érigé par Lettres Patentes du Roy, du mois de Septembre 1686. destiné pour les malades, & pour ceux qui sans ce secours ne pourroient vivre sans mendier.

Il y a dans la ville de Saint-Dizier un Convent de Capucins au nombre de vingt-deux.

Un Convent de Religieuses Ursulines au nombre de quinze, établies par M. Vialart le 6. May 1646.

Un Hôpital pour les malades.

Il y a à Joinville un Monastere de Religieuses Benédictines, sous le nom de Notre-Dame de Pitié, qui est dans le faubourg S. Jacques, fondé & commencé à bâtir par Claude de Lorraine, Duc de Guise, en 1553.

& achevé par Antoinette de Bourbon son épouse. Ces Religieuses ont droit d'élire la Prieure qui est en titre, & qu'elles doivent ensuite présenter à l'Abbesse de S. Pierre de Reims pour la confirmer, laquelle a aussi droit de visite en ce Prieuré conjointement avec l'Evêque de Chaalons.

Un autre Convent de Religieuses, dites Annonciades, qui vinrent de Nancy s'établir à Joinville en 1621. Cette Maison est très-bien bâtie, & a trois mille livres de revenu; elles sont dans le faubourg d'Ecurey.

Un autre Convent de Religieuses Ursulines, établies dans le faubourg de Ruaux le 7. Septembre 1641. elles furent amenées de la ville de Langres. Ce Convent qui est un des plus beaux de la Province a six mille livres de rente.

Un Convent de Capucins, commencé le 24. Janvier 1635. dans le faubourg S. Jacques; il est achevé & fort propre selon leur regle.

L'Hôpital dit de S. Jean, passe pour le plus ancien monument de Joinville; on croit qu'il a été fondé par ses premiers Seigneurs: ce qui est de certain, est que Jean, Seigneur de Joinville y a fait des donations considérables; il a fait bâtir la Chapelle; ce qui est rapporté par un titre de

l'Abbaïe de S. Urbain, du six Avril 1556: il est destiné à loger & nourrir les pauvres passans; on y a réüni l'Hôpital de la Madeleine qui étoit de 500. livres de revenu.

Un autre Hôpital dit de sainte Croix, bâti & fondé en 1573. par Antoinette de Bourbon & Charles son fils, Cardinal de Lorraine, Abbé de S. Urbain, pour les pauvres malades de la Principauté de Joinville, dont le revenu est d'environ quatre mille livres.

A un quart de lieuë de la même Ville, & au-dessous, est le Convent des Cordeliers de sainte Ame, qui étoit autrefois un Prieuré de l'ordre de S. Benoît, dépendant de l'Abbaïe de S. Urbain, dont l'Eglise étoit dédiée à sainte Ame, fille du Comte du Perthois & sœur de sainte Manehould, qui subsistoit depuis plus de huit cens ans. Le revenu de ce Prieuré fait aujourd'huy partie de celuy de l'Hôpital de sainte Croix, dont nous venons de parler; & l'Eglise, les bâtimens & l'enclos forment à présent ce Convent de Cordeliers, bâti sur l'angle d'une petite montagne, au pied de laquelle passe la riviere de Marne qui serpente & l'environne agréablement du côté de l'Orient & du Septentrion. Ce Convent a été rétabli par Antoinette de Bourbon qui le fit donner à ces Religieux avec quelques vignes sur la montagne le 7. Juin 1567. Cet-

te Princesse fit faire à côté du chœur sous une voûte une fort belle répréſentation du Sépulchre de Notre-Seigneur.

Il y a entre Joinville & Saint-Dizier une Commanderie de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, nommée les Ruets ou Rupt, qui vaut six à sept mille livres de rente.

On voit à Waſſy un Convent de Capucins Hibernois, qui y furent établis en 1664. ainsi qu'à Bar sur Aube; & les Religieux François qui étoient dans ces deux Convents, furent envoyés par le Roy à Sedan & à Charleville dans les Convents des Hibernois.

Un Hôpital, auquel a été réünie une maladerie qui étoit en cette Ville, & une autre qui étoit à Montierender.

Une Maison de Dames Régentes, établies par feu M. Vialart Evêque de Chaalons.

L'Eglise Paroissiale de Sainte-Manehould a été bâtie en même temps que le Château, dans lequel elle est située & dédiée à la sainte Vierge: en 1350. elle étoit desservie par des Chanoines; mais à présent il n'y a plus que des Prêtres habitués avec le Curé. On y voit une épitaphe en vers latins de l'an 1513. proche les degrés par lesquels on monte à l'image de la Vierge, joignant le portail; il est de Jean Thierion, qui marque qu'il a vécu cent huit ans, toûjours sain de corps & d'esprit, & qu'il a évité Vénus & Bacchus,

& les procès, & qu'en vivant de la ſorte, on pourra parvenir à l'âge de Neſtor.

*Unde iſtud? venerem, Bacchumque, & jurgia fugit;*
*Hoc fac, & vitam Neſtoris inſtar ages.*

Le Convent des Capucins a été établi dans la ville de Sainte-Manehould en 1619. Quelques-uns des principaux habitans étoient d'avis au lieu des Peres Capucins d'y établir des Peres Jeſuites; ce qui auroit été très-avantageux pour l'inſtruction de la jeuneſſe: mais la pluralité des voix décida pour les Capucins.

Les Religieuſes de la Congrégation y furent reçûës le 14. Juillet 1627. on fit venir pour commencer cet établiſſement quatre Religieuſes du Convent de Chaalons. Elles ont fait bâtir depuis quelques années une Egliſe qui peut paſſer pour belle.

L'Hôpital eſt non ſeulement pour les malades, mais encore pour ceux qui par caducité ſont hors d'état de gagner leur vie, & pour les pauvres paſſans. Quelques-uns prétendent que S. Alpin huitiéme Evêque de Chaalons, chaſſa les Juifs de ſon Dioceſe, deux deſquels s'étant faits Chrétiens, donnérent tous leurs biens pour établir cet Hôpital qu'ils gouvernérent eux-mêmes pendant leur vie. D'autres prétendent qu'il a été établi depuis ce temps-là,

& que les Juifs en ont été les premiers fondateurs ; ce qui est de certain, est qu'il est sort ancien, puisqu'Henry I. du nom, Comte de Champagne, luy accorda quelques droits de chauffage dans ses forêts en 1174. Thibault V. du nom, Comte de Champagne & Brie & Roy de Navarre, fit don à cet Hôpital de vingt chars de bois par chacun an à prendre en sa forêt de Sainte-Manchould ; mais il n'en joüit plus, les titres ayant été perdus pendant les guerres. Ils sont néanmoins inserés dans une Sentence de 1594. renduë par un Maître particulier des Eaux & Forêts, qui atteste avoir vû les originaux dont il a inseré les copies. Cet Hôpital fut entierement brûlé en 1578. & peu après rétabli. Il y avoit autrefois une Maladerie sur la côte Caraut hors de la Ville, qui étoit destinée pour la demeure des lépreux, qui a été détruite pendant les guerres civiles en 1589. & les biens réünis audit Hôpital : on voit encore aujourd'huy la fontaine de cette Maladerie au pied de cette côte, qu'on appelle communément *la Fontaine des bons malades*. Il y a deux Chapelles en cet Hôpital, l'une sous le titre de S. André, & l'autre de sainte Marguerite, toutes deux à la nomination de l'Abbé de Moiremont.

La Chalade, Abbaïe.

L'Abbaïe de la Chalade de l'ordre de

Citeaux, eſt ſituée à deux lieuës de Sainte-Manehould du côté de Clermont, dans le Dioceſe de Verdun.

En l'an 1136. l'édifice de cette Abbaïe fut achevé; il avoit été commencé en l'an 1120. ſous Henry I. du nom, quarante-quatriéme Evêque de Verdun; d'autres prétendent qu'elle ne fut fondée qu'en l'an 1128. Elle eſt de la filiation de Trois-Fontaines, & vaut à l'Abbé environ ſix mille livres de rente. L'Evêque Albero la conſacra, il y avoit alors trois cens Religieux ſous l'Abbé Gontero. Quelque temps auparavant Robert & deux autres Religieux de S. Vanne de Verdun s'y étoient retirés, & y avoient bâti une petite Egliſe & quelques cabannes en façon d'Hermitage; mais peu après Robert ayant été choiſi pour être Abbé de Beaulieu, ce lieu demeura abandonné juſqu'à ce que Hervé homme riche & puiſſant pria Guido Abbé de Trois-Fontaines ordre de Citeaux, de demander ce lieu à Valteranus ſon neveu, à qui il appartenoit: ce qu'ayant obtenu il quitta ſa femme & un fils unique qu'il avoit, & ſe fit mettre par un de ſes valets la corde au col comme à un voleur, & conduire en cet état juſqu'à ce Monaſtere, dont l'Egliſe étoit dédiée à S. Sulpice, où il demeura le reſte de ſes jours. Guiedus, fils de Guitterus Comte de Rethel, donna à cette Abbaïe le

fief d'Orbeval & ses dépendances qui étoient très-considérables ; à quoy l'Abbé & les Religieux de S. Remy de Reims, à qui il avoit appartenu, consentirent : ce qui fut confirmé en 1135. par Geoffroy ou Goffridus I. du nom, cinquante-uniéme Evêque de Chaalons, & depuis par Roso à la priere de Manassés, Châtelain & Gouverneur du Château de Sainte-Manchould, dont ce fief relevoit.

Il y a dans la ville de Vertus une Maison de Dames Régentes, établies par M. Vialart Evêque de Chaalons.

Et au village de l'Epine à deux lieuës de Chaalons un Convent de Minimes, fondé par Madame de la Lobe : ils y sont au nombre de quatre, qui ont quatorze cens livres de rente ; ils ont bâti depuis quelques années un Convent & une petite Eglise.

## EVESCHE' DE TROYES.

CEt Evêché est borné au Septentrion par les Dioceses de Chaalons & de Soissons ; au Midy par ceux de Langres & de Sens ; au Levant par ceux de Chaalons & de Langres ; & au Couchant par l'Archevêché de Sens dont il est Suffragant. Il a vingt-cinq lieuës de long sur vingt-deux de large dans sa plus grande étenduë. Il est composé

de trois cens soixante & douze Paroisses & de quatre-vingt-dix-huit Annexes, divisées en huit Doyennés sous cinq Archidiacres.

Outre la ville de Troyes qui est la principale, les autres lieux les plus considérables de ce Diocese sont Sezanne, Mery sur Seine, Anglure, Arcies, Barbonne, Beaufort, Brienne le Château, Brienne la Ville, le Mont-Pont, Rameru, Rosnay, Ville-Maur, & Ville-Noce.

Il y a eû quatre-vingt-huit Evêques qui ont gouverné cette Eglise depuis S. Amatre, qui vivoit l'an 340. jusqu'à présent, dont dix-huit sont reconnus pour Saints.

L'Evêché de Troyes ne vaut que huit mille de revenu.

L'Eglise Cathédrale est dédiée à S. Pierre. Son Chapitre est composé de huit dignités, qui sont le Doyen, le Chantre, le Souchantre qui est nommé par le Chantre, & cinq Archidiacres, & de trente-sept Chanoines. Il y a encore quatre autres Chanoines dits de la Chapelle Notre-Dame dont les prébendes ne valent pas plus de 250. livres par an, & qui outre l'assistance qu'ils doivent à l'Office de cette Eglise, sont encore obligés de dire tous les jours une Messe de la Vierge dans la Chapelle qui luy est consacrée. Les autres Canonicats sont à la collation du Roy & de l'Evêque alternativement, & sont

environ de six cens livres de revenu chacun.

Le Prieuré de S. George, dont le revenu est de douze cens livres, dépendant de l'Abbé de S. Quentin de Beauvais, a séance du jour de sa reception avec les Chanoines de cette Eglise : mais il n'a point de voix au Chapitre.

Il y a encore dans S. Pierre deux Marguilliers Prêtres, qui ont la charge du trésor & des Reliques qui sont considérables, & qui ont été apportées de Constantinople au retour de la Croisade de 1204. mais les Reliquaires ont été vendus pour aider à payer la rançon des Rois Jean & François I.

En l'an 878. le Pape Jean VIII. y couronna le Roy Loüis le Begue, & y tint un Concile, où se trouvérent presque tous les Prélats des Gaules.

Les Chanoines de cette Eglise ont vécu en commun avec leur Evêque depuis S. Alderal, & le bienheureux Manassés, quarante-septiéme Evêque de Troyes, environ l'an 983. ou 993. jusqu'au Pontificat de Philippe, cinquante-quatriéme Evêque de Troyes, avec lequel ils firent mense à part, ce qui dura environ cent ans, cet Evêque ayant commencé son Pontificat en 1082. Néanmoins pour conserver une idée de cette vie commune, l'Evêque traitoit les Chanoines quatre fois l'an, sçavoir à Pâques, à la

Pentecôte, à la Touſſaints & à Noël; mais cet uſage eſt fini moyennant la ſomme de dix livres que l'Evêque donne tous les ans au Chapitre.

Environ l'an 870. ſous le regne de Charles le Chauve cette Egliſe étant tombée en ruine fut rebâtie; & en 1167. on ſupprima la dignité de Prevôt qui étoit la premiere de cette Egliſe.

En l'an 893. les Normans détruiſirent toute la ville de Troyes; cette Egliſe ne fut pas exceptée: l'Evêque Milon la fit rebâtir & aggrandir l'an 980. mais elle fut encore brûlée avec toute la Ville le 19. Juillet 1188. Cet incendie arriva la nuit, & le vent impétueux porta le feu de tous côtez; pluſieurs habitans y périrent. L'Egliſe de S. Pierre étoit couverte de plomb. L'Egliſe de S. Etienne, que le Comte Henry avoit fait bâtir, eut le même ſort avec tous les ornemens & les vaiſſeaux d'or & d'argent: cette perte fut ineſtimable. Le chœur fut rétabli en 1208. & en 1227. un vent impétueux le renverſa par terre. Le Pape Gregoire IX. par ſa Bulle du 10. Septembre de l'an 1229. donnée à Pérouſe, invita tous les Chrétiens de contribuer à ſa réparation. Après qu'elle eut été réparée, de grands vents & tourbillons jettérent en bas le clocher qui étoit fort élevé & beau, ce qui

endommagea beaucoup cette Eglise. Cet accident arriva le Mécredy avant l'Assomption de l'an 1365. Cette Eglise n'a été enfin rebâtie en l'état où elle est aujourd'huy que sous le regne de François I. C'est un vaisseau des plus grands, des plus éclairés & des plus beaux qui soient en France ; son portail est d'un fort beau dessein : mais on a laissé imparfaite la tour du côté gauche de ce portail. On y conserve plusieurs Reliques considérables, dont les principales sont, un morceau de la vraye Croix de dix pouces de longueur ; un Bassin, dont on prétend que Jesus-Christ se servit pour laver les pieds à ses Apôtres ; le Crane de S. Philippe Apôtre, au-dessus duquel est la couronne d'or d'Henry le Libéral, Comte de Champagne ; un Reliquaire d'or, dans lequel est un des Pieds de sainte Marguerite en chair & en os très-palpable ; les Corps de S. Savinian martyr de Grece ; de sainte Heleine vierge de Corinthe, qui est en chair & en os ; de sainte Mastidie vierge ; de S. Mémorius, Archidiacre & martyr, avec trois enfans de chœur mis à mort sous Attila ; une Dent de S. Pierre, & des Cheveux de Notre-Seigneur Jesus-Christ.

L'Eglise Collégiale de S. Etienne, dont nous avons déja parlé, tome I. page 152. servoit autrefois de Chapelle à l'un des Pa-

lais des Comtes de Champagne. Elle étoit desservie par dix dignités & cent Chanoines, dont il n'en reste plus que cinquante-sept, qui sont à la collation du Roy ; ainsi que huit des dignités de cette Eglise, le Doyen en étant excepté, parce qu'il est électif, & doit être confirmé par l'Evêque de Troyes : les autres dignités sont, le Prevôt, le Soudoyen, le Trésorier, le Chantre, le Célerier, le Chevecier & le Scolastique: toutes ces dignités ont chacune le double d'un Chanoine, excepté le Trésorier & le Chevecier qui ont davantage ; les Canonicats peuvent valoir environ cinq cens livres de rente. Il y a aussi plusieurs Chapelles qui sont à la collation du Doyen & du Trésorier. Ce Chapitre est de la Jurisdiction de l'Archevêque de Sens.

En une vitre de cette Eglise est écrit :

*L'an de grace mil neuf vingt ans,*
*Du mois de Mars le dix-sept jour,*
*Henry, Comte, Fondateur de céans,*
*Lors trépassa sans plus faire séjour.*

Le titre de fondation de ces Chanoines, est de l'an 1157. par Henry I. du nom, Comte de Champagne ; ils vivoient en commun, & chantoient les Matines la nuit. Ce Comte assistoit souvent à l'office, & portoit sa gibeciere de velours rouge & sa tocque de même étoffe, couverte de pierreries, que

l'on voit encore dans le trésor de cette Eglise, proche de laquelle est une Bibliotheque, où le Scolastique régentoit autrefois. Le Jubé de cette Eglise est estimé des connoisseurs. On y remarque quatre figures d'un travail exquis : & il y a peu de trésors en France qui approchent de la richesse & de la beauté de celuy que l'on admire dans cette Eglise.

L'Eglise Collégiale de S. Urbain, qui dépend immédiatement du S. Siége, fondée par le Pape Urbain IV. du nom, comme nous l'avons remarqué cy-devant, est bâtie au même endroit où ce Pontife prit naissance : elle fut achevée par le Cardinal de sainte Praxede son neveu, & consacrée en l'an 1389. par Pierre d'Arcies, soixante & quatorziéme Evêque de Troyes. Son Chapitre est composé d'un Doyen, d'un Trésorier, d'un Chantre, & de neuf Chanoines, dont les prébendes ne valent pas à présent plus de cent cinquante livres chacune. Le Doyen qui est électif, & qui doit être confirmé par le Pape, a le double ; & les deux autres dignités ont chacune une prébende & demie : elles sont à la collation du Roy & du Doyen alternativement. Il y a aussi quatre Chapelains de Notre-Dame & de S. Nicolas pour faire l'office, & d'autres Chapelains qui sont nommés par le Doyen seul.

On voit dans une châsse d'argent qui est

dans cette Eglise, un crane que l'on dit être du Prophete Daniel, qui y a été mise par ce Pape, qui a institué la Fête du S. Sacrement.

La ville de Troyes a quatorze Paroisses, deux Abbaïes d'hommes, & une de filles.

L'Abbaïe de S. Loup, de l'ordre de saint Augustin, étoit en réputation dès l'année 690. & avoit alors pour Abbé Theudecaire. Le 26. May de l'an 724. l'Eglise fut consacrée en l'honneur de la Vierge. En 870. Charles le Chauve y donna plusieurs biens, & la fit rebâtir suivant le sentiment de l'Abbé Guitere qui vivoit l'an 1154. Cette Abbaïe étoit au faubourg de Troyes où est maintenant S. Martin ès Aires, laquelle ayant été ruinée par les Normans en 892. les Religieux se retirérent dans la Ville où ils sont à présent, & y apportérent le corps de saint Loup; on appelloit alors l'Eglise qui n'étoit qu'une Chapelle, Notre-Dame de la cité, *Maria de civitate*. Cette Abbaïe a été autrefois desservie par un College de Chanoines régis par un Prevôt. Le 29. Novembre de l'an 1135. cette Abbaïe prit la regle de S. Augustin, par la conduite d'Hatton cinquante-sixiéme Evêque de Troyes, & de S. Bernard, & par l'autorité de Thibault II. du nom, Comte de Champagne, qui charmé de la vie exemplaire des Religieux de S. Martin ès Aires, prit occasion de ce que le

service divin languissoit dans l'Abbaïe de S. Loup, y établit cette regle par l'avis de plusieurs Prélats & de S. Bernard, du consentement des Chanoines, avec cette condition qu'ils ne sortiroient point de leur Eglise, qu'ils y resteroient pendant leur vie, & qu'arrivant le décès de l'un d'eux sa place seroit remplie par un Régulier de l'ordre de S. Augustin : ce qui fut accordé le 29. Novembre 1135. Il n'y eut point d'Abbé établi d'abord: mais Guillaume, Abbé de S. Martin gouverna cette Maison pendant dix-huit mois, après lesquels le Pape Innocent II. à la priere de Thibault, Comte de Champagne, écrivit à cet Abbé Guillaume de continuer de gouverner les Chanoines de S. Loup, & qu'en la place de ceux qui viendroient à mourir il n'y mît que des Réguliers ; & que si cette Abbaïe venoit à perdre sa discipline réguliere, elle seroit réformée par celle de S. Martin, & respectivement celle de S. Martin par l'Abbaïe de S. Loup ; & que si la régularité venoit à manquer à toutes les deux, les Abbés de Clervaux & de Pontigny les réformeroient : c'est ce qui se lit en la Bulle de ce Pape de l'an 1136.

Le 12. Juin 1137. on fit Gerard Prieur e S. Martin Abbé de S. Loup.

En 1153. ou 1163. Henry I. du nom,

Comte de Champagne donna plusieurs biens à cette Abbaïe, avec une prébende de l'Eglise de S. Etienne, & un livre des Evangiles couvert de lames d'argent & de pierreries; dans lequel cette donation est écrite avec défenses de le vendre pour quelque cause que ce soit. On voit dans ce même livre le portrait d'Henry, fils de ce Comte qui est représenté fort jeune, afin de conserver la mémoire de la naissance de ce Prince arrivée le jour de S. Loup, & du don fait par le Comte son pere en action de graces de la naissance de ce Prince.

En 1184. le Comte Henry II. du nom, confirma les donations que ses prédécesseurs avoient faites à cette Abbaïe, luy donna encore de nouveaux biens, & luy accorda de nouveaux droits. L'Eglise de S. Loup est singuliere dans sa structure & dans sa beauté, elle est en forme de croix, & tous les croissans sont de même forme & grandeur; son Autel est superbe & magnifique. On prétend que le reliquaire en forme de chef, qui enferme la tête de S. Loup vaut plus de deux cens mille livres; on y admire les figures de l'Autel de S. Augustin & de sainte Monique, & le tombeau de Nicolas Frejot, Abbé Régulier de cette Maison. Cette Abbaïe vaut six mille livres de rente à l'Abbé, & trois mille livres aux Religieux au nom-

bre de huit, y compris deux Religieux de l'Abbaïe de Chante-Merle, dont le Monastere fut ſupprimé en 1690. à cauſe que ſon peu de revenu ne ſuffiſoit pas pour y entretenir des Religieux. Il a été uni à la menſe conventuelle de l'Abbaïe de S. Loup, à condition de recevoir deux Religieux qui porteroient le nom de Religieux de Chante-Merle, pour leſquels l'Abbé de ce lieu doit donner aux Religieux de S. Loup ſept cens livres par chacune année. Cette Abbaïe de Chante-Merle étoit dans un bourg fermé de murailles, entre Ville-Noce & Barbonne. Elle étoit autrefois fort belle & agréable. Ces deux Abbaïes ont toûjours eû entre elles une alliance ſpirituelle, comme il ſe voit dans le livre des obits de l'Abbaïe de S. Loup.

L'Abbaïe de S. Martin ès Aires, en latin *in areis*, eſt de l'ordre de S. Auguſtin. En l'an 427. S. Loup fut enterré dans une Chapelle baſſe & obſcure de l'Egliſe de cette Abbaïe; dite de S. Vorle. On prétend que ce Saint, qui fut le huitiéme Evêque de Troyes, fit bâtir cette Abbaïe en l'an 423. Elle étoit en ce temps-là hors de la Ville; depuis ayant été renfermée dans l'enceinte de la Ville, on la nomma Notre-Dame de la Cité, & depuis S. Martin ès Aires, qui eſt le nom qu'elle porte aujourd'huy. Elle fut

ruinée par les Normans en 892. Il y a dans le trésor de l'Eglise quantité de précieuses Reliques, & entr'autres une dent de S. Martin, un bras de S. Jacques le majeur enchâssé dans un bras d'argent sur lequel est écrit.

*Constantine tuâ translatus ab urbe lacertus*
*Majoris Jacobi latet hic reverenter opertus.*

C'est à dire, O grand Constantin, icy est caché avec révérence le bras de S. Jacques le majeur, transporté de la ville de Constantinople.

Cette Abbaïe vaut deux mille livres de rente à l'Abbé, & aux Religieux au nombre de quatre, douze cens livres.

On voit dans l'Eglise de S. Nicolas un Sépulchre de Notre-Seigneur ; il est d'un beau travail, & fait avec toutes les dimensions de celuy de Jérusalem.

Les vitres de l'Eglise de S. Pantaléon sont très-belles & d'un grand prix, ainsi que les tableaux & les figures dont elle est remplie.

L'Abbaïe de filles sous le titre de Notre-Dame, est de l'ordre de S. Benoît. On croit qu'elle a été fondée environ l'an 685. par S. Leuçon, dix-huitiéme Evêque de Troyes, qui y mit des femmes & des filles idolâtres qu'il avoit converties à la Foy. On ne sçait pas précisément en quelle année elle a été fondée ; on sçait seulement que de saintes

filles y ont vécu avec beaucoup de régularité, qu'elles étoient Chanoinesses, qu'elles sortoient & alloient en procession, & lorsqu'un nouvel Evêque de Troyes y faisoit son entrée, elles alloient au-devant de luy jusqu'aux croisettes du cimetiere de Notre-Dame, où l'Abbesse le recevoit & le conduisoit en son Monastere. S. Bernard en sa 115^e^. Epître parle d'elles avec éloge. L'Abbesse assistoit autrefois au Sacre de l'Evêque de Troyes.

Il paroît par une chartre de l'an 1185. donnée par Gertrude, Abbesse de ce Monastere en faveur des Chanoines de S. Nicolas de Sezanne, qu'il y avoit alors dans cette Abbaïe, outre les Religieuses, des Chanoines, des convers ou oblats qui portoient l'habit de Religieux, & des servans de la Maison; qu'il y avoit aussi un Prevôt qui rendoit la justice, & deux Evangélistes qui y chantoient l'Evangile. Il y a à présent dans ce Monastere outre l'Abbesse quarante Religieuses, dont le revenu est de dix mille livres.

Il y a aussi dans Troyes une Commanderie appartenante aux Chevaliers de Malthe. Son revenu est de douze mille livres.

Par des titres de l'an 1214. elle appartenoit aux Templiers; elle avoit alors pour le sceau de ses armes deux hommes sur un cheval avec cette inscription : *Sigillum militum Christi.*

Un Prieuré nommé de S. Quentin, de l'ordre de S. Benoît, qui vaut ſept cens livres de rente.

Un Séminaire dans l'un des fauxbourgs pour l'inſtruction des jeunes Eccléſiaſtiques, gouverné par les Prêtres de la Miſſion. Son revenu eſt de quarante-cinq mille livres, dont trois mille s'impoſent ſur le Clergé de Troyes. François Bouthilier, ancien Evêque de Troyes, a fait bâtir à ſes dépens un autre petit Séminaire pour y élever de jeunes gens qui marquent avoir de l'inclination pour l'état Eccléſiaſtique & qui n'ont pas le moyen d'étudier à leurs dépens. Ce Prélat a obtenu la permiſſion du Roy de faire cet établiſſement en l'année 1695.

Une Maiſon de Prêtres de l'Oratoire de Jeſus, au nombre de ſept ou huit, qui arrivérent à Troyes le 27. Février 1618. Ils furent logés pendant quelques jours dans l'Evêché & enſuite dans une Maiſon acquiſe en leur nom le 4. Novembre 1619. ils entrérent dans l'Hôpital du S. Eſprit, qu'ils eûrent par échange d'une Prébende de ſaint Honoré de Paris. Cet Hôpital fut uni à leur Congrégation du conſentement du Grand Aumônier de France & des habitans de la Ville. Cette Maiſon n'a que ſept cens livres de revenu outre les penſions que payent ceux qui y demeurent.

Un College fondé en partie par M. Pithou, dans lequel les Peres de l'Oratoire enſeignent les Humanités, la Philoſophie & la Théologie.

Un Prieuré Régulier nommé Notre-Dame en l'Iſle, de l'ordre des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, qui valoit deux mille cinq cens livres de rente au Prieur qui étoit à la nomination du Roy; mais ce Bénefice eſt à préſent réüni à l'Evêché.

Il y a encore dans Troyes pluſieurs Convents: ſçavoir,

Un Convent de Dominicains, où il y a douze Religieux; ils ont été établis par Thibault IV. du nom, Comte de Champagne, qui leur donna la maiſon de Guy de Chappes ſituée auprès de ſon verger de Troyes. La chartre eſt dattée du mois de Juin 1232. En l'année 1237. Agnès Dame de Plancy donna à ces Religieux du conſentement de ſes enfans, ſa maiſon qui étoit proche de leur Convent. Le Roy Philippe le Long leur donna un foſſé venant de la Seine proche de leur Maiſon; il leur donna auſſi quelques maiſons de Tanneurs. Le titre de cette donation eſt datté de Chaours en Champagne au mois de Novembre 1319. On admire la ſtatuë de S. Dominique qui eſt à l'entrée de l'Egliſe; & les chaiſes du Chœur qui ſont d'un travail exquis. On y voit des buſtes & des pieces de

ſculpture achevées dans les embraſemens, & des vitres admirables dans la Bibliotheque.

Un Convent de Cordeliers qui eſt très-bien bâti, où il y a vingt Religieux. Ils ont été établis en l'année 1237. par le même Comte Thibault, qui leur donna une belle Maiſon hors de la Ville proche la porte de Céſar, que l'on nomme Comporté, dans laquelle ils demeurérent l'eſpace de vingt ans, juſqu'à ce que ce Comte leur en donna une plus grande & plus belle dans l'enceinte de la Ville, & mit en la premiere des Religieux de la Trinité, dont nous allons parler après que nous aurons remarqué que la Bibliotheque des Cordeliers eſt publique trois fois la ſemaine. Ce vaiſſeau qui contient cinq arcades voûtées, eſt grand & bien éclairé, il eſt au-deſſus d'une large galerie voûtée & vitrée, enſuite de laquelle eſt le cloître qui eſt auſſi voûté.

Les Religieux de la Trinité dits Mathurins, ont été établis à Troyes en l'an 1260. par le même Comte Thibault, qui leur donna la Maiſon où étoient auparavant les Cordeliers; & le Comte Thibault V. du nom leur donna ſix muids de froment à la grande meſure de Troyes & cinquante livres monnoye de Provins, avec exemption de toutes entrées, péages, gabelle, & autres. La chartre eſt du mois d'Avril 1260. Il leur donna auſſi la même année le droit de pêcher dans les foſſés de

Troyes depuis la porte de Comporté jusqu'au cours de la Seine, avec permission de faire un petit ruisseau pour avoir de l'eau. En l'an 1263. ce Comte leur donna encore deux cens arpens de bois en fonds assis dans le commun usage d'Isles. Au mois d'Avril 1590. le Comte de S. Paul qui commandoit dans Troyes pour la Ligue fit abattre l'Eglise de ces Religieux, qui furent établis dans un Prieuré de Clugny dépendant de Gaye, situé au faubourg S. Jacques. Il y a six Religieux qui ont trois mille livres de rente.

Un Convent de Capucins de trente Religieux; ils ont été établis & reçûs en 1610. par les soins & sous la protection de Charles de Gonzague, Gouverneur de Champagne & Brie.

Une Chartreuse établie l'an 1311. selon quelques-uns, & selon d'autres en 1315. Quoy qu'il en soit, elle fut établie environ deux cens vingt-neuf ans après la grande Chartreuse de Grenoble; ainsi il y a plus d'apparence de croire que cet établissement se fit en 1315. Elle est éloignée de la Ville d'une demi-lieuë. Son fondateur fut Pierre de Moussey, qui leur fit d'abord bâtir une Maison à trois lieuës de Troyes dans la Paroisse de S. Jean de Bonneval, d'autres disent à Villy le Maréchal en un lieu nommé l'Isle. Il paroît par une chartre du mois de Mars

1326. du Roy Charles IV. dattée de Vincennes, que ce Prince confirma alors cette fondation.

Après la mort de Pierre de Mouſſey, Jean Garnier Chanoine de S. Etienne & depuis Doyen de S. Urbain, donna à ces Religieux une place qu'il avoit achetée à une demi-lieuë de Troyes, nommée Laprée: ce qu'ils acceptérent le Vendredy devant la Pentecôte de l'année 1332.

Le Mardy après la Touſſaints de l'an 1341. Jean d'Aubigny, ſoixante-neuviéme Evêque de Troyes, donna par teſtament à ces Solitaires la moitié de ſes meubles : & au mois de Novembre de l'année 1389. Jeanne d'Evreux Reine de France, veuve du Roy Philippe VI. dit de Valois, donna à ces Religieux ſa Maiſon dite de Blancfoſſé, proche l'Egliſe de Notre-Dame de Laprée, avec toute Juriſdiction & Seigneurie. En 1622. ce lieu de Laprée où étoient les Chartreux, fut érigé en Prieuré de l'ordre de S. Benoît ſous le titre de ſainte Scolaſtique, & les Chartreux furent transférés proche l'Echerelle, où ils ont commencé de faire bâtir une Chartreuſe. Il n'y a que ſix Religieux qui ont ſix mille livres de rente.

Deux Convents de Carmelites : l'un dans la Ville fondé par la Mere Marie de Megrigny, qui n'a que quinze cens livres de re-

venu. L'autre dans un faubourg, qui a deux mille livres de rente. Il y a peu de Religieuses dans ces deux Maisons qui sont pauvres. Ces Religieuses qui ont été reçûës à Troyes au mois de Septembre 1621. ont trouvé le moyen de s'appauvrir encore davantage en faisant bâtir de trop grandes Eglises.

Les Religieuses Ursulines se présentérent à Troyes le 2. Juillet 1628. avec des Lettres du Roy, où après quelques difficultés elles furent reçûës. Elles sont au nombre de quarante, & ont trois mille cinq cens livres de rente.

Les Religieuses de la Congrégation ont été reçûës le 22. Décembre de la même année. Elles n'ont que quinze cens livres de revenu, & sont au nombre de cinquante, qui ne pourroient subsister sans les charités qu'on leur fait.

Les Religieuses de la Visitation ont été reçûës en 1631. Elles furent mises en la Maison dite de S. Abraham, qui étoit la Maison des filles Pénitentes, & elles ont pris le même Institut. Il paroît par le testament d'Henry de Poitiers, soixante & onziéme Evêque de Troyes, mort le 25. Aoust 1570. que ce Prélat donna à cette Maison de S. Abraham quelques biens & aumônes pour la réparer, parce qu'elle avoit été brûlée & entierement ruinée.

Il paroît par le teſtament de Pierre d'Arcies, ſoixante & quatorziéme Evêque de Troyes, qui mourut en 1395. qu'il y avoit à Troyes un Monaſtère de Religieuſes nommées Filles-Dieu, qui ne ſubſiſte plus, & qui ne peut être le même que la Maiſon-Dieu de S. Abraham, puiſqu'il les diſtingue par ſon teſtament, ainſi il y a lieu de croire que ce Monaſtere de Filles-Dieu a été ruiné par les guerres des Anglois ou par quelque autre accident. On prétend à Troyes que ce Monaſtere étoit dans la petite ruë appellée encore aujourd'huy la Ruelle des Filles-Dieu. On a même trouvé pluſieurs ſépultures dans les jardins qui en ſont proches, & on croit que ces Religieuſes furent transférées à Joüare.

On a cru devoir marquer dans ces Mémoires, que chaque jour de Dimanche de l'année à l'iſſuë de la Meſſe de Paroiſſe, on diſtribuë dans l'Egliſe de la Madeleine de Troyes, cent ſoixante petits pains, du poids de dix onces chacun, à autant de pauvres qui ſont appellés par tour de rôlle les uns après les autres; & aux quatre-temps de l'année on en donne encore quatre vingt; ce qui a été fondé en 1534. par Nicolas Fay & Iſabeau ſon épouſe. Cette fondation eſt gravée ſur une lame de cuivre proche de leur ſépulture, & ſur les fonds baptiſmaux de cuivre de cette Egliſe qu'ils ont fait faire.

Il y avoit à Troyes plusieurs Hôpitaux, qui ont été unis en un seul par Lettres Patentes du Roy Loüis XIII. du mois d'Avril 1630. Le Comte Henry le Large avoit fondé l'Hôtel-Dieu - le - Comte, proche de son Palais; on l'appelloit la Maison-Dieu de S. Etienne. Les Religieux de l'ordre de S. Augustin y célebroient le service divin, & administroient les Sacremens aux malades, & enterroient les morts; & les Religieuses qui étoient séparées des Religieux, avoient soin des malades. L'Hôpital de S. Nicolas avoit été fondé par le Chapitre de l'Eglise Cathédrale.

L'on trouve à demi-lieuë de Troyes, un Convent de Religieuses de l'ordre de Fontevraut, nommé Foicy, qui est fort ancien. Thibaut IV. du nom, Comte de Champagne, leur avoit seulement donné sa garenne au milieu de laquelle étoit une Chapelle, & un petit hermitage: Mais le Comte Henry son fils leur fit bâtir un Monastere & une Eglise en l'honneur de la Sainte Vierge, & leur donna des biens pour subvenir à leur indigence. En l'année 1475. ces Religieuses firent union de leur Monastere avec l'Abbaïe de Fontevraut, & en reçûrent les Religieux, qui ont un petit Cloître à part avec leur Eglise.

Un autre Convent appellé le Prieuré de

ſainte Scolaſtique, dont nous avons déja parlé, qui eſt de Religieuſes Benédictines, au nombre de trente-cinq, qui n'ont que deux mille livres de rente, gouvernées par une Prieure perpétuelle à la nomination de l'aîné de la famille de Largentier de Chapelaine; parce qu'en 1622. leur pere ou ayeul donna dix-huit mille livres à ce Monaſtere; où Elizabeth Largentier ſa ſœur fut la premiere Prieure; Ce droit de nomination luy fut accordé par un traité fait entre luy & ces Religieuſes.

Montier-la-Celle, Abbaïe.

L'Abbaïe de Montier-la-Celle de l'ordre de ſaint Benoît de la Congrégation de ſaint Vanne, eſt ſituée à une demi-lieuë de la Ville de Troyes, dans un lieu fort marécageux & mal ſain. Environ l'an 660. S. Frobert natif de Troyes, & Chanoine de l'Egliſe Cathédrale obtint du Roy Clovis II. un lieu marécageux qu'on nommoit alors l'Iſle Germaine, qui étoit du domaine Royal. Ce fut là qu'il jetta les premiers fondemens de ce Monaſtere en l'année 661. ou 664. Le premier bâtiment que Frobert fit conſtruire, conſiſtoit ſeulement en un petit oratoire, & autant de cellules qu'il y avoit de Religieux, dont le nombre s'étant en peu de temps conſidérablement augmenté, il ſe crut obligé de faire un voyage à la Cour, pour obtenir de Clotaire fils & ſucceſſeur

de Clovis, la confirmation du don de l'Isle Germaine, qui étoit un lieu rempli de bois & de brossailles. Ce Prince luy accorda aisément ses Lettres Patentes. Frobert à son retour forma le dessein d'y faire une nouvelle Eglise, d'aggrandir l'enclos du Monastere, & d'en augmenter les bâtimens. Cette Eglise ne fut achevée que sur la fin de la vie de Frobert; & elle fut consacrée à Dieu sous le titre de S. Pierre, comme la Cathédrale de Troyes; ce fut pour la seconde fois que ce lieu changea de nom; & fut appellé *Sanctus Petrus de Cella*, S. Pierre de la Celle ou des Cellules. Après la mort de S. Frobert ou Frodobert, ce Monastere fut appellé la Celle de S. Frobert. Bobin Religieux de ce Monastere en fut tiré pour être Evêque de Troyes; il augmenta considérablement les bâtimens & les revenus de cette Maison, qui changea une troisiéme fois de nom, & fut appellée *Cella Bobini*, la Celle de Bobin. Environ ce temps-là fut fondée l'Abbaïe de Montieramey, qui fut nommée *Cella nova*. Et Montier-la-Celle changea de nom pour la quatriéme fois, & fut appellée, *Cella antiqua*; elle en changea encore dans la suite: mais depuis plusieurs siécles ce Monastere est connu sous le nom de Montier-la-Celle. Les premiers Religieux que S. Frobert y mit, suivoient la re-

gle de l'Abbaïe du Luxeüil, où ce Saint avoit demeuré. Depuis que le Roy Robert eut mis la regle de S. Benoît dans plusieurs Monasteres qu'il avoit fait rétablir; la regle de S. Benoît y fut reçûë, & y est restée depuis ce temps-la; Cherembert ou Chelembert, l'un de ceux qui possedoit le plus de terres aux environs de ce Monastere; luy donna plusieurs de ses Seigneuries, terres & revenus. Le titre de ces donations est datté de Troyes le premier jour de Mars de l'an second du Roy Pepin.

S. Bobin dont nous venons de parler, fit rebâtir l'Eglise de cette Abbaïe d'une architecture fort élevée, environ l'an 790. & voulut y être inhumé. Le Roy Charles le Chauve obliga Alderon Comte de Troyes, l'un des Seigneurs de sa Cour, de restituer à cette Abbaïe plusieurs terres, dont il s'étoit emparé, avec défenses à aucun Comte de Troyes d'y mettre la main à l'avenir. Cette chartre donnée par ce Prince étant alors dans ce Monastere, est du dixiéme Janvier de l'an 859. d'où il résulte que les Comtes de Troyes n'étoient alors que comme des Gouverneurs. Ce même Roy fit de grands biens à Bodo, en faveur de cette Abbaïe dont il étoit Abbé, & confirma en même temps ses donations précedentes, & réïtera ses défenses à tous Comtes de Troyes, &

autres

autres d'en priver ces Religieux ou leur diminuer aucune chose. Cette chartre est sans datte : Mais il est certain qu'elle est avant l'année 872.

Par une chartre donnée à Compiegne le 29. Mars de l'année 877. Charles le Chauve, & Boson Comte de Troyes firent don à cette Abbaïe de la forêt dite de Javernond & de quelques autres biens. Plusieurs autres Rois & Comtes de Champagne ont aussi fait des donations à cette Abbaïe & confirmé les précedentes.

L'Eglise de cette Abbaïe est un chef-d'œuvre d'architecture, & l'une des plus belles du Royaume, sa longueur est de deux cens pieds, sa croisée en a cent, la largeur du Chœur & des collateraux est de quatre-vingt pieds; les fenêtres qui sont hautes & larges sont au nombre de trente-huit. Les vitres sont peintes, & représentent plusieurs figures de l'ancien Testament, des Mysteres du nouveau Testament & des Images des Saints & Saintes, dont il y a des Reliques dans le trésor de cette Eglise. Tout cet édifice est d'aussi bon goût qu'il est délicat, & particulierement un grand cul-de-lampe qui a presque soixante pieds en rondeur, & quinze de projet hors de la voûte. Ce cul-de-lampe est tout percé à jour, & semble n'être porté que sur le dos d'une

Colombe volante, qui eſt ſuſpenduë perpendiculairement ſur le maître Autel. Enfin l'on peut dire que cette Egliſe eſt admirable dans toute ſa ſtructure, on y montre quantité de Reliques conſidérables, entre leſquelles ſont neuf corps ſaints, qui ſont renfermés dans huit châſſes ſéparées, miſes dans des niches de ſculptures élevées dans la muraille de la coquille qui entoure le grand Autel. Outre ces neuf corps ſaints il y á encore un morceau de la Crêche, où le S. Enfant Jeſus fut mis à ſa naiſſance par la ſainte Vierge; des verges dont Notre-Seigneur fut flagellé; de la Colomne à laquelle il fut attaché; de la terre qui étoit ſous ſes pieds à ſa Transfiguration; des habits de la ſainte Vierge; des habits & de la chaſuble de S. Pierre; des Reliques de S. Paul, de S. Barthelemy, de S. Mathieu, de S. Cleophas, des ſaints Innocens, de S. Laurent; du bois de la vraye Croix; du S. Sépulcre; de la pierre ſur laquelle S. Michel apparut, & un grand nombre d'autres Reliques conſidérables: mais il y en a peu qui ſoient richement enchâſſées comme elles devroient l'être, & comme elles l'étoient autrefois & juſqu'au temps de Benjamin du Pleſſy, quatriéme Abbé Commendataire, qui poſſeda cette Abbaïe pendant cinquante-deux ans, à qui les Religieux de cet ordre

attribuérent la vente de la plus grande partie des châſſes qui renfermoient ces précieuſes Reliques.

En l'année 1343. ou 1348. les Anglois brûlérent cette Abbaïe; les Religieux ſe retirérent à Troyes, où les Péres Prêcheurs les logérent. Environ l'an 1391. l'Abbé Henry obtint du Pape Clement VII. le droit de porter la Mitre & les autres ornemens Pontificaux : la Bulle eſt du 18. May dattée d'Avignon.

Le 7. Décembre 1655. cinq Religieux de la Congrégation de S. Vanne furent introduits en cette Abbaïe en laquelle ils mirent la réforme. Il y a à préſent dix Religieux. Elle vaut dix mille livres de rente à l'Abbé, & quatre mille cinq cens livres aux Religieux. Cette Abbaïe a ſous ſa juriſdiction dix-ſept Prieurés, & elle nomme à plus de trente Cures. On lit ſur le tombeau de S. Frodobert ces vers :

*Hæc lapidum tumba Frodoberti continet oſſa,*
*Qui Prior hîc quondam condidit Eccleſiam.*

L'Abbaïe du Rivoux ou de la Rivoure, de l'ordre de Citeaux, eſt à deux lieuës de Troyes vers l'Orient ; elle fut fondée en 1139. à la priere de S. Bernard & de Thibault II. du nom, Comte de Champagne ; Rivoux, Abbaïe.

par Hatton cinquante-ſixiéme Evêque de Troyes, & par un grand nombre de perſonnes charitables qui ſont nommées dans le titre de cette fondation. D'autres veulent qu'elle ait été fondée dès l'an 1137. quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que S. Bernard donna à cette Abbaïe un de ſes Religieux de Clervaux, nommé Alain, pour en être le premier Abbé, où il reſta juſqu'en 1151. qu'il fut choiſi pour être Evêque d'Auxerre, & malgré luy tiré de ſa ſolitude: mais en l'année 1157. ce bon Prélat avec la permiſſion du Pape ſe retira à Clervaux, où il mourut, & y fut inhumé dans l'Egliſe auprès du chœur des Moines, à la droite de Geoffroy Evêque de Langres. L'Egliſe eſt toute bâtie de briques, le retable d'Autel eſt d'un jaſpe de Veniſe; on y voit la vie de la Vierge en bas-relief: on prétend qu'il y a des figures qu'on ne payeroit pas de leur peſant d'or. Le baluſtre de la Chapelle de S. Bernard & de la ſuivante ſont d'un travail exquis, ainſi qu'un tableau de la deſcente de la Croix qu'on prétend être de Raphaël. Il y a ſix Religieux dans cette Abbaïe; elle vaut à l'Abbé quatre mille livres de rente.

Notre-Dame de la Pitié, Abbaïe.

L'Abbaïe de Notre-Dame de la Pitié ou de la Piété lès Rameru fut fondée en l'an 1229. par Philippe Sire de Meſſinge de Montmirail en Brie, où furent miſes des Reli-

gieuſes de l'ordre de Citeaux. C'eſt maintenant un Monaſtere d'hommes.

M. Pithou prétend qu'elle fut fondée par Errard Comte de Brienne & ſon épouſe Philippote, fille d'Henry II. du nom, Comte de Champagne, dont nous avons parlé Tome I. page 164.

Ces Religieuſes furent en cette Abbaïe juſqu'en l'an 1440. temps auquel elles furent transférées ailleurs, & on mit en leur place des Religieux du même ordre. Elle ne vaut que quinze cens livres pour l'Abbé & ſes Religieux.

L'Abbaïe de Chante-Merle de l'ordre de S. Auguſtin. Nous avons dit en parlant de l'Abbaïe de S. Loup de Troyes, que les Religieux de Chante-Merle y avoient été transférés en 1690. & le Monaſtere ſupprimé. Elle vaut à l'Abbé deux mille livres de rente. Cette Abbaïe avoit été fondée par Henry I. du nom, Comte de Champagne en l'année 1180. qui étant alors dangereuſement malade, la fonda pour obtenir le pardon de ſes vexations, levées de tailles & ſubſides, &c. C'eſt ainſi que ce pieux Prince s'explique dans la chartre de cette fondation; il mourut peu de temps après regretté de tous ſes ſujets. Pierre le Vénérable, Abbé de Clugny, parle de ce Prince avec beaucoup d'éloges; il les méritoit en effet, comme nous l'avons

Chante-Merle, Abbaïe.

remarqué dans son Histoire, Tome I. page 149. & suivantes.

Nesle, Abbaïe.

L'Abbaïe de Nesle de l'ordre de S. Benoît a été fondée par le Roy Clovis & sainte Clotilde son épouse. Elle est la plus ancienne Abbaïe de Champagne. Son Eglise étoit entierement semblable à l'Eglise de sainte Geneviéve de Paris, ainsi que le Cloître & les autres lieux réguliers. Le portail de l'Eglise, où étoient les figures de Clovis & de Clotilde, étoit en tout semblable: & il n'y avoit aucune différence dans l'étenduë & la structure de ces deux Abbaïes. Celle dont nous parlons a été presque entierement détruite par les Hérétiques en 1560.

Dans les premiers temps de sa fondation il y avoit un Monastere de Religieux & un de Religieuses séparés. Les Religieuses venoient entendre la Messe dans une Chapelle près du grand Autel, où elles avoient leur chœur séparé de celuy des Religieux, où elles chantoient l'Office divin.

En 1509. Jean Olivier, Abbé de cette Abbaïe, obtint du Cardinal George d'Amboise, Légat du S. Siége en France, pour luy & ses successeurs Abbés le droit de porter la Mitre: la Bulle fut donnée à Pontoise le 13. Septembre audit an. Il y avoit beaucoup de Reliques & plusieurs tombeaux sans inscriptions. Cette Abbaïe a été transférée de

puis trente à quarante ans à Ville-Noce, parce qu'elle étoit située dans les bois en un lieu fort incommode. Elle vaut par an quinze cens livres à l'Abbé, & mille livres aux Religieux au nombre de trois ou quatre.

L'Abbaïe de Beaulieu de l'ordre de Prémontré, dont l'Abbé est Régulier à la nomination du Roy, a cinq mille livres de rente tant pour luy que pour ses Religieux au nombre de huit. Beaulieu, Abbaïe.

On a donné le nom de Beaulieu à cette Abbaïe, parce qu'elle est dans une belle plaine proche la riviere d'Aube.

En l'année 1107. trois saints Prêtres nommés Osbert, Alard & Odon, demandérent à Philippe IV. du nom, Evêque de Troyes, tant pour eux que pour leurs Confreres qui vivoient selon la regle de S. Augustin, l'Eglise de S. Marc deserte & à demi ruinée, dans la Paroisse de Berville, pour la rebâtir & y demeurer: ce qu'il leur accorda, & il mit sous sa protection ce Monastere qui portoit le nom de saint Sauveur & de saint Marc; ce qu'il confirma par une chartre donnée à Troyes l'an 1112. l'an 31. de son Pontificat, Hugues étant Comte de Troyes. Les Comtes de Brienne qui étoient voisins de cette Abbaïe, luy donnérent des biens considérables, & particulierement Errard Comte de ce lieu. Ce Monastere pris

la regle de Prémontré en l'année 1140.

Il y a dans l'Eglise de cette Abbaïe plusieurs Reliques, entr'autres de la vraye Croix; des cheveux de la sainte Vierge; des os de S. Thomas Apôtre, de S. Marc, de S. Laurent, de S. Vincent, de S. André & plusieurs autres.

En l'an 1200. Garnier soixante-uniéme Evêque de Troyes, ayant vû la chartre de Philippe, l'un de ses prédécesseurs, reçut cette Abbaïe en commende, parce qu'elle étoit chargée de grosses dettes qu'il acquitta, & répara les bâtimens qui tomboient en ruine. Grand exemple pour les Abbés Commendataires.

Basse-Fontaine, Abbaïe.

L'Abbaïe de Basse-Fontaine de l'ordre de Prémontré, est située sur le penchant des bois de Brienne, proche d'une belle fontaine dans un lieu bas, qui à peu de distance se jette dans la riviere d'Aube, dont le nom luy a été donné. Elle fut fondée l'an 1143. par Gauthier Comte de Brienne, qui fit ajouter à l'Eglise, dédiée à Notre-Dame, une Chapelle pour luy sous le titre de sainte Catherine; la chartre de fondation est du 22. Janvier 1143. Le Pape Eugene approuva cette donation en 1158. & Errard fils de Gauthier l'augmenta en 1185. On voit dans l'Eglise de cette Abbaïe une dent de S. Laurent; un os du bras de saint Blaise; un du bras de S. Eloy; le doigt de

S. Jean-Baptiste, duquel il montra notre Sauveur, en disant *Voila l'Agneau de Dieu, voila celuy qui ôte les péchés du monde.*

Jean Léguisé, soixante & seiziéme Evêque de Troyes, par sa Lettre Pastorale de l'année 1428. déclare que le doigt Index de S. Jean-Baptiste est conservé dans l'Eglisse de Basse-Fontaine, & accorde à certains jours des Indulgences, & confirma celles que Pierre d'Arcies son prédécesseur avoit octroyées. Gilles de Luxembourg, Evêque de Chaalons par sa Lettre Pastorale de l'année 1504. reconnoît la même chose, & ordonne aux Curés&aux Paroisses de son Diocese de recevoir cette Relique avec révérence lorsqu'elle y sera portée, & défend de travailler ces jours-là.

En l'année 1166. Henry I. du nom, Comte de Champagne, affranchit les maisons & tous les biens de cette Abbaïe. Le 9. May de l'année 1602. le Pape Clément VIII. donna à l'Abbé le droit de porter la Mitre & les ornemens Pontificaux. Elle vaut deux mille livres de rente à l'Abbé, & douze cens livres aux Religieux qui sont au nombre de trois ou quatre.

L'Abbaïe de la Chapelle aux planches du même ordre, est au milieu des prairies & des bois à deux lieuës de Brienne. Elle est ainsi nommée, parce que pour y arriver il faut passer sur plusieurs petits ponts de planches. La Chapelle, Abbaïe.

L'Eglise est dédiée à Notre-Dame ; il y a plusieurs Reliques & entr'autres des os de S. Nicolas, de S. Jean-Baptiste, de S. Thomas, une dent de S. Laurent & un bras de S. Grégoire Thaumaturge. Elle a été fondée environ l'an 1147. ce qui fut confirmé par une Bulle de la même année. Le plus ancien titre de cette Abbaïe, est une donation qui luy a été faite par Simon, Seigneur de Beaufort, qui luy en fit encore une autre, & confirma les premieres par une chartre de l'année 1152. L'Abbé a le même droit de porter la Mitre, accordé par le même Pape aux Abbaïes de Beaulieu & de Basse-Fontaine. Cette Abbaïe vaut deux mille cinq cens livres de rente à l'Abbé, & presque autant aux six ou sept Religieux qui y sont.

Notre-Dame de Boulancourt, Abbaïe.

L'Abbaïe de Notre-Dame de Boulancourt de l'ordre de Citeaux, de la filiation de Clervaux. On ne sçait pas précisément le temps de sa fondation ; on croit qu'elle fut fondée dans le douziéme siécle. On sçait seulement que d'abord il y avoit un Abbé & des Chanoines Réguliers de l'ordre de saint Augustin, & qu'en l'année 1149. ils se mirent sous la regle de S. Bernard qui est celle de Citeaux, à la persuasion d'Henry, cinquante-septiéme Evêque de Troyes, qui étoit de la Maison des Comtes de Champagne. S. Bernard y mit aussi-tôt des Religieux de

Clervaux : ce qui ſe lit ſur le tombeau de cet Evêque qui eſt dans l'Egliſe de cette Abbaïe ſur lequel eſt écrit ce qui ſuit :

*L'an mil cent quarante-neuf,*
*A ſaint Bernard par bon amour,*
*Le bon Henry de Troyes Paſteur*
*Donna ce lieu de Boulancour.*

Cette Abbaïe a reçû des libéralités conſidérables des Comtes de Champagne & de pluſieurs Seigneurs, dont il eſt fait mention dans le Cartulaire de cette Abbaïe, dans laquelle il y avoit autrefois deux cens Religieux : mais l'Abbé de Clervaux fut obligé de réduire ce nombre à cent ſoixante. Il n'y a aujourd'huy que ſix Religieux.

Monaſtere de Religieuſes ruiné, qui étoit proche de Boulancourt.

Quelque temps après que S. Bernard eut reçû ce Monaſtere, pluſieurs Dames & filles établirent une Maiſon Religieuſe à un quart de lieuë de Boulancourt, ſous la direction de S. Bernard. Aſſeline reconnuë pour ſainte en étoit Prieure en l'année 1184. Cette Maiſon a été entierement ruinée, & il n'y reſte qu'une Chapelle.

On conſerve dans le Tréſor de cette Abbaïe pluſieurs Reliques, entre leſquelles on y remarque un Soulier enchâſſé dans un étuy d'argent, qu'on tient par tradition être de la ſainte Vierge, qui ne pouvoit être âgée que d'environ douze ans lorſqu'elle le portoit, parce qu'il eſt petit. On voit dans l'E-

gliſe pluſieurs tombeaux. Cette Abbaïe vaut cinq mille livres de rente à l'Abbé, & trois mille livres aux Religieux au nombre de ſix.

Monticramey, Abbaïe.

L'Abbaïe de Monticramey de l'ordre de S. Benoît de la Congrégation de S. Vanne, eſt à l'entrée de la forêt de Der, à quatre lieuës de Troyes. Aledran Comte de Troyes donna en l'année 837. la place & une partie de cette forêt & d'autres biens à un ſaint Prêtre nommé Aremare ou Adremare, qui en dix années de temps acheva l'Egliſe & les lieux réguliers; on nomma alors ce Monaſtere la Nouvelle Celle en Der, *Nova Cella in Dervo*, ainſi qu'il eſt porté dans le Cartulaire de cette Abbaïe.

Les Comtes de Troyes n'étoient alors que des Seigneurs particuliers.

S. Prudance, trente-ſeptiéme Evêque de Troyes, en l'année 847. dédia l'Egliſe en l'honneur de S. Pierre & de S. Leon Pape, par ordre du Pape Leon IV. du nom, qui y envoya pluſieurs Reliques.

Le Roy Charles le Chauve par ſa chartre du 26. Avril 864. déclare que le Comte Adon luy avoit fait ſçavoir que du temps du Comte Aledran ſon prédéceſſeur quelques Religieux avoient demandé la permiſſion de faire abattre un endroit en la forêt de Der pour y bâtir une Egliſe auprès de la petite riviere de Barſe, & rendre quelque partie de terres labourable, pour y enſemencer de la longueur de cinq cens perches & de deux

cens vingt de largeur : ce qu'Alderan leur avoit accordé. Le Roy confirma cette donation, & accorda de plus à ces Religieux le pouvoir d'élire leurs Abbés ſelon la regle de S. Benoît, ſans être obligés d'avoir recours aux Comtes de Troyes qui uſurpoient cette autorité. Ce qui fait connoître que ces Comtes n'étoient pas alors Souverains, & qu'ils ne tenoient les Comtés qu'autant de temps qu'il plaiſoit au Roy de leur en laiſſer le gouvernement.

Ce même Roy étant en l'Abbaïe de ſaint Denis en France le 19. Avril de l'an 871. donna à cette Abbaïe un grand champ à Teneliers.

Le 16. Novembre de l'an 884. Bodo quarantiéme Evêque de Troyes, tranſigea avec l'Abbé de Montieramey par l'entremiſe du Roy Carloman & de Robert Comte de Troyes, qui recompenſérent cet Evêque de la ceſſion qu'il fit alors à cette Abbaïe des nones & des décimes.

En l'année 923. le Roy Charles le Simple, à la priere du Comte Raoul ſon oncle qui eut depuis le titre de Roy, donna à cette Abbaïe cent vingt perches de long & ſoixante de large des bois de la forêt de Der.

Le 7. Mars de l'an 1100. Hugues ou Huon Comte de Champagne, étant dans la ſalle de ſon Palais à Troyes, fit don publique-

ment à cette Abbaïe de la Justice du faubourg de S. Martin de Troyes.

L'Eglise de cette Abbaïe est assez belle ; on y conserve le corps de S. Victor.

Elle vaut sept à huit mille livres de rente à l'Abbé, & environ quatre mille aux Religieux.

Scelliers, Abbaïe.

L'Abbaïe de Scelliers de l'ordre de Citeaux, de la filiation de Pontigny, est située sur un tertre, & entourée de tous côtés d'eau & de prairies.

Nous n'avons pû sçavoir le temps de sa fondation. L'Eglise fut achevée & dédiée le jour de S. Simon & S. Jude de l'an 1235. par Nicolas Evêque de Troyes. On prétend qu'Henry I. du nom, Comte de Champagne, & quelques autres Seigneurs donnérent plusieurs biens à cette Abbaïe, & que le Comte Henry II. étant informé que cette Abbaïe avoit peu de revenu & étoit fort endettée, ce qui obligeoit les Religieux d'aller chercher de quoy fournir à leurs besoins ; la prit sous sa protection & luy donna de quoy subsister : ce qui paroît par une chartre de l'an 1190.

On voit dans le Chapitre vis à vis la chaire de l'Abbé la sépulture de Laurent, premier Abbé, couverte d'une tombe, sur laquelle sont gravés ces quatre vers:

*Primus in hoc tumulo Laurentius intitulatur*
*Abbas, sub tumulo vermibus esca datur.*

*O bone rex, justè nos suppliciter petimus te:*
*Da regnum cæli, quia vixit mente fideli.*

Cette Abbaïe a été ruinée par les Huguenots en l'année 1567. elle a été depuis réparée en partie. Elle vaut quatre mille livres de rente à l'Abbé, & deux mille livres aux Moines.

L'Abbaïe du Reclus de l'ordre de Citeaux. Il paroît par un titre de l'an 1128. que ce Monastere au commencement n'étoit qu'une Chapelle dédiée à Notre-Dame, où s'étoit retiré Hugues pour y vivre dans la retraite, & qu'après sa mort on commença d'y établir cette Abbaïe. Les Comtes de Champagne Henry I. & son fils Henry II. luy donnérent beaucoup de biens. Le premier commença à la fonder en l'an 1164. & elle étoit alors nommée *Donum Comitis*, Don du Comte. Ce Comte permit à ses hommes de servitude de quitter pour passer en même qualité eux & leurs biens dans cette Abbaïe en gardant la regle de Citeaux. Ils portoient l'habit, & étoient ce que nous appellons *Oblats*, comme on en voit encore aujourd'huy à Clervaux. Le Reclus Abbaïe.

Les Abbaïes de filles du Diocese de Troyes sont l'Abbaïe de Notre-Dame des Prés de l'orde de Citeaux. Notre-Dame des Prés, Abbaïe.

En l'année 1231. quelques Religieuses, qui portoient l'habit blanc, s'établirent dans

une métairie d'Etienne du Champ-Guyon, nommée Chicerey, proche de Troyes. Le Chapitre de Troyes s'y opposa d'abord, parce que ce lieu étoit de sa Justice : mais enfin il y consentit à condition qu'elles dépendroient du Chapitre, & qu'elles ne pourroient rien acquerir ni obtenir aucun privilege que de leur consentement.

En l'année 1235. Nicolas, soixante-quatriéme Evêque de Troyes & le Chapitre de S. Pierre eurent plusieurs différends avec ces Religieuses, sur lesquels il y eut accord, qui fut que ces Religieuses obéïroient aux Evêques de Troyes en ce qui ne seroit point contraire à leur Institut, & que si elles y contrevenoient, elles seroient excommuniées par l'Abbé de Clervaux, & que cette Maison seroit incorporée à l'ordre de Citeaux dont elle dépendroit.

Il y a en cette Abbaïe vingt-cinq Religieuses sous la conduite de l'Abbesse ; elle n'a que deux mille livres de revenu.

Notre-Dame de Sezanne, Abbaïe.

L'Abbaïe de Notre-Dame de Sezanne de l'ordre de S. Benoît. On prétend qu'elle est de fondation Royale, & elle a haute, moyenne & basse Justice ; elle avoit même autrefois un four bannal à Sezanne & d'autres droits Royaux dont elle ne joüit plus.

Elle a été fondée environ l'an 1104. sous le titre de Notre-Dame au bois, ou le Bricol

sol les Nonains, à une lieuë & demie de Sezanne, en une place appellée Briconne à l'entrée du bois de la Traconne, qui étoit alors la retraite des voleurs & des femmes débauchées ; ce qui donna lieu à une Princeſſe de la fonder. On voit encore dans cette Abbaïe une tombe à demi rompuë qui marque cette fondation.

Cette Abbaïe fut transférée dans un fauxbourg de Sezanne en 1629. & la Croix y fut plantée le premier jour de Juillet. On obtint pour cet effet des Lettres Patentes du Roy Loüis XIII. du conſentement de l'Evêque de Troyes & des habitans de Sezanne. Cette tranſlation ſe fit pour la commodité des Religieuſes, mais beaucoup plus encore pour leur ſeûreté, parce qu'étant au milieu des bois, elles étoient ſujettes à mille accidens auſquels une telle ſituation les expoſoit.

L'Abbeſſe & les Religieuſes ont environ ſix mille livres de rente.

L'Abbaïe du Paraclet ou Paraclit, de l'ordre de S. Benoît, ſur le ruiſſeau d'Arduſſon, proche de Nogent ſur Seine, doit ſon établiſſement à Pierre Abaillard ou Abélard, qui voyant que ſa doctrine étoit combattuë par pluſieurs Théologiens & entre autres par S. Bernard, & depuis condamnée en certains points, ſe retira en un lieu ſolitaire du Dioceſe & à dix lieuës de Troyes & à deux Paraclet, Abbaïe.

lieuës de Nogent ſur Seine, où Hatton cinquante-ſixiéme Evêque de Troyes, luy fit donner en l'an 1130. une place ſur laquelle il fit bâtir une petite Egliſe en l'honneur de la Sainte Trinité, il y demeura avec un de ſes amis qui l'avoit ſuivi, & là ils chantoient en repos les loüanges du Seigneur: *Ecce elongavi fugiens*, comme il le dit luy-même dans la lettre de ſes calamités ; ſa retraite fut ſçûë de pluſieurs Ecoliers qui vinrent le trouver pour vivre très-auſterement avec luy. Ils ſe logérent dans des cabannes qu'ils bâtirent, & ne vivoient que d'herbes & de gros pain. Pendant ce temps-là Suger Abbé de S. Denis chaſſa du Monaſtere d'Argenteüil les Religieuſes, perſuadé ou prévenu que leur conduite étoit mauvaiſe ; Héloïſe, qui en étoit la Supérieure, ſe retira avec ſes Religieuſes au Paraclet auprès de ſon époux, qui pénétré de leur diſgrace leur ceda ſa ſolitude, & ſe retira à Clugny. Héloïſe & ſes Religieuſes reſtérent au Paraclet, où pluſieurs filles ſe joignirent à elles, & commencérent à y vivre ſaintement ſuivant la regle de S. Benoît. Héloïſe étoit fort ſçavante, car outre la langue Latine qu'elle entendoit & parloit avec éloquence, elle ſçavoit parfaitement la langue Grecque, & faiſoit chanter la Meſſe en cette langue tous les ans le jour de la Pentecôte qui étoit la

principale de leurs Fêtes : ce qui s'obſerve encore aujourd'huy dans cette Abbaïe.

Le Pape Innocent II. confirma cet établiſſement par ſa Bulle du 28. Novembre 1131. Pierre Abaillard en obtint encore une autre du Pape Eugene l'an 1145.

Cette Abbaïe eſt un Chef d'ordre, quoyque petite, de laquelle dépendent pluſieurs Monaſteres & Prieurés.

Héloïſe fut fort aimée & reſpectée de la Comteſſe Mahault, veuve de Thibault II. du nom, ſurnommé le Grand, Comte de Champagne, & obtint de cette Princeſſe de grands biens pour ſon Abbaïe ; elle fonda même à ſa priere l'Abbaïe de Pomerage dans le Dioceſe de Sens, & voulut qu'elle fût ſujette à l'Abbeſſe du Paraclet, qui devoit aller une fois l'année y faire ſa viſite pour y corriger ce qu'elle trouveroit de répréhenſible. Gertrude Religieuſe du Paraclet fut la premiere Abbeſſe de ce nouveau Monaſtere.

Pierre Abaillard reſta auprès de Pierre le Vénérable, Abbé de Clugny, où il continua de vivre dans la pénitence ; il y tomba malade : ce ſaint Abbé l'envoya à l'Abbaïe de S. Marcel de Chalon ſur Saône pour y être plus aiſément traité : mais il y mourut le 21. Avril de l'an 1142. en bon Catholique, étant ſoumis aux déciſions du ſaint Siége Apoſtolique : ſon corps y fut enterré, &

on y voit encore aujourd'huy ſon tombeau : mais Héloïſe, qui aimoit tendrement la mémoire de ce cher époux qu'elle ſçavoit être mort dans la pénitence, obtint du S. Abbé de Clugny de luy envoyer ſon corps, auquel il joignit ſon abſolution par écrit ſignée de luy & ſcellée en ces termes : *Ego Petrus Cluniacenſis Abbas, qui Petrum Abaleardum in Monachum Cluniacenſem recepi, & corpus ejus furtim delatum Heloiſſæ Abbatiſſæ & Monialibus Paracleti conceſſi, autoritate omnipotentis & ſanctorum omnium, abſolvo eum pro officio ab omnibus peccatis ſuis.*

Héloïſe fit mettre ce corps dans un caveau de l'Oratoire, qui étoit la premiere Egliſe du Paraclet, qui ne ſubſiſte plus ; & elle mourut l'an 1163. après avoir gouverné cette Abbaïe pendant trente-trois ans ; elle ordonna en mourant de mettre ſon corps auprès de celuy de ſon époux. On prétend que le caveau où étoit Abaillard ayant été ouvert, on trouva ſon corps entier quoy-que mort pluſieurs années auparavant, & que dans le moment qu'on deſcendit le corps d'Héloïſe dans ce tombeau, Abaillard le reçut entre ſes bras qu'il étendit & l'embraſſa fort étroitement. Voicy les propres termes de la Chronique & des Hiſtoriens qui rapportent ce fait.

*Et ſic defunctâ ad tumulum apertum de-*

*portatâ, maritus ejus elevatis brachiis illam recepit, & ita eam amplexatus brachia sua strinxit.*

En l'année 1497. ces deux corps qui étoient dans le même tombeau dans l'Eglise du petit Monastere, furent transportés dans la grande Eglise, & le corps d'Abaillard mis proche la grille du Chœur du côté droit, & celuy d'Héloïse du côté gauche, où on voit leurs tombeaux. Il faudroit un volume entier pour écrire l'histoire de ces deux époux & de cette Abbaïe. Voicy les derniers vers de l'épitaphe d'Abaillard.

*Est satis in tumulo, Petrus hic jacet Abealardus,*
*Cui soli patuit scibile quidquid erat.*

L'épitaphe d'Héloïse est telle.

*Hoc tumulo Abbatissa jacet prudens Heloissa,*
*Paraclitum statuit, cum Paraclito requiescit.*
*Gaudia sanctorum sua sunt super alta polorum.*
*Nos meritis precibusque suis exaltet ab imis.*

Quelques-uns prétendent que les corps d'Abaillard & d'Héloïse n'ont point été mis en dernier lieu où nous l'avons dit: mais dans un même caveau devant l'Autel de la Trinité derriere le chœur des Religieuses sous les cloches, & qu'ils y sont encore aujourd'huy sans aucune inscription; que cette erreur vient de ce que quelques personnes

ayant vû cet Autel de la Trinité qui eſt d'une ſeule pierre, & remarqué qu'il étoit curieux, parce qu'on y voyoit les trois Perſonnes repréſentées ſous la forme de trois hommes de même grandeur & de même parure, avec cette diſtinction que celuy du milieu avoit une couronne d'or & cet écriteau en main : *Filius meus es tu.* Celuy de la droite une couronne d'épines ſur la tête & en main une Croix avec cette inſcription : *Pater meus es tu.* Et celuy de la gauche une couronne de fleurs avec ces mots : *Utriuſque ſpiraculum ego ſum.* Ces perſonnes, dis-je, conſeillérent à l'Abbeſſe de faire mettre cette pierre en un lieu où elle pût être aiſément vûë : ce qu'elle a exécuté, & l'a fait mettre dans le chœur des Religieuſes près de la grille avec une inſcription au bas, qui inſinuë qu'on y a auſſi transféré les corps d'Abaillard & d'Héloïſe. Il eſt aiſé de s'en éclaircir en ouvrant les tombeaux. Cette Abbaïe joüit de quinze mille livres de rente. La Communauté e nombreuſe.

S. Gond, Prieuré. Le Prieuré de S. Gond ou Gaond, à deux lieuës de Sezanne, autrefois nommé Saint Pierre en Oye, étoit une bonne Abbaïe fondée par ce Saint environ l'an 660. Il étoit neveu de Vaudregeſile Maire du Palais, & parent du Roy Dagobert I. Il éleva ce neveu dans une éminente piété, dont il faiſoit

luy-même profession ; ils quittérent tous deux la Cour, & en l'année 654. sous le regne de Clovis II. ils se retirérent en un lieu nommé Fontenelle. Ils y bâtirent une Abbaïe en laquelle ils eurent la consolation d'y entretenir trois cens Religieux en même temps ; ce qui fit prendre la résolution à Vaudregesile, qui a depuis mérité le nom de Saint, de proposer à S. Gaond d'aller avec quelques-uns de ses Religieux établir une autre Abbaïe en quelque lieu écarté où la divine Providence le conduiroit. Il partit avec le consentement de son oncle environ l'an 660. & cinq ans avant la mort de son oncle qui déceda en 665. après avoir passé en beaucoup d'endroits, il arriva en un lieu appellé Oye, qui est en forme de vallée fort agréable, abondante en prairies & en fontaines, couverte de bois & de petites montagnes en cercle qui représentoit une vraye solitude. Il bâtit en ce lieu une Eglise qui fut dédiée à S. Pierre, & de petites cellules pour luy & pour les Religieux qui étoient avec luy.

Hastingue fameux guerrier, qui commandoit l'armée des Normans, quoy-que né dans un Bourg de Champagne nommé Trancaut, en Latin *Tranquilius*, qui ne respiroit que le feu & le sang, pilla & brûla cette Abbaïe, sans même épargner l'Eglise ; mais

en l'année 959. Eve sœur de Valdéric Archevêque de Reims & d'Alberon Evêque de Metz, fit rechercher le corps de S. Gaond qu'on avoit caché dans terre, & le fit mettre dans une châsse, & rebâtir ce Monastere, dans lequel elle mit bon nombre de Religieux, & fit consacrer l'Eglise en l'honneur de S. Gaond qu'elle a conservé depuis. Par un ancien titre de cette Abbaïe de l'an 1128. Hatton cinquante-sixiéme Evêque de Troyes confirme Ebrand qui en étoit Abbé en la possession de tous les biens dont elle joüissoit, & luy en donne encore d'autres. Il y a aussi des Brefs de plusieurs Papes, & entr'autres un de l'an 1200. qui montre que cette Abbaïe étoit alors considérée des Souverains Pontifes.

En l'an 1155. Henry I. du nom, Comte de Champagne défendit à Jean, Seigneur de Pleurs, de continuer ses exactions contre l'Abbé & les Religieux de cette Abbaïe qu'il mit sous sa protection & des Comtes ses successeurs; ce titre fut donné à Vertus au mois d'Avril 1155. Ce même Comte donna plusieurs biens à cette Abbaïe en 1156. 1171. & 1173. mais les Seigneurs qui étoient maîtres de cette Abbaïe s'étoient emparés par force de ses principaux revenus, l'Abbé ne se trouvant pas en état d'en faire faire la restitution par ces usurpateurs, ju-

gea à propos pour ſe conſerver le peu qui en reſtoit, de quitter la qualité d'Abbé & de ſe contenter de celle de Prieur, & de ſoumettre ce Prieuré à l'Abbaïe de Montier-la-Celle; ce qu'il fit en l'an 1342. par l'autorité du Pape Clément VI. & le miniſtere de l'Evêque de Troyes. On n'y laiſſa que huit Religieux pour y célebrer l'Office divin tant de jour que de nuit, & y chanter deux grandes Meſſes tous les jours. Le revenu eſt d'environ ſix mille livres On aſſeûre qu'encore que ce Monaſtere ſoit au milieu d'un marais, on n'y entend jamais qu'une ſeule grenoüille : ce qu'on attribuë aux priërës de S. Gond, qui ayant été interrompu par le bruit des grenoüilles de ce marais, leur commanda de ſe taire.

Il y avoit encore il y a peu d'années cinq ou ſix Religieux non réformés qui chantoient l'Office divin; mais ils ont été obligés de ſe contenter chacun d'une modique penſion, & de ſe retirer où ils ont pû, & d'abandonner ce Monaſtere qui n'eſt plus aujourd'huy qu'une maiſon de Fermier qui a été unie avec ſon revenu au Séminaire de Troyes ; on dit ſeulement une ſeule Meſſe les jours de Dimanches & de Fêtes dans l'Egliſe de ce Monaſtere.

Il y a proche de ce Prieuré un terrain marécageux qui a environ ſept lieuës en long

gueur, & dans quelques endroits environ une lieuë de largeur, situé entre les villes de Chaalons, Eparnay & Sezanne, appellé le Marais de S. Gond, qui est traversé par la petite riviere de Morin, qui se jette dans la Marne proche de la Ferté sous Joüare, laquelle pourroit faciliter l'écoulement des eaux qui rendent ce terrain aquatique, & par conséquent inutile; mais pour y réüssir il faudroit faire beaucoup de dépense. On travaille actuellement à dessécher ce marais.

Si les Entrepreneurs réüssissent ils feront connoître l'impéritie ou l'impuissance de ceux qui l'avoient entrepris avant eux, & les habitans des Villages circonvoisins qu'on oblige d'y travailler, en recevront dans la suite des avantages considérables.

La Celle, Prieuré.

Le Prieuré de la Celle sous Chante-Merle a été fondé par S. Hérin, dont il porte le nom. Il y avoit encore en l'an 1500. une Communauté de Religieux, par lesquels le Prieur étoit élû, ou il étoit nommé par l'Abbé de Montier-la-Celle, il devoit ensuite le présenter à l'Evêque de Troyes. Les Rois Charles & Pepin ayant été faire leurs dévotions à S. Hérin, y donnérent des revenus considérables. Le Pape Adrien accorda à ce Prieuré une Bulle confirmative de tous les biens qui luy avoient été donnés; il est à présent en commende & il n'y a plus de Religieux.

Le Prieuré de S. Julien de Sezanne, de l'ordre de S. Benoît, dont l'Eglise est la plus ancienne de la Ville, servoit de Paroisse il y a plus de deux cens ans, auquel temps les Religieux donnérent une place au bas de l'Eglise, sur laquelle les Paroissiens firent bâtir la Paroisse de S. Denis, dont ils sont les Curés primitifs, ainsi que de Notre-Dame qui étoit autrefois une Abbaïe de l'ordre de S. Benoît, & où il reste encore des vestiges du Cloître des Religieux, proche l'Eglise qui est grande & fort ancienne; elle est considérable, tant par sa grandeur que par son architecture; son clocher est fait en point de limaçon, & il est construit au-dessus de la tour. Les bâtimens de l'Abbaïe de Notre-Dame ayant été ruinés, le Prieuré de S. Julien qui en dépendoit, & qui étoit alors dans l'enceinte du Château en a conservé les revenus. Il dépend du Prieuré de la Charité sur Loire, auquel il fut donné par un jeune Seigneur de Broyes l'an 1081. Barthelemy, pere de ce jeune Seigneur, s'étoit emparé de cette Eglise & de tous ses revenus; il mourut de mort subite: on fit entendre à ce jeune Seigneur nommé Bacdolphe, que la mort de son pere arrivée par un accident extraordinaire, étoit une punition visible de Dieu; ce qui le porta de rendre cette Eglise avec ses revenus aux Reli-

S. Julien, Prieuré.

gieux de la Charité, en s'approchant de l'Autel, sur lequel il mit un couteau noir, qui étoit alors la cérémonie, ce qu'il exécuta en présence de la Comtesse, épouse du Comte Etienne qui gouvernoit le Comté de Champagne sous son pere Thibault I. du nom, qui avoit la garde-noble de ce jeune Seigneur, & qui luy avoit conseillé de faire cette restitution. Depuis cela les Seigneurs de Broyes ont fait des donations à ce Prieuré qui est desservi par un Prieur & quatre Religieux qui ont chacun leur revenu séparé. La Paroisse de S. Denis portoit autrefois le nom de S. Julien, en laquelle ils mettent un Vicaire perpétuel.

Gaye, Doyenné.

Gaye, Doyenné, étoit un ancien Monastere de l'ordre de S. Benoît, dans lequel en l'année 1114. il y avoit un nombre considérable de Religieux. Il est situé à deux lieuës de Sezanne & à dix lieuës de Troyes dans une belle plaine remplie de fleurs, & arrosée de plusieurs sources d'eau. Il y a un assez bon Village, au bout duquel du côté de Sezanne est ce Monastere entourré de hautes murailles & d'eau. L'Eglise est d'une belle & antique structure toute de pierres de taille; le Chœur est ruiné, il n'y reste plus que les piliers; le Cloître est démoli aussi bien qu'une grande partie des lieux réguliers qui furent brûlés par les Huguenots en 1567. Il n'y

a aujourd'huy que trois ou quatre Religieux non réformés, qui ont quatre à cinq mille livres de rente.

Ce Monastere pourra bien dans la suite avoir le même sort que celuy de S. Gond, dont nous venons de parler.

Le Prieuré de Notre-Dame de Belle-Eau étoit autrefois une Abbaïe fondée par S. Bernard. Il est situé proche de Trois-Faux, à quatre lieuës de Sezanne. L'Eglise étoit fort grande & belle; mais les Huguenots la ruinérent en 1567. on voit dans ce qui reste quelques sépultures élevées. Il y a encore quelques Reliques considérables, entre lesquelles est un os du bras du Roy S. Loüis, qui n'est que dans un bras de bois doré. Belle-Eau Prieuré.

L'Abbaïe de Macheret, de l'ordre de S. Etienne de Grandmont, dans la Paroisse de S. Just, a été fondée en 1168. dans les bois de Macheret en titre d'Hermitage: les Religieux étoient vêtus de noir, & vivoient comme les Chartreux. On les appelloit les Bons-Hommes. Macheret Abbaïe.

Ils ont été fondés par Henry I. du nom, Comte de Champagne & par les Seigneurs de Plancy, de S. Just & de Dampierre. La plus ancienne chartre est du Comte Henry, dattée de Troyes l'an 1168. Il y a six Religieux réformés: cette Abbaïe vaut environ huit mille livres de rente.

Le Jardin, Prieuré. En l'an 1229. fut fondée l'Abbaïe du Jardin proche de Pleurs sur le chemin, à deux lieuës de Sezanne & à douze lieuës de Troyes; C'étoit autrefois un beau Monastere de filles de l'ordre de Citeaux, qui a été entierement démoli. Il n'est plus aujourd'huy qu'un Prieuré annexé à l'Abbaïe de Joüy; sa ruine vient des Huguenots en 1567.

Val-Dieu, Prieuré. Le Prieuré du Val-Dieu de l'ordre des Chartreux du Val-des-Choux à une lieuë au-dessus de Sezanne, étoit anciennement un beau Monastere, qui a été ruiné & abandonné pendant les guerres. Il n'y a plus qu'une petite Chapelle où l'on dit une Messe chaque semaine. Ce Prieuré est en commende, & vaut deux mille livres de rente.

Il y a hors & proche la ville de Sezanne, un Convent de Cordeliers; Ils furent fondés en l'an 1224. deux ans avant la mort de S. François, par Thibault IV. du nom, Comte de Champagne. Ils ont demeuré pendant trente-sept ans en la Maison où est le College, parce qu'on bâtissoit alors leur Convent & l'Eglise, qui furent depuis ruinés pendant les guerres: Mais l'un & l'autre ont été rebâtis par les charités des habitans en l'état qu'ils sont à présent.

Proche l'Abbaïe de Notre-Dame au fauxbourg de Sezanne est un Convent de Recollets, qui furent reçûs le 24. Mars 1619.

Il eſt un des plus beaux de cet ordre ; les Jardins ne cedent rien aux bâtimens, ils ſont ornés de terraſſes en amphithéâtres, qui les rendent fort agréables & d'un goût diſtingué.

Hors de ce fauxbourg il y a une Maladerie bâtie autrefois par les habitans pour les Peſtiferés ; il n'y reſte que la Chapelle qui eſt en mauvais état.

Il y a encore à Sezanne un petit Hôpital bâti des aumônes des habitans & une Maladerie, dont il ne reſte plus qu'une Chapelle fort délabrée.

Il y a dans le Dioceſe de Troyes pluſieurs Egliſes Collégiales, dont nous n'avons point encore parlé qui ſont :

S. Nicolas de Sezanne, où il y a vingt-quatre Chanoines & quelques Chapelains. Ils ont été fondés par Henry I. du nom, dit le Libéral, Comte de Champagne.

En l'année 1164. ainſi qu'il paroît par la chartre de ce Prince, donnée à Troyes, par laquelle il déclare avoir conſtitué des Chanoines en cette Egliſe, & qu'il leur a donné des biens & qu'il leur en donnera encore. Mais qu'il ne ſera permis à aucun d'eux de les vendre ou aliéner ſans l'aveu du Chapitre ; que chacun des Chanoines qui aura reçû quelques biens & dons, joüira des revenus pendant ſa vie, & qu'après ſon

décès le tout reviendra au Corps. Ce Comte nomme cette Eglise en différens titres, *Capella nostra*, notre Chapelle ; *Præbendæ nostræ*, nos Prébendes, & les Chanoines *Clerici nostri*, nos Clercs. Ils furent d'abord plus de cinquante ; Mais ce Comte en réduisit le nombre à trente-quatre, par sa chartre de l'an 1176. Ce même Prince donna encore des biens considérables & de beaux privileges à ces Chanoines, par une autre chartre dattée de Provins, en l'année 1179. Le nombre de ces Chanoines est à présent réduit à vingt-quatre, comme nous l'avons dit ; ils n'ont pas tous ensemble plus de six mille livres de rente.

L'Eglise Collégiale de Lirey à quatre lieuës de Troyes, a été fondée par Geoffroy de Charny en 1153. & 1156. Ce Seigneur donna à cette Eglise le S. Suaire de Notre-Seigneur ; Il eut un fils de même nom que luy, qui maria Marguerite de Charny sa fille à Habert Comte de la Roche & de Villiers-Secel au Diocese de Besançon & Seigneur de Lirey, du côté de Marguerite son epouse qui gardoit ce S. Suaire à cause des guerres. Elle le donna à Loüis Duc de Savoye, comme il paroît par des Lettres de ce Duc, de l'an 1497. ce qui porta ce Chapitre de députer en l'année 1464. deux de leurs Chanoines auprès de

de ce Duc pour répeter ce précieux dépôt qu'ils avoient confié à cette Dame à cause des guerres, ce qu'il refusa ; Mais il leur donna en recompense cinquante livres de rente à prendre sur Château-gaillard ; le titre est datté du 6. Février 1464. Ce S. Suaire étoit alors à Chambery en Savoye, & depuis à cause des guerres il a été porté à Turin en Piémont. Il n'y a à présent à Lirey que deux ou trois Chanoines, dont les prébendes sont de peu de revenu.

L'Eglise Collégiale de S. Nicolas de Pougy, fut fondée le 8. Avril de l'an 1154. par Henry I. du nom, Comte de Champagne, en exécution du vœu qu'il avoit fait à saint Nicolas avant son départ pour la Terre Sainte, ce qu'il exécuta à son retour, & fonda trois Chanoines en cette Eglise. Les Seigneurs de Pougy à son exemple en fondérent deux autres en l'an 1169. Le Comte Henry augmenta leur revenu, qui est aujourd'huy peu considérable.

Le Chapitre de Ville-Maur a été fondé par les Seigneurs du lieu avec un Prieuré en 1154. Il y avoit d'abord douze Chanoines: mais les titres sont péris par les guerres & par le feu arrivé le 10. Juin 1574. qui réduisit en cendres la Ville & le petit faubourg, & il ne resta que le Prieuré qui dépend de l'Abbaïe de Monter-la-Celle, dans lequel il

y avoit autrefois bon nombre de Religieux.

L'Eglise Collégiale du Château de Broyes a été fondée environ l'an 1081. par Hugues Seigneur de Broyes & Hélindis son épouse; il y avoit douze Chanoines, mais il n'y en a plus que deux qui ont environ mille livres de rente.

Dans le Château de Plancy il y a une Eglise Collégiale fondée sous le nom de S. Laurent par les anciens Barons de ce lieu, dans laquelle il y avoit six Chanoines. Par une chartre de l'an 1206. Hodealdis Dame de Plancy fit dix donations tant à cette Eglise qu'à l'Hôpital, dans lequel il y avoit alors desReligieux qui servoient les pauvres, & à plusieurs autres lieux dénommés dans le titre.

L'Eglise Collégiale de Pleurs est dans le Château; elle est dédiée à S. Remy: elle a été fondée pour six Chanoines en l'an 1180. par le Henry II. du nom Comte de Champagne, & par lesanciens Seigneurs de Pleurs; mais l'Eglise, les titres & tout le trésor ont été pillés & brûlés par les Hérétiques en 1567. Il y a encore quatre Chanoines qui ont environ deux mille livres de revenu.

# EVESCHÉ DE SOISSONS.

*A l'égard des ſeuls Bénefices qui ſont de la Généralité de Champagne.*

L'Abbaïe de Notre-Dame d'Argenſole de l'étroite obſervance, ſituée entre Eparnay & Vertus, dans un lieu ſolitaire au milieu d'un bois, qui n'a aucune autre Maiſon ou Village dans ſon voiſinage; eſt de fondation Royale de Blanche Reine de Navarre, fille & héritiere de ce Royaume qu'elle apporta à la Maiſon de Champagne par un ſecond mariage qu'elle contracta avec Thibault III. du nom, Comte de Champagne. Cette Princeſſe fonda cette Abbaïe pour l'occaſion qui ſuit.

Thibault III. ſon époux étant décédé & ayant laiſſé les deux jeunes Princes ſes fils en bas âge ſous la tutelle de leur mere, elle eut une grande guerre à ſoutenir contre Errard Seigneur de Rameru pour le Comté de Champagne, qu'il prétendoit luy appartenir du chef de ſon épouſe ſœur de Thibault III. Errard mettoit tout à feu & à ſang dans la Province. Cette Princeſſe deſtituée de tout ſecours humain fut conſeillée par un Religieux nommé Arnouphe, qu'elle avoit fait venir du Monaſtere de Villers en Bra-

bant où il vivoit en odeur de ſainteté, de recourir à Dieu par la voye de la priere, & de bâtir en même temps un Monaſtere de Religieuſes. Elle en prit auſſi-tôt la réſolution & choiſit le lieu d'Argenſole du conſentement de l'Evêque de Soiſſons ; elle acheta le fonds où eſt aujourd'huy cette Abbaïe de Rafaud Abbé d'Hautvilliers en l'an 1220. Cette Maiſon fut bâtie pour ſervir de demeure à quatre-vingt-ſix Religieuſes de chœur & dix converſes, de l'ordre de Citeaux, & pour vingt Religieux de chœur du même ordre, dont douze devoient être Prêtres. Cette fondation fut approuvée du Chapitre de l'Ordre par un acte ſigné & ſcellé des Abbés de Citeaux, Clervaux, la Ferté, Morimont & Pontigny, deſquels cette Abbaïe devoit dépendre comme de ſes Supérieurs immédiats. Ce fut la premiere Abbaïe de filles de cet ordre. Cette Princeſſe obtint en faveur de ſon Abbeſſe ce privilege ſans exemple, qu'elle pourroit ſe trouver au Chapitre général des Peres de l'ordre de Citeaux. Les revenus que cette Princeſſe donna à cette Abbaïe furent fort grands ; elle fit nommer pour premiere Abbeſſe la bienheureuſe du Val, Prieure de Sainte Marie proche la ville de Liége, qui amena avec elle trente-cinq Religieuſes qui en prirent poſſeſſion le 25. Mars 1222. quoy-que le

titre de la fondation ne ſoit que de l'an 1224. & elle y mourut le 25. Janvier 1226. Les guerres ſurvenuës dans la ſuite des temps ont ôté à cette Abbaïe avec ſes titres preſque tout ſon revenu, & elle n'a plus que ſept mille livres de rente. Son Egliſe, quoy-que petite, eſt ornée d'un clocher en forme de fleche, & eſt aſſez belle. Le chœur des Religieuſes eſt grand & beau, les orgues bonnes, & les vitres peintes comme celles de la Sainte Chapelle du Palais de Paris. Il y a quantité de Reliques, & entr'autres des Cheveux de Notre-Seigneur, un morceau conſidérable de la vraye Croix, & un petit Oratoire qu'on croit être celuy de cette Reine qui eſt repréſentée ſur un tombeau de marbre, qui eſt au fond du chœur des Religieuſes, quoy qu'elle n'y ſoit pas enterrée.

Cette Abbaïe a été deſerte pendant plus de ſoixante ans pour éviter la violence des gens de guerre auſquels elle étoit trop expoſée. La Maiſon eſt fort ſpacieuſe, & l'enclos eſt de ſoixante arpens. Il y a environ vingt-cinq Religieuſes de chœur avec une Abbeſſe, outre les converſes.

L'Abbaïe de l'Amour-Dieu de l'ordre de Citeaux, eſt ſituée ſur la riviere de Marne, un peu à côté, à trois ou quatre lieuës en deſcendant après Eparnay. Elle a été fondée par les Seigneurs de Châtillon ſur Marne, L'Amour-Dieu, Abbaïe.

Ce Monastere est beau & bien bâti, excepté l'Eglise qui est petite ; les jardins sont grands, & elle est en bel air. L'Abbesse a sous elle quinze Religieuses de chœur, & elles ont cinq mille livres de rente.

La Prevôté de Fascieuse de Dammery, qui est à la nomination de l'Abbé de S. Jean des Vignes de Soissons, vaut six mille livres de rente.

Le Prieuré de Belval 1200. livres.
Le Prieuré de Binson 1500. livres.
Le Prieuré de Châtillon 800. livres.
Le Prieuré d'Evelan à Verneüil 600. livres.
Le Prieuré d'Igny le Jard 500. livres.
Le Prieuré de Montfélix 800. livres.

## EVESCHE' DE TOUL.

*En ce qui est dépendant de la Généralité de Champagne.*

L'Eglise Collégiale de Vaucouleurs, composée d'un Doyen & de dix Chanoines, fondée par Geofroy de Joinville qui en étoit Souverain. Ces Benéfices sont à présent à la collation du Roy, à la réserve de deux qui sont de collation particuliere & laïque. Chaque Prébende vaut environ trois cens livres.

L'Eglise Collégiale de Risnel & celle de la Fauche, fondée par les Seigneurs de ces

lieux, dont les Canonicats ne valent pas plus de vingt Ecus par an à chaque Chanoine.

L'Abbaïe de Mureau de l'ordre de Prémontré, que les Religieux de ce lieu disent être de fondation des Comtes de Champagne : mais ses biens les plus considérables viennent de la Maison de Lorraine, anciens Seigneurs de Bourlémont, rapporte à l'Abbé deux mille cinq cens livres de revenu. Mureau, Abbaïe.

L'Abbaïe de filles de Notre-Dame de Benoite-Vaux, ordre de Citeaux, fondée pour la plus grande partie par les Seigneurs de Joinville & de Rénel. Ce Monastere est entierement ruiné, & il ne consiste plus qu'en la personne de l'Abbesse & de deux Religieuses, qui se sont refugiées au faubourg S. Jean de Chaumont ; elles n'ont pas plus de sept cens livres de revenu. Benoite-Vaux, Abbaïe.

Il y a encore à Vaucouleurs le Prieuré de S. Thibault, fondé par le même Seigneur qui a fondé le Chapitre ; il vaut douze cens livres de rente. Saint Thibault, Prieuré.

Un Convent des Religieuses de la Congrégation au nombre de trente.

Le Prieuré de S. Belin, de l'ordre de S. Benoît, dépendant de l'Abbaïe de S. Benigne de Dijon, vaut sept mille livres de rente. S. Belin, Prieuré.

L'Abbaïe de Pontigny de l'ordre de Citeaux, semble ne devoir pas être omise dans ces Mémoires, puisqu'elle est aux confins de Pontigny, Abbaïe.

la Champagne & de la Bourgogne, & qu'elle a été fondée par Thibault le Grand, II. du nom, Comte de Champagne. L'Eglise de cette Abbaïe, qui est une des filles de Citeaux, est belle & a un air de grandeur. On y conserve le corps de S. Edmond ou Edme Archevêque de Cantorbery, notre Patron, qui est en chair & en os dans une grande châsse de bois doré. On voit par un cristal la tête de ce Saint qui est toute nuë; le reste du corps est revétu de ses habits Pontificaux. Un de ses bras en a été séparé à la priere du Roy S. Loüis, qui le fit mettre dans un reliquaire d'or, dans lequel on le voit à nud : mais la chair en est toute noire, au lieu que celle de son corps est toute blanche, parce que les Religieux craignant que ce bras détaché ne se corrompît, l'embaumérent. On voit dans le Trésor l'anneau Pastoral de ce Saint, le calice & la paténe avec lesquels il fut enterré, sa coupe, & le bras de S. Irenée martyr. On voit derriere l'Eglise les masures de la premiere qui étoit petite. Le logis de l'Abbé étoit tout proche; il consistoit en quatre petites chambres, dans l'une desquelles il y avoit une cheminée. On voit à l'entrée du Monastere un ancien Palais des Comtes de Champagne, qui sert aujourd'huy de cuisine & d'écuries à l'Abbé, qui a tout proche un logis magnifique.

# CHAPITRE TROISIÉME.

## *Du Gouvernement Militaire.*

LE Gouvernement de Champagne & Brie est l'un des douze grands Gouvernemens du Royaume.

Le plus ancien Gouverneur que l'Histoire nous marque avoir été pourvû de ce Gouvernement, est Loüis de Bourbon, Comte de Vendôme & de Chartres, qui l'étoit aussi de Picardie en 1425. auquel ont succedé ceux qui suivent.

Charles d'Amboise en 1440. qui étoit aussi Gouverneur de Bourgogne.

Gauthier de Châtillon l'an 1473.

Jean de Bourgogne, Duc de Nevers & de Rethel, en 1491.

Charles de Lorraine, Duc de Guise, en 1530.

Charles Duc d'Orléans, fils du Roy François I. en 1540.

François de Cleves, Duc de Nevers & de Rethel, en 1545.

François de Lorraine pendant deux mois seulement de l'année 1569.

Henry de Lorraine, Duc de Guise, en 1570.

Loüis de Gonzague, Duc de Nevers, en 1588. & Charles de Gonzague son fils de son vivant.

François de Gonzague, l'an 1618.

Loüis de Bourbon, Comte de Soissons, en 1641.

Loüis de Bourbon, Duc d'Enguyen, Prince de Condé, en 1644.

Le Maréchal de l'Hôpital en 1647.

Armand de Bourbon, Prince de Conty ayant desiré avoir ce Gouvernement sur la fin de la même année 1647. ce Maréchal donna sa démission au Roy, qui donna ce Gouvernement à ce Prince, & au Maréchal la qualité de seul Lieutenant Général en ce Gouvernement avec les mêmes appointemens qu'il avoit étant Gouverneur ; mais cette qualité de seul Lieutenant Général pour le Roy en cette Province fut supprimée après la mort de ce Maréchal.

Le Prince Thomas de Savoye, Comte de Soissons, succéda au Prince de Conty en 1660.

Loüis Victor de Rochechoüart, Duc de Vivonne, Maréchal de France & Général des Galéres, en 1674.

François-Henry de Montmorency, Duc de Luxembourg & de Piney, Maréchal de France, en 1688.

Monsieur le Prince de Soubise de l'illustre Maison de Rohan en 1691. & Monsieur le Prince de Rohan son fils obtint le 7. Novembre 1693. ce Gouvernement sur la démission de Monsieur son pere, auquel le Roy en réserva la survivance.

Le Gouverneur de Champagne & Brie a sous luy quatre Lieutenans Généraux qui ont chacun leur Département séparé, qui sont :

Le Département des Villes & Bailliages de Chaalons, Troyes & Langres.

Le Département des Bailliages & Villes de Reims, Rethel & Fismes.

Le Département des Villes & Bailliages de Chaumont & de Vitry.

Le Département de la Brie.

Ces quatre Charges sont venales par la permission du Roy Loüis XIV. par Edit du mois de Mars 1693. Il a encore été créé dans la Province quatre Offices héréditaires de Lieutenans - Subdeléguez de Messieurs les Maréchaux de France, pour connoître sous leurs ordres des différens de la Noblesse pour le point d'honneur. De toutes les places fortifiées qui étoient autrefois en Champagne en assez bon nombre, il ne reste plus

que celles de Mezieres, Rocroy & Sedan.

Nous avons dit que la ville de Mezieres étoit bâtie ſur la Meuſe dans le Rethelois, & qu'elle étoit très-importante à cauſe de ſon paſſage. Sa Citadelle eſt très-bonne & commande à la Ville qui eſt ancienne, & doublement fortifiée par pluſieurs tours, dont deux qui ſont à la tête de S. Julien, à droite & à gauche de la porte ſont très-conſidérables.

Cette Ville eſt environnée de beaux dehors, ſçavoir de deux contre-gardes qui ſont devant les tours appellées Contre-gardes, de la tour du Roy qui eſt celle qui eſt à gauche, & contre-garde de la tour Milare qui eſt celle qui eſt à droite. Cette place eſt encore fortifiée par quatre demi-lunes, trois ouvrages à corne & d'une eſpece de Fauxbourg avec une petite redoute à la tête. Ces demi-lunes ſe nomment de la porte Neuve, au devant de laquelle eſt ce Fauxbourg & petite redoute; l'autre demi-lune ſe nomme des Tanneries, à cauſe qu'elle en étoit cy-devant toute remplie; la troiſiéme dite de la porte S. Julien; & la quatriéme de la tour de l'Evelle, à la gorge de laquelle il y a une écluſe pour ſoutenir les eaux qui ſont encore arrêtées par un bâtardeau qui eſt ſur le flanc de l'avance de la demi-lune. Ces trois ouvrages à corne s'appellent

Corne de Champagne qui eſt nouveau, & auquel il faut faire beaucoup de dépenſe pour le mettre dans ſa perfection. L'autre eſt nommé Corne de S. Julien, à cauſe de la porte & de l'Iſle de ce nom; & le dernier Corne d'Arches, à cauſe du Faubourg qui le couvre, qui eſt de la Souveraineté d'Arches & de Charleville.

La Citadelle de Mezieres eſt irréguliere & ancienne ; elle eſt compoſée de quatre baſtions, de deux demi-baſtions, d'une contre-garde & de trois demi-lunes. Les baſtions ſe nomment de la Renaudiere, Rompu, ainſi nommé, parce que la face gauche a été long-temps tombée dans le foſſé, Baſtion neuf, au devant duquel eſt la contregarde de même nom & de Norre-Dame. Les demi-lunes ſont nommées de Meuſe, de Bertaucourt, à la gorge de laquelle eſt une belle écluſe qui ſoutient ſept à huit pieds d'eau qui ſe tire en tout temps de la riviere de Meuſe, par le moyen d'une autre écluſe qui eſt au bout du foſſé de cette contre-garde & redoute. Cette eau paſſe enſuite quand on le deſire avec rapidité ayant plus de ſept pieds de chûte dans la premiere écluſe qui ne peut être battuë, parce qu'elle n'eſt point expoſée à la vûë d'aucun endroit par dehors.

Sur les ordres que le feu Roy en avoit donnés on a formé le deſſein de faire de nou-

velles fortifications à Mezieres, ſçavoir une écluſe ſous le pont de pierres pour faire enfler les eaux de la Meuſe, & la faire paſſer avec impétuoſité dans le foſſé du front de la Citadelle pour inonder partie de ce front, & en faire auſſi entrer partie dans le foſſé de la Corne de Champagne. On projettoit encore de faire un ouvrage couronné à la tête de S. Julien pour commander ſur l'Iſle de ce nom que l'on devoit fortifier, pour empêcher l'ennemi de s'y loger. Cette Iſle eſt ſuffiſamment étenduë pour ſervir en cas de beſoin de retraite à une Armée, ou pour retirer les peuples des environs en cas de ſiége, par de bonnes & fortes redoutes & de gros épaulemens pour loger de la Cavalerie en joignant le village de Varcq à cette Iſle, & y faiſant une demi-fortification pour empêcher l'ennemi d'y prendre un quartier.

On pourroit encore faire paſſer partie de la Meuſe par la tête de S. Julien au moyen d'un bâtardeau depuis l'épaule gauche de la fauſſe-braye ou demi-lune des Tanneries, juſqu'à un des piliers du pont de pierres, & d'une écluſe à la gorge de la demi-lune ſous le pont de la porte de S. Julien, afin que par ce moyen la Meuſe paſſât tout autour de la Ville ; mais il ſeroit à craindre que ce deſſein, quoy-que fort avantageux pour la conſervation de la place, ne portât dans la ſuite

un préjudice considérable aux habitans de Mezieres, & que s'il arrivoit encore des taxes sur les Isles & Islots du Royaume, comme il est arrivé pendant la derniere guerre, les Traitans de ces taxes qui n'ont en vûë que de tirer de l'argent par toutes sortes de voyes, ne manqueroient pas de soutenir aux habitans de Mezieres que leur Ville étant une Isle, ils devroient être sujets à la taxe. Cette crainte ne seroit pas mal fondée, puis que les Traitans de la taxe sur les Isles & Islots ont osé prétendre que les habitans de la ville de Chaalons y devoient être sujets, à cause que par mains d'hommes de l'ordre exprès du Roy Loüis XII. ils avoient ouvert un fossé de quelques toises de longueur pour faire entrer un peu d'eau de la riviere de Marne qui baigne les murailles de la Ville d'un côté, dans les canaux des petites rivieres appellées Mau & Nau qui passent au travers de la Ville en deux endroits, & cela pour en enlever un limon bourbeux qui caufoit la peste tous les Etés, parce que ces deux petites Rivieres étoient presque toûjours à sec en cette saison. Mais comme cette prétention étoit aussi ridicule qu'injuste, les procedures & les chicannes qu'ils ont faites pour cet effet aux habitans de Chaalons leur ont été inutiles, & ces Traitans ont été deboutés de leur injuste demande par Messieurs

Larcher & de Haroüys Intendans de la Province.

Un autre dessein pour fortifier la ville de Mezieres, est de rétablir à neuf les deux demi-bastions de la Corne d'Arches, pour les fonder plus bas qu'ils ne sont, & pousser la face du demi-bastion gauche jusqu'à la Riviere; & faire à la tête de cet ouvrage une écluse sous le pont qui est entre la Ville & la gorge de la Corne pour faire enfler l'eau au-dessus & la faire passer avec rapidité par le pont de communication qui va de Mezieres à Charleville, qui est à la tête de cet ouvrage.

Il y a peu d'endroits dans le Royaume où les materiaux soient aussi beaux, bons, faciles à tirer, & si propres à bâtir qu'à Mezieres; La chaux & le sable y sont d'une bonté singuliere, dont on compose un mortier pour joindre & lier les pierres ensemble; qui est d'une telle dureté qu'on ne peut que très-difficilement les démolir tant elles sont bien liées ensemble, ce qui ne se peut faire sans les rompre.

Le Gouverneur de la Ville & Citadelle de Mezieres, est aussi Gouverneur de Charleville. Il y a aussi un Lieutenant de Roy & un Major.

La Ville de Rocroy est une petite place située à l'entrée de la Champagne, sur les frontieres

tieres du Hainaut, qui est importante & bien fortifiée par cinq bastions, deux contre-gardes & cinq demi-lunes. Ces bastions sont le Royal ou de la Citadelle, le Dauphin, Montmorency & le Petit-fort: les contre-gardes sont de la Citadelle & de Montmorency; les demi-lunes sont de la petite-courtine, de Rotillon, de la porte de France, de la Glaciere, & de la porte de Bourgogne.

On a proposé de beaux & grands desseins pour fortifier Rocroy; sçavoir, de faire de grands retranchemens dans les bastions avec de grands souterrains, des retranchemens dans chaque demi-lune, & des tenailles devant toutes les courtines, deux contre-gardes devant les bastions, un ouvrage à corne devant la contre-garde & le bastion, un ouvrage à corne devant la contre-garde, & deux redoutes à droite & à gauche devant la demi-lune de Bourgogne. Il y a à Rocroy un Gouverneur, un Lieutenant de Roy, & un Major.

La Ville de Sedan n'a que deux portes, ainsi que nous l'avons déja dit, & la Meuse passe au pied de ses murailles; Ses anciennes fortifications consistent en quatre bastions à main droite, vers la prairie du côté de la France. Ces bastions nommés du Moulin, de Bourbon, de Turenne & de Nassau, sont garnis d'une fort belle fausse-

braye & d'un fossé rempli d'eau de six toises de longueur. Au devant du bastion de Nassau il y a un autre fossé taillé dans le roc, & un ouvrage à corne revétu, dont le fossé est aussi pratiqué dans le roc, les autres ouvrages qui ont été faits de l'autre côté de la place à la porte du Rivage, par les soins de feu M. le Maréchal de Faber, qui a été le premier Gouverneur de Sedan, lors de sa réunion à la Couronne, sont aussi fort beaux & très-considérables; celuy de la corne de Floin a été fait aux dépens des habitans de cette Ville, qui se sont volontairement imposé à eux-mêmes des droits d'entrée sur le Vin, la Bierre & l'Eau-de-Vie pour fournir aux frais de cet ouvrage.

Le Roy y a fait faire quantité d'autres grandes & belles fortifications, qui ont coûté plus de quatorze cens mille livres; & en l'année 1692. il a été commencé dans la prairie un ouvrage à corne, à l'extrémité duquel il y aura des écluses pour inonder la prairie en cas de besoin. Cet ouvrage sera d'une très-grande utilité pour la défense de la place.

Il y a un fort bel Arsenal dans le Château, qui est fortifié à quatre grands Bastions, deux du côté de la Ville, & les deux autres du côté des Ardennes, dont les fossés creusés dans le roc ont plus de cent

cinquante pieds de profondeur; Il y a un autre ouvrage nommé la corne des Ecossois, dont le fossé, qui est très-grand, est pratiqué dans le roc, ainsi que ceux des autres ouvrages dont nous allons parler. Le grand Bastion du Fer-à-cheval, détaché du corps de la place, dont le fossé est de plus de soixante pieds de profondeur; au devant de cette fortification il y a un ravelin revétu avec son fossé. Les nouveaux ouvrages que l'on construit rendront cette Place très-forte.

C'est dans ce Château de Sedan, qu'est né feu l'illustre Monsieur de Turenne, où il a été élevé dans le temps que la Souveraineté de Sedan étoit encore possédée par Monsieur de la Tour d'Auvergne Duc de Boüillon son pere.

La Ville & Château de Sedan a un Gouverneur & grand Bailli, un Lieutenant de Roy de la Ville, un du Château, & un Maire.

Quoy-qu'il n'y ait dans la Province que ces trois Places de fortification, il y en a encore quelques autres qui l'étoient autrefois, qui ont conservé leurs Gouverneurs & leur Etat-Major, & d'autres qui n'ont que des Gouverneurs. Il n'y a de ces premieres que Sainte-Manehould & Vitry.

Les autres Villes qui n'ont que des Gou-

verneurs ſont Chaalons, Troyes, Langres, Chaumont, Saint-Dizier, Eparnay, Bar ſur Aube, Sezanne, Fîmes, Waſſy, Stenay, Château-Portien, & Vaucouleurs.

Il n'y a point de Gouverneur à Reims, mais ſeulement un Capitaine des portes Commandant pour le Roy. Il a été créé par Edit du mois d'Aouſt 1696. des Gouverneurs héréditaires dans toutes les Villes, dont les Gouverneurs n'ont point d'appointemens dans l'Etat du Roy.

Au commencement de l'année 1689. en vertu de l'Ordonnance du Roy du 28. Novembre 1688. il fut levé en Champagne deux Régimens de Milice de dix-huit Compagnie chacun, chaque Compagnie compoſée d'un Capitaine, un Lieutenant, deux Sergens, & cinquante hommes. Ces deux Régimens furent donnés, le premier à M. de Joyeuſe, Comte de Grandpré; le ſecond à M. de Berzeau, Baron de Moulins; & par une Ordonnance du Roy de 1693. les trente-ſix Compagnies de ces deux Régimens furent augmentées chacune de dix hommes, & par une autre Ordonnance du Roy du mois de Janvier 1695. le ſecond de ces Régimens a été congédié, & enfin le premier l'a été après la paix de Riſwik.

Nous finirons ce Chapitre par la Maréchauſſée, qui fait partie du Gouvernement

Militaire, & dont la Compagnie qui eſt à préſent établie en Champagne, eſt unie au corps de la Gendarmerie.

Il y avoit cy-devant dans la Province une Maréchauſſée Générale & une Maréchauſſée Provinciale, compoſées d'un nombre conſidérable d'Officiers & Archers. Il y avoit auſſi en pluſieurs Villes des Officiers & Archers de Robe-Courte. Tous ces corps ont été ſupprimés par Edit du mois de Mars 1720. & d'autres Officiers & Archers de Maréchauſſée ont été établis pour y exercer les mêmes fonctions, ſuivant le Reglement contenu dans la Déclaration du Roy du 28. Mars, l'un & l'autre enregiſtrés au Grand Conſeil les 9. Mars & 4. May 1720.

Par l'Article II. de la Déclaration du Roy les Prevôts & Lieutenans connoîtront des perſonnes & crimes dont les ſupprimés connoiſſoient, & lorſqu'ils auront fait des captures, les procès ſeront inſtruits & jugés prevôtalement, quoy-que les Officiers des Préſidiaux euſſent decreté avant eux ou le même jour, ſi ce n'eſt dans les Villes ſeulement où les Siéges Préſidiaux ſont établis, & à cet effet Sa Majeſté a dérogé à l'article 15. du Titre I. de l'Ordonnance de 1670.

En exécution de ces Edit & Déclaration Sa Majeſté a fixé cette Compagnie par Brigade dans la Champagne : Sçavoir,

*A Chaalons*, un Prevôt Général, un Lieutenant, un Asseſſeur, un Procureur du Roy, un Greffier, un Exempt, un Brigadier, un Soubrigadier, & treize Archers, le Trompette y compris.

*A Eparnay*, un Exempt & quatre Archers.

*A Dormans*, un Exempt & quatre Archers.

*A Etoges*, un Soubrigadier & quatre Archers.

*A Mailly*, un Brigadier & quatre Archers.

*A Sezanne*, un Exempt & quatre Archers.

Un autre Lieutenant réſident à Chaalons qui commande les Brigades ſuivantes.

*Suipe*, un Soubrigadier & quatre Archers.

*Autry*, un Brigadier & quatre Archers.

*Sainte-Manehould*, un Exempt, un Soubrigadier & huit Archers.

*Poſſeſſe*, un Brigadier & quatre Archers.

*Saint-Dizier*, un Exempt & quatre Archers.

*Vitry le François*, un Exempt & quatre Archers.

*Reims*, un Lieutenant, un Asseſſeur, un Procureur du Roy, un Greffier, un Exempt, un Soubrigadier & huit Archers.

*Fimes*, un Brigadier & quatre Archers.

*Rethel-Mazarin*, un Exempt & quatre Archers.

*Le Chêne*, un Soubrigadier & quatre Archers.

*Launoy*, un Soubrigadier & quatre Archers.

*Maubert-Fontaine*, un Exempt & quatre Archers.

*Troyes*, un Lieutenant, un Assesseur, un Procureur du Roy, un Greffier, un Brigadier, un Soubrigadier & huit Archers.

*Arcies sur Aube*, un Brigadier & quatre Archers.

*Montierender*, un Exempt & quatre Archers.

*Bar sur Aube*, un Exempt & quatre Archers.

*Langres*, un Lieutenant, un Assesseur, un Procureur du Roy, un Greffier, un Exempt, un Soubrigadier & huit Archers.

*Joinville*, un Exempt & quatre Archers.

*Lissons le petit*, un Brigadier & quatre Archers.

*Chaumont*, un Exempt & quatre Archers.

*Denceveoire*, un Soubrigadier & quatre Archers.

*Monsaugeon*, un Soubrigadier & quatre Archers.

Par l'Article III. dudit Edit tous ces Officiers & Archers ne composent qu'une seule & même Compagnie.

# CHAPITRE QUATRIÉME.

## *De la Justice.*

TOUTE la Champagne eſt du reſſort du Parlement, de la Chambre des Comptes, & de la Cour des Aides de Paris, à l'exception de quelques lieux, dont nous parlerons dans la ſuite, qui ſont du reſſort du Parlement de Metz.

Avant que d'entrer dans le détail des différentes Juſtices de la Province, il eſt bon d'obſerver que le premier & principal Magiſtrat de toute la Généralité & qui a droit de préſider dans tous les Tribunaux où ſe rend la Juſtice, eſt l'Intendant de la Province, comme chacun le ſçait, qui eſt un Commiſſaire envoyé par le Roy pour prendre connoiſſance des affaires de Juſtice, Police, Finances, & autres qui concernent le bien du ſervice de Sa Majeſté & du public dans tous les lieux de l'Intendance où il eſt départi. Ces Commiſſaires commencérent à

être distribués dans les Provinces en l'année 1635. M. de la Femas Maître des Requêtes fut le premier qui fut envoyé en Champagne.

M. de Choisy luy succeda sur la fin de la même année. Il y a des actes de luy de 1636.

M. Housset prit la place de M. de Choisy sur la fin de l'année 1636. il remplit ce poste jusqu'en l'année 1638. & successivement

En 1640. M. de Choche Conseiller d'Etat.

Sur la fin de la même année 1640. M. Gobelin Maître des Requêtes.

En 1641. M. de Mégrigny Maître des Requêtes.

En 1642. M. de Grémonville Maître des Requêtes.

M. Jeannin de Castille Maître des Requêtes en 1643. jusqu'en 1645.

M. le Camus Maître des Requêtes en 1645. jusqu'en 1647.

M. Molé de Champlatreux Maître des Requêtes en 1648. & 1649.

M. Paget Maître des Requêtes en 1650. il fut revoqué.

Sur la fin de l'année 1656. M. Voisin Maître des Requêtes, qui resta jusqu'en l'année 1662.

M. de Machaut Maître des Requêtes en

1664. & 1665.

M. d'Erbigny Maître de Requêtes en 1666.

M. de Caumartin Maître des Requêtes en 1667. jusqu'en 1672.

En 1673. jusqu'en l'année 1688. M. Huë de Miroménil Maître des Requêtes.

En 1689. M. Béchameil, Marquis de Nointel, Maître des Requêtes.

En 1692. M. Larcher Maître des Requêtes.

En 1699. M. de Pommereu Maître des Requêtes jusqu'au mois de Novembre 1702.

Au mois de Janvier 1703. M. de Haroüys Maître des Requêtes jusqu'au 3. Juillet 1711.

M. Lescalopier Maître des Requêtes & Intendant du Commerce, luy a succedé à cet important employ ledit jour 3. Juillet 1711.

Avant que de parler des Présidiaux & des autres Jurisdictions de la Province, nous avons crû devoir parler du Bureau des Trésoriers de la Généralité de Champagne, parce que ce Tribunal est unique.

Il a été établi à Chaalons en 1571. Il n'étoit alors composé que de quatre Trésoriers de France : mais le nombre en ayant été depuis multiplié par differens Edits, il est à présent de trente-deux Officiers au moins, sans y comprendre les Charges qui ont été réünies

à ce Corps, ni les Greffiers, les Receveurs, Controlleurs & autres Officiers qui ne se trouvent pas ordinairement avec cette Compagnie.

Ces Officiers connoissent de l'exécution des Etats du Roy, des Finances, Domaines, Bois, Ponts & Chaussées, Soldes des Maréchaussées, & Octrois des Villes, Reception de tous les Officiers de finance & Enregistrement des quittances de finance, des Augmentations de gages des Officiers de Judicature, de la Vérification des Tailles & autres Impositions qui se font dans la Généralité. Ils ont encore la Jurisdicton contentieuse de tout ce qui regarde les Domaines du Roy, les Receptions des foy & hommage qui leur ont été attribuées par les anciens Edits & Ordonnances des années 1445. & 1508. & qui depuis avoient été données aux Baillis & Sénéchaux par l'Edit de Crémieu du mois de Juin 1556. & qui enfin ont été renduës à ce Corps par Edit du mois d'Avril 1627.

Il y a dans cette Province six Bailliages & Siéges Présidiaux, sçavoir à Troyes, Reims, Chaalons, Langres, Chaumont & Vitry; l'on peut y en ajouter un septiéme qui est celuy de Sedan, qui est du ressort du Parlement de Metz.

Nous ne marquerons pas le nombre des Officiers de ces Tribunaux, qui a été consi-

dérablement augmenté depuis quelques années, parce qu'il y a apparence que ces nouvelles Charges ne ſubſiſteront pas long-temps, particulierement celles qui diſpenſent des degrés, & dont on voit les pourvûs ſiéger en épée mêlés avec les gens de robe.

Outre ces ſept Préſidiaux il y a dans la Généralité pluſieurs Bailliages, Prevôtés & autres Juſtices qui ſont du reſſort de ces Préſidiaux ; ſçavoir dans le reſſort du Préſidial de Troyes :

La Prévôté de Troyes, la Juſtice des quatre portes & de ſes faubourgs. Les appellations de ce dernier Tribunal, lorſqu'il s'agit de peines afflictives, ſont portées au Parlement.

Le Bailliage Royal de Méry ſur Seine, dont les appellations, hors les cas de l'Edit, ſont auſſi portées au Parlement. Les Officiers de ce Siége vont une fois la ſemaine tenir leur audience à Poüan, dont le Roy eſt Seigneur pour moitié.

Dans le reſſort du Préſidial de Reims ſe trouve le Bailliage de Fîmes, dont les appellations, hors le cas de l'Edit, ſont portées au Parlement.

La Prevôté Royale de Beaumont.

Le Bailliage Royal & la Prevôté d'Epernay.

Dans le reſſort du Préſidial de Chaalons, ſont :

Le Bailliage Royal de Sainte-Manehould, qui a été détaché en 1400. du Bailliage de Vitry. Son reſſort s'étend juſqu'à Château-Portien, Rocroy & la Tierache.

La Prevôté de Sainte-Manehould, dont les appellations reſſortiſſent au Bailliage de la même Ville.

Il eſt à remarquer que les appellations du pays Barrois mouvant de la Couronne de France, ſont portées au Préſidial de Chaalons, & qu'avant l'érection de ce Préſidial le Barrois reſſortiſſoit à Sens: ce qui étoit fort incommode à cauſe de l'éloignement.

Dans le reſſort du Préſidial de Langres il ne ſe trouve que la Prevôté de Coiffy qui ſoit de la Province de Champagne.

Dans le reſſort du Préſidial de Chaumont ſont la Prevôté de Chaumont, à laquelle a été jointe la Juſtice Conſulaire.

La Prevôté & Châtellenie Royale de Waſſy qui a un grand reſſort.

Les Prevôtés Royales de Vaucouleurs, de Bar ſur Aube, d'Eſſoye, d'Andelot & de Grand.

Les Mairies Royales de Ville-Noce le Roy, & Bourbonne.

Dans le reſſort du Préſidial de Vitry ſont:

La Prevôté de Vitry, le Bailliage Royal de Saint-Dizier & l'Echevinage de la même Ville.

Cet Echevinage composé du Maire, quatre Echevins, un Procureur, un Syndic & un Greffier, connoissent de toutes les affaires criminelles arrivées dans la Ville & dans les Faubourgs entre les habitans, & ce concurremment avec le Lieutenant Criminel au choix des parties; ils connoissent aussi des dégats en matiere civile concurremment avec le Bailliage, & ils connoissent avec cela à l'exclusion de tous autres des Eaux & Forêts, & de tout ce qui regarde les bois communaux de la Ville; cette Jurisdiction & droits leur ont été attribués en 1228. par Guillaume de Dampierre & Marguerite Comtesse de Flandre son épouse & les Seigneurs Souverains de Saint-Dizier, qui leur ont encore accordé le droit de recevoir & signer comme Notaires, pendant le temps de leur Echevinage, toutes sortes d'Actes & de Contrats passés entre les habitans de la Ville avec la même force que s'ils avoient été signés par des Notaires.

Quant au Présidial de Sedan, son ressort est d'une étenduë si peu considérable qu'il ne s'y trouve aucune Justice Royale.

Il y a encore dans la Province le Bailliage de Sezanne qui est du ressort du Présidial de Provins, qui a dans sa Jurisdiction trois Chatellenies, qui sont autant de Prevôtés Royales, sçavoir Sezanne, Chante-Merle & Tré-

ſol qu'on nomme Trefou.

Il y a un Bailliage à Mouzon qui eſt du reſſort du Parlement de Metz.

Outre ces Juſtices Royales, il y a dans la Province pluſieurs Juſtices de Pairies : Sçavoir ;

Le Bailliage de la Duché Pairie de Reims, qui eſt fort conſidérable, & qui connoît à préſent de la Police de la Ville.

Le Bailliage de la Duché Pairie de Langres qui connoît auſſi de la Police ; mais conjointement avec quatre habitans qui ſont choiſis pour faire ces fonctions.

Le Bailliage de la Comté Pairie de Chaalons, dont les appellations, dans les cas de l'Edit des Préſidiaux, ſont du reſſort du Préſidial de cette Ville. On n'auroit pas beaucoup de peine de juſtifier que vers le commencement du douziéme ſiécle les grands Seigneurs du Royaume ayant établi des Juges qu'ils nommérent Gardes, & qui dans la ſuite s'appellérent Baillis, connoiſſoient ſeulement de leur Domaine & des redevances perſonnelles qui leur étoient dûës ; mais comme les hommes cherchent toûjours à étendre leur pouvoir autant qu'ils le peuvent, quand ils ne trouvent perſonne qui oſe s'oppoſer à leurs entrepriſes, ces Officiers par ſucceſſion de temps ſe ſont attribué l'adminiſtration entiere de la Juſtice, ſoutenus par l'autorité de

ceux qui les avoient établis; & se sont enfin mis en possession de rendre la justice dans les cas ordinaires. C'est ce qui a fait que les Officiers de la Justice du Bailliage du Comté de Chaalons ont enlevé aux Echevins de la même Ville la connoissance des affaires qui leur appartenoit de droit & de temps immémorial.

Cette Justice de l'Echevinage de Chaalons, qui subsiste encore aujourd'huy, est aussi ancienne que la Monarchie Françoise; Elle est composée d'un Prévôt, sept Echevins, un Procureur Fiscal, & un Greffier. Ces Officiers prennent tous des provisions de l'Evêque avec cette différence, qu'il appartient à l'Evêque de nommer le Prevôt, le Procureur Fiscal & le Greffier; Mais quand il vient à vacquer un Echevin soit par mort ou par démission, ceux qui survivent ou qui restent ont droit d'en choisir un autre, ainsi qu'ils l'ont toûjours fait; Ils le présentent ensuite à l'Evêque, qui luy donne des provisions & reçoit son serment, ce qu'il ne peut refuser pourvû qu'il soit demeurant dans son ban, & qu'il n'y ait point de defaut notable en sa personne, *Nisi patiatur notabilem defectum in suâ personâ*; termes d'un titre de 1288. dont nous allons parler. Il faut que ce defaut soit considérable pour pouvoir être refusé, autrement ce droit d'élection

d'Election seroit illusoire. Ces Echevins sont encore en possession immémorialle de ne point prendre de provisions des nouveaux Evêques, non plus que les Officiers Royaux du nouveau Roy; mais au contraire c'est le Doyen des Echevins, qu'on nomme ordinairement premier Echevin, qui à la tête des autres Echevins ses confreres reçoit le serment du nouvel Evêque à son arrivée à Chaalons, à la requisition des Lieutenant, Gouverneurs & Gens du Conseil de la Ville. La forme de ce serment est que le Prélat met la main *ad pectus*, promet & jure en parole de Prélat de tenir & garder, faire tenir & garder par ses gens, Officiers & Fermiers les droits, franchises, libertés, privileges & prérogatives de la Ville, & des Bourgeois & Citoyens d'icelle, de n'exiger ou lever, ni souffrir que par ses gens, Officiers ou Fermiers, il soit exigé ou levé sur lesdits Bourgeois ou Citoyens aucune redevance ou servitude réelle ou personnelle, & qu'il gardera & défendra par tout où il appartiendra à l'encontre de toutes personnes quelconques, lesdits Bourgeois & Citoyens de toutes exactions, violences, oppressions & nouvelletés, & les entretiendra en leurs franchises & libertés en la forme & maniere qu'ils sont alors.

Ces Echevins connoissoient seuls de tous

cas Civils, perſonnels, réels, Criminels, & de Police entre toutes ſortes de perſonnes, à l'exception de ceux du Domaine de l'Evêché. Ils ont été en cette poſſeſſion juſqu'à ce qu'ils y furent troublés par Jean I. de ce nom, dit de Château-vilain, ſoixante & ſixiéme Evêque de Chaalons, mort en 1314. qui ayant intenté pluſieurs procès aux Echevins ſur le fait de leur Juriſdiction, ils furent terminés pour la plus grande partie à leur avantage, par cette fameuſe Sentence arbitrale du mois de Juin 1288. confirmée par pluſieurs Arrêts du Parlement; il eſt porté que la poſſeſſion des Echevins étoit de temps immemorial; Mais cet Evêque qui eut auſſi dans ſon temps d'autres affaires à démêler avec ſon Chapitre, bien qu'il eût ratifié cette Sentence arbitrale, attaqua de nouveau ces Officiers quelques années après: les habitans de Chaalons, qui avoient interêt que cette Juriſdiction fut maintenuë, achetérent la paix, & donnérent à leur Evêque deux mille livres, ſomme conſidérable en ce temps-là, qui fut employée à l'augmentation des bâtimens du Palais Epiſcopal, afin qu'il confirmât de nouveau les Echevins dans leurs droits. Cela eſt juſtifié par pluſieurs titres, que Côme Clauſſe quatre-vingt-cinquiéme Evêque de Chaalons fit compulſer. Les Officiers du Bailliage n'ont pas néan-

moins laiſſé de continuer leurs entrepriſes ſur l'Echevinage ; ils ſe ſont même emparés de la Juriſdiction ſur les Arts & Métiers, qui eſt ſans contredit une partie des plus importantes & des plus eſſentielles de la Police.

Le Bailliage de la Comté & Pairie de Vertus eſt auſſi du reſſort du Préſidial de Chaalons dans les deux cas de l'Edit des Préſidiaux. Les Officiers de ce Bailliage ne connoiſſent pas des cas Royaux, qui ſont portés au Bailliage Royal de Chaalons.

Dans le Bailliage Royal de Chaumont ſe trouve le Duché Pairie de Montmorency, & le Bailliage de la Principauté de Joinville.

Il y a dans la ville de Rethel, dite à préſent Mazarin, un Siége Ducal, dont les appellations reſſortiſſent nuëment au Parlement de Paris.

Après avoir parlé de tous ces Tribunaux de Juſtice, il ſemble qu'il ſoit à propos de parler des Siéges des Eaux & Forêts, Grueries, Juſtices Conſulaires, Hôtels des Monnoyes, & Juriſdictions des Maires & Echevins des Villes.

Il y a en Champagne un Grand Maître des Eaux & Forêts, créé par Edit de l'année 1689.

Les Maîtriſes particulieres de la Province ſont: Troyes, Reims, Chaumont, Vitry,

Saint-Dizier, Waſſy, Sainte-Manehould, Sezanne, & Sedan.

Il y a quatre Juriſdictions Conſulaires, qui ſont Reims, Troyes, Chaalons, & Langres. Et deux Hôtels des Monnoyes, qui ſont Troyes & Reims; la Lettre de Reims eſt S. celle de Troyes eſt V.

### *Autres Juſtices de la Province.*

Le Conſeil de Ville de Langres a une Juriſdiction Militaire, qu'il exerce par ſes Capitaines au nombre de ſept, tant au civil qu'au criminel, dans un Auditoire bâti au-deſſus d'une des portes de la Ville; Ils connoiſſent de tous les délits & cas commis ſur les remparts; dedans & dehors les chemins couverts & glacis, aux portes & aux gardes ordinaires & extraordinaires. Ces Capitaines ſont des Bourgeois qui doivent être changés tous les mois.

Le Conſeil de Ville de Chaalons prétend avoir une juriſdiction à peu près ſemblable; mais ils y ont été quelquefois troublés par les Officiers du Bailliage & Siége Préſidial, & par ceux de l'Echevinage.

# CHAPITRE CINQUIE'ME.

## *Des Finances, du Commerce, & des Manufactures de la Province.*

QUOY-QUE le terroir de la partie de cette Province où sont ses plaines, soit très-sec & très-stérile, & qu'il ne produise que du seigle, de l'avoine & du bled noir appellé sarrasin ; que le principal commerce de toute la Province ne consiste qu'en ces sortes de grains, & en quelque quantité de froment dans les meilleures contrées, que souvent ces grains demeurent sans debit & soient à vil prix ; & en vins, qui sont à la vérité les meilleurs du monde, particulierement dans les Elections de Reims & d'Epernay, mais qui se recüeillent très-rarement en abondance, & sont quelquefois plus à charge qu'ils ne rapportent de profit aux propriétaires, à cause des grandes dépenses qu'il faut y faire dans les mauvaises années de

même que dans les bonnes ; Cette Province n'a pas laissé de fournir toûjours à l'Etat des sommes très-considérables, & elle a supporté des impositions qui l'ont renduë très-pauvre & dont elle aura grand' peine à se relever. Il seroit inutile de les rapporter ; ainsi nous passerons sous silence ces objets de douleur, pour remarquer que la Généralité est composée de douze Elections ; sçavoir, Troyes, Reims, Chaalons, Langres, Chaumont, Rethel, Vitry, Bar sur Aube, Eparnay, Sezanne, Sainte-Manehould, & Joinville, dont nous parlerons dans la suite.

Les revenus du Roy dans la Province consistent en ses Domaines, les Gabelles, Traites-Foraines, & autres droits des Cinq Grosses Fermes & Aides, de chacun desquels nous ferons un détail particulier.

## *DOMAINES.*

LEs Domaines du Roy dans la Généralité & Intendance de Champagne, consistent en huit Châtellenies principales, qui sont Vitry, Saint-Dizier, Sainte-Manehould, Chaumont en Bassigny, Troyes, Eparnay, Sezanne, & Mouzon, desquelles dépendoient du temps des Comtes de Champagne environ douze cens Terres & Seigneuries, qui doivent encore en dépendre aujourd'huy ; sçavoir,

Du Château de Vitry plus de deux cens.
Du Château de Saint-Dizier plus de cent cinquante.
Du Château de Sainte-Manehould plus de deux cens.
De la Tour de Chaumont plus de quatre cens.
De la Tour de Troyes plus de deux cens.
Du Château d'Eparnay plus de deux cens.
Du Château de Sezanne plus de cent.
Et du Château de Mouzon plus de cent.

Les premieres aliénations ont été faites en exécution de l'Edit du Roy François I. du premier Février 1536.

En 1560. le Roy Charles IX. donna à la Reine Marie Stuart, veuve du Roy François II. pour son doüaire les Domaines de Champagne qui n'avoient point été engagés par les Rois François I. & Henry II. Après la mort de cette Princesse les Domaines dont elle joüissoit & tous les autres, ont été vendus en vertu des Edits des Rois Henry III. des mois de Mars 1581. 1582. & Octobre 1584. & du Roy Loüis XIII. du mois de Mars 1619.

Dans le temps des aliénations de ces Domaines, il en avoit été réservé quelques-uns pour l'acquit & le payement des Charges locales; mais ils ont été depuis aliénés comme les autres en conséquence de la Décla-

ration du mois de Décembre 1643. & depuis revendus en exécution des Edits des mois de Décembre 1652. & Août 1657.

Nous commencerons à parler des Domaines engagés par ceux de la Châtellenie de Vitry, dont les Finances & prix des engagemens, suivant les contrats & quittances, montent à 65528. livres 10. sols.

Les Domaines aliénés de la Châtellenie de Saint-Dizier, suivant les contrats & quittances, montent à 144837. livres 12. sols.

Les Finances & prix des engagemens des Domaines de la Châtellenie de Sainte-Manehould aliénés suivant les contrats & quittances, montent à 77298. livres 13. sols.

Les Domaines engagés dans la Châtellenie de Chaumont en Bassigny & Prevôtés en dépendantes, montent à 302427. livres 3. sols, suivant les contrats & quittances des aliénations.

Les Finances & prix des engagemens de tous les Domaines de la Châtellenie de Troyes, suivant les contrats & quittances, montent à 101380. livres 5. sols, non compris les Mairies Royales, qui sont au nombre de cent deux.

Les Terres de Bar sur Seine, Pont & Nogent sur Seine, Saint-Florentin & Servy le Châtel faisoient autrefois partie du Domaine de Troyes.

En l'année 1435. le 21. Septembre le Roy Charles VII. démembra du Domaine de Troyes, le Comté de Bar sur Seine, & le ceda par le septiéme article du Traité d'Arras, à Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, à charge de le tenir en foy & hommage de la Couronne à titre de Pairie & sous le ressort du Parlement de Paris ; depuis ce temps ce Comté est demeuré uni au Duché de Bourgogne.

Pont & Nogent sur Seine ont été séparés du Domaine de Troyes par le Roy Charles VI. qui le ceda par Traité du 19. Juin 1404. à Charles Roy de Navarre, pour l'indemniser à cause des prétentions qu'il avoit sur le Comté de Champagne, du chef de Jeanne de France sa mere, fille de Loüis Hutin, & petite-fille de Jeanne de Navarre, Comtesse de Champagne ; Pour tenir ces Terres de Pont & Nogent avec celles de Beaufort, Saint-Florentin, Eury le Châtel, & autres à luy cedées par le Roy Charles VI. sous le titre de Duché de Nemours. Le Roy Loüis XII. par autre Traité du 19. Novembre 1507. donna toutes ces Terres à Gaston de Foix, en échange de la Vicomté de Narbonne. Le Roy Loüis XIII. ayant racheté en 1623. les Terres de Pont & Nogent sur Seine du Duc de Nemours, les réünit à la Couronne par Lettres Patentes du 17. Janvier

1629. elles ont été enſuite engagées pour la ſomme de 63800. livres, par contrat du 12. Septembre 1630.

Ce ſeroit un détail trop long & trop ennuyeux que celuy des Domaines engagés, en quoy ils conſiſtent, & du prix de leur engagement; il ſuffit de dire en général que le prix de toutes ces aliénations a monté à la ſomme de 691476. livres 4. ſols 1. den.

Outre ces Domaines il y a auſſi quantité de Greffes aliénés dans la Généralité, autres que ceux du Bureau des Finances, des Elections & des Greniers à Sel; mais il n'eſt pas facile d'eſtimer au juſte le revenu de ces Greffes, qui eſt plus ou moins fort ſuivant que les Juriſdictions ont plus ou moins d'affaires: comme auſſi de faire état des finances & prix des engagemens de ces Greffes, d'autant que les Engagiſtes ont depuis les premieres ventes qui leur ont été faites, payé diverſes taxes pour les augmentations de Gages & de Droits qui leur ont été accordés.

*Domaines Reünis.*

Ces Domaines dont joüiſſent les Fermiers du Roy en vertu des baux qui leur ont été faits, ſont les Domaines de Vermandois, dans leſquels ſont compris les Droits Domaniaux que Sa Majeſté poſſede dans les Villes de Chaalons, Reims, Rethel; les Domaines

du Roy dans les Villes de Vitry, Sainte-Manehould, Bar ſur Aube, Langres & Troyes, avec les Controlles des Exploits & Greffes d'affirmations dans les Elections de Chaalons, Reims, Rethel, Eparnay, Sezanne, Vitry, Bar ſur Aube, Langres Chaumont & Troyes.

*Bois & Forêts.*

Comme les Forêts & Bois appartenans au Roy dans cette Province y ſont encore une autre partie de ſon Domaine, il eſt bon d'ajoûter icy que ces Bois & Forêts y compris ceux de Mouzon ſont de trente mille arpens par chacun an. Le total du produit & revenu de tous ces Bois par année commune, y compris ceux de Mouzon & les Droits de grurie & grairie d'Eparnay, montent à 38640. livres, ſur laquelle ſomme ſont à déduire les frais, gages & droits de chauffage des Officiers & autres Charges aſſignées ſur ces Bois, qui montent par chacune année de 16. à 17. mille livres, de ſorte qu'il revient au Roy de net par chacun an du produit de ces bois, 20. à 22. mille livres.

*Charges des Domaines de Champagne.*

Les fiefs & aumônes aſſignées ſur tous les Domaines tant engagés que réünis montent à 2153. livres 17. ſols 11. deniers.

Les Gages d'Officiers pour deux quartiers, à 1382. livres 7. ſols 7. deniers.

Les frais de Juſtice à 2800. livres.

### *Gabelles, Traites-Foraines, & Cinq Groſſes Fermes.*

On joint enſemble tous ces droits, parce qu'ils compoſent la même Ferme & ſont régis enſemble par trois Directeurs, qui ſont nommés de Chaalons, de Troyes, & de Sedan, qui ont chacun leur département ſéparé.

Dans la Direction de Chaalons il y a neuf Greniers à Sel; ſçavoir, Chaalons, Reims, Eparnay, & Sezanne, qui ſont de vente volontaire; & cinq d'impôt, qui ſont Sainte-Manehould, Vitry, Saint-Dizier, Joinville, & Château-Portien, dont la vente monte à environ 556. muids.

Il y a dans la même Direction trente-huit Bureaux tant généraux que particuliers pour les Traites-Foraines; Il y a deux Bureaux & neuf entrepôts pour le Tabac, dont le produit eſt d'environ ſoixante & dix mille livres par année commune.

Dans la Direction de Troyes il y a neuf Greniers à Sel & deux Chambres; ſçavoir, Troyes, Nogent, Bar ſur Aube, Arcies ſur Aube, Montmorency, & Muſſy l'Evêque, qui ſont de vente volontaire; Ceux d'impôt ſont Langres, Chaumont & Monſaugeon.

Les deux Chambres à Sel dépendantes de Troyes érigées en Greniers, ſont Villemaure & Villacerf.

Le total de la vente de tous ces Greniers eſt par an d'environ trois cens ſoixante & neuf muids, à raiſon de quarante-huit minots pour chacun muid, chaque minot peſant cent livres.

Dans la Direction de Sedan il y a quatre Greniers à Sel, dans leſquels le Sel ſe vend à bon marché ; ſçavoir, à Rethel, où le Sel ſe vend deux ſols ſix deniers la livre ; à Mezieres deux ſols un denier, à Donchery deux ſols trois deniers ; tout ce Sel eſt blanc pour éviter les fraudes.

A Rocroy le Sel n'eſt pas blanc, & vaut un ſol ſix deniers la livre ; mais lorſqu'on en veut plus de trois livres il faut en prendre un quart de minot ſur le pied de ſept livres le minot.

### *Aides.*

Comme les droits d'Aides de cette Généralité ſont compris dans le Bail général des Fermes-Unies, on ne peut fixer au juſte ce qu'ils produiſent. Le Bail y compris la Ferme du papier Timbré produiſoit au Roy 1123000. livres ; mais tous ces droits ſont augmentés conſidérablement.

*Elections de la Direction de Chaalons.*

L'Election de Chaalons commence du côté du Levant au village de Belleval proche la riviere d'Aîne, & finit au Couchant au village de Fromentieres, du côté du Midy au village de Faux ſur Coolle, & finit au Septentrion au village de Vadenay. Son étenduë du Levant au Couchant eſt de vingt-deux lieuës, & du Midy au Septentrion de neuf lieuës ; elle eſt de cent quatre-vingt-deux paroiſſes.

L'Election de Reims commence du côté du Levant proche la riviere d'Aîne au village du Mont S. Martin, & finit au Couchant à la ville de Fîmes ; elle finit du côté du Midy au village de Rilly la Montagne, & du côté du Septentrion au village de Saveuſe qui eſt proche de Sedan. Son étenduë du Levant au Couchant eſt de ſeize lieuës, & du Midy au Septentrion de vingt lieuës : elle eſt composée de trois cens ſoixante & quinze paroiſſes.

L'Election de Vitry eſt composée de cent cinquante-neuf paroiſſes.

L'Election de Sezanne s'étend ſur ſoixante & quinze paroiſſes.

L'Election d'Eparnay eſt de quatre-vingt-ſix paroiſſes. Elle eſt bornée au Levant & au Midy par l'Election de Château-Thierry qui eſt de la Généralité de Soiſſons, par l'Elec-

tion de Reims au Septentrion, & par celle de Chaalons au Couchant; elle eſt diviſée par la riviere de Marne en deux parties égales.

L'Election de Sainte-Manehould eſt à une des extrémités de la Champagne du côté de l'Orient. Sa longueur depuis le village d'Epance & la Terre de Beaulieu qui en fait partie, & qui s'étend juſqu'à Oches village voiſin des Terres de Sedan qui ſont au Septentrion, eſt de treize à quatorze lieuës; & ſa longueur depuis Sommetourbe qui eſt au Couchant juſqu'à Brieulle ſur Meuſe qui eſt au Levant, eſt inégale depuis ſix juſqu'à dix lieuës, à cauſe du Clermontois qui la coupe en pluſieurs endroits. Elle comprend cent vingt & une paroiſſes, entre leſquelles il y a dix gros Bourgs.

L'Election de Rethel eſt compoſée de deux cens vingt-ſix paroiſſes.

L'Election de Joinville eſt compoſée de cent vingt & une paroiſſes.

*Elections de la Direction de Troyes.*

L'Election de Troyes eſt bornée du côté du Midy par la Bourgogne; du côté du Septentrion par l'Election de Chaalons; du du côté du Levant par l'Election de Bar ſur Aube, & du côté du Couchant par l'Election de Sezanne & de Nogent ſur Seine. Sa figure eſt très-inégale, elle eſt compoſée de

deux cens quarante-ſept paroiſſes.

L'Election de Chaumont a la Lorraine & partie de l'Election de Langres au Levant; celle de Bar ſur Aube au Couchant, partie du Duché de Bourgogne, & une autre partie de l'Election de Langres au Midy, & partie des Elections de Bar ſur Aube & de Joinville au Septentrion. Elle peut avoir quatorze à quinze lieuës de longueur du Midy au Septentrion, & cinq à ſix de largeur du Levant au Couchant; elle eſt compoſée de cent trente-trois paroiſſes.

L'Election de Langres eſt à l'extrémité de la Champagne, a dix-huit à vingt lieuës de long du Levant au Couchant, & treize à quatorze lieuës de largeur; elle eſt compoſée de deux cens cinquante-quatre paroiſſes, trente-huit granges & cinq Abbaïes.

L'Election de Bar ſur Aube contient vingt lieuës de longueur & ſept à huit lieuës de largeur; elle a Chaumont au Levant, Troyes au Midy, Chaalons & Vertus au Couchant, Joinville & Waſſy au Septentrion. Elle eſt compoſée de cent ſoixante & dix-neuf paroiſſes.

Nous ne parlerons point des Officiers des Elections, dont le nombre a été ſouvent changé; on ſçait quelles ſont les fonctions de ces tribunaux, ainſi que des Officiers des Greniers à Sel; nous nous contenterons ſeulement

lement de marquer l'étenduë de la Juriſdiction des Officiers de ces Greniers de la Généralité dont nous avons déja parlé.

La Juriſdiction du Grenier à Sel de Chaalons s'étend outre la Ville, ſur quatre-vingt paroiſſes.

Celle de Reims s'étend outre la Ville, ſur ſix-vingt paroiſſes.

Celle de Sezanne s'étend ſur quatre-vingt & quinze paroiſſes.

Celle de Vitry outre la Ville, s'étend ſur ſoixante paroiſſes & ſept fermes.

Celle de Sainte-Manehould s'étend ſur deux cens trente & une, tant Paroiſſes que Fermes & Hameaux.

Celle de Saint-Dizier s'étend ſur cinquante-trois paroiſſes, deux forges & cinq cenſes.

Celle de Château-Portien s'étend ſur cent cinq, tant Bourgs que Villages, & quinze fermes.

Celle de Troyes s'étend outre la Ville, ſur cinquante-deux paroiſſes.

Il y a auſſi dans la Juriſdiction de ce Grenier une Chambre à Sel à Villacerf, & une autre Chambre à Ville-Noce érigée en Grenier, compoſée de trente-huit paroiſſes.

La Juriſdiction du Grenier à Sel d'Arcies ſur Aube s'étend ſur quatre-vingt-deux paroiſſes.

Celle de Beaufort dit à préſent Montmo-

tency, s'étend sur quatre-vingt-une paroisses.

Celle de Bar sur Aube s'étend sur quatre-vingt-huit paroisses; Et enfin celle de Mussy-l'Evêque, & celle de la Jurisdiction de Sedan, ausquelles nous n'ajouterons rien à ce qui a été dit cy-devant, non plus que des Officiers qui ont été créés aux Traites-Foraines & à la descente du Sel, qui apparemment seront supprimés.

## *COMMERCE ET MANUFACTURES de la Province.*

LE Commerce de cette Province consiste en général en vins & en grains de toutes sortes, toiles, étoffes de laine & de fil, bestiaux, fer, & bois; mais comme toutes les Elections de la Généralité, & même toutes les Villes & lieux principaux ne font pas même commerce, & que ces lieux en font les uns plus, les autres moins, il est à propos, pour donner sur cette matiere une connoissance exacte, de parler du Commerce de chaque Election séparément, & des lieux particuliers où il se fait, & de quelle maniere.

### *Commerce & Manufactures de la Ville de Troyes & de son Election.*

La ville de Troyes faisoit autrefois un

commerce très-considérable avec les Lorrains, les Comtois, & les Allemans; mais il est beaucoup diminué depuis les dernieres guerres: il pourra se rétablir en peu de temps si la paix continuë. Ce commerce a été si considérable dans la ville de Troyes, que plusieurs Princes étrangers n'ont point voulu d'autres cautions pour les sommes qu'on leur vouloit payer, que les Marchands de Troyes, dont le commerce étoit plus florissant qu'en aucune Ville du Royaume. Les eaux ont une propriété singuliere non seulement pour dégorger les étoffes & pour toutes les teintures de soyes, laines, fils & autres, mais encore pour la tannerie de toutes sortes de cuirs, même passez en cuirs de Hongrie.

On ne peut s'empêcher de remarquer en cet endroit, que l'une des choses qui a le plus affoibli le commerce de Troyes, ainsi que celuy des Villes de Reims, Chaalons & autres de la Province, sont les procès que les Communautés des Arts & Métiers entreprennent les unes contre les autres, les emprunts qu'elles font souvent, dont la meilleure partie est employée en buvettes, & les sommes exhorbitantes qu'elles exigent des aspirans à ces Maîtrises pour les y recevoir; les buvettes que les Jurés & les principaux Maîtres de ces Communautés exigent de ces aspirans, & celles qu'ils pratiquent sous prétexte de

visites ou de reddition de leurs comptes, ruinent la plûpart des particuliers qui les composent, & les mettent hors d'état de porter les charges publiques, lesquelles étant rejettées sur les plus riches & sur les médiocres Bourgeois, affoiblissent considérablement la fortune des premiers & causent la ruine des autres. Ainsi il seroit à desirer qu'il plût au Roy de prévenir ces désordres par des Reglemens de Police qui fussent inviolablement observés, & d'empêcher qu'à l'avenir il ne s'établisse aucune nouvelle Communauté, & que celles qui se sont établies sans Lettres Patentes, Statuts & Reglemens (lesquelles sont en grand nombre) fussent cassées; sauf à les établir dans les formes si elles étoient jugées nécessaires.

Il seroit encore nécessaire d'examiner les Statuts des Communautés qui sont établies par Lettres Patentes: parce que ceux qui ont fait dresser ces Statuts, y ont fait entrer des articles impossibles dans l'exécution.

Les prairies bonnes & agréables qui sont autour de Troyes & en plusieurs Paroisses de son Election, sont fort propres à nourrir plus grande quantité de bestiaux qu'il n'en est besoin pour le païs. Les terres produisent toutes sortes de grains, vins, fruits, noix, légumes & toutes les choses nécessaires pour la vie; mais depuis l'interruption du com-

merce de cette Ville, les habitans des Villages circonvoiſins n'ayant plus le débit de leurs denrées, ſont obligés d'en mener une partie à Méry & à Nogent ſur Seine, à Vitry, & ailleurs où les Rivieres ſont navigables.

Le commerce des Toiles eſt toûjours très-conſidérable dans Troyes, où il y a Manufacture de Toiles de lin, chanvre, cotton, de futaines & bazins. Il y a au moins ſix cens ouvriers qui travaillent à ces ſortes d'ouvrages. Ce commerce eſt encore augmenté depuis les dernieres guerres, parce qu'il n'en eſt point ou peu entré des païs étrangers. Les mêmes eaux qui ſont ſi propres pour les teintures, ſont auſſi merveilleuſes pour le blanchiſſage des toiles que les Marchands de Troyes achetent de toutes parts pour les y faire blanchir dans les belles & agréables prairies de cette Ville, qui ſont arroſées d'une très-grande quantité de canaux de la riviere de Seine, qui ſervent non ſeulement à les blanchir, mais encore à blanchir des futaines & bazins de coton, de lin & de chanvre, que les Marchands de Troyes font enſuite mener à Paris, Lyon, Roüen, Reims, & autres grandes Villes du Royaume, même en Lorraine & en Allemagne; les Marchands de ces grandes Villes viennent ſouvent les acheter juſqu'à Troyes.

Ces mêmes eaux ſervent encore à blanchir

la cire, dont les ouvriers font ensuite des bougies, qui ne pouvant pas être consommées dans le païs, sont transportées ailleurs; de sorte qu'on ne peut rien desirer à cet égard qu'un grand nombre d'ouvriers comme il y en avoit cy-devant, pour travailler à ces Manufactures, & pour employer les lins & chanvres qui croissent en abondance tant aux environs de Troyes, que dans toute l'étenduë de son Election. C'est cette Manufacture particulierement à laquelle les femmes ont plus de part que les hommes, ce qui contribuë le plus à payer les Tailles & autres charges de l'Etat.

Il y a encore à Troyes une Manufacture de Serges drapées, dont la largeur doit être de deux tiers de l'aune de Paris. Les ouvriers employent le plus gros & le rebut des laines à faire des Droguets, qui ont une demi-aune de Paris de largeur.

On fabrique aussi des Serges dans l'Hôpital de S. Nicolas à Troyes; ce qui leur a fait donner le nom de *Serges de S. Nicolas*. Il y a dans cet Hôpital un Entrepreneur qui fait travailler un bon nombre de pauvres à la décharge des Hôpitaux, qui fabriquent aussi des Droguets de laine & fil.

On fait encore à Troyes des Satins dits façon de Turin, d'Hollande, de Bruges, & de la Chine. Il y a un débit assez considé-

rable de ces marchandiſes.

Il y a à Troyes un plus grand nombre d'Epingliers que d'autres Artiſans à proportion. Le débit qu'ils font, eſt conſidérable, auſſi bien que celuy de la chandelle, qui eſt très-blanche & excellente à cauſe de la bonne qualité des ſuifs.

Il y a peu de terres inutiles dans l'Election de Troyes ; les habitans de la campagne ſont plus laborieux que ceux des Villes. La huitiéme partie des terres eſt propre à porter du froment, dans les autres on n'y recuëille que du ſeigle & de l'avoine, même dans quelques-unes du ſarraſin ſeulement ; mais en récompenſe elles ſont bien plus aiſées à labourer que les terres qui portent du froment. Elles ſont auſſi très-propres à la nourriture des moutons & autres bêtes blanches. L'on tranſporte beaucoup de ces grains par la riviere de Seine, des endroits où elle eſt navigable, à Méry & à Nogent, & par la riviere d'Aube qui eſt navigable, à Troyes.

Il y a pluſieurs gros vignobles dans cette Election, où les vignes tiennent les trois quarts des finages, & occupent un tiers des Paroiſſes. Les vins y ſont bons, & aſſez agréables ; dont il y auroit un débit conſidérable tant à Paris qu'ailleurs, ſi les ouvriers faiſoient les tonneaux de pareille groſſeur,

à quoy il faudroit les obliger.

Il y a aussi dans l'Election de Troyes plusieurs petits vignobles dont les vins sont médiocres, avec cette différence que dans la plûpart des Paroisses du plat-païs, les vins sont petits & ne peuvent servir qu'à la nourriture de ceux qui travaillent à la campagne, & des Artisans des Villes.

Outre les bêtes blanches dont on a parlé, on nourrit encore dans l'étenduë de cette Election beaucoup de bêtes à cornes, parce que les Usages de la plûpart des Communautés consistent en pâturages & bruyeres destinées à la nourriture de ces gros bestiaux, qui contribuënt beaucoup à engraisser les terres.

### *Commerce de la Ville de Reims & de son Election.*

La Manufacture de Reims est l'une des plus considérables du Royaume; elle donne à subsister à un grand nombre de personnes qui y sont employées. Il y avoit en 1686. dix-huit cens douze métiers qui travailloient à faire des Serges razes, Cordelieres, Camelots, Bazins, Etamines, Sergettes ou Razes de Pologne, Flamelles, Crépons, Bluteaux, & autres. Toutes ces Manufactures font beaucoup dans le commerce tant pour le dedans que pour le dehors du Royaume.

Il y en a qui ſont mêlées de ſoye, comme la Dauphine à grandes rayes, les Raz de Maroc, Serges glacées, & autres. Il n'y a point de Manufactures en France, que les ouvriers de Reims ne ſçachent parfaitement bien imiter.

Le débit de ces Manufactures ſe fait dans tous les endroits du Royaume & dans tous les païs étrangers.

Le Païs de l'Election de Reims produit des grains moitié froment, moitié ſeigle, & peu d'avoine & d'autres grains. La plus grande partie ſe conſomme dans le païs, & le reſte eſt vendu dans la Vallée de Bourg, le Vallage & à Rocroy.

A l'égard des Vins, les meilleurs ſe tranſportent à Paris & dans les païs étrangers, ce qui fait environ le tiers; l'autre tiers ſe débite ſur la frontiere, qui eſt le médiocre; & le dernier tiers, qui eſt le moindre, ſe conſomme dans le païs. Les vignes de cette Election ſont de peu de revenu, parce qu'elles produiſent peu de vin : il eſt certain que depuis quinze ans bien loin d'avoir rapporté quelque profit aux propriétaires, elles leur ont été beaucoup à charge.

Il y a peu d'endroits dans l'Election de Reims, où l'on faſſe engrais & nourriture conſidérable de beſtiaux. Il y a ſeulement quelques Villages ſur la riviere d'Aîne où il y

a beaucoup de vaches, & quelques Villages en Champagne où les Laboureurs engraissent quelques vieux bœufs & vaches. Tous ces bestiaux se consomment dans le païs aussi bien que les moutons, qui y sont à présent en très-petite quantité, quoy-que d'un goût très-excellent.

### *Commerce de l'Election de Chaalons.*

La ville de Chaalons a été autrefois passablement riche & fort peuplée, mais à présent elle ne l'est plus, parce que les meilleures familles se sont de temps en temps établies à Paris & ailleurs, & qu'y ayant autrefois un grand nombre de gens de la Religion P. R. qui étoient pour la plûpart riches & accommodés, presque toutes ces familles sont allées s'établir ailleurs ; ce qui joint aux grandes charges que cette Ville a portées pendant les trois dernieres guerres, & aux fréquens & presque continuels passages des troupes, & aux garnisons dont elle a été chargée même pendant la paix depuis vingt-cinq ans, a causé la désertion d'un grand nombre de ses habitans, & la pauvreté des autres.

Cette Ville faisoit autrefois un commerce de bled assez considérable, outre les autres que nous avons marqués ; mais depuis la construction du Canal de Briarre ce com-

merce eſt extrêmement diminué. Le commerce de Serges qu'on faiſoit autrefois, a commencé de diminuer conſidérablement dès le temps d'une émotion populaire qui arriva en l'année 1658. au ſujet d'un nouvel impôt qu'on vouloit établir ſur cette ſorte de Manufacture ; & il eſt difficile de le rétablir, parce qu'il y a un très-petit nombre de perſonnes riches & accommodées, capables d'aider à ſoutenir cette ſorte de Manufacture, & pour d'autres raiſons, dont le détail ne ſert de rien par rapport au ſujet de cet ouvrage. Il y a cependant quelques Manufactures de Razes & autres Etoffes de laine, & quelques Marchands de grains, mais en très-petit nombre ; la plûpart de ces Marchands de grains n'étant que ſimples Commiſſionnaires & Facteurs des Marchands de Paris.

A l'égard des Manufactures de Serges Razes, qui ont toûjours porté & portent encore le nom de *Razes de Chaalons*, elles ſe font par les Maîtres Sergers Raziers, qui ſont au nombre d'environ cinquante au plus, la plûpart deſquels ſont peu accommodés, & qui n'ont pas en tout plus de cent cinquante Métiers battans. Ils fabriquent outre les Razes, des Eſpagnolettes & Pinchinats ; cette Manufacture eſt tres-bonne, mais elle a beaucoup diminué, parce qu'il n'y a pré-

que plus de débit, qui se faisoit aux Marchands des villes de Lyon & de Troyes. Cette Manufacture peut se rétablir par le soulagement des charges publiques, dont cette Ville a été plus fatiguée qu'aucune de la Province.

Il y avoit encore à Chaalons la Manufacture des sieurs Daras qui sont morts, elle est fort diminuée : leurs enfans, qui font encore travailler, pourroient la rétablir. Les Etoffes de cette Manufacture sont encore d'une excellente qualité.

*Commerce de la Ville de Vitry & de son Election.*

La Ville de Vitry fait un très-grand commerce de grains ; le Païs qui l'environne en produit abondamment, & ces grains se rassemblent dans la Ville, où il y a quantité de Marchands qui en font trafic, & qui les achetent des autres bourgeois & des laboureurs de la campagne, & même des Lorrains. Il y a de toutes especes de grains dans cette Election & particulierement des fromens & des avoines en abondance, dont les Marchands font des Magazins pour les envoyer ensuite à Paris dans de grands bateaux sur la riviere de Marne, proche laquelle cette Ville est située ; l'avantage de ce commerce n'est pas seulement pour la ville de Paris, il est encore d'une si grande étenduë qu'il

se répand généralement sur toutes sortes de personnes du païs, en ce que les Ecclésiastiques, les Nobles, Officiers & bourgeois, dont le revenu le plus ordinaire est en grains, en trouvent facilement le débit, & ils employent l'argent comptant qu'ils en retirent à faire travailler beaucoup d'ouvriers qu'ils n'employeroient pas sans ce secours. Ceux d'entre les Marchands qui sont exacts & assidus à faire ce commerce, y trouvent en peu de temps l'établissement de leur famille.

### *Commerce de Sainte-Manehould.*

Le terroir de la ville & païs de Sainte-Manehould contient en soy des bois, des vignes & des étangs; c'est un Païs de labourage, où les terres sont bonnes & fertiles, & produisent toutes sortes de grains, qui se portent sur la Meuse pour fournir les Magasins du Roy pendant la guerre; mais pendant la paix on en a peu de débit, si ce n'est que les passages soient ouverts pour Liége & pour les païs qui sont au-dessous; il s'en débite aussi à Reims & à Chaalons, mais comme la voiture coute beaucoup pour les conduire en ces lieux, le profit en est moindre.

Il y a à Sainte-Manehould quelques ouvriers qui travaillent en Serges, qu'ils débitent à Reims & à Chaalons.

Il y a dans ce païs une forêt nommée Ar-

gonne, qui produit toutes sortes de bois de chauffage pour le païs, & qui fournit les villes de Reims & de Chaalons.

On trouve aussi aux environs de Sainte-Manehould des Verreries, & des Forges où il se façonne toutes sortes de fers.

On tire aussi du Merrain du Verdunois & de la Lorraine, dont on fait des tonneaux tant à Sainte-Manehould qu'aux lieux circonvoisins, que l'on vend aux Vignerons des Montagnes & de la riviere de Marne.

Les Jardins y sont fréquens; ils sont remplis d'arbres fruitiers : mais les fruits n'y sont pas des meilleurs.

Les pâturages y sont beaux & en grand nombre : les plus considérables sont ceux qui bordent l'Aîne & la Meuse; il n'y a pas de bétail à proportion. il en manque en bien des lieux, soit par la pauvreté des habitans, soit à cause des gros droits de tirages, couges & autres que les Seigneurs levent sur les habitans.

On a cy-devant trouvé en terre dans le voisinage de Grandpré une mine d'argent; mais ceux qui y ont travaillé ont prétendu que la dépense étoit plus grande que le profit qu'on en tireroit. C'est à Fleurant proche Sainte-Manehould qu'on fait les bouteilles de verre, dont on se sert à présent pour soûtirer les fins vins de Champagne.

### *Commerce de Rethel & de ſon Election.*

La ville de Rethel ou Mazarin & le païs de ſon Election, doit être partagé en trois, par rapport à la différence de l'agriculture & du caractere des eſprits. La Champagne compoſe la partie principale de cette Election; les terres paroiſſent aſſez ingrates par les grains qu'on en recueïlle, qui ſont en très-petite quantité & ſeulement du ſeigle; mais les habitans engraiſſent des bœufs avec des pains d'huile de navette, qu'ils recueïllent ſur leurs terres, qui leur rapportent un profit raiſonnable. Il n'y a néanmoins aucunes graſſes pâtures ſur leur terroir, & ils ne peuvent nourrir d'autres beſtiaux que des brebis & des moutons. Les habitans y ſont très-laborieux & vivent de peu.

Tous les Villages du Vallage qui ſont ſitués ſur la riviere d'Aîne, ſont aſſez conſidérables par le grand nombre des habitans qui y demeurent; les terres y ſont bonnes & ne portent que du froment. Il y a quantité de prairies, qui ſeroient propres à faire des haras pour les chevaux, s'il y avoit des étalons qui fuſſent de bonne taille: les chevaux qui ſeroient nourris dans ces prairies, ſeroient meilleurs que ceux que l'on tire de Flandre, & ils ſeroient plus robuſtes pour le travail.

Le long de cette Riviere il y a des vignes, mais le vin en est petit ; ainsi le principal commerce est en grains qu'on débite sur les frontieres, & en bestiaux dont ils tirent des profits considérables en beurres, fromages, & en laines.

La troisiéme partie de cette Election est sur la frontiere, dont les habitans sont plus propres à la guerre qu'au travail ; ils s'y occupent néanmoins dans les bois & forges, dont le païs est composé ; les terres y portent du seigle & du froment. Il y a beaucoup de carrieres, des mines propres à faire du fer, & beaucoup de forêts : ce qui compose la plus grande partie du terrain qu'occupe ce canton, & qui forme le principal revenu des habitans.

Il y a à Rethel une Manufacture établie en conformité de celle de Reims, & on y fait des Etoffes de même qualité ; mais le mélange que les ouvriers font des laines communes avec les fines, en diminuë considérablement le prix & la qualité ; le débit s'en fait sur les lieux & à Reims.

Il y a à Donchery, Election de Rethel, une Manufacture de Serges peu considérable.

On fait à Mezieres, Election de Rethel, des Serges façon de Londres, de Berry, & des Serges drapées ; les Marchands les débitent

tent ſur les lieux & aux foires de Reims.

Il y a au Village de Perthes proche de Rethel pluſieurs ouvriers qui font des Etamines blanches qui ſe débitent à Reims.

*Commerce d'Eparnay & de ſon Election.*

Le principal commerce de l'Election d'Eparnay eſt celuy du vin. Les grains qu'on y recuëille peuvent à peine ſuffire pour la nourriture des habitans.

On tire de la Brie de l'avoine & du bois que les Marchands envoyent de Dormans à Paris.

Les Vins de cette Election tiennent ſans contredit le premier rang entre les Vins de Champagne, & particulierement ceux de la vallée de Pierry, & ceux de la côte d'Ay & d'Hautvilliers. Il s'en tranſporte à Paris, en Flandre, en Hollande & en Angleterre, & il en paſſe juſqu'en Piémont & en Pologne.

On ne ſçauroit s'empêcher de remarquer en cet endroit qu'étant impoſſible de diſputer à ces Vins leur excellence par rapport au goût, ceux qui ont interêt au débit des Vins de Bourgogne, ont affecté de publier que ceux de Champagne cauſoient la goute: ce qui de notorieté publique eſt contraire à la vérité, n'y ayant que très-peu de perſonnes malades de cette maladie dans toute l'étenduë de cette Election, bien-que ſes ha-

bitans ſoient un peu trop attachés à boire du vin de leur païs avec excès.

On nourrit peu de beſtiaux dans l'étenduë de cette Election.

*Commerce de Langres & de ſon Election.*

Le commerce de cette Election eſt en bleds & en vins, qui y croiſſent aſſez abondamment. Les bleds paſſent en Suiſſe & en Bourgogne.

Il y a à Langres une petite Manufacture de gros Draps & de Serges drapées d'une aune de Paris de largeur, & de Droguets de laine & fil de demi-aune de largeur. Cette Manufacture n'a augmenté ni diminué depuis pluſieurs années. Le débit des Etoffes qui s'y fabriquent, ſe fait ſur les lieux, en Lorraine & en Franche-Comté ; & même ces ouvriers tirent des Etoffes des Manufactures voiſines qui ſont dans quelques lieux de cette Election, ſans quoy celles de leur fabrique ne ſuffiroient pas pour faire ce commerce. Il y a auſſi à Langres un grand nombre d'excellens ouvriers en Coutellerie.

*Commerce de Chaumont & de ſon Election.*

Le commerce de Chaumont & de ſon Election eſt en grains, & principalement en froment & méteil, qu'ils appellent dans le païs *Conſeigle* ; il y croît auſſi des Vins, mais la

plus grande partie ſe conſomme dans le païs, & ſont très-médiocres.

Il y a à Chaumont deux Manufactures d'Etoffes.

La premiere eſt de gros Draps & Serges drapées d'une aune de Paris de largeur.

La ſeconde eſt de Droguets de laine & fil de demi-aune de Paris de largeur, & autres Etoffes qui ſe font par les Maîtres Tiſſerands en toile. Le débit de ces Droguets, qui ſont excellens, & autres Etoffes ſe fait tant en Lorraine qu'en Franche-Comté. Il y a auſſi un grand nombre d'ouvriers qui font des Bas, dont le commerce eſt conſidérable; & un commerce de Pelleterie, dont les Gands ſont eſtimés.

### *Commerce de Bar ſur Aube & de ſon Election.*

Les Vins de Bar ſur Aube ont de la réputation, & en effet ils peuvent paſſer pour bons; outre ce commerce on y fait encore celuy de Grains de toutes ſortes. Il y a des endroits dans cette Election qui ſont ſi remplis de vignes, que les terres labourables de ces terroirs ne produiſent pas aſſez de grains pour la nourriture de leurs habitans. Ces terroirs ſont Bar ſur Aube, Muſſy, Eſſoye, & Gié.

L'engrais des beſtiaux n'eſt d'aucune con-

ſidération dans cette Election.

On a depuis quelques années établi à Bar ſur Aube un commerce de Bois, quelques Marchands s'étant aviſés de jetter ſur la Riviere des bois à bâtons perdus juſqu'à Marſilly.

Il y avoit cy-devant à Bar ſur Aube une Manufacture de gros Draps & Serges drapées, mais à préſent elle eſt preſque tombée ; on peut la rétablir.

*Commerce de Joinville & de ſon Election.*

Le commerce y eſt peu conſidérable, parce que les voitures coutent beaucoup ; mais il ſeroit facile de procurer un avantage conſidérable à cette Election, en rendant la Riviere de Marne navigable depuis Joinville juſqu'à S. Dizier, où elle commence à porter bateaux. Les habitans de Joinville prétendent que la dépenſe ne monteroit pas à 30000. l.

Il y a à Joinville une petite Manufacture de Droguets.

Il y a à Waſſy une Manufacture pareille & qui eſt ſur le même pied que celle de Joinville.

Le païs de Joinville eſt rempli de vignes.

*Commerce de Sezanne & de ſon Election.*

Le commerce de Sezanne & de ſon Election conſiſte principalement en celuy des vins

& des grains qui se fait tant du côté de la Champagne, que de Paris. Il consiste encore en bois du côté de la Brie, qu'on fait descendre par la Seine à Paris.

Les terres qui sont auprès de la ville de Sezanne du côté de la Champagne, & celles des Villages de ce côté-là, sont legeres, & pour peu qu'on y foüille, on trouve de la craye : ce qui les rend moins fertiles. Celle du côté de la Brie est plus grasse, & par conséquent elle produit plus abondamment, avec cette différence néanmoins pour cette terre de Brie, que celle qui avoisine la ville de Sezanne est moins fructueuse; elle est appellée *Brie Poüilleuse*, soit par rapport à sa secheresse ; soit, comme d'autres le prétendent, par rapport aux remises de gibier dont elle est peuplée, & ils font dériver ce terme de *Populea*. Au lieu que celle qui est en pleine Brie, est beaucoup plus féconde. On recuëille néanmoins en tous ces endroits de la Brie en moindre ou plus grande abondance, selon la situation des terres, du froment, méteil, avoine, & peu de seigle : des fruits, entre lesquels il y a des pommes & des poires, dont ceux d'entre les habitans qui n'ont point de vignes, font du cidre.

La côte du vignoble de Sezanne s'étend dans son Election en croissant du Levant au Couchant, & retourne derriere la

Ville au Midy jusqu'à Fontaine-Denis. Le vin en général en est passablement bon, & il y est plus délicat ou plus grossier, selon l'aspect du Soleil & la qualité des terres qui le produisent. Le meilleur vin est celuy dont les terres sont situées vers le Midy.

Ayant remarqué cy-dessus que les terres de l'Election de Sezanne du côté de la Champagne étoient legeres, cela fait qu'elles ne produisent gueres de froment, & elles ne sont pas même propres pour en porter, si elles ne sont extrêmement engraissées par quantité de fumier. Elles portent du seigle, de l'avoine & du sarrasin, à proportion de la qualité des mêmes terres.

Il y avoit cy-devant à Sezanne & aux environs des ouvriers qui travailloient en gros Draps & Serges drapées, & autres Serges moitié fil moitié laine, d'une aune de Paris de large ; mais à présent il n'y a plus que deux ouvriers qui travaillent dans Sezanne à cette Manufacture, & il n'y a pas d'apparence qu'elle se rétablisse. On y fait seulement des Toiles & des Treillis, & le tout se consomme ordinairement sur les lieux.

Il y a à Saint-Just dans la même Election une petite Manufacture de gros Draps & Serges drapées, composée de dix Maîtres, les Etoffes qu'ils fabriquent sont de bonne qualité, & ils les débitent tant sur les lieux qu'à Troyes.

Il y a encore dans les deux Villages appellés Grandes & Petites Chapelles, dépendans de la même Election, une Manufacture de petites Serges, façon de Moüy, à laquelle la plus grande partie des habitans, quoy-que Laboureurs, travaillent ; l'usage de ces Sergettes est très-bon, & elles sont fort propres pour faire des culottes aux soldats : elles ont deux tiers d'aune de Paris de largeur. Cette Manufacture, qui est en bon état, est très-avantageuse au public ainsi qu'aux ouvriers, qui vendent ces Etoffes aussi-tôt qu'elles sont faites aux Marchands de Troyes, qui les font apprêter & les revendent ensuite tant en France, qu'en Allemagne & en Lorraine.

*Commerce de Sedan.*

La Manufacture des Draps de Sedan passe pour la plus considérable du Royaume. Elle a été établie en 1646. C'est celle qui s'est le plus soutenuë pendant la guerre, depuis qu'on a châtié avec exactitude les ouvriers qui mettoient des laines communes avec des fines.

Les Draps de Sedan sont fort estimés dans le Royaume. Ils ont pris la place des Draps d'Hollande, d'Angleterre & d'Espagne, & il est aujourd'huy difficile de distinguer les Draps d'Hollande de ceux de Sedan.

On fait aussi à Sedan des Serges façon de Londres, de Berry, Serges drapées & de deux étaints, dont ils ont le débit tant sur les lieux qu'à Troyes, Reims & autres endroits.

Il y a présentement à Sedan quarante Maîtres Drapiers, & deux cens cinquante-quatre métiers montés en Draps, & il n'y a que trente-six métiers qui travaillent en Serges, parce qu'on a reconnu que le profit étoit moindre sur la fabrique des Serges que sur celuy des Draps.

La Manufacture des Points & Dentelles de Sedan étoit d'un grand commerce dans tout le Royaume, mais depuis plus de vingt ans ils ne sont plus en usage en France, & le débit qui s'en fait dans les païs étrangers est peu considérable.

### *Autres Manufactures de la Généralité de Champagne.*

Il y a encore quelques endroits dans cette Généralité, où il y a des Manufactures de Draps, Serges & autres Etoffes; sçavoir, à Château-Portien & dans les Villages voisins environ trente-cinq Maîtres, qui font des Serges façon de Berry, & drapées, qu'ils débitent sur les lieux & à Reims.

Il y a huit Maîtres tant à Mouzon qu'à Autrecourt, qui font de semblables Etoffes;

& ces deux lieux sont très-propres pour y établir une grosse Manufacture, y ayant de beaux moulins à foulon. Les Lorrains achetent les Etoffes que l'on y fait.

Les habitans de Renvoy, Election de Reims, font une très-grande quantité de Bas communs, qu'ils débitent tant en Champagne qu'en Lorraine; On y fait aussi des Serges drapées.

Les trois quarts des habitans de Bouls, village de l'Election de Reims, sont occupés à filer des laines & à faire des Etamines blanches qu'ils débitent à Reims; ils en font par an trois à quatre mille pieces.

Il y a au village de Poy quelques Maîtres qui travaillent à des Etoffes de Draperie, ainsi qu'au village de Launoy, à Signy, Baynes, le Chêne, Betheniville, Von, Rosoy, Bericourt, Sommepy, Suippe, Ville en Tardenois, Lagery, Fimes, Dormans, Léry, Rumigny, Clavy, Poüilly, Bernicourt, & dans quelques autres Villages de Gé néralité.

# CHAPITRE SIXIE'ME.

## *Contenant les Terres Titrées & les Maisons les plus illustres de la Champagne.*

ON ne parlera point dans ce chapitre de la Souveraineté de Sedan, de la Principauté de Joinville, des Duchés-Pairies de Reims & de Langres, des Comtés-Pairies de Chaalons & de Vertus, parce qu'il en a été parlé cy-devant dans les articles qui regardent ces Villes.

### DUCHE'S.

LEs Duchés de la Province, sont le Duché de Rethel autrement dit Mazarin; c'étoit autrefois l'une des sept Comtés-Pairies de Champagne, & il a d'abord été possedé par Alberic second fils du Roy Clodion, d'où étant porté dans la Maison de Flandre par le mariage de Jeanne, fille &

unique héritiere de Jacques, Comte de Rethel, qui après la mort de son pere fut mariée à Loüis de Flandre, Comte de Nevers, fils aîné de Robert, Comte de Flandre; Il fut érigé en Pairie, en faveur de Marguerite de France, l'une des trois filles du Roy Philippe le Long, qui avoit épousé Loüis II. Comte de Flandre & de Rethel, & encore ensuite en faveur de Loüis III. son fils, Comte de Flandre, de Nevers & de Rethel: par Lettres Patentes du Roy Philippe de Valois, du 27. Aoust 1347. & cette érection a encore depuis été confirmée par Lettres Patentes du Roy Loüis XI. du 30. Juillet 1464. en faveur de Charles de Bourgogne, fils aîné de Philippe, Comte de Nevers & de Rethel; ce Comté étant depuis tombé dans la Maison de Cleves, & ensuite en celle de Gonsague, par le mariage de l'héritiere de la Maison de Cleves; il a été par Lettres Patentes du Roy Henry III. du mois de Décembre 1581. érigé en Duché, & la Baronie de Rosoy unie en faveur de Loüis ou Charles de Gonsague & de ses héritiers mâles & femelles; mais Charles de Gonsague, petit-fils de ce Loüis étant passé depuis en Italie pour y recueïllir le Duché de Mantouë, Jules, Cardinal Mazarin acheta le Duché de Rethel, & l'ayant laissé après sa mort à Armand Charles de la Porte, fils du Ma-

réchal de la Meilleraye, Grand Maître de l'Artillerie, qui avoit épousé en 1661. Hortense Manciny la plus jeune des nieces de ce Cardinal, à condition de porter le nom & les armes de Mazariny. L'érection de ce Duché a été de nouveau confirmée en faveur de ce Seigneur, mort avec le nom de Duc de Mazarin, par Lettres Patentes du mois de Décembre 1663. qui ordonne aussi que ce Duché portera désormais le nom de Mazariny au lieu de celuy de Rethelois, & même que la ville de Rethel, Capitale de ce Duché sera pareillement appellée Mazariny; cependant le nom de Rethel luy est encore demeuré dans les Commissions des Tailles & autres Ordres du Roy. Ce Duché de Rethelois est l'un des plus grands & des plus beaux du Royaume; il est composé des trois villes de Rethel, Mezieres & Donchery, qui sont autant de Prevôtés, de cinq autres Prevôtés, sçavoir, celle du Châtelle, de Bourg, d'Aumont, de Brieulle & Warcq & de la Baronie de Rosoy; toutes ces Prevôtés composent deux cens trente paroisses; le revenu est de plus de soixante mille livres.

*Principauté de Château-Portien.*

ON parle de cette Principauté immédiatement après le Duché de Rethel, parce qu'elle appartient au même Seigneur.

Cette Terre possédée par les Comtes de Champagne Rois de Navarre, ayant été portée en dot ainsi que le reste de la Champagne au Roy Philippe le Bel par Jeanne héritiere de Champagne, son épouse; ce Roy érigea cette Terre en Comté, & la donna à Gaucher de Châtillon, Connétable de France, dont l'un des héritiers l'ayant venduë à Loüis de France, Duc d'Orleans; Charles, fils de ce Duc fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, la vendit pour payer sa rançon à Antoine de Croüy, Seigneur de Rency: ce Comté fut depuis érigé en Principauté par le Roy Charles IX. au mois de Juin de l'an 1591. en faveur de Charles de Croüy & des Ducs d'Arcot jusques en 1668. qu'elle a été venduë au Duc de Mazarin, qui la possede aujourd'huy.

Le Duché de Piney est situé entre Brienne & Troyes dans une plaine bourbeuse, qui le rend inaccessible au moins dix mois de l'année, qui n'étoit qu'une Baronie, érigée depuis en Duché par Lettres Patentes du Roy Henry III. du mois de Septembre 1576. vérifiées en Parlement le 19. Septembre 1577. & depuis en Pairie de France au mois d'Octobre 1581. en faveur de François de Luxembourg & de ses enfans mâles & femelles à toûjours; il est tombé dans l'une des branches de l'illustre Maison de Mont-

Election de Troy[es]

morency, car Henry de Luxembourg, fils de François, en faveur duquel l'érection de ce Duché avoit été faite, n'ayant laissé que des filles, Marguerite-Charlotte l'une de ses filles fut mariée en premieres nôces avec L . . . d'Albert, frere du Connétable de Luynes, à la charge de porter le nom & les armes de Luxembourg; & ce Seigneur étant mort sans enfans, sa veuve épousa en secondes nôces Charles-Henry de Clermont de Tonnerre à la même condition de porter le nom & les armes de Luxembourg; de ce mariage est issuë Madeleine-Charlotte-Bonne-Thérese de Clermont mariée en 1661. à François-Henry de Montmorency, Comte de Bouteville & depuis Maréchal de France, Gouverneur de Champagne, & ensuite de Normandie, & Général des armées du Roy, à la charge de porter le nom & les armes de Luxembourg qu'il a portés jusqu'à sa mort, arrivée en Janvier 1695. & sous lequel nom il a été connu pour l'un des grands Capitaines de son siécle. Dès qu'il fut revétu du Duché de Piney, il en obtint du Roy des Lettres Patentes au mois de May 1661. de translation de ce Duché en sa personne, & de confirmation de ce Duché en Pairie; & ayant prétendu le rang devant tous les Ducs, dont les érections sont postérieures; cette prétention a fait naître au Parlement entre

luy & ces Ducs un grand procès qui n'eſt point encore jugé; mais ſur lequel eſt intervenu Arreſt le 13. Avril 1696. qui ordonne que M. de Luxembourg, fils de ce Maréchal ſera reçû à la dignité de Duc de Piney, Pair de France.

Cette branche de Luxembourg-Piney, dont eſt venu ce Duché, a poſſedé pendant pluſieurs ſiécles quantité d'autres Terres conſidérables en Champagne, & tout le monde ſçait combien eſt ancienne & illuſtre cette Maiſon de Luxembourg, qui a donné à l'Allemagne des Empereurs, des Rois à la Boheme, & à la France des Maréchaux de France & des Connétables.

Le Duché d'Aumont érigé en 1665. en faveur d'Antoine d'Aumont ſur la Terre & Marquiſat d'Iſles, ſituée à deux lieuës de Troyes, qu'il avoit achetée de Charles de Gonſague, Duc de Nevers lorſqu'il paſſa au Duché de Mantouë. Il n'y a point de Château à Iſles, mais ſeulement une ſpacieuſe motte de terre fort élevée & entourée de foſſés, où anciennement il y a eû un Château fort: la Maiſon d'Aumont originaire de Picardie a été illuſtre dès l'an 1150. qu'un Pierre d'Aumont I. de ce nom, étoit Chambellan des Rois Jean & Charles V. Il y a eû depuis Jean d'Aumont qui a été Maréchal de France, & qui mourut en Aouſt 1595. de-

Election de Troyes.

vant la ville de Compor en-Bretagne à deux lieuës de Rennes, qu'il assiegeoit pour le Roy Henry IV. Il étoit ayeul de François d'Aumont dont on vient de parler, Duc & Pair de France, Capitaine des Gardes du Corps, Gouverneur & Lieutenant pour le Roy à Paris & dans le Boulonnois; il fut fait Maréchal de France en Janvier 1651. & mourut à Paris en 1669. laissant le Duché à son fils Loüis-Marie d'Aumont, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy & Gouverneur du Boulonnois.

Election de Troyes. Le Duché de Choiseüil composé des Châtellenies de Polisi & Poliset a été érigé en Novembre 1665. en faveur de César de Choiseüil, fils du Maréchal du Plessis-Prâlin. Cette Maison reconnoît pour tige Régnier I. du nom, Baron de Choiseüil, qui est une Terre situées à trois lieuës de Chaumont, & qui est présentement possedée par M. de Nettancourt de Vaubecourt. Ce Regnier de Choiseüil vivoit au onziéme siécle, & il paroît par un titre que l'on conserve en cette Maison qu'il donna à l'Abbaïe de Molême l'Eglise de S. Gengoul qui est un Prieuré qui en dépend encore aujourd'huy. Cette Maison est des plus illustres de la Province, & elle a eû trois Maréchaux de France; le premier, Charles de Choiseüil, Marquis de Prâlin, qui fut honoré de cette dignité par le Roy Loüis

Loüis XIII, en 1619. & qui mourut le premier Février 1626. De Féry de Choiseüil son cadet, issu de César de Choiseüil, Comte du Plessis-Prâlin Duc & Pair de France, le second Maréchal de France de cette Maison, Chevalier des Ordres du Roy, & premier Gentilhomme de la Chambre de Son Altesse Royale Monseigneur Frere unique du Roy, dont il avoit été Gouverneur. Ce Maréchal s'opposa en 1651. aux entreprises de l'Archiduc Léopold d'Autriche, qui étoit entré dans le Royaume. Il secourut Guise, reprit Rethel sur les Espagnols, & gagna sur eux au mois de Décembre de la même année la fameuse bataille dite de Rethel, quoy-qu'elle ait été donnée dans les campagnes de Sommepy à quatre lieuës de Rethel; il reprit en 1653. la ville de Sainte-Manehould sous les ordres du Roy. En 1670. il accompagna Madame en Angleterre, & aprés la mort de cette Princesse il fut chargé de la procuration de Monsieur pour épouser en secondes nôces Elisabeth-Charlotte Palatine de Baviere, ce qu'il fit à Metz le 16. Décembre 1671. il mourut à Paris le 23. Décembre 1675.

Le troisiéme Maréchal de France de cette Maison est M. de Choiseüil de la branche de Francieuse, élevé à cette dignité en 1693; il a commandé les armées du Roy en Allemagne pendant les années 1696. & 1697.

Election de Troyes

Le Duché de Beaufort dit à présent Montmorency a été érigé par Lettres Patentes du Roy Henry IV. au mois de Juillet 1597. en faveur de Gabrielle d'Etrées, Marquise de Monceaux & de César de Vendôme fils naturel de ce Roy ; ce Duché ayant été vendu par M. le Duc de Vendôme en Mars 1688. à M. le Duc de Montmorency dit depuis M. de Luxembourg, il a fait changer ce nom de Beaufort, en celuy de Montmorency par Lettres Patentes du Roy Loüis XIV. du mois d'Octobre 1689.

La Maison de Montmorency étoit si considérable en France dès le temps de Clovis, que Loüis, Sire de Montmorency, compagnon des victoires de ce Prince, le fut aussi de son baptême, & c'est de-là que le Chef de cette illustre Maison a eû en France le titre de premier Baron Chrétien. Il n'y a point de Maison en France qui ait donné tant de grands Officiers de la Couronne, & entr'autres six Connétables. L'Histoire parlera éternellement des grandes victoires d'Anne de Montmorency, qui finit glorieusement sa vie à l'âge de soixante & dix-huit ans à la derniere bataille qu'il gagna dans la plaine de S. Denis en 1568. contre les Prétendus Réformés, qui y furent entierement défaits.

Election de Chaumont.

Château-Villain sur la riviere d'Anjon à trois lieuës de Clervaux, est une petite Ville

de Champagne, qui portoit titre de Comté. Le Roy Loüis XIV. l'a érigée en Duché-Pairie par Lettres Patentes du mois de May 1703. registrées en Parlement le 29. Aoust suivant, en faveur de Loüis-Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouse, Amiral de France, à qui il appartient. Il y a un beau Château & une Eglise Collégiale.

## MARQUISATS.

LE Marquisat de Chapes, qui est fort ancien, & qui appartient à M. le Duc d'Aumont dont on a parlé cy-devant. Election de Troyes.

Le Marquisat de Bonnecourt érigé en l'an . . . . en faveur de M. de Bologne Seigneur de cette Terre. Election de Langres.

Le Marquisat de Dampierre.

Le Marquisat d'Esternay appartient à Madame de Fabert, veuve du Comte de Quélus, & mere du Comte de ce nom, Maréchal de Camp des Armées du Roy. Election de Sezanne.

Le Marquisat d'Inteville érigé en 1654. en faveur de M. le Goux de la Berchere, Maître des Requêtes. Election de Bar sur Aube.

Le Marquisat de Louvois, qui est au pied de trois montagnes entre Reims & Chaalons, érigé en 1624. en faveur de M. de Conflans d'Armentieres ; il a appartenu depuis à M. le Marquis de Barbezieux, Secretaire d'Etat, fils de feu M. de Louvois, & Election d'Epernay.

petit-fils de M. le Chancelier le Tellier. Ce Marquiſat vaut vingt-ſept à vingt-huit mille livres de rente. Il y a un Château magnifique avec des foſſés revétus de pierres de taille à fond de cuve de quinze toiſes de large, & de très-beaux Jardins. Le tout eſt l'ouvrage de feu M. de Louvois.

Election de Reims. Le Marquiſat d'Oliſy appartenoit à feu M. Larcher, oncle de M. Larcher qui a été Intendant de cette Province depuis 1692. juſqu'en 1699.

Election de Troyes. Le Marquiſat de Plancy, poſſedé par Henry de Guenegaud du Pleſſis, fils du Secretaire d'Etat de ce nom, de Baronie qu'il étoit, fut érigé en Marquiſat à la paix des Pirennées.

Election de Sezanne. Le Marquiſat de Pleurs, qui appartient à M. de Pleurs, cy-devant Capitaine aux Gardes Françoiſes, fut érigé en même temps.

Election de Chaumont. Le Marquiſat de Rénel poſſedé par la Maiſon de Clermont-d'Amboiſe, l'une des plus anciennes & des plus illuſtres du Royaume. Les premiers Seigneurs de cette Terre s'appelloient Rénel, mais le dernier n'ayant laiſſé qu'une fille qui épouſa Jean Sire de Joinville, cette Terre paſſa dans cette Maiſon, & enſuite dans celle d'Amboiſe par le mariage de Marguerite de Joinville avec Hugues d'Amboiſe VII. du nom, qui fut tué à la bataille d'Azin,

court; & enfin cette Terre eſt tombée dans la Maiſon de Clermont par le mariage de Françoiſe d'Amboiſe ; ce fut ſous le regne de Charles IX. qu'elle a été érigée en Marquiſat, en faveur d'Antoine de Clermont, qui joignit à ſon nom celuy d'Amboiſe, & qui fut le premier qui prit la qualité de Marquis de Rénel ; Il deſcendoit de la Maiſon de Clermont-d'Anjou, qui a pris ſon nom d'une Terre conſidérable ſituée dans cette Province-là, qui a donné à l'Etat des Généraux d'Armées, des Gouverneurs de Provinces, des Grands Ecuyers, des Grands Pannetiers, & des Amiraux, & à l'Egliſe des Archevêques & des Cardinaux ; La Maiſon d'Amboiſe, dont cette branche a retenu le nom & les armes, eſt auſſi très-illuſtre, & elle a eû en même temps quatre Cardinaux, dont le premier, qui étoit George d'Amboiſe, Archevêque de Roüen & premier Miniſtre ſous le regne de Loüis XII. a été en France le premier Légat *à latere cum plenitudine poteſtatis.* Il y a dans le Château de Rénel une Egliſe Collégiale fondée par les anciens Seigneurs du nom de Rénel.

Le Marquiſat de Saint-Phal, qui appartient à un cadet de la Maiſon d'Auvet Deſmaretz, dont l'aîné eſt grand Fauconnier de France. Election de Troyes.

Le Marquiſat de Sillery à deux lieuës de Election de Reims.

Reims, ſur la petite riviere de Veſle, apparnoït à feu M. Brulart de Sillery, Marquis de Puiſieux, Lieutenant Général des Armées du Roy, Gouverneur d'Huningue, cy-devant Ambaſſadeur en Suiſſe.

Cette Terre relévoit autrefois du Comté de Nanteüil, mais depuis ſon érection en Marquiſat elle releve du Roy à cauſe de la Tour du Louvre à Paris.

M. de Puizieux étoit arriere-petit-fils de Nicolas Brulart de Sillery, Préſident au Parlement de Paris & Chancelier de France. Ce grand homme fut envoyé en l'année 1589. par le Roy Henry III. en qualité de ſon Ambaſſadeur en Suiſſe, où le Roy Henry IV. ſon Succeſſeur, qui connoiſſoit ſon mérite, le renvoya en la même qualité en 1595. Il le fit Préſident au Parlement en 1597. il ſe trouva en 1598. à la paix de Vervins, où il fut envoyé en qualité d'Ambaſſadeur Plénipotentiaire du même Prince. Le Roy l'envoya enſuite en Ambaſſade à Rome ; ce fut dans ce voyage qu'il conclut le mariage de Sa Majeſté avec la Princeſſe Marie de Médicis. En 1602. il fut envoyé une troiſiéme fois en Suiſſe, où il renouvella l'alliance. A ſon retour, qui fut en 1604. le Roy le fit Garde des Sceaux en titre d'office, un an après Chancelier de Navarre, & enfin Chancelier de France ; le 10. Septembre 1607. il

en fit les fonctions jusqu'en 1616. qu'il remit les Sceaux au Roy Loüis XIII. il fut obligé de les reprendre au mois de Janvier 1623. il les rendit au commencement de Janvier de l'année suivante, & s'étant retiré au Château de Sillery, il y mourut le premier Octobre de la même année. Il descendoit d'une très-ancienne & noble famille d'Artois, qui s'est renduë illustre dans la robe & dans les armes. Adam d'Héez & d'Agnes au Comté d'Artois, Chambellan du Roy Philippe I. fut le premier de sa Maison qui vint s'établir en France. Il fut de la premiere Croisade sous Godefroy de Boüillon, il revint en France après la conquête de Jérusalem. Geoffroy Brulard son fils en 1148. & en 1151. mourut en la guerre que Philippe Auguste eut contre Hugues de Bourgogne. Adam II. son fils, aussi Chambellan du Roy, fut au siége d'Avignon que tenoient les Hérétiques surnommés les Albigeois, que le Roy Loüis VIII. fit en 1124. & après la réduction de la place il fut assassiné par la fureur des Albigeois ; le Pape Honorius luy fit faire une sépulture. Cette Famille a toûjours possédé depuis ce temps-là dans le Royaume des charges considérables dans la robe & dans l'épée comme Premier Président du Parlement de Paris, Grands Maîtres de l'Artillerie, Grands Trésoriers des Ordres du Roy, &c.

Le Marquisat de Thuisy, à trois lieuës de Reims & de ce diocese, où l'on présume qu'il a été tenu un Concile en l'an 860. a été érigé en 1680. en faveur de Jérôme-Ignace de Goujon de Thuisy, Maître des Requêtes, & Sénéchal héréditaire de Reims, qui est un titre attaché à la Terre de Thuisy, & que portoit dès l'an 1171. Erard de Thuisy, Chevalier, l'un de ses ancêtres, qui fut présent à l'acquisition de la Châtellenie de Septsaux faite en cette même année par Henry Archevêque de Reims, frere du Roy Loüis le Jeune.

Feu M. de Thuisy avoit épousé en 1664. Anne-Françoise de Haussonville de Nettancourt-Vaubecourt, Dame des Baronies de Chalerange & de Pacy en Valois, fille de Nicolas Comte de Vaubecourt, Baron d'Orne & de Choiseüil, Lieutenant Général des Armées du Roy, Gouverneur de Chaalons, & de Charlotte de Vergeur de Saint-Souplet. Il a laissé pour successeur & propriétaire du Marquisat de Thuisy & de la Baronie de Chalerange, Jérôme-Joseph son fils aîné, aussi Maître des Requêtes, qui a des enfans de son mariage avec Marie-Loüise-Melanie le Févre de Caumartin ; Charles-Nicolas, Abbé de Thuisy, possede la Baronie de Pacy en Valois, échûë à Madame de Thuisy sa mere par succession suivie depuis cinq siécles

des Maiſons de Châtillon ſur Marne, de Broyes, de Lénoncourt, de Fleurigny & de Saint-Souplet; Louis-Joſeph ſon frere eſt Comte d'Autry.

Jean de Goujon, Seigneur de Vraux, fut tué en 1552. ſervant dans l'armée de France commandée par François de Lorraine, Duc d'Aumale, ſur les frontieres d'Allemagne. Jérôme ſon frere, Seigneur de Thuiſy & de Vraux, Sénéchal de Reims, biſayeul de feu M. de Thuiſy, fut Député de la Nobleſſe avec le Baron d'Apremont, pour la convocation des Etats à Blois; & Regnaud, Seigneur de Thuiſy ſon fils le fut en 1594. pour négocier la réduction de la ville de Reims à l'obéïſſance du Roy Henry IV.

Le Marquiſat de Vendeuvres érigé en 1640. ou 1647. en faveur de M. de Mégrigny, Conſeiller d'Etat, qui avoit acheté cette Terre de la Maiſon de Luxembourg, étoit auparavant une ancienne Baronie. Il y a en ce lieu un Château & une Tour qu'on dit être l'ouvrage des Wandales, peuples d'Allemagne, qui dans le cinquiéme ſiécle ſe jettérent dans les Gaules. Election de Troyes.

Le Marquiſat de Villacerf érigé en 1670. en faveur d'Edoüard Colbert, cy-devant premier Maître d'Hôtel de la Reine, & depuis Sur-Intendant des Bâtimens. Election de Troyes.

## COMTE'S.

Election de Bar sur Aube.

LE Comté d'Ambonville, qui avoit été d'abord érigé en Baronie par le Roy Henry II. en faveur d'un Seigneur de la Maison de Choiseüil, & depuis en Marquisat en 1648. en faveur d'un autre Choiseüil qui possede aujourd'huy cette Terre.

Election de Sainte-Manehould.

Le Comté d'Autry, premierement Baronie, situé sur la riviere d'Aîne, Diocese de Reims, fut érigé en 1695. en faveur de feu M. de Thuisy, Maître des Requêtes; Loüis-Joseph, l'un de ses enfans, en est à présent propriétaire.

Election de Chaalons.

Le Comté de Belleval érigé en 1676. en faveur de M. de Guerapin de Vaureal, cy-devant Capitaine aux Gardes, & à présent l'un des Lieutenans de Roy en Champagne.

Election de Langres

Le Comté de Bourlémont: on ne voit point de titre de son éréction, & il n'y a que la possession dans les actes de foy & hommage qui en ont été rendus. Il appartient à la Maison d'Anglure de Bourlémont très-ancienne & très-illustre; Elle portoit autrefois le nom de Saint-Cheron, ainsi qu'il se voit par un accord fait le 10. Mars de l'an 1195. par Marie Comtesse de Champagne, entre Angerbran Seigneur de Saint-Cheron & l'Abbé de Pontigny; ce fut par l'ancienne coûtume des Nobles de France de prendre

les noms de leurs principales Terres, que les Seigneurs de cette Maiſon prirent le nom d'Anglure, Terre en Champagne ſituée ſur la riviere d'Aube.

Le premier qui poſſeda cette Terre & qui prit le nom d'Anglure, que ſes deſcendans ont conſervé, fut Oger I. de ce nom, qui vivoit du temps de S. Loüis, & qui dans ſes expéditions d'Outre-mer fut fait priſonnier dans une bataille par Saladin Soudan d'Egypte; ce Prince ayant été informé de la bravoure qu'il avoit montrée dans le combat, le relâcha ſur ſa parole de luy payer dans un certain temps une rançon conſidérable. Mais ce Seigneur de retour n'ayant pû trouver cette ſomme, aima mieux retourner auprès de ce Prince & ſe remettre dans les fers, que de manquer à ſa parole; ce Soudan fut ſi touché de cette généroſité, qu'il le renvoya ſans rançon, il exigea ſeulement qu'à l'avenir luy & ſes deſcendans porteroient le nom de *Saladin*, en reconnoiſſance de la grace qu'il luy faiſoit.

Il y a en Champagne deux branches de cette Maiſon: celle d'Anglure-Bourlémont, dont M. de Bourlémont, Marquis de Sy, qui prend auſſi la qualité de Duc d'Atry, cy-devant l'un des Lieutenans Généraux pour le Roy en Champagne au Département de Reims; Et la ſeconde branche eſt celle de

M. d'Anglûre, Marquis de Coblans. Cette Maiſon a poſſedé en France des charges & des emplois conſidérables.

Election de Bar ſur Aube. Le Comté de Brienne qui eſt l'un des anciens Comtés-Pairies de Champagne, a été poſſedé pendant plus de ſix ſiécles par la Maiſon de Luxembourg, d'où il paſſa en celle de Loménie qui la poſſede aujourd'huy. Il y avoit autrefois pluſieurs Baronies & autres Terres conſidérables qui en dépendoient; mais qui en ont été depuis démembrées. Le Château de ce lieu étoit conſidérable dans les ſiécles paſſés; il fut aſſiégé & pris par famine, & démoli l'an 1451. & ayant été rétabli il fut encore aſſiégé pendant les guerres civiles.

Election de Chaumont. Le Comté de Château-Vilain qui appartenoit autrefois à des Seigneurs du même nom, l'un deſquels fut avec le Roy S. Loüis dans le voyage de la Terre Sainte, où il perdit la vûë. Des Seigneurs de cette Maiſon il eſt venu enſuite dans la Maiſon de la Baume, depuis en celle de Courtalin, de-là en celle de l'Hôpital de la branche de Vitry; les créanciers du Duc de ce nom, l'ont vendu neuf cens mille livres au feu Comte de Morſtein, cy-devant Grand Tréſorier de Pologne, dont le fils, appellé le Comte de Château-Vilain, qui l'a poſſedé après la mort de ſon pere, a été tué dans Namur en 1695.

Election de Sainte-Manehould. Le Comté de Clermont en Argonne, il

y a des titres anciens qui justifient que ce Comté étoit une Terre & Seigneurie particuliere, mouvante de la Couronne, & ressortissante au Parlement de Paris; mais cette Terre ayant été long-temps possédée par les Ducs de Lorraine qui y avoient bâti & fortifié un Château, ils ont prétendu qu'elle faisoit partie du Duché de Bar. Le Roy Loüis XIII. & le feu Roy Loüis le Grand s'en sont mis plusieurs fois en possession depuis l'an 1633. & l'ont aussi rendu plusieurs fois au Duc de Lorraine; mais enfin ce Duc en ayant par le Traité des Pirenées cedé à la France tous les droits, ainsi que ceux qu'il prétendoit sur les Villes, Châteaux & Domaines de Dun, Jamets & Stenay, le Roy qui les avoit déja donnés à M. le Prince de Condé par Lettres Patentes du mois de Mars 1648. a trouvé bon par un des articles du même Traité, que ce Prince en fût remis en possession de même qu'il en joüissoit avant sa sortie du Royaume, avec tous les droits qui avoient été cedés par le Duc de Lorraine & en toute propriété, à l'exception des droits Régaliens de la Souveraineté & de la Jurisdiction des cas Royaux, à la charge de rendre au Roy & à ses Successeurs les foy & hommage de ces Terres & Seigneuries par un seul & même Acte, comme d'un Fief relevant de la Couronne, c'est M. le Duc fils de M. le Prince

de Condé qui possede aujourd'huy ces Terres.

Election de Sainte-Manehould.

Le Comté de Dampierre-le-Château; on ne trouve point de titre de son érection, il n'y a que la possession, dans laquelle sont depuis long-temps les Seigneurs de cette Terre, de prendre la qualité de Comte de Dampierre dans les actes de foy & hommage qu'ils en rendent au Roy; elle est possedée aujourd'huy par Henry de Valk, Comte de Dampierre, Baron de Ham, qui a servi dix-sept ans le Roy en qualité de Colonel d'un Régiment d'Infanterie; il est descendu de l'illustre Comte de Dampierre, fameux par le grand nombre de victoires qu'il a remportées sur les Turcs à la tête de l'armée de l'Empereur, dont il a été Généralissime pendant un grand nombre d'années, & à la brave conduite duquel toute la Chrétienté doit l'avantage d'avoir alors repoussé les infideles, & fait échoüer leurs ambitieux desseins. Ce grand homme mourut de la mort des Héros, ayant été tué en 1620. au siége de Presbourg, lorsqu'il appliquoit luy-même le petard à la porte de la Ville, pour tâcher de s'en rendre le maître. Le Comté de Dampierre est une Terre fort ancienne, qui a de très-belles mouvances.

Election d'Eparnay.

Le Comté de Dormans entre Eparnay & Château-Thierry tient de la Champagne & de la Brie, sur la riviere de Marne. Le feu Roy Loüis XIV. l'a érigé en Comté, en faveur

de M. de Broglio, Gouverneur d'Auvergne & Lieutenant Général de ses armées par Lettres Patentes.

Le Comté d'Etoges qui étoit une ancienne Vicomté, érigée en Comté en Septembre 1682. en faveur de Marc Antoine de Savigny, Marquis de Bellay; cette Terre est mouvante du Comté-Pairie de Vertus; elle étoit autrefois possedée par la Maison de Conflans, l'une des plus anciennes de la Champagne, & dans laquelle étoit la dignité de Maréchal héréditaire de Champagne du temps de ses Comtes. De cette Maison de Conflans, la Terre d'Etoges a passé à celle d'Anglure, par une fille d'Eustache de Conflans, qui épousa Oger d'Anglure VI. du nom, & c'est de-là qu'elle est venuë dans la Maison de Savigny par Chrétien de Savigny, Chambellan de François de Valois, Duc d'Alençon, Gouverneur de toutes ces Terres & de la ville de Chaalons pour le Roy, & Sous-Lieutenant Général en Champagne, qui épousa en 1572. Antoinette d'Anglure, fille unique & heritiere de Jacques d'Anglure, Vicomte d'Etoges, Chevalier de l'Ordre du Roy, & qui joignit par cette alliance le nom d'Anglure à celuy de Savigny, dont la Maison originaire de Lorraine, est fort illustre.

Election de Chaalons.

Le Comté de Grandpré, qui appartient à Jules de Joyeuse, cy-devant Colonel du

Election de Sainte-Manehould.

premier Régiment de Milice de Champagne, Lieutenant Général pour le Roy en Champagne au Département de Reims ; il est de cette illustre Maison des Barons, puis Vicomtes & enfin Ducs de Joyeuse, qui étoit déja considérable du temps de S. Loüis, & qui depuis ont eû parmi eux des Evêques, des Archevêques, des Cardinaux, des Gouverneurs de Provinces, des Maréchaux de France & des Amiraux. Cette Maison à l'honneur d'être alliée avec celles de Lorraine, de Savoye, & même à la Maison de Bourbon. Ce fut Loüis de Joyeuse, fils de Tanneguy de Joyeuse, qui mit la Terre de Grandpré dans sa famille, qui avec Robert de Joyeuse son cadet s'y retira le premier; & forma en Champagne la branche que l'on y voit aujourd'huy, & de laquelle étoit Jean-Armand de Joyeuse, Maréchal de France; ce Comté est l'un des sept anciens Comtés-Pairies de Champagne; il y a vingt-huit Fiefs qui en relevent, il vaut vingt mille livres de rente.

Le Comté de Joigny est l'un des anciens Comtés-Pairies de Champagne; il vaut quarante mille livres de rente, il appartenoit à feuë Madame la Duchesse de Lesdiguieres.

Election de Troyes.

Le Comté de Rosnay est aussi l'un des anciens Comtés-Pairies de Champagne, il fut érigé en Comté par Thibault, Comte de Champagne, en faveur d'Henry son frere, qui

qui mourut sans enfans, & par sa mort il fut réüni à la Champagne; Le Roy Jean l'érigea de noüveau en Comté en 1360. & après avoir été long-temps possedé par la Maison de Luxembourg, il fut en l'an 1640. vendu par les créanciers de cette Maison, à M. le Maréchal de l'Hôpital; les créanciers de ce Maréchal l'ont revendu à Madame la Princesse de Lillebonne, qui l'a donné par testament à M. le Prince de Commercy; il y a soixante Fiefs qui en relevent.

Roucy, l'une des sept anciens Comtés-Pairies de Champagne.

Cette Maison tire son origine d'Hilduin Comte de Mondidier, dont il est parlé dans une chartre de l'Abbaïe de Montieramey, l'an 948. & de ... d'Avoye son épouse, mere de Manassés mort Evêque de Troyes l'an 993. Hilduin II. du nom, Comte de Mondidier &c. fit le voyage de la Terre Sainte, avec Azo Abbé de Montierender l'an 992. Manassés son fils étoit Comte de Dammartin en Goelle l'an 1030. Cette Famille s'est depuis alliée avec les Comtes de Bar, de Bologne, de Gueldres, & avec la Maison de Montmorency. En 1200. Mathilde une de leurs filles épousa Philippe de France, Comte de Clermont, & après la mort de ce Prince, elle se maria avec Alphonse III.

Roy de Portugal l'an 1235. Ils ont aussi été alliés aux Rois de Castille, par le mariage d'Eleonor avec Ferdinand III. en l'année 1235. & depuis avec les Comtes d'Eu & de Ponthieu; & enfin Marie de Dammartin épousa en 1230. Jean Seigneur de Pierre-Pont, Comte de Roucy.

Hilduin IV. du nom, Comte d'Arcies & de Rameru, assista au Couronnement du Roy Philippe I. le 23. May 1059. jour de la Pentecôte. Il fonda l'an 1060. le Prieuré de Roucy, qu'il donna à l'Abbaïe de Mairemontier, conjointement avec Alix, Comtesse de Roucy son épouse, fille d'Ebles ou Ebal, Comte de Reims, mort environ l'an 1030. ou 1034. & de Béatrix de Bainaut, petite-fille du Roy Hugues Capet. Il laissa de ce mariage Ebles, Comte de Roucy, Félicité de Roucy qui épousa Sanche Ramire, Roy d'Aragon l'an 1085. il fut aussi bisayeul de Marguerite, qui épousa Garcias, Roy de Navarre.

Voyez Tome I. page 291.

L'Abbé Suger, dans la vie du Roy Loüis le Gros, compte Eble, Comte de Roucy au nombre des grands Barons de France. On prétend qu'Hugues, Comte de Roucy fonda l'Abbaïe de la Valleroy l'an 1147. & le Prieuré d'Evernicourt en 1154. & il mourut vers l'an 1160. il avoit épousé en secondes nôces Richilde, fille de Fréderic, Duc de Suabe, & d'Agnes,

fille de l'Empereur Henry IV. Le Comté de Roucy a appartenu par mariage à la Maison de Pierre-Pont, ensuite à celle de Roye; & il est entré par succession dans celle de la Rochefoucault qui la possede aujourd'huy. La Maison de Roucy a autrefois porté le nom de Thosny & du Bois: l'Histoire nous apprend qu'Henry, Seigneur de Thosny & du Bois, fit le voyage de la Terre Sainte avec le Roy S. Loüis l'an 1249. Que Jean son fils obtint du Roy Philippe le Bel une nouvelle chartre pour les habitans de la Ville au Bois l'an 1295. Guillaume, Seigneur du Bois, de Mante, de Thermes & de Possesse, fut fait Chevalier à Reims par le Roy Charles VIII. le 30. May 1484. jour de son Sacre, & il reprit le même jour solemnellement le nom de Roucy, qui luy fut confirmé par le jugement des Rois d'armes Montjoye & Champagne, rendu à Paris le 4. Janvier 1485. Depuis ce temps la Maison de Roucy a toûjours tenu un rang considérable dans le Royaume, & elle a bien & fidellement servi les Rois dans les armées.

Le Comté de Sezanne. Il a été parlé de ce Comté dans l'article de la Ville de ce même nom, Tome I. page 371. & il a été dit que c'est un Domaine engagé à M. le Maréchal de Fabert, & qui est présentement possedé par M. le Marquis de Beuvron, Lieutenant Géné-

ral en Normandie, à cause de Dame Angélique de Fabert son épouse.

Election de Sainte-Manehould.

Le Comté de Vaubecourt, situé entre les villes de Sainte-Manehould & de Bar, est mouvant du Duché de Bar. Il fut érigé en Comté par Lettres Patentes du Roy Loüis XIII. du 26. Avril 1635. registrées au Parlement de Metz le 26. Novembre suivant, en faveur de Jean de Nettancourt, Chevalier de ses Ordres, Maréchal de ses Camps & Armées, & son Lieutenant Général en la Ville & Comté de Verdun, Gouverneur de Chaalons, & depuis Lieutenant Général dans les Armées de Flandre & de Champagne. Cette Terre vaut sept mille livres de rente.

Vertus : Nous avons parlé de ce Comté-Pairie. Tome I. page 286.

Election de Chaumont.

Le Comté de Vignorix, qui a été autrefois possédé par des Seigneurs de ce nom, & qui étoit depuis passé dans la Maison de Quinquempois-d'Amboise, l'une des branches de celles dont nous avons parlé dans l'article du Marquisat de Rénel ; c'étoit une ancienne Baronie, qui a été érigée en Comté en 1555. en faveur d'un Seigneur de cette branche de Quinquempois-d'Amboise. Elle étoit il y a quelques années en decret sur la succession de Pierre Regnaud, Sieur d'Eslandes, Gouverneur de Treves, qui en a été dernier Seigneur.

Ville-Maur : ce Comté vaut sept mille

livres de rente aux héritiers de M. Seguier, Chancelier de France.

IL y a en Champagne plusieurs Baronies & Châtellenies considérables, dont les principales sont;

La Baronie d'Aigremont, dépendante du Duché de Langres, possédée par la Maison de Luxembourg.

La Baronie d'Anglure dans l'Election de Sezanne, qui est une des quatre anciennes Baronies mouvantes de l'Evêché de Troyes, & dont les Barons sont obligés à l'avenement de l'Evêque de le porter eux-mêmes en procession depuis l'Eglise de l'Abbaïe de Notre-Dame jusqu'à la Cathédrale.

La Baronie d'Anglure est sur la riviere d'Aube, qui se sépare en deux au-dessus du Château, & après avoir fait le tour d'un bois de haute futaye, vient ensuite se joindre aux fossés du même Château.

Oger de Saint-Cheron I. du nom, qui vivoit du temps de S. Loüis, fut le premier qui posséda la Baronie d'Anglure, qui luy fut apportée en mariage par Helvide Dame d'Anglure en 1256. & depuis toute sa postérité en a porté le nom. Cette Maison a produit des Gouverneurs de places, des Lieutenans Généraux des armées, des Chevaliers de Malte, des Evêques & des Archevêques.

Le Baron d'Anglure se qualifie premier Baron de Champagne.

La Baronie d'Arzilliers, Election de Vitry, qui appartient à M. le Duc de la Vieuville, & dont il y a vingt-six Fiefs mouvans, est l'une des plus anciennes Baronies de Champagne. Il y a dans son Château une Chapelle desservie par quatre Prêtres fondés par les Seigneurs, qui ont chacun cent cinquante livres de revenu.

La Baronie de Baye, Election de Chaalons, l'une des quatre Baronies mouvantes du Comté de Chaalons; elle est plus de Brie que de Champagne : les jardins sont charmans. S. Alpin, huitiéme Evêque de Chaalons, de la famille de Bethune, en étoit Seigneur; il y mourut en l'an 480.

La Baronie de Beaupré appartient à la Maison de Choiseüil de Beaupré.

La Baronie de Bonnet, Election de Chaumont, possedée par l'illustre Maison du Châtelet de Lorraine.

La Baronie de Blaise, qui appartient aux Comtes de Rénel.

La Baronie de Bourbonne, de l'Election de Langres, qui appartient à M. Desmaretz, cy-devant Ministre & Secretaire d'Etat, est située à dix lieuës de Chaumont & à six lieuës de Langres.

On prétend que dans l'enceinte du Château il y avoit un Temple des Payens, que

les Chrétiens renverſérent, & jettérent dans un puits les têtes de ſes Idoles qu'ils avoient briſées & caſſées, qui y ont été trouvées depuis quelques années.

Il paroît par les anciens fondemens dont il reſte des veſtiges, que Bourbonne étoit une Ville compoſée de plus de huit cens maiſons. Elle eſt ſituée dans un païs fertile en grains, en vins & en fruits. Les marchés fréquens & l'induſtrie des habitans l'enrichiſſent ; mais ſon principal tréſor ſont les Eaux Minérales chaudes & ſes bains, dont la nature, l'excellence & l'utilité ſont univerſellement connuës.

On voit dans le Château une ancienne colomne, qui a autrefois ſervi au Temple des Payens, dont nous venons de parler, & une pierre où ſont écrits ces mots : *Vorvoni thermarum deo Mammonæ Catalinius Romanus in Gallia pro ſalute Coviliæ uxoris voto erexit.* Les deux têtes trouvées dans le puits, qui ſont de marbre, répréſentent, l'une la tête d'une Déeſſe couronnée d'une branche de laurier, avec deux treſſes annelées pendantes du derriere des oreilles ſur le haut des épaules ; l'autre eſt apparemment celle de celuy qui fit ce vœu.

On tient qu'il y avoit à Bourbonne une colonie des Romains, dont on a trouvé des tombeaux dans la forêt de Coiffy, dite vul-

gairement *le Cimetiere des Sarrasins.* Le Château a été commencé à bâtir l'an 612. ou 613. par Thierry, Roy de Bourgogne, fils de Childebert, & petit-fils de la Reine Brunehauld. On appelloit autrefois Bourbonne *Vervona.*

Ce Bourg a été entierement réduit en cendres par un incendie arrivé par hazard le premier May 1717. entre huit & neuf heures du matin ; les Eglises, le Château & le Convent des Capucins n'ont pas été garantis.

La Baronie de Boursault appartient à M. le Comte Desmaretz, Grand Fauconnier de France.

La Baronie de Bussy-le-Châtel appartenoit cy-devant à la Maison de Quimquepois-d'Amboise ; mais elle a été adjugée par decret à M. le Jay, Maître des Requêtes, créancier de cette Maison.

La Baronie de Circy ou Cirey, Election de Chaumont, appartient à Florent du Châtelet, Comte de Laumont, Commandeur de l'Ordre Royal de S. Loüis, Maréchal de Camp des Armées du Roy, & Commandant pour Sa Majesté à Dunquerque. Cette Maison du Châtelet tire son origine en droite ligne de Thierry de Lorraine, premier Baron du Châtelet, qui étoit fils puîné de Mathieu II. du nom, Duc de Lorraine, avec lequel ce Baron du Châtelet ayant eû guerre, elle

fut terminée par l'entremiſe de l'Empereur & du Roy de France ; ce fut alors que ce Roy changea les armes de ce Thierry du Châtelet, & luy permit & à ſes ſucceſſeurs de porter trois fleurs de lys d'argent ſur la bande de gueules, au lieu de trois alérions d'argent que portoit & porte encore la Maiſon de Lorraine, ſans changer les ſupports ni le cimier de cette Maiſon.

La Baronie de Chaumont en Portien près de Rethel, qui appartient à la Maiſon des Ayvelles.

La Baronie de Choiſeüil dans l'Election de Langres, qui appartenoit autrefois à la Maiſon de ce nom, & depuis à Jean de Nettancourt, Comte de Vaubecourt, Gouverneur de la ville de Chaalons, Lieutenant Général des Armées du Roy & des Evêchés de Metz, Toul & Verdun. Il eſt petit-fils de Jean de Nettancourt-Vaubecourt, qui ſervit avec tant de ſuccès ſous le Roy Henry IV. & que le Roy Loüis XIII. fit Chevalier de ſes Ordres en 1633. il étoit fils de Nicolas de Nettancourt-Vaubecourt, Gouverneur de Perpignan, enſuite de Landrecy, & Lieutenant Général des Armées du Roy, qui joignit à ſon nom celuy d'Hauſſonville, qui eſt le nom d'une Baronie en Lorraine près de Nancy, qui luy fut donnée à cette condition par Jean d'Hauſſonville ſon oncle.

La Baronie de Colombey aux deux Egliſes, près Bar ſur Aube.

La Baronie de Cornay.

La Baronie d'Eſcot, dans l'Election de Chaumont, qui appartient à M. le Marquis d'Eſcot, l'un des quatre Lieutenans Généraux pour le Roy en Champagne au Département de Brie, & fils du Marquis d'Eſcot, Maréchal des Camps & Armées du Roy, qui poſſédoit la même charge de l'un de ſes Lieutenans Généraux en Champagne, allié à la Maiſon de Mailly à laquelle cette Baronie appartenoit.

La Baronie de la Fauche, dans l'Election de Chaumont, appartient à M. le Marquis de Moüy, Prince de Ligne, auquel elle eſt venuë ainſi que toutes les autres Terres qu'il poſſède en France, de M. le Marquis de Moüy; deſcendu de la Maiſon de Lorraine par les femmes,

La Baronie de la Ferté ſur Amance, Election de Langres, mouvante du Roy, appartient à M. de Choiſeüil.

La Baronie de Fouvent-le-Châtel, dans l'Election de Langres, appartient à M. de Choiſeüil, Marquis de Lanqueux, Meſtre de Camp du Régiment de Cavalerie de Bourbon; c'eſt une ancienne Baronie du Duché de Langres.

La Baronie de Grancey, dans l'Election

de Langres, appartient à M. le Comte de Médavy, petit-fils du Maréchal de Grancey.

La Baronie de Mezieres la grande Paroisse, autrement Poussé, Election de Troyes, appartient à Anne Raguier, Marquis de Poussé, qui est l'une de ces quatre Baronies, dont les Seigneurs doivent, ainsi qu'il a été dit cy-dessus, porter l'Evêque de Troyes à son entrée.

La Baronie des Moulins de Méry sur Seine, est encore une de ces quatre Baronies.

Montsusin érigé en Baronie en 1671. en faveur de François du Vouldy.

La Baronie de Rameru est depuis long-temps dans la Maison de Luxembourg.

La Baronie de Rimaucourt, est à la Maison de la branche de Bourlémont.

La Baronie de Rorté dans l'Election de Chaumont, possédée par M. des Salles, Marquis de Rorté, qui est une Maison fort ancienne & distinguée par ses alliances & par ses emplois.

La Baronie de Sene-Fontaine, dans l'Election de Chaumont, a été long-temps possédée par des Seigneurs du même nom, a depuis passé dans la Maison de Belain, l'une des plus anciennes & des plus considérables du Bassigny, ensuite en celle d'Amboise par le mariage de Jean d'Amboise avec Catherine de Saint-Belain; & enfin dans la Maison

de Choiſeüil par l'acquiſition qui en a été faite par M. le Comte de Choiſeüil, dont le petit-fils qui eſt le Marquis de Choiſeüil-Prâlin, Gouverneur de la ville de Troyes, Maréchal de Camp des Armées du Roy, & l'un de ſes Lieutenans Généraux en Champagne, la poſſede aujourd'huy.

La Baronie de Saint-Juſt, Election de Sezanne, qui appartient à Henry de Guenegaud du Preſſis, fils du Secretaire d'Etat de ce nom, qui eſt encore l'une des quatre Baronies, dont les Seigneurs ſont obligés de porter l'Evêque de Troyes à ſon entrée.

La Baronie de Sommepy, dans l'Election de Reims, a été long-temps poſſedée par la Maiſon de Luxembourg; elle a été venduë conjointement avec le Comté de Brienne à Loüis-Auguſte de Loménie, Secretaire d'Etat, elle eſt aujourd'huy poſſedée par le Comte de Brienne ſon petit-fils.

Thermes, Baronie de l'Election de Sainte-Manehould.

La Baronie de Trichâtel ou Villechâtel, dans l'Election de Langres, l'une des anciennes Baronies dépendantes du Duché de Langres, appartient à la veuve de M. du Houſſet, Chancelier de Son Alteſſe Royale M. le Duc d'Orléans, Régent.

La Baronie du Tour, Election de Reims, appartient à l'illuſtre Maiſon de Colligny,

qui descend des cadets de la premiere Maison de Bourgogne, & qui en justifie la filiation depuis Manassés I. du nom, Comte & Duc de Bourgogne qui vivoit en 888. Tout le monde sçait que cette Maison a possedé en France les premieres dignités, & qu'elle y a eû des Maréchaux de France, des Cardinaux, & sur tout Gaspard de Colligny, Amiral de France.

La Baronie de Troissy, Election d'Eparnay, appartient à Alphonse de Castille, Marquis de Chenoïse, l'un des Lieutenans pour le Roy en Champagne.

La Baronie de Vesilly, dans l'Election de Reims, possedée par Eustache de Conflans, de cette illustre Maison de Conflans, dont il a été parlé cy-dessus dans l'article du Comté d'Etoges.

La Baronie de Ville sur Tourbe, de l'Election de Sainte-Manehould, appartenoit à feu M. Jean-Armand de Joyeuse, Maréchal de France.

La Châtellenie de Dormans, dans l'Election d'Eparnay, qui étoit autrefois mouvante de Château-Thierry, releve aujourd'huy de la Tour du Louvre, appartient à M. le Comte de Broglio, le plus ancien des Lieutenans Généraux des armées du Roy, & Gouverneur d'Avesnes. Cette Terre vaut plus de vingt-quatre mille livres de rente, &

il y a un beau Château.

La Châtellenie de Gondrecourt près de Bar, est ancienne, & mouvante du Roy, à cause de son Château de Monteclair Bailliage de Chaumont.

La Châtellenie de S. Martin d'Ablois, dans l'Election d'Eparnay, qui étoit autrefois mouvante du Comté d'Eparnay, releve à présent de la Tour du Louvre.

Nous avons crû ne devoir pas oublier de parler de la terre de Chapelaines, qui doit sa naissance au hazard; il est certain qu'elle a porté le titre de Baronie, quoy-qu'il n'y ait point eû d'acte d'érection. Elle est située entre Vitry & Sezanne; George l'Argentier, natif de Troyes, fut seul adjudicataire des Fermes de France sous le Roy Henry IV. Il amassa dans cette administration des richesses immenses. Il prit plaisir à chercher le païs de toute la Champagne le moins fertile, le plus sec & le plus éloigné des eaux, pour y construire un magnifique Château, qui servît d'embellissement au païs qui luy avoit donné la naissance, pour faire voir que rien n'est impossible à l'art, & qu'il peut même souvent surpasser la nature, par un fond de richesses aussi grandes que l'étoient celles de ce Traitant. Il fit faire des chemins élevés à l'imitation de ceux des Romains, pour faciliter la voiture de tous les materiaux né-

ceſſaires, qu'il faiſoit venir de loin & à grands frais, dont il fit bâtir un magnifique Château, compoſé de quatre grands corps de logis, avec quatre gros pavillons quarrés aux quatre coins, renfermant une Cour quarrée des plus vaſtes; tous les étages de cet édifice d'une élevation extraordinaire, avec tout ce que l'architecture la plus recherchée peut inventer d'ornemens pour plaire aux yeux. Il fit venir des eaux dans ce lieu aride par des routes qu'il leur pratiqua. Il fit planter au cordeau une multitude d'arbres pour en former des avenuës à perte de vûë, & des bois entiers dont l'un eſt de ſapins. Ce Château ne tarda pas d'être conſumé par le feu du vivant & en préſence de celuy qui l'avoit fait bâtir, par un coup de tonnerre; d'autres prétendent que ce fut depuis ſa mort, par un autre accident que nous allons rapporter.

Les grandes fortunes ſe tranſmettent rarement à la poſtérité de ceux qui les ont faites, *non gaudet tertius hæres*; Le Baron de Chapelaines fils de ce Financier, trouva bientôt le moyen de diſſiper les grandes richeſſes que ſon pere luy avoit amaſſées, nonobſtant toutes les dépenſes qu'il avoit faites à ſes bâtimens; Ce fils ſe mit en tête de trouver la Pierre Philoſophale, il employa la meilleure partie de ſes biens à une recherche ſi inutile; il vendit une partie des belles Terres que

ſon pere avoit acquiſes, & comme ſi les élémens euſſent voulu concourir à la ruine de ce curieux, le grand feu qu'il avoit allumé dans ſon Château de Chapelaines, pour travailler au grand-œuvre, s'échapa, embraſa & reduiſit en cendres tout ce qui étoit de combuſtible dans ce ſuperbe édifice, à l'exception de la Chapelle qui ne fut point endommagée, de ſorte qu'il n'y reſta de tout le Château que les murailles, des reſtes d'eſcaliers de pierres de taille & des Offices ſous terre qu'on a entierement détruits; en 1696. & même on a vendu à Madame de Soudé les ſuperbes & magnifiques tombeaux ſur leſquels étoient les figures de marbre blanc de celuy qui avoit fait bâtir ce Château, & de ſon épouſe, & l'autel de marbre de cette Chapelle qui eſt très-belle, qui donne une haute idée des autres bâtimens qui ne ſubſiſtent plus. On a vû avec douleur détruire tout cet édifice, qu'on pouvoit réparer, puiſque ce qui avoit le plus coûté, ſubſiſtoit & auroit ſubſiſté en l'état qu'il étoit pendant pluſieurs ſiécles.

Outre les Maiſons dont nous avons eû occaſion de parler, il y en a encore pluſieurs en Champagne, qui méritent d'y tenir leurs places; nous les marquerons par ordre Alphabetique.

*Les*

*Les Maisons de*

BARADAT eſt originaire de Navarre, elle deſcend de Jean de Baradat, qui vivoit l'an 1495.

BEAUVEAU. Cette Maiſon tire ſon origine de la Province d'Anjou. Le premier qui fut Seigneur de Beauveau, fut Foulques décédé à Angers l'an 1000. Cette Maiſon a donné des Evêques à l'Egliſe, des Sénéchaux à la Provence, à l'Anjou & à la Lorraine, des Gouverneurs de Provinces, des Préſidens à la Chambre des Comptes, des Lieutenans Généraux aux Armées, des Chambellans à nos Rois, & des Connétables aux Royaumes de Naples & de Sicile. Réné de Beauveau ayant le plus contribué à la conquête que fit des Royaumes de Naples & de Sicile Charles, Comte d'Anjou: ce Prince le fit Connétable de ſes deux Royaumes. Jean de Beauveau II. du nom, qui vivoit ſous le regne de Charles VI. épouſa Jeanne de Tigny, duquel mariage ſont iſſus les Barons de Beauveau. Pierre de Beauveau, fils de Jean, fut Gouverneur d'Anjou & du Maine, Sénéchal d'Anjou & de Provence, Chambellan de Loüis, Roy de Naples & de Sicile, & l'exécuteur de ſon teſtament; il épouſa Jeanne de Craon, deſcenduë de l'Empereur Charlemagne, dont il eut Loüis de Beau-

veau, pere d'Iſabeau de Beauveau mariée en 1454. à Jean de Bourbon, dont eſt iſſu François de Bourbon, biſayeul du Roy Henry IV. Jean de Beauveau, oncle d'Iſabeau, fut Chambellan du Roy Loüis XII. Et ceux de cette Maiſon ont toûjours tenu un rang & des charges conſidérables dans le Royaume. Mais les derniers ayant fait profeſſion de la Religion Prétenduë Réformée, ſont ſortis du Royaume ; & il n'eſt reſté de cette Maiſon que M. le Marquis de Beauveau de Fléville, qui a été Gouverneur du Prince Electoral de Baviere.

BELLAY. Cette Maiſon eſt conſidérable non ſeulement à cauſe des grands Hommes qu'elle a donnés à la France, des grandes dignités qu'ils ont poſſedées, & des ſervices importans qu'ils ont rendus à l'Etat, mais encore par l'ancienneté de cette famille, puiſqu'elle prouve vingt-deux générations depuis Bellay I. du nom, Seigneur de Montreüil en Anjou, qui vivoit du temps du Roy Lothaire. Regnauld, Archevêque de Reims, mort en 1095. étoit de cette famille, qui outre les grands Hommes qu'elle a donnés à l'Etat, a eû auſſi des Evêques, des Archevêques & des Cardinaux.

BELLOY. Cette famille eſt originaire de Picardie. D'Enguerrand, Seigneur du Belloy, deſcendu de Gauthier, Chevalier, Seigneur

de Belloy, qui fit hommage de cette Terre en Juin 1230. Dans le dernier ſiécle Antoine de Belloy fut Capitaine des Châteaux de Vincennes & de la Baſtille. Jean de Belloy fut Chevalier de l'Ordre du Roy, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Capitaine de cent Chevaux-Legers, Gouverneur d'Abbeville, d'Ardres & de Guynes, Colonel de ſix mille Légionnaires de Picardie, qui eſt l'ayeul de M. Hercules Comte de Belloy, Marquis de Montaiguillon, Seigneur de Ville-Nôce, cy-devant Capitaine des Gardes du Corps de feu Monſieur le Duc d'Orléans, Gouverneur du Pont-Saint-Eſprit, & l'un des Lieutenans Généraux pour le Roy au Gouvernement de Champagne & Brie.

BOUCHERAT eſt une Maiſon fort ancienne dans la Champagne, qui a donné de grands Hommes à l'Egliſe & à l'Etat. M. Loüis Boucherat, cy-devant Correcteur en la Chambre des Comptes de Paris, & fils du Doyen de cette Chambre, depuis Maître des Requêtes, enſuite Conſeiller d'Etat, & enfin Chancelier & Garde des Sceaux de France, étoit de cette Maiſon.

CAUCHON, Comte de Léry, Baron de Tiernut. La Maiſon de Cauchon eſt ancienne. Remy Cauchon, qui commanda les troupes que le Roy Philippe VI. dit de Valois,

avoit ordonné à ce Gentilhomme de lever dans la Ville & le Diocese de Reims après la bataille de Crécy, eut trois fils, Jacques, Jean, & Pierre Cauchon, Docteur en Théologie, Vidame de Reims, Maître des Requêtes, élû Evêque de Beauvais en 1420. & fait Evêque de Lisieux l'an 1432. Ceux de cette Maison ont fidellement servi les Rois dans les emplois dignes de leur naissance.

LIVRON. Le premier de ce nom qui s'établit dans le Limosin il y a plus de quatre cens ans, avoit pour ancêtres des Seigneurs qui possedoient la Terre de Livron, située auprès de Valence en Dauphiné, dès que les Fiefs commencérent à devenir héréditaires aux grandes familles du Royaume. Cette Maison est alliée à un grand nombre des principales familles de France, où elle a eû des emplois considérables. Erard de Livron, Baron de Bourbonne, fut Gentilhomme ordinaire de la Chambre des Rois Charles IX. & Henry III. Chevalier de l'Ordre, Conseiller d'Etat, Capitaine de cent hommes d'armes des Ordonnances, Gouverneur de Coiffy, Grand Chambellan, Grand Maître, Chef des Finances, & premier Gentilhomme de la Chambre d'Henry Duc de Lorraine. Charles-Henry de Livron fut Gouverneur de Saverne, Conseiller d'Etat, & premier Gentilhomme de la Chambre du

Duc de Lorraine, ſon Ambaſſadeur vers l'Empereur, les Rois de France, d'Eſpagne & d'Angleterre; Colonel Général de Bataille, qui mourut Général de ſes Armées. Charles de Livron, Marquis de Bourbonne, Grand Guidon, puis Enſeigne des Gendarmes de la Reine Marie de Médicis, Commandant un Régiment d'Infanterie au ſiége de Vérüe, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances, & Gouverneur de Coiffy en 1623. Chevalier des Ordres du Roy en 1633. Gouverneur des Villes & Comtés de Montbelliard & de Rotentieu, Maréchal des Camps & Armées de Sa Majeſté, & l'un de ſes Lieutenans Généraux au Gouvernement de Champagne. Et Nicolas de Livron, Marquis de Bourbonne, Lieutenant au Gouvernement de Champagne, & Enſeigne de la Compagnie des Gendarmes Anglois.

Les tombeaux qui ſont élevés dans une Chapelle de l'Egliſe de Bourbonne, où eſt la ſépulture de ceux de cette Maiſon, en font aſſez connoître la grandeur.

Voila ce que j'ay pû trouver touchant les Maiſons illuſtres qui poſſedent préſentement les principales Terres de la Champagne. On me fera beaucoup de plaiſir de m'avertir ſi j'en ay omis quelqu'une de ce rang, & de m'envoyer des Mémoires de ce que l'on ſçaura ſur ce ſujet, afin que je puiſſe réparer ce manquement.

# CHAPITRE SEPTIE'ME.

## *PERSONNES ILLUSTRES par la ſainteté de leur vie, ou par d'autres grandes actions, qui ont pris naiſſance en Champagne.*

JE n'entreprens pas d'écrire icy la vie des Hommes illuſtres, auſquels cette Province a donné la naiſſance; je me contenteray de marquer ſeulement les noms de la plûpart d'entr'eux, je diray peu de choſe des autres; & peut-être même que j'en ay oublié quelques-uns qui mériteroient bien de tenir leur place dans ces Mémoires. On me fera plaiſir de me le faire connoître, & de me fournir en même temps des Mémoires ſur leſquels je puiſſe travailler, pour donner un abrégé de l'hiſtoire de leur vie, à moins qu'il ne plaiſe à quelque plume plus habile que la mienne de m'en épargner le ſoin.

SAINT ALPIN, huitiéme Evêque de Chaalons, dont il est parlé cy-devant, né de parens d'illustre origine ; il fut employé par S. Loup, Evêque de Troyes, dont il étoit Official, & par S. Germain d'Auxerre pour combattre l'héréfie de Pélage qui infectoit l'Angleterre dans le cinquiéme siécle. Il fut élû Evêque en 433. & il gouverna quarante-sept ans son Diocese avec toute la prudence imaginable & toute la charité d'un grand Prélat dans les temps difficiles, & dans celuy-même où Attila ravageoit les Gaules, duquel il sçut appaiser la fureur par son éloquence remplie d'un zele véritablement chrétien ; ce fut pendant son Episcopat que fut donnée cette fameuse Bataille dans les champs Catalauniques. Il mourut saintement comme il avoit vécu, environ l'an 480. au lieu même qui luy avoit donné le jour.

*Page 115, ligne 9.*

*Lisez la bataille d'Attila, Tome I. page 260.*

EDMOND AUGER de la Compagnie de Jesus, étoit natif d'un Village nommé Allemanche proche de Sezanne en Brie, au Diocese de Troyes. Il fut Prédicateur & Confesseur du Roy Henry III. & le premier que les Jesuites ayent eû en cette qualité à la Cour de France.

OLIVIER AUBERTIN, Religieux Minime de la Province de Paris, fils unique de Nicolas Aubertin & de Madeleine Baugier,

mérite d'avoir place icy ; mais ayant été mon coufin germain, ce que j'en dirois pourroit paffer pour fufpect : c'eft pourquoy je rapporteray feulement les propres termes du Nécrologue de cet ordre.

*P. Olivarius Aubertin, Catalaunenfis, nobilitate generis inter Campanos confpicuus; fpretis adulantis naturæ & fortunæ blandimentis omnibus, ordinem Minimorum fpontaneâ devotione delegit, eorumque regulæ, invito patre, qui tunc in patria primum Prætorem agebat, Nigeoni fe aftrinxit die 7. Maii anno 1662. ætatis 21. Cùm nullius è parentibus confenfu in fodalitium noftrum ingreffus effet, non eft mirum quòd à primo tyrocinio defideriis illius obftitiffent; Vota tamen quietè emifit, & ftatim à profeffione fua Philofophiæ primùm, & continenter Theologiæ curfum confecit. Sacerdotio initiatus, in patriam miffus eft, ut facrificii primitias Deo offerret, & fibi parentum amicitiam conciliaret; aft tentatum inutiliter, ideoque confeftim Parifios reverfus eft. Romam deinde profectus, in Italia parumper conftitit. Tandem redux in Provinciam Franciæ, in conventibus quorum localis conftitutus eft, regularis obfervantiæ zelo fuccenfus vixit; Niverni denique confiftens, zelo in proximum paratus, cùm fefe ad juvandos in Xenodochio infirmos expofuiffet, fæviente in illis partibus contagiofo morbo, brevi tempore*

*absumptus est. An pestis tabo mortuus, dixisse nescierim; unum dicam, conventûs nostri gaudium luctuoso hujusce Patris funere in mœrorem & tristitiam fuisse commutatum. 15. Kalendas Maii anno 1694.*

AUBERTIN, natif de Sainte-Manehould, étoit un fameux Ministre de la Religion de Calvin.

MARTIN AKAKIA de Chaalons en Champagne, Professeur en Médecine de la Faculté de Paris. Son nom étoit *Sans malice*, il le changea en Grec pour prendre celuy d'*Akakia* qu'il a transmis à ses descendans. Il avoit fait ses études sous Pierre Brissot, où il se distingua, & fut reçû Docteur de cette Faculté en l'année 1526. Il fut l'un des principaux Médecins du Roy François I. qui l'estimoit & le considéroit beaucoup. Il fut Professeur en Médecine dans l'Université de Paris en l'an 1545. il mourut l'an 1551. Il avoit épousé Marie Chauveau, dont il eut un fils qui fut aussi Professeur en Médecine, & porta le nom de *Martin Akakia* comme son pere. Ils ont l'un & l'autre composé plusieurs Traités de Médecine; ils sont tous les deux enterrés à S. Germain de l'Auxerrois.

MARTIN AKAKIA, fils de ce dernier, fut Médecin du Roy Loüis XIII. Il mourut en Savoye en 1650. a laissé plusieurs en-

ſans & entr'autres Roger Akakia qui a été Secretaire de l'Ambaſſadeur de France en Pologne ; il étoit fort adroit dans les négociations. On prétend qu'il a eû beaucoup de part aux intrigues du Comte Tekély.

GERMAIN ALART, Recollet, natif de Sezanne, après avoir été trois fois Provincial de ſon ordre ſous le regne de Loüis XIV. fut fait Evêque de Vence.

BACHELIER, natif de Reims, homme d'une piété ſans affectation, d'une auſtérité & charité ſans bornes, mort en odeur de ſainteté, dont le Pere de Bretagne, Prieur de S. Remy de Reims, a écrit la vie, qui mérite d'être lûë.

BERGER, natif de Reims, étoit d'une profonde érudition. Entr'autres ouvrages il a trés-bien écrit des chemins de l'Empire & l'Hiſtoire de la Ville de Reims.

PAUL ou NICOLAS BUCHET ou BOUCHET, Evêque & Comte de Verdun, Prince du S. Empire, nâquit au bourg de Cernay en Dormois au Dioceſe de Reims au mois de Novembre 1528. Son pere qui étoit un bon Laboureur, le fit étudier, parce qu'on luy perſuada qu'il avoit de la diſpoſition pour les ſciences ; & en effet par les talens que Dieu luy avoit donnés, ſoutenu par le crédit & les bienfaits des Princes de la Maiſon de Lorraine, il parvint à l'Epiſcopat.

Le grand Cardinal de Lorraine le fit Chanoine de Notre-Dame de Reims le 17. Avril 1565. & il l'établit premier Supérieur du Séminaire qu'il fonda à Reims en 1567. Il fut choisi pour être Précepteur des enfans du Duc de Lorraine en 1574. Il se démit de son Canonicat de Reims en 1581. Le Pape Sixte V. le nomma en 1588. pour remplir le Siége Episcopal de Verdun, vacant par le décès du Cardinal de Vaudémont. Il ne fut pas d'abord paisible possesseur de cet Evêché, parce que le Chapitre de Verdun, qui se croyoit encore en droit d'élire son Evêque, avoit élû Rambervilliers Chanoine de cette Eglise; mais nonobstant la protection de l'Empereur, la Cour de Rome soutint l'ouvrage du Pape. M. Buchet mourut le 19. Avril 1593. âgé de soixante-quatre ans cinq mois & huit jours. Son corps fut enterré dans sa Cathédrale, & son cœur fut porté dans l'Eglise de Cernay lieu de sa naissance. Rambervilliers ne luy succeda pas, mais Erric de Lorraine.

Ce Paul Buchet composa un livre Latin in quarto, rempli d'invectives contre le Roy Henry III. On ne peut que blâmer un pareil ouvrage. Il fut privé de la vûë avant sa mort, ce qui ne l'empêcha pas de prêcher la parole de Dieu. On a remarqué de M. Callou, Chanoine de Notre-Dame de Reims, fameux

Prédicateur, qui possedoit le même Canoniçat que cet Evêque, avoit été comme luy privé de la vûë pendant plusieurs années, & n'a pas discontinué de prêcher avec un zele Apostolique jusqu'à sa mort.

Il y a eû encore à peu près dans le même temps un autre Evêque de Verdun, nommé N. PSEAUME, qui étoit de Chaalons, qui avoit été Curé de la Paroisse de S. Alpin. Il assista au Concile de Trente, & s'est rendu fort recommandable à Verdun, où il est inhumé dans sa Cathédrale sous un tombeau de marbre avec son effigie à genoux.

BLONDEL, natif de Chaalons, a été fameux entre les Ministres de Calvin.

NICOLAS CAUSSIN Jesuite, Confesseur du Roy Loüis XIII. étoit né à Troyes en 1580. Il entra chez les Jesuites à l'âge de vingt-six ans; il s'acquit beaucoup de gloire étant Régent de la Rhetorique. Il s'adonna ensuite à la prédication, & composa plusieurs livres : ce qui luy donna une grande réputation, & qui contribua au choix que l'on fit de luy pour être mis auprès du Roy comme Directeur de sa conscience; mais il ne fut point agréable au Cardinal de Richelieu, parce qu'il n'approuvoit pas sa conduite, & on prétend qu'il aima mieux s'attirer la haine de ce puissant Ministre, que de s'écarter de son devoir.

Les adverſaires des Jeſuites ont ſuppoſé que ce Pere ne croyoit pas que l'attrition fût ſuffiſante pour être juſtifié, avec le Sacrement de Pénitence, & qu'il falloit néceſſairement la contrition; & que le Cardinal de Richelieu, qui ſe défioit de luy, prit cette occaſion de le faire releguer à Quinpercorentin en baſſe Bretagne; mais il n'y a pas lieu de croire qu'un Jeſuite ſe ſoit ſi fort écarté des dogmes du Concile de Trente; on peut dire au contraire à l'honneur de ce Pere, qu'il s'eſt tellement comporté dans la Cour, qu'il y a laiſſé de quoy admirer, & l'a obligée d'avoüer avec étonnement que ſon eſprit étoit d'une magnanimité toute extraordinaire, puiſqu'ayant en tête une puiſſance capable de le combler de biens ou de l'accabler en un inſtant, il n'en recherchа la faveur ni pour luy ni pour les ſiens, & il en craignit ſi peu la diſgrace, qu'il aima mieux ſouffrir tout en ſa perſonne, que de manquer au devoir d'un fidele Confeſſeur.

Il eſt entré chez les Jeſuites en 1606. & eſt mort à Paris dans la Maiſon Profeſſe le 2. Juillet 1651. ayant eû permiſſion de revenir à Paris depuis la mort de ce Cardinal.

GUILLAUME DE CHAMPAGNE, dit aux Blanches Mains, parce qu'il avoit la main fort belle, étoit fils de Thibault II. du nom, Comte de Champagne, dont nous

avons déja parlé dans la vie de ce Comte. Il eut pour mere Mahaut de Flandre, & pour frere Henry I. du nom, dit le Liberal, Comte de Champagne; Thibault le Bon Comte de Blois & de Chartres, Sénéchal de France, tous deux gendres du Roy Loüis le Jeune, & Etienne, Comte de Sancerre; & pour sœur entr'autres Alix de Champagne, troisiéme femme du Roy Loüis le Jeune. Tellement qu'il se trouva oncle maternel du Roy Philippe Auguste, qui reconnoissant son rare mérite & son génie supérieur, le choisit pour son Ministre d'Etat. Guillaume prit naissance environ l'an 1135. Il fut Chanoine de S. Quiriace de Provins, en 1164. il fut élû Evêque de Chartres; & au mois de Janvier de l'an 1169. il fut sacré Archevêque de Sens par Maurice, Evêque de Paris, ayant été élû l'année précédente. Le Pape Aléxandre III. le choisit pour son Légat, ce que plusieurs autres Papes ont encore fait depuis. L'an 1177. Guillaume de Champagne fut transféré de son Archevêché de Sens à celuy de Reims. L'an 1179. le jour de la Toussaints, il sacra dans sa Cathédrale de Reims le Roy Philippe Auguste son neveu, que le Roy Loüis le Jeune son pere avoit associé au Royaume; rien ne manqua à l'éclat de cette cérémonie que la présence du Roy son pere qui étoit malade.

Il fut fait Cardinal Prêtre du titre de sainte Sabine, par Alexandre III. au mois de Mars 1579. Pannuinus dit que ce fut par Clement III. & Ciaconus met sa création au mois de Décembre de l'an 1182. par le Pape Lucius; & enfin il fut fait Cardinal de Préneſtine par Céleſtin III. enſuite principal Miniſtre du Royaume. Il commença ſon Miniſtere par abattre certains Hérétiques appellés les Vaudois; & il en fit brûler un grand nombre dans la ville d'Arras. L'Hiſtoire dit de luy qu'il fut le fleau de tous les Hérétiques de ſon temps: digne conduite d'un grand Miniſtre & d'un grand Cardinal. Le Roy Philippe Auguſte fit ſon éloge au Pape Lucius III. du nom, dans une lettre qu'il écrivit à ce Souverain Pontife, qui ſouhaitoit de le voir à Rome, & l'avoit mandé par pluſieurs Brefs. Le Roy par cette lettre prie le Saint Pere d'agréer qu'il retienne auprès de ſoy ce fidele Miniſtre qu'il dit être l'œil de ſes conſeils, le bras droit de ſes deſſeins, & à qui il avoit confié tous ſes interêts, & un Miniſtre abſolu, & que ſans luy il ne pourroit bien faire la guerre, ni maintenir la paix; que ce Cardinal luy étoit un ami ſi fidele & un ſoulagement ſi puiſſant, qu'il conjuroit le Saint Pere de luy laiſſer par ſa bonté paternelle envers le Royaume, & par cette affection qu'il avoit eûë pour luy

en particulier. Quelque temps après la France étant en quelque tranquilité, ce Cardinal fit un voyage à Rome, où il arriva dans le temps de la mort de ce Pape; il se trouva à l'élection d'Urbain III. son Successeur. En l'an 1186. il assista à la restitution qu'Hugues II. du nom, Vidame de Chaalons fit à l'Eglise de S. Martin d'Eparnay, de la dixme de Recy. Vers la S. Jean de l'année 1190. la Régence du Royaume fut déférée à ce Cardinal, conjointement avec la Reine, mere du Roy, sœur du Régent pendant le voyage d'Outre-Mer que fit alors le Roy Philippe Auguste. L'Histoire remarque que ce grand Cardinal alla par dévotion à S. Jacques en Galice. Enfin il mourut en la ville de Laon en 1202. âgé de soixante-sept à soixante-huit ans, & fut enterré en son Eglise Cathédrale à Reims devant le grand Autel sous une tombe de pierre, dont l'inscription est effacée. La mémoire d'un si grand homme mériteroit bien que quelqu'un prît le soin de faire réparer cette inscription, dont on lisoit encore il y a quelques années ces vers.

*At tu cui major genuisse Britannia Reges,*
*Gaudet avos, Senonum quo præsule non minor Urbi*
*Nupsit honos, quam cum Senonensibus armis.*
*Fregit adepturus Tarpeiam Brennius arcem,*
*Si non exciret vigiles argenteus anser.*

*Quo*

*Quo tandem regimen Cathedræ Remensis adepto,*
*Duritiæ nomen amisit Belgica virtus,*
*Quem partu effusum gremio suscepit alendum*
*Philosophia suo, totumque Helicona propinans*
*Doctrinæ sacram patefecit pectoris aulam,*
*Excoctumque diu studii fornace, fugatâ*
*Rerum nube, dedit causas penetrare latentes.*
*Huc ades . . .*

GAUCHER DE CHATILLON, de la famille duquel nous avons parlé en un autre endroit, V. du nom, natif de Châtillon sur Marne, fils de Gaucher IV. Comte de Crecy & de Portien, aussi brave de sa personne, qu'il étoit habile dans les intrigues du Cabinet, après avoir commencé par les degrés ordinaires, & signalé sa valeur dans un grand nombre d'occasions, rendit au Roy Philippe le Bel un service important, lorsqu'Henry Comte de Bar, gendre d'Edoüard Roy d'Angleterre, étant entré en Champagne à la tête d'une puissante armée, en l'année 1297. Il la combattit en bataille rangée, & la défit entierement. Il servit aussi utilement en Flandre à la bataille de Courtray, l'an 1302. en laquelle Raoul de Clermont, Seigneur de Neesle, Connétable de France, ayant été tué, le Roy récompensa ses services par l'épée de Connétable qu'il luy fit l'honneur

de luy donner de sa main. Il gagna deux ans après la bataille de Montpuelle en 1304. sous le même Roy Philippe le Bel ; après la mort duquel il servit avec beaucoup de zele les trois fils de ce Prince, qui portérent chacun à leur tour la Couronne de France. Loüis-Hutin l'aîné d'entr'eux, après un regne de dix-huit mois, luy laissa l'administration du Royaume, pendant la grossesse de Clemence de Hongrie, qu'il avoit épousée en secondes nôces, & il le fit exécuteur de son testament. Cette Reine étant enfin accouchée d'un Prince qui fut nommé Jean, qui ne véquit que huit jours, Philippe le Long, frere de Loüis, monta sur le Thrône, qu'il laissa par sa mort à son frere Charles le Bel; le regne de ces Princes ayant été assez court, la Couronne échut à Philippe fils aîné de Charles, Comte de Valois, cousin germain de ces derniers Rois ; qui ainsi que les Rois ses prédécesseurs connoissant le rare & éclatant mérite du Connétable, le fit son premier Ministre.

La derniere bataille où il se trouva, fut celle de Mont-Cassel en Flandre, en 1329. où il combattit vaillamment, dont il retourna plein de gloire ; il mourut l'année suivante âgé de 80. ans, après avoir servi avec autant de bravoure que de fidélité, les Rois Philippe le Bel ; ses trois fils Loüis, Phi-

lippe le Long, Charles le Bel, & Philippe VI. dit de Valois. Il prenoit la qualité de Gaucher-Desiré de Châtillon, souverain Capitaine de Champagne.

NICOLAS DE CHATILLON, Seigneur de Contaut, natif de Chaalons, grand Ingenieur sous le regne du Roy Henry IV. & du Roy Loüis XIII. C'est luy qui a donné le dessein, & fait construire la place Royale & le Pont-neuf à Paris. Il mourut l'an 1616.

CHARLES DE CHOISEUIL, Marquis de Prâlin, Maréchal de France, natif de Prâlin proche de Troyes.

CESAR DE CHOISEUIL, Duc-Pair, & Maréchal de France, Gouverneur de Monsieur Frere unique du Roy &c. natif de Prâlin, près de Troyes.

NICOLAS DE CLEMENGIS, natif de Clamange, Diocese de Chaalons près de Vertus, Recteur de l'Université de Paris, Docteur de Sorbonne, Trésorier de l'Eglise de Langres, Secretaire du Pape Benoît XIII. Il a écrit touchant les Papes & les Conciles, & contre la multitude des fêtes; il fit luy même son Epitaphe en ces deux vers.

*Belga fui, Catalaunus eram, Clemangius ortu:*
*Hic humus ossa tenet, spiritus astra petit.*

JEAN BAPTISTE COLBERT, Ministre & Secretaire d'Etat, Controlleur Général

des Finances de France, ses freres & toute sa famille ont très-bien servi le Roy & l'Etat : l'histoire fait leur éloge.

CHARLES COLBERT, Marquis de Croissy, Ministre & Secretaire d'Etat, Plénipotentiaire pour la paix à Nimegue. M. le Marquis de Torcy, Ministre & Secretaire d'Etat, est le digne successeur des grandes qualités de sa famille.

N. COLBERT, Evêque de Luçon, & depuis d'Auxerre, natif de Reims, est mort en odeur de sainteté.

PIERRE COMESTOR, né en Champagne, fut un homme docte; il fut Aumônier d'Henry, cinquante-septiéme Evêque de Troyes, qui étoit de la Maison des Comtes de Champagne; Pierre Comestor étoit le fidele ami de cet Evêque, & son Conseiller, grand Théologien, sçavant en l'histoire Ecclesiastique, Doyen de Troyes & Curé d'Arbrissel; il quitta son Doyenné en 1173. & se retira en l'Abbaïe de S. Victor à Paris, où il mourut en l'an 1179. Il se trouve écrit dans le Livre des obits de saint Loup au 20. Octobre, qu'il étoit aussi Chanoine de S. Loup.

COYPEL, Habile peintre de nos jours a pris naissance en Champagne.

ROBERT D'ARBRISEL prit naissance au village d'Arbrisel qui est à deux lieuës de

Troyes vers l'Orient, de parens médiocres; il étudia en l'Université de Paris, où il prit le bonnet de Docteur en Théologie, il étoit grand Prédicateur & fort suivi. Environ l'an 1100. ou 1106. il jetta les premiers fondemens de l'Abbaïe de Fontevrault, scise dans le Diocese de Poitiers sur les frontieres de la Touraine, à trois lieuës de Saumur.

Ce Monastere a pris son nom d'une fontaine où il est assis, & d'un Gentilhomme nommé Evrault, qui étoit un grand scélérat & le chef des bandits, que Robert convertit; il demeura avec luy en ce lieu & y bâtit deux Monasteres séparés sous la regle de S. Benoît, un pour les hommes & un pour les filles. L'Abbé Suger a vû commencer cet établissement étant encore enfant, & depuis ce même Abbé dans une lettre qu'il écrivit au Pape Eugene III. marque qu'alors il y avoit en ce Monastere quatre à cinq mille Religieuses. Cette Abbaïe est Chef d'Ordre, & l'Abbesse en est Générale.

Robert fut premierement Archidiacre de Rennes, il eut mission particuliere du Pape Urbain II. pour prêcher aux peuples. Outre la regle de S. Benoît, qui est celle de cet ordre, Robert établit diverses constitutions, ce qui a été approuvé par les Bulles des Souverains Pontifes, qui ont déclaré qu'il étoit fondé sur les paroles de Jesus-Christ

crucifié parlant à sa sainte Mere & à S. Jean l'Evangéliste, lorsqu'il leur dit: *Femme, voila votre Fils; Disciple, voila votre Mere.*

Robert mourut de la mort des justes en 1117. le 22. Février au Prieuré d'Orsas du même ordre y faisant sa visite, où il fut inhumé.

Il fut grand ami de S. Bernard, qui à sa priere écrivit à l'Evêque d'Angers son Epitre 200^e. sur quelques différens survenus entre cet Evêque & l'Abbesse de Fontevrault. Pierre le Vénérable en son Epitre 17^e. du III. Livre, parle avec éloge de Robert, ainsi que Sainte-Marthe, Baronius, & autres.

GEORGE D'AMBOISE, natif de Bassigny, fut Evêque de Montauban, depuis Archevêque de Narbonne, & ensuite de Roüen, Cardinal & Légat en France du Pape Aléxandre VI. Il fut Ministre d'Etat du Roy Loüis XII. Il doit être mis au nombre des Hommes illustres. Il conseilla au Roy d'ôter les impôts que le Roy Loüis XI. avoit imposés; ce qui luy acquit la qualité de pere du Peuple, & qui a fait dire de luy à juste titre, *viditque parentem Gallia.* Il y a eû quatre Cardinaux en même temps, dans cette Maison de Rénel, qui descend en ligne masculine de la Maison de Clermont-d'Anjou.

SALADIN D'ANGLURE, natif d'Anglure.

Nous avons aussi parlé de luy, en l'article du Comté d'Etoges, page 335.

LOUIS D'ANGLURE DE BOURLEMONT, natif de Champagne, le Roy l'envoya à Rome pour exercer une charge d'Auditeur de la Rote, au commencement du Pontificat d'Alexandre VII. Il s'acquitta si bien de cet employ, que le Cardinal Antoine Barberin, qui étoit chargé à la Cour de Rome des affaires du Roy, étant venu en France, sa Majesté luy en donna la conduite en attendant l'arrivée du Duc de Crequy qu'elle envoyoit pour résider auprès du Pape en qualité d'Ambassadeur ordinaire : Mais ce Ministre s'étant retiré en Toscane, à cause de l'attentat des Corses, contre le droit des gens sur sa personne, & celle de son épouse ; Monsieur de Bourlémont eut ordre du Roy de reprendre le soin de ses affaires à Rome, jusqu'à ce qu'il plût au Pape de faire faire à sa Majesté les justes satisfactions qu'elle demandoit à sa Sainteté ; mais comme elle ne pouvoit encore se résoudre à accorder au Roy une si juste demande, sa Majesté luy ordonna de se retirer à Florence, pour y attendre ses ordres, & d'avertir auparavant les Cardinaux affectionnés à la France, & les principaux de la nation de sortir de Rome. Les affaires se disposant ensuite à un accommodement, le Roy le dé-

clara ſon Plénipotentiaire pour en traiter à Piſe avec ceux du Pape. Après quoy ce Miniſtre retourna à Rome pour l'exécution de ce Traité. Il négocia enſuite avec la Cour de Rome l'indult pour le Roy à l'effet de nommer aux Evêchés de Metz, Toul, & Verdun : ce qu'il obtint aiſément, & après la mort d'Alexandre, Clement IX. ſon ſucceſſeur luy accorda encore la nomination aux Canonicats de ces trois Evêchés. Le Duc de Créquy étant retourné à Rome, & n'y ayant demeuré que fort peu de temps, M. de Bourlémont fut de nouveau chargé des affaires, dont une des plus conſidérables fut de porter le Pape Clement IX. à accorder au Prince Dom Pedro de Portugal les diſpenſes néceſſaires pour épouſer la femme de ſon frere encore vivant & enfermé dans un lieu ſûr à cauſe de la foibleſſe de ſon eſprit. Cette affaire réüſſit au gré de la France & à la ſatisfaction du Prince de Portugal & de la Reine, qui firent l'honneur à M. de Bourlémont de le remercier de ſes bons offices par une lettre très-obligeante. Clément IX. étant mort au mois de Décembre 1669. ce Miniſtre du Roy fit la harangue accoûtumée au College des Cardinaux aſſemblés pour entrer au Conclave, & il continua enſuite de ſervir le Roy en cette qualité juſqu'à l'arrivée du Duc de Chaul-

nes, que le Roy envoyoit en Ambaſſade extraordinaire à Rome, après le départ duquel il reprit le ſoin des affaires juſqu'à l'arrivée du Duc d'Etrées, qu'il plut au Roy de le rappeller en France, où il le nomma à l'Archevêché de Bordeaux.

JEAN DE DORMANS, natif de Dormans, fils de Jean de Dormans, Procureur au Parlement de Paris, lequel portoit le nom de Dormans, bien qu'il ne fût pas Seigneur de ce lieu ni en tout ni en partie, ſuivant la pratique aſſez ordinaire en ce temps-là que ceux qui étoient nés dans un lieu, en portoient le nom quand il leur plaiſoit. Son fils fut premierement Avocat au même Parlement, où ſa doctrine & ſon mérite l'élevérent aux premieres dignités de l'Egliſe & de l'Etat; Charles, Duc de Normandie, premier Dauphin de Viennois, fils du Roy Jean, le fit premierement ſon Chancelier; & quelque temps après il luy procura l'Evêché de Beauvais. Ce Prince étant parvenu à la Couronne, après la mort du Roy Jean ſon pere, le fit Chancelier & Garde des Sceaux de France après Gilles Aiſelin de Montaigu. Le Pape Urbain V. le créa Cardinal, ſous le titre de Cardinal Prêtre des quatre Couronnés, en l'année 1368.

Ce fut luy qui baptiſa le Dauphin, depuis Roy, ſous le nom de Charles VI. en

l'Eglise de S. Paul à Paris, en présence de plusieurs Cardinaux & Evêques, au nombre desquels étoit l'Evêque de Paris. Il donna au Roy en plein Parlement sa démission de la dignité de Chancelier & Garde des Sceaux de France, sous prétexte de son grand âge; mais on reconnut assez qu'il n'en usa ainsi, que parce qu'il ne put empêcher quelques impôts que l'on vouloit mettre sur le peuple, ce qui causa la sédition des Maillotins. La harangue qu'il fit au Roy en cette occasion commençoit par ces termes: *Exaltasti me*. Le Roy mit à sa place Guillaume de Dormans son frere, qui étoit Avocat au Parlement de Paris. On lit encore dans les Registres du Parlement la démission de ce Chancelier. Gregoire XI. Pape, le fit son Légat, pour faire la paix entre le Roy Charles V. & le Roy d'Angleterre. Ce grand homme mourut le Lundi 7. Novembre 1373. son corps fut inhumé au pied du grand Autel des Chartreux de Paris, avec beaucoup de pompe par ordre du Roy, quoy-qu'il eût ordonné par son testament qu'on l'enterrât sans aucune cérémonie, & son cœur fut porté aux Célestins. Ce tombeau est une grande tombe de marbre noir, sur laquelle est sa statuë de cuivre rouge, revétuë d'habits Pontificaux, élevée d'un pied au plus. Il voulut qu'on gravât ces mots sur sa sépulture. *Ego*

*elegi sepulturam meam in Ecclesia Carthuriensium Prioratus beatæ Mariæ Vallis viridis juxta Parisios, ad quem locum & ad ipsum ordinem devotionem habeo specialem, & volo quòd corpus meum ibidem sepeliatur directè ante majus altare ejusdem Ecclesiæ, sub tumulo ibidem sumptibus meis de novo faciendo, sicut decet ad decorem loci de metallo cupreo. Tumulus sit aliquantulum elevatus quasi altitudo dimidii pedis, ut aptus sit ad flectendum genua ante altare prædictum.*

C'est luy qui a fondé le College de Beauvais à Paris le 16. May 1370. & pour ne point laisser de doute qu'il ne fût né à Dormans, il dit en parlant des Boursiers qu'il a fondés en ce College, ces mots *Sumantur de patriâ de Dormanno, ex qua nos & progenitores nostri originem traxerunt naturalem.* Il a fondé aussi un College à Dormans, pour instruire les enfans de ce lieu, & les rendre capables d'aller à Paris achever leurs études par les bourses qu'il a laissées au College de Beauvais, pour ceux qui n'ont pas le moyen de le faire sans ce secours.

GUILLAUME DE DORMANS son frere, aussi Chancelier de France après luy, né comme luy à Dormans, ne survéquit le Cardinal que de trois ans. Il est enterré proche de luy, sous une tombe platte de marbre noir, sur laquelle est sa figure en albâtre.

CLAUDE D'EPENSE, natif de Chaalons, de l'illustre famille de ce nom, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, étoit l'un des plus sçavans hommes du siécle passé. Il a donné au public grand nombre de livres de dévotion, de doctrine & sur tout de controverse, dans laquelle il excelloit; il assista comme Député à toutes les Conférences qui se firent de son temps, sur la nouvelle doctrine, par le commandement des Rois François I. à Melun, Henry II. à Bologne, François II. à Orléans & Charles IX. à Poissy. Il mourut de la pierre à Paris à l'âge de 60. ans le 5. Octobre 1571. après avoir fait quantité de legs pieux, & donné sa Bibliothéque au Cardinal de Lorraine. Il fut enterré en l'Eglise de S. Côme, derriere la chaire du Prédicateur, où se voit sa statuë, avec une Epitaphe qui marque toutes les grandes qualités & les vertus éminentes de ce célébre Docteur.

JEAN DE NETTANCOURT, Comte de Vaubecourt, Chevalier des deux Ordres du Roy, Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté, Gouverneur de Chaalons, natif de Vaubecourt. Nous avons parlé cy-devant de luy en l'article du Comté de Vaubecourt, page 340.

NICOLAS D'HAUSSONVILLE de Nettancourt, Comte de Vaubecourt, Gouver-

neur de Perpignan & de Chaalons, Lieutenant Général des Armées du Roy, auſſi natif de Vaubecourt.

FRANÇOIS-HENRY D'HAUSSONVILLE de Vaubecourt, Evêque de Montauban, Prélat illuſtre par ſa naiſſance, par ſa piété, & par ſa profonde érudition, eſt né à Chaalons.

HENRY DE LA TOUR D'AUVERGNE, Vicomte de Turenne, Maréchal des Camps & Armées du Roy, natif de Sedan. Toute la France ſçait que ce Prince eſt ſorti d'une des plus anciennes Maiſons, & alliée à tout ce qu'il y a de grand dans l'Europe, dont il étoit ſans contredit & au ſentiment même de ſes ennemis, l'un des plus grands Capitaines qu'elle ait jamais produits.

ETIENNE, natif de Chaalons; il fut premierement Moine à Clervaux, dans le temps que cette Abbaïe, ſous la diſcipline de S. Bernard, étoit la pepiniere des plus ſaints & des plus ſçavans perſonnages qui fuſſent alors en France. Le Pape Innocent II. connoiſſant le mérite extraordinaire d'Etienne, le créa Cardinal, Evêque de Préneſtine en Décembre 1140. Ce changement de condition ne changea point ſes mœurs, il fut auſſi humble lorſqu'il fut monté à cette éminente dignité, qu'il l'avoit été dans le Cloître. Chriſtophe Henriquez fait ſon éloge dans l'Hiſtoire qu'il nous

a laissée des Saints de son Ordre. Il mourut aussi saintement qu'il avoit vécu, le 13. Février 1145. un peu avant la promotion du Pape Eugene III. qui fut faite au mois de Mars. Le Martyrologe de Citeaux célébre sa mémoire le 13. Février jour de son décès.

SAINTE GERMAINE Martyre, native de Bar sur Aube, vivoit dans le cinquiéme siécle ; elle reçut la couronne du martyre par l'ordre de ce redoutable fleau de Dieu, Attila, Roy des Huns. Le corps de cette Sainte, a été mis dans une châsse de l'Eglise du Prieuré qui porte son nom, proche la ville de Bar sur Aube ; sa tête est dans un reliquaire d'argent orné à l'antique. Cette Martyre fit bâtir elle-même cette Eglise ; elle y travailloit de ses mains, & y portoit de l'eau dans des cruches. Elle y est dépeinte tenant deux cruches dans ses mains : ce qui donna un jour occasion à un soldat du Régiment de la Cardonniere, qui regardoit ce tableau, de dire fort mal à propos que c'étoit une belle yvrognesse. On dit que la fiévre luy prit presqu'aussi-tôt, & qu'en ayant été tourmenté pendant deux mois, il pria instamment & avec beaucoup de foy & d'humilité la Sainte de luy pardonner sa faute ; & que la fiévre le quitta sur le champ. L'histoire de sa vie marque que s'étant laissée tomber sur le roc en faisant son travail ordi-

naire de porter de l'eau pour l'Eglise, son visage & ses mains y furent marqués. Le lieu où l'on prétend qu'elle fut martyrisée, qui est derriere l'Eglise de S. Macrou, est un champ si stérile qu'il n'y croît rien du tout.

JEAN GERSON, natif d'un Village de ce nom, dans l'Election de Rethel, dont il prit le nom suivant la coûtume de son temps; car son véritable nom étoit Jean Charlier ou Varnier. Il vint au monde le 14. Décembre 1363. il mourut à Lyon le 17. Juillet 1429. âgé de soixante-six ans. Il eut pour Maître, Claude d'Ailly, Cardinal, Evêque de Cambray. Il étoit Docteur & Chancelier de l'Université de Paris, & grand Maître du College de Sorbonne. Ce Docteur joignoit à une très-profonde doctrine, une piété qui ne luy étoit pas inférieure. On luy donnoit le titre d'*Aigle des Doctes de la France*, qu'il servit utilement aussi-bien que l'Eglise au Concile de Constance, où il se fit admirer. Il est assez connu par les ouvrages qu'il a donnés au public.

GIRARDON, fameux Sculpteur, qui a fait la Statuë équestre de Loüis le Grand dans la Place qui porte son nom, étoit natif de Troyes. Le tombeau du Cardinal de Richelieu en Sorbonne, & celuy de M. de Louvois aux Capucines, sont aussi de sa façon.

SAINTE IBE'E, native de Grand.

IMARUS, natif de Chaalons, Moine du Prieuré de S. Martin des Champs de Paris ; fut créé Cardinal de Tuſcule par le Pape Innocent II. en l'an 1142. Il mourut quelque temps après dans l'Abbaïe de Clugny de ſon ordre.

JEAN SIRE DE JOINVILLE, natif de Joinville, vivoit du temps de S. Loüis ; il étoit un des principaux Seigneurs de ſa Cour ; il ſuivit ce Prince dans toutes ſes expéditions militaires. Il écrivoit avec autant de diſtinction qu'il ſçavoit combattre ; il nous a laiſſé l'hiſtoire de ſon temps. Ce grand Roy ſe ſervoit ſouvent de ſon miniſtere pour rendre la juſtice à ſes ſujets, comme il le dit luy-même dans ſon Hiſtoire. Nous avons parlé dans un autre endroit de la grandeur de la Maiſon, d'où étoit ſorti cet illuſtre Chevalier.

JOVINUS, Conſul Romain, natif de Reims. Nous avons parlé dans le Tome I. page 306. de cet illuſtre Gaulois.

CHARLES-FRANÇOIS DE JOYEUSE, Comte de Grandpré, Chevalier des Ordres du Roy, natif de Grandpré. Il a été parlé de cette Maiſon dans un autre endroit à l'article du Comté de Grandpré, page 335.

JEAN-ARMAND DE JOYEUSE, Gouverneur de Nancy, Lieutenant Général des Armées du Roy, mort Maréchal de France.

Le Pere Ange de Joyeuſe, Capucin, dont on a écrit la vie.

DOM

DOM JEAN-BAPTISTE MABILLON, de l'ordre de S. Benoît, de la Congrégation de S. Maur, l'un des plus habiles hommes de ſon ſiécle, honoraire de l'Académie Royale des Inſcriptions & belles Lettres, aſſez connu par ſes excellens écrits, étoit fils d'un Laboureur de Mont en Champagne, Village ſitué à une lieuë de Stenay, Dioceſe de Reims. Feu M. Colbert l'envoya aux dépens du Roy faire un voyage en Allemagne, pour y obſerver ce qu'il trouveroit de plus curieux dans les Bibliotheques. M. le Tellier, Archevêque de Reims luy a fait faire un voyage en Italie pour le même ſujet, auſſi aux dépens de Sa Majeſté; il eſt mort le 27. Décembre 1708. âgé de 76. ans dans l'Abbaïe de S. Germain des Prés.

SAINTE MACRE, native de Fîmes, renonça à l'âge de 14. ans à l'adoration des Idoles, pour embraſſer la Religion Chrétienne, malgré la rigueur des Edits de Dioclétian & de Maximian, ſous l'Empire deſquels elle vivoit. Le Gouverneur de la Gaule Belgique l'envoya prendre; & comme cette illuſtre Chrétienne refuſa conſtamment, nonobſtant les menaces & les promeſſes de ce Gouverneur, de quitter la Religion qu'elle profeſſoit; il ordonna qu'on la jettât au feu; d'où étant ſortie ſans en avoir été endommagée, il la fit attacher à un poteau, & luy fit

arracher les mamelles; après une action aussi barbare, il la fit remener en prison, en laquelle on dit qu'un Ange sous la figure d'un vieillard la vint visiter, la consoler & la remit dans l'état où elle étoit auparavant. Le Gouverneur ayant appris cette merveille, fit dépoüiller la Sainte toute nuë, & la fit étendre sur un grand brasier de feu ardent, mêlé de pots cassés rougis à ce feu: supplice qu'elle souffrit avec la patience des Martyrs de Jesus-Christ, au milieu duquel elle expira en invoquant le Nom de Jesus.

Le Martyrologe de l'Eglise de Reims en parle ainsi, & l'on célébre sa Fête le 2. Mars.

Le lieu de la sépulture de cette sainte Martyre demeura long-temps inconnu; ce ne fut que quatre ou cinq cens ans après sa mort que Lodulphe ( à ce que l'on tient ) eut une vision céleste qui le luy fit découvrir. Ses Reliques furent portées dans la Ville de sa naissance, dans une Eglise bâtie à son honneur. Il en fut fait une seconde translation le 3. Aoust 1389. l'année dixiéme du Pontificat de Clement VII. & la dixiéme du regne de Charles VI. par Richard Pique, Archevêque de Reims, dans une autre châsse que l'on laissa néanmoins dans la même Eglise; laquelle Eléonor d'Estampes de Valençay, Archevêque de Reims, fit ouvrir le 10. Juin 1643. pour en tirer plusieurs ossemens qu'il

envoya à différentes Eglises.

SAINTE MANEHOULD, & ses sœurs Sainte Ame, & Sainte Hould, filles de Sigmarc, Comte du Perthois, natives de Perthes. Elles furent toutes trois filles spirituelles de S. Alpin; leurs quatre autres sœurs consacrérent leur virginité à Dieu, sous la direction de ce grand Evêque; Sainte Manehould se retira à Bienville ou Blainville sur la riviere de Marne, où elle mena une vie angélique; elle voyoit plus particulierement sainte Ame son aînée; sainte Manehould mourut environ l'an 490. le lieu de sa sépulture fut long-temps inconnu; on a porté une partie de ses Reliques à Sainte-Manehould, ainsi que nous l'avons marqué dans l'article de cette Ville qui porte son Nom, par ordre d'Erchranraus ou Erchranrandus Evêque de Chaalons, l'an 1379. Quant à sainte Hould, ses ossemens sont dans une Abbaïe de filles de l'ordre de S. Bernard, qui porte le nom de sainte Hould, située au milieu des bois à l'entrée du Duché de Bar.

On révére encore comme un Bienheureux le Cardinal MATHIEU, natif du Diocese de Reims, de parens aussi riches que qualifiés; d'abord qu'il eut embrassé l'état Ecclésiastique, il fut pourvû de Bénéfices en l'Eglise de Laon, d'où Raoul, Archevêque de Reims qui connoissoit son mérite, le tira pour

luy donner une Prébende dans ſon Egliſe, qu'il luy remit entre les mains pour entrer dans l'ordre de Clugny, au Monaſtere de S. Martin des Champs à Paris, duquel il fut enſuite ſept ans Prieur. Maurice, Abbé de Clugny, envoya Mathieu à Rome, pour y défendre ſes interêts contre les prétentions de Ponce, qui avoit avant Maurice tenu cette Abbaïe, dans laquelle il s'efforçoit de rentrer, après en avoir donné ſa démiſſion. Honoré II. qui connut dans cette négociation le mérite de Mathieu, le rétint à Rome, le fit Cardinal & Evêque d'Albe, au mois de Décembre 1125. il l'employa depuis aux plus importantes affaires de l'Egliſe Romaine. Peu de mois après ſa promotion, il l'envoya en qualité de Légat en l'Abbaïe du Mont-Caſſin, pour y terminer les différends qui étoient entre les Religieux, à quoy il réüſſit. Il fut depuis envoyé en la même qualité en France, & il convoqua un Synode à Troyes, où on dépoſa l'Evêque de Verdun convaincu de crimes énormes. Innocent II. l'envoya auſſi en qualité de Légat en Guyenne, pour empêcher Gerard, Evêque d'Angoulême, d'entretenir plus long-temps le ſchiſme qui troubloit le repos de l'Egliſe. La derniere de ſes légations fut à Milan, où il eut S. Bernard pour collegue, & il reconcilia à l'Egliſe les Milanois qui étoient ſchiſmatiques; en s'en

retournant à Rome, il fut arrêté à Pise par une maladie dont il mourut, sur un cilice couvert de cendres, le jour de Noël 1134. Le Pape averti du décès de ce grand homme, alla aussi-tôt à Pise, où il assista à ses funerailles, & célébra la Messe dans l'Eglise de S. Friedian où son corps fut déposé.

Le Martyrologe de l'ordre de S. Benoît luy donne le titre de Bienheureux, & il en révere la mémoire ; il en parle en ces termes : *Pisis depositio beati Matthæi S. R. E. Cardinalis, Albanensis Episcopi, ordinis Cluniacensis.*

Le fameux MIGNARD qui a peint la galerie & le salon du Château de Saint-Cloud, & le dedans du Dôme du Val de Grace, ouvrages très-estimés; étoit né en Champagne.

NANTEUIL, habile Graveur, qui est enterré sous les orgres de l'Eglise de S. André des Arcs à Paris, avoit pareillement pris naissance dans la même Province.

NICOLAS PERROT d'Ablancourt, natif de ce lieu, entre Vitry & Chaalons, dont il étoit Seigneur. Ce Gentilhomme fut élevé dans l'étude des belles Lettres, qu'il cultiva avec beaucoup de soin. Il écrivoit avec une grande politesse ; & il nous a laissé d'excellentes traductions, qu'il a faites des ouvrages de divers Historiens de l'antiquité. Il fut reçû à l'Académie Fran-

çoiſe en l'année 1650. Il mourut à Vitry en l'année 1664. Il parloit beaucoup, mais il n'ennuyoit jamais; c'étoit toûjours choſes nouvelles & agréables. Ce n'étoit qu'eſprit & vivacité, ſa gayeté luy a duré juſqu'à la mort, nonobſtant les douleurs de la gravelle, dont il étoit cruellement tourmenté.

Pierre Pithou, natif de Troyes, célébre par ſon érudition & par ſes emplois, mourut à Nogent ſur Seine le 1. Novembre 1596. le même jour qu'il étoit né. Il a composé un grand nombre d'ouvrages, qui ſont fort eſtimés des Sçavans; ſon Corps fut porté à Troyes, où il fut inhumé dans l'Egliſe de S. François.

François Pithou ſon frere fut, auſſi un des plus ſçavans hommes de ſon temps; il mourut en 1621.

Henry Pussort, mort Doyen du Conſeil d'Etat du Roy, natif de la Ville de Reims.

Robert Sorbon ou de Sorbonne, fut ainſi ſurnommé parce qu'il étoit du village de Sorbonne, à demi-lieuë de Rethel, Dioceſe de Reims. On tient par tradition des anciens qu'il a été Seigneur de ce lieu, qui a appartenu à différentes familles, & à préſent à M. de Richebourg, & peut valoir huit cens livres de revenu. Il y a à Sorbonne un trés-ancien Château entouré de foſſés.

Sorbon a été Chanoine de Cambray & après de l'Eglise de Paris, Aumonier & Confesseur du Roy S. Loüis, auprès duquel il étoit en grande estime, qu'il s'étoit justement acquise par son mérite. Il fonda le College nommé de son nom *Sorbonne* vers l'année 1253. où est la Faculté de Théologie de Paris, qui est sans contredit la premiere & la plus fameuse de l'Europe. Ce célébre College tombant de tous côtés en ruine, le Cardinal de Richelieu le fit magnifiquement rebâtir. La premiere pierre de ce superbe édifice fut posée le 24. Juin 1629. sous laquelle fut mise une grande médaille d'argent, où la Sorbonne fut gravée sous la figure d'une Vieille, tenant sa main gauche sur une Bible, & la droite sur le Temps, avec cette inscription : *Huic sorte bonâ senescebam.* L'Eglise de Sorbonne, où son second Fondateur est enterré, est dédiée à sainte Ursule.

*Ce tombeau qui est de marbre blanc, est un des plus beaux qui soient en France.*

SCHULAMBERT DE MONDEJEU. Ce Mondejeu est une petite Terre en Champagnée, située entre le Chêne & l'Abbaïe du Mont-Dieu, qui a donné la naissance à Jean de Schulambert, Chevalier des Ordres du Roy, Maréchal de France, Gouverneur de Berry, Gouverneur d'Arras, & Lieutenant Général du païs d'Artois. La Maison de Schulambert tient encore à présent un rang considérable dans la Marche de Brandebourg, elle est très-ancienne.

URBAIN II. Pape, natif de Châtillon ſur Marne.

URBAIN IV. Pape, natif de Troyes; il ſe nommoit Jacques Pantaléon, fils d'un Cordonnier : étant venu étudier à Paris, il fut Docteur en Droit, grand Prédicateur, Archidiacre de Liége, Légat en Pologne, & enfin Pape. J'ay parlé de luy dans l'article de la ville de Troyes, Tome I. page 243. & Tome II. page 191.

# ADDITIONS ET CORRECTIONS.

PAge 5. *ligne* 29. Quelques Hiſtoriens prétendent que l'Abbaïe de S. Thierry fut fondée vers l'an 525. Cette Abbaïe & le Village ſont à deux petites lieuës de Reims du côté du Nord.

*Page* 43. *ligne* 21. L'Abbaïe d'Igny avec ſon Bourg ſont ſitués dans le Tardenois environ à cinq lieuës de Reims du côté du Couchant.

*Page* 44. *ligne* 21. L'Abbaïe de Signy avec ſon Bourg ſont ſitués dans le Rethelois, à quatre lieuës de Château-Portien au Septentrion.

*Page* 47. *ligne* 12. L'Abbaïe d'Hautvilliers & ſon Village ſont à quatre lieuës de Reims du côté du Midy. Quelques-uns prétendent qu'elle a été fondée vers l'an 662. Cette Abbaïe eſt célebre par la régularité des Religieux, & par l'excellent vin que le terroir produit.

*Page* 49. *ligne* 16. Goteſcalque, Moine de l'Abbaïe d'Orbais, &c. Cette Abbaïe eſt de l'ordre de S. Benoît en Champagne, dans le Dioceſe de Soiſſons, ſur le ruiſſeau de Sourmelon, à trois lieuës de Montmirel & à ſix de Château-Thierry en allant vers Vertus.

Elle a été fondée environ l'an 680. par S. Rieul, Archevêque de Reims, qui y fut inhumé. Flodoard dans ſon Hiſtoire de l'Egliſe de Reims, livre III. chapitre 12. dit que Goteſcalque ſoutenoit les erreurs des Prédeſtinaciens, dont il fait le détail en partie ; cette diſcuſſion eſt le partage des Théologiens. Nous dirons ſeulement que ce Religieux trouva de puiſſans protecteurs qui entreprirent ſa défenſe ; ce qui ne le guarantit pas de mourir dans ſa priſon.

*Page* 50. *ligne* 19. L'Abbaïe de Longuay ou Longway eſt à une demi-lieuë du Bourg du Chêne le Populeux du côté du Nord, & à cinq de Mezieres du côté du Midy.

*A la même page*, *ligne* 24. L'Abbaïe de Mouzon qui eſt dans la Ville de ce nom, dont nous avons parlé Tome I. page 381. eſt aux frontieres du Luxembourg, à pareille diſtance de trois lieuës entre Sedan au Septentrion & Stenay au midy, & à onze lieuës au-deſſous de Verdun.

*Page* 57. *ligne* 11. L'Abbaïe d'Avenay eſt à deux petites lieuës d'Eparnay au Levant, & à quatre lieuës de Reims vers le Midy.

*Page* 71. *ligne* 19. Le Chapitre de l'Egliſe de S. Jean de la ville de Chaumont, &c. Il y a dans cette Egliſe un Sépulchre de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt, dont les ſtatuës ſont d'une beauté ſinguliere, & parlantes. Nous

l'avons vû avec admiration ; il passe pour le plus beau du Royaume.

*Page* 81. *ligne* 25. L'Abbaïe de Morimont & son Village sont sur les frontieres de la Lorraine & de la Franche-Comté. Les cinq Ordres militaires qu'elle a sous sa filiation sont ceux de Calatrava, d'Alcantara, de Montesa, d'Avis & de Christ, qui sont en Espagne.

*Page* 85. *ligne* 12. L'Abbaïe de Molême & son Bourg sont aux frontieres du Duché de Bourgogne, comme nous l'avons dit, sur le ruisseau de Leigne, à quatre lieuës de Bar sur Seine au Midy, à neuf de Clervaux au Couchant d'hiver en passant vers Tonnerre. S. Robert son Fondateur en fut Abbé ; il fonda ensuite l'Abbaïe de Citeaux, & il en fut aussi Abbé ; mais les Religieux de Molême employérent l'autorité du Pape pour l'y rappeller. Il substitua Albéric en sa place à Citeaux, & il retourna à Molême, où il mourut dans l'ordre de S. Benoît.

*Page* 86. *ligne* 5. L'Abbaïe de Vaux-la-Douce est dans le Doyenné de Pierre-Fitte.

*Page* 91. *ligne* 24. La Commanderie d'Esnonneaux du rang des Freres servans, est située à deux ou trois lieuës de Chaumont, & vaut environ deux mille livres de rente.

*Page* 91. *ligne* 21. La Commanderie de Corgebin, &c. C'est l'annexe de la Commande-

rie du Thors, qui eſt le Chef-lieu ſitué à quelques lieuës de Chaumont. Cette Commanderie a une Maiſon à Chaumont, dite l'Hôtel de Malte. Elle vaut neuf à dix mille livres de rente.

Il y a une Commanderie dite de la Romagne du rang des Chevaliers de Juſtice. Elle eſt la plus agréable & la plus Seigneuriale de toutes les Commanderies de Champagne. Son Château eſt agréablement ſitué ſur la riviere de Vingene, à ſix lieuës de Langres près de Monſaugeon. Il y a une belle Chapelle dans le Château, qui eſt entouré de toutes parts de la riviere, de groſſes tours & de fortifications. Il a eſſuyé des ſiéges pendant les troubles. Elle eſt d'onze mille livres de rente ſans les bois.

La Commanderie de Braux, du rang des Freres ſervans, ſituée près d'Ancerville ſur le bord de la riviere de Marne. Il y a une Chapelle dans laquelle eſt un tombeau d'un Comte de Bar, élevé en bronze. Elle vaut environ ſeize cens livres de rente.

*Page* 113. *ligne* 24. On eſpere que l'illuſtre Prélat, qui luy ſuccedera &c. Ce qui doit être entendu au cas que M. le Cardinal de Noaïlles ait cette relique en ſa diſpoſition, ſi cela eſt nous ne doutons pas que la bonté, l'affabilité & l'inclination toûjours bienfaiſante de ſon Eminence, dont nous avons

eû le bonheur d'être tous les jours le témoin, dans le temps de ſon Pontificat à Chaalons; la portera ſans doute à donner à ceux de ſes anciens Dioceſains, qui ont de la devotion à cette relique, toute incertaine qu'elle ait paru à feu M. ſon illuſtre frere, la conſolation de la revoir & de la poſſeder.

*Page* 135. *ligne* 21. On void, &c. La Commanderie de Malte de Chaalons, dite de la Neuville au Temple, eſt du rang des Chevaliers de Juſtice. Elle eſt la premiere & la plus conſidérable de Champagne. On prétend néanmoins qu'elle ne vaut que douze mille livres de rente avec ſon Annexe, qui eſt la Commanderie de Vitry, autrement dite la Commanderie de Maucourt.

*Page* 149. *ligne* 7. L'Abbaïe d'Huiron vaut environ quatre à cinq mille livres de rente à l'Abbé, & quatre mille livres aux Religieux par chacun an.

*Page* 155. *ligne* 13. L'Abbaïe de Montierender & ſon Bourg ſont dans le Perthois ſur le ruiſſeau de la Voire.

*Page* 158. *ligne* 7. L'Abbaïe de Haute-Fontaine & ſon Village ſont ſur une colline, dont le pied eſt arroſé par la riviere de Marne, entre Saint-Dizier & Larzicourt.

*Page* 164. *ligne* 18. L'Abbaïe de Beaulieu eſt près du Duché de Bar, à deux lieuës de la ville de Clermont en Argonne du côté

du Midy, & autant de Sainte-Manehould.

*Page* 166. *ligne derniere.* L'Abbaïe de Moutier ou Montier, eſt à trois lieuës de Sainte-Manehould au Midy.

*Page* 177. *ligne* 10. Outre les Bénéfices, &c. La Commanderie de Saint-Amand eſt du rang des Freres ſervans. Le principal lieu de cette Commanderie eſt à Hautecourt près d'Epenſe. Elle eſt d'environ deux mille livres de rente.

*Page* 181. *ligne* 4. Il y a, &c. La Commanderie de Ruets eſt du rang des Chevaliers de Juſtice, ſituée près de la forge de Bayard. Il y a un Château foſſoyé, & une grande Chapelle ornée de portraits des Saints de l'Ordre. Son annexe eſt un Fief au-deſſous de Langres, où il y a une Chapelle.

*Page* 181. *ligne* 8. On voit à Waſſy, &c. Ces Capucins Hibernois avoient été établis à Sedan & à Charleville en 1608. Ils ont tous les ans de penſion du Roy quatre cens livres comme Miſſionnaires.

*Page* 186. *ligne* 15. huit mille de rente, *liſez* huit mille livres.

*Page* 190. *ligne* 10. Le Chevecier & le Scholaſtique.

Le Chevecier eſt ce qu'on nomme ailleurs Tréſorier, qui garde les chefs des Saints & les reliques.

Le Scholaſtique eſt ce qu'on appelle dans

d'autres Eglises Théologal & Ecolâtre; noms & dignités qu'on donnoit à ceux qui tenoient les Ecoles Eccléſiaſtiques, & qui enſeignoient les Clercs de chaque Egliſe.

Par Lettres Patentes du 24. Juin 1415. le Roy Charles VI. ſupprima une des Prébendes de cette Egliſe, pour la nourriture des enfans de chœur; en faveur deſquels on ſupprima une ſeconde Prébende par Lettres Patentes du Roy Loüis XI. en Juin 1478. Depuis ce temps il y a eû encore pluſieurs autres Prébendes ſupprimées. Et enfin par Lettres Patentes du mois d'Octobre 1710. le Roy Loüis XIV. ſupprima encore cinq Dignités & dix-neuf Canonicats, pour donner aux autres Chanoines de quoy ſubſiſter.

Les Dignités ſupprimées ſont le Prevôt, le Tréſorier, le Scholaſtique, le Celerier, & le Chevecier.

Le Roy eſt Chanoine de cette Egliſe, comme étant aux droits du Comte Henry le Large, I. du nom, dixiéme Comte de Champagne, Fondateur de cette Egliſe, dont l'Evêque de Troyes eſt Supérieur & Chanoine, par accord fait avec ce Chapitre.

Quand cette ſuppreſſion ſera finie, ce Chapitre ſera compoſé de quatre Dignités, ſçavoir, Doyen, Sous-Doyen, Chantre & Sous-Chantre, vingt-cinq Chanoines, dont trois ſont Réguliers, l'un de S. Loup, l'autre de

S. Martin, & le troisiéme de la Trinité: chacun desquels est nommé par son Abbé ou Ministre ; ce droit leur ayant été donné par le Comte Henry.

Ces trois Prébendes sont de véritables Bénéfices, & non de simples commissions, comme quelques-uns l'ont avancé, puisque les pourvûs le sont en titre, ainsi que les autres Chanoines Séculiers.

Outre les Chapelains qui sont en grand nombre dans cette Eglise, tant à la collation du Roy, que du Chapitre, du Doyen & du Trésorier, il y a encore quatre Chanoines qui portent le titre de Chanoines de Notre-Dame, qui ont un revenu séparé avec une Prébende de S. Etienne qu'ils partagent entr'eux.

*Page* 193. *ligne* 29. Prieuré S. Martin, *lisez* de S. Martin.

*Page* 197. *ligne* 24. La Commanderie de Troyes &c. Elle est du rang des Chevaliers de Justice du ressort & des limites du grand Prieuré de France.

*Page* 214. *ligne* 3. L'Abbaïe de Nesle étoit à une lieuë de Ville-Nôce, dans un endroit fort marécageux.

*Page* 220. *ligne* 4. L'Abbaïe de Montieramey, &c. Elle est située sur le ruisseau de Barse, à quatre lieuës de Troyes vers le Levant du côté de Bar sur Aube.

*Page* 223. *ligne* 8. L'Abbaïe du Reclus, &c. On prétend qu'elle a été bâtie par S. Bernard.

*Page* 225. *ligne* 22. On a donné au public plusieurs histoires des amours d'Abailard & d'Héloïse ; on y a mêlé dans quelques-unes des faits romanesques ; Ce qu'on peut dire de certain, est qu'Abailard a été fameux par son esprit & par ses disgraces.

Pour ne pas s'écarter dans la vérité de cette histoire, on peut lire les lettres de ces deux Amans, qui ont été traduites en François, dont on voit les originaux Latins dans un livre in 4°. qui porte pour titre *Petri Abaelardi opera, &c.* imprimé à Paris chez Nicolas Buon, ruë S. Jacques 1616. On peut encore lire ce que Dom Felibien Religieux Benédictin la Congrégation de S. Maur, dit de luy, page 144. de l'Histoire de S. Denis en France qu'il a donnée au public in folio en 1706. imprimé chez Frederic Leonard, ruë S. Jacques à Paris, qui est un chef-d'œuvre non seulement pour la vérité des faits historiques ; mais encore pour la beauté & la briéveté du stile.

Dans les lettres de ces deux amans on admire la suscription d'une des lettres d'Héloïse à Abailard, qui est telle.

*Domino suo, imò Patri ; Conjugi suo, imò Fratri ; Ancilla sua, imò Filia ; ipsius Uxor,*

*imò soror ; Abaelardo Heloissa.*

C'EST à son Maître, c'est à son Pere, c'est à son Frere, c'est à son Mary ; qu'une Servante, qu'une Sœur, qu'une Fille, qu'une Femme ; Et pour renfermer en un mot tout ce que ces noms ont de soumis, de respectueux, de tendre & de libre ; C'EST à son Abailard qu'Héloïse écrit.

Toute cette lettre est fort passionnée, on remarque dans toutes les lettres de ces deux amans des pensées & des expressions très-touchantes, qui font connoître qu'ils ont eû beaucoup à souffrir pour combattre leurs passions.

On prétend qu'Abailard est celuy qui a composé le *Roman de la Rose*, qui est recherché & estimé des curieux.

*Page* 247. *ligne* 3. L'Abbaïe de Mureau ; quelques-uns l'appelle Mirevaux. Elle est dans le Bassigny aux frontieres du Barrois, à une petite lieuë de Neufchâteau sur Meuse au Couchant, & à quatre de Vaucouleurs au Midy.

*Page* 247. *ligne* 28. L'Abbaïe de Pontigny & son Bourg sont en Champagne sur la riviere de Serin, elle est du Diocese & à quatre lieuës d'Auxerre.

*Page* 321. *ligne* 18. Sous les ordres du Roy, &c. Le Roy Loüis XIV. se trouva en personne à ce siége.

*A la même page, ligne* 19. Il accompagna Madame en Angleterre, &c. Ce fut en l'année 1670. au voyage que cette Princesse fit pour voir le Roy d'Angleterre son frere.

*Page* 322. *ligne* 29. Château-Villain, &c. *Castrum Villanum.* Il y a un Château sur la riviere d'Aujon, à trois lieuës de Clervaux & à cinq de Bar sur Aube vers le Midy, sur les frontieres du Duché de Bourgogne.

*Page* 331. *ligne* 7. Oger I. qui vivoit du temps de S. Loüis. *lisez* Oger I. de ce nom, qui vivoit du temps de Philippe Auguste, ayeul de S. Loüis.

*Page* 338. *ligne* 26. Hugues, Comte de Roucy, fonda l'Abbaïe de la Valleroy l'an 1147. &c. Cette Abbaïe est de l'ordre de Citeaux dans le Diocese de Reims, à trois lieuës de Château-Portien & à deux lieuës de Moncornet.

Dans le temps qu'on achevoit d'imprimer ces Mémoires, nous avons appris que le Roy avoit nommé M. l'Abbé de Tavannes, à l'Evêché de Chaalons. Il est difficile d'exprimer la joye que cette nouvelle a donnée aux habitans de cette Ville, qui sont très-bien informés que ce Prélat a sçû joindre à une naissance illustre, une science profonde, une bonté charmante, une piété solide, & une modestie qui fait l'admiration

des perſonnes, qui ont l'honneur de l'approcher. C'eſt cette idée que nous avons de ſon mérite, qui augmente l'empreſſement que nous avons de poſſeder un Prélat, qui conférera ſans doute plus de gloire à ſa dignité, qu'il n'en recevra de la place éminente en laquelle la providence l'a élevé.

*Fin du ſecond Tome.*

# TABLE
## DES MATIERES.

### A

ABbaïes du Dioceſe de Reims, *page* 8,
Avenay, 57.
Belleval, *ibid.*
Chéhéry, 55.
Chaumont, 50.
Elan, 45.
Hautvilliers ou Auvilliers, 47.
Igny, 43.
Landêve, 45.
Longuay, 50.
Mouzon, *ibid.*
Novy, Prieuré 65.
Saint Baſle, 40.
Saint Denis de Reims, 20.
Saint Etienne de Reims, 22.
Sainte Claire de Reims, 25.
Saint Martin d'Eparnay, 45.
Saint Nicaiſe de Reims, 18. & *Tome I.* 306.
Saint Pierre de Reims, 21.
Saint Remy de Reims, 14. 15. & *Tome I.* 294.
Saint Thierry, 5. & 29.
Sept-Fontaines, 56.
Signy, 44.
Dioceſe de Langres.
Auberive, 83.
Beaulieu, *ibid.*

Beze, 84.
Beimont, 88.
Clervaux, 79.
La Crête, 85.
Longuay, *ibid.*
Molême, *ibid.*
Morimont, 81.
Moret, 87
Notre-Dame du Val des Ecoliers, *ibid.*
Poulangis, 89.
Sept-Fontaines, 88.
Diocese de Chaalons.
Andecy, 173.
Beaulieu, 164.
Chattrices, 166.
Cheminon, 160.
Haute-Fontaine, 158.
Huyron, 149.
La Charmoye, 170.
Moiremont, 163.
Montcets, 158.
Montierender, 155.
Moutier 166.
Notre-Dame de Saint-Dizier, 173.
Notre-Dame de Vertus, 170.
Saint Jacques, *ibid.*
Saint Memie, 138.
Saint Pierre de Chaalons, 120.
Saint Sauveur de Vertus, 168.
Saint Urbain, 153.
Toussaints de Chaalons, 123.
Trois-Fontaines, 162.
Diocese de Troyes.
Basse-Fontaine, 216.
Beaulieu, 215.
Boulancourt, 218.

Chante-Merle, 213.
La Chapelle aux Planches, 217.
La Rivoux ou du Rivoux, 211.
Le Paraclet, 225.
Le Reclus, 223.
Macheret, 237.
Montieramey, 210.
Montier-la-Celle, 206.
Nesle, 214.
Notre Dame de Sezanne, 224.
Notre-Dame des Prés, 223.
Notre-Dame lès Rameru, 212.
Saint Loup de Troyes, 192.
Saint Martin de Troyes, 195.
Sceliers, 222.
Notre Dame de Troyes, Prieuré, 199.
Diocese de Soissons.
L'Amour-Dieu, 245.
Diocese de Verdun.
La Chalade, 183.
Diocese de Toul.
Mureau, 247.
Notre-Dame de Benoitevaux, *ibid.*
Diocese d'Auxerre.
Pontigny, *ibid.*
Abbaïe de S. Thierry réünie à l'Archevêché de Reims pour indemnité, 5.
Additions & Corrections, 393.
Aigremont, Baronie, 341.
Martin Akakia, 361.
Martin Akakia son fils, *ibid.*
Germain Alart, Evêque, 362.
Saint Alpin, 359.
Amboise, illustre maison, 324. & 325.
George d'Amboise, 374.
Ambonville, Comté, 330.

Andecy, Abbaïe, 173.
Anglure, Baronie, 341.
Loüis d'Anglure, 375.
Saladin d'Anglure, 331. & 374.
Robert d'Arbriſſel, 372.
Archevêché de Reims, 3.
Archevêque de Reims, ſes qualités & ſes Suffragans, 4. & 5. Il étoit autrefois en poſſeſſion de viſiter les Dioceſes de ſes Suffragans, 6. Philippe Auguſte luy donne le titre de Duc, 7.
Arzilliers, Baronie, 342.
Auberive, Abbaïe, 83.
Olivier Aubertin, Minime, 359.
Aubertin, 361.
Avenay, Abbaïe, 57. & 394.
Edmond Auger, 359.
Auguſtins de Reims, 27.
Aumont, Duché, 319.
Autry, Comté, 330.
Ay, petite Ville, *Tome I. page* 416.

B

BAchelier de Reims, 362.
Baradat, 353.
Baye, Baronie, 342.
Baſſe-Fontaine, Abbaïe, 216.
Beaulieu, Abbaïe du Dioceſe de Langres, 83.
Beaulieu, Abbaïe du Dioceſe de Chaalons, 164. & 397.
Beaulieu, Abbaïe du Dioceſe de Troyes, 215.
Beaufort, Duché, 322.
Beaupré, Baronie, 342.
Beauveau, 353.
Béchamp, Prieuré, 174.
Bellay, 354
Belleval, Comté, 330.
Belloy, 354.

Beimont, Abbaïe, 88.
Beze, Abbaïe, 84.
Blaiſe, Baronie, 342.
Blondel, 364.
Bonnecourt, Marquiſat, 323.
Bonnet, Baronie, 342.
Boucherat, 355.
Boulancourt, Abbaïe, 218.
Bourbonne, Baronie, 342.
Bourlémont, Comté, 330.
Bourſaut, Baronie, 344.
Bracancourt, Convent de Minimes, 92.
Brienne, Comté, 332.
Paul ou Nicolas Buchet ou Bouchet, Evêque de Verdun, 362.
Bureau des Finances de Champagne, 266.
Buſſy le Châtel, Baronie, 344.

C

Capucins de Bar ſur Aube, *Voyez ceux de Waſſy.*
Capucins de Joinville, 379.
de Langres, 71.
de Reims, 28.
de Saint-Dizier, 178.
de Sainte-Manehould, 182.
de Sedan, 67.
de Waſſy, 181. & 398.
Carmelites de Reims, 26.
Carmes de Reims, 27.
Cauchon, 355.
Nicolas Cauſſin Jeſuite, 364.
Chaalons, 94. Son College, Séminaire, Hôpitaux, Convents & Communautés, 116. & *ſuivantes.* Avidité des Traitans des Iſles & Iſlots, & leurs prétentions injuſtes contre cette ville, réprimées, *page* 255.
Guillaume de Champagne, Cardinal, 365.

Chante-Merle, Abbaïe, 213.
Chapelaines, 350.
Chapes, Marquisat, 323.
Sept Chapitres dans le Diocese de Reims, 8.
Chapitre de Notre-Dame de Reims, 8. & 9.
Chapitres de Château Vilain, de Bar sur Aube, de Mussy l'Evêque, de Grancey, de Fouvent & de Châtillon sur Seine, 71. & 72.
Chapitres des Eglises Collégiales de saint Pierre de Mezieres, de Braux & de Montfaucon, 13. & 14.
Chapitre, Prieurés & Mathurins de Vitry, 143.
Chapitre, Eglise, Reliques & Tombeau du Château de Joinville, 144.
Chapitre de S. Etienne de Troyes, 190. & 398.
Chapitre de S. Jean de Chaumont, 71. & 394.
Chapitre de Vertus, 149.
Chartreuse de Lugny, 91.
du Mont-Dieu, 61.
de Troyes, 201.
Château-Portien, 316.
Château-Vilain, Ville & Duché, 322.
Château-Vilain, Comté, 332.
Châtillon, petite Ville, *Tome I. page* 415.
Gaucher de Châtillon, 369.
Nicolas de Châtillon, 371.
Chatrice, Abbaïe, 166.
Chaumont en Portien, Baronie, 345.
Chaumont, Abbaïe, 50.
Chéhéry, Abbaïe, 55.
Cheminon, Abbaïe, 160.
Chevecier, 398.
Choiseüil, Baronie, 345.
Charles, & César de Choiseüil, *ibid.*
Cimetiere de Notre-Dame de Chaalons, 114.
Clairmarets, Prieuré, 66.
Clermont en Argonne, Comté, 332.

Clervaux, Abbaïe, 79.
Circy ou Cirey, Baronie, 344.
Nicolas de Clemengis, 371.
Charles Colbert, *ibid.*
N. Colbert Evêque, 372.
Pierre Comestor, *ibid.*
College de Charleville, 68.
College de Vitry, 177
Colombay aux deux Eglises, Baronie, 346.
Commanderie de Malthe à Chaalons, 135 & 397.
Commanderie de Braux, 396.
Commanderie du Temple de Reims, 25.
Commanderie de la Romagne, 396.
Commanderie de Malthe, proche Vitry, nommée Saint-Amand, 177 & 398.
Commanderie de Malthe de la Rupt ou Ruets, en-
Commanderie de Malthe à Troyes, 197. & 400.
tre Joinville & Saint-Dizier, 181. & 398.
Commanderie de Malthe, dite Corgebin, & une autre dite d'Enonneaux, 91. & 395.
Commerce de Champagne, 290.
Commerce & Manufactures de la Province, divisé par Elections, 290 *jusqu'à* 313.
La Congrégation, Convent de Religieuses de Reims, 26.
Convents de Chaalons, 125. & *suivantes.*
Convent de Fontevrault, proche Troyes, 205.
Convents de Langres, 71.
Convents de Reims, 25 & *suivantes.*
Convents de Troyes, 199. & *suivantes.*
Convents de Vitry, 177. les Hôpitaux, 178.
Cordeliers de saint Ame, proche Joinville, 180.
Cordelieres de Reims, dites de sainte Claire, 25.
Cordeliers de Reims, 28.
Cornay Baronie, 346.
Coypel, 372.

D

DAmpierre, Marquisat, 323.
Dampierre le Château, Comté, 334.
Dignités du Chapitre de Reims, 8. & 9.
Diocese de Chaalons, 94.
Diocese de Langres, 68.
Diocese ou Archevêché de Reims, 3.
Diocese de Troyes, 185.
Domaines de Champagne, 278.
Dominicains ou Jacobins de Reims, 27.
Dormans, Châtellenie, 349. depuis érigée en Comté, 334.
Jean de Dormans, 377.
Guillaume de Dormans, 379.
Droits anciens des Archevêques de Reims, 5. & 6.
Du Rivoux ou la Rivoure, Abbaïe, 211.

E

EChevinage de Chaalons, 272.
Eglise Cathêdrale de Chaalons, 95. Son Chapitre & ses dignités, 97.
Eglises Collégiales & Paroissiales de la Trinité de Chaalons & de Notre-Dame, 105. & 106.
Eglise Cathêdrale de Langres, 70.
Eglise Cathédrale de Reims. 8 Elle a donné quatre Papes au S. Siége 8.
Eglises Collégiales de Reims, 10. 11. & 12.
Eglise Cathédrale de Troyes & son Chapitre, 186.
Eglise Collégiale de S. Etienne de Troyes, son Chapitre & Tombeaux, 189 & *Tom. I* 399.
Eglise Collégiale de S. Urbain de Troyes, & son Chapitre, 191.
Eglises, Hôpital & Convents de Sainte-Manehould, 181. & *suivantes.*
Elan, Abbaïe, 45.
Claude d'Epense, 380.
Epineuse-Val, Prieuré, 174.

Efternay, Maquifat, 323.
Efcot, Baronie, 346
Etienne, Cardinal, 381.
Etoges, Comté, 335.
Evêché de Troyes, 185.

F

la FAuche, Baronie, 346.
la Ferté fur Amance, Baronie, *ibid.*
Foicy, Convent de l'ordre de Fontevrault, 105.
Fouvent, Baronie, 346.

G

Sainte GErmaine, 382.
Jean Gerfon, 383.
Girardon, *ibid.*
Gondrecourt, Châtellenie, 350.
Gothefcalque, 49. & 393.
Gouvernement Ecclésiaftique, 1.
Gouvernement Militaire, 249.
Gouverneurs de la Province de Champagne. 249. & *fuivantes.* Ses Lieutenans Généraux, 251. Villes qui n'ont que des Gouverneurs, 259.
Grancey, Baronie, 346.
Grandpré, Comté, 335.

H

HAute-Fontaine, Abbaïe, 158. & 397.
Hautvilliers, Abbaïe, 47. & 393.
Nicolas d'Hauffonville, 380.
François-Henry d'Hauffonville de Vaubecourt, Evêque de Montauban, 381.
L'Hôpital & la Communauté des Dames Religieufes de Waffy, 181.
Huyron, Abbaïe, 149. & 397.

I

Sainte IIbée, 383.
Jefuites de Chaalons, 117.
Jefuites de Charleville, 68.

Jesuites de Reims, 23.
Igny Abbaïe, 43. & 393.
Imarus, 384.
Inteville, Marquisat, 323.
Liste des Intendans de la Province, 265.
Joigny, Comté, 336.
Interville, Marquisat, 323.
Jean Sire de Joinville, 384.
Jovinus, *ibid.*
Charles-François de Joyeuse, Jean Armand & le Pere Ange de Joyeuse, 384.
Isles & Islots, Avidité des Traitans, 255.
Justices de Champagne, leurs différens tribunaux, 264. Ses Présidiaux, Bailliages, Prevôtés, & autres Justices &c. 266. 267. & *suivantes.*

L

LA Celle, Prieuré, 234.
La Chapelle aux Planches, Abbaïe, 217.
La Chalade, Abbaïe, 183.
La Charmoye, Abbaïe, 170.
La Crête, Abbaïe, 85.
L'Amour-Dieu, Abbaïe, 245.
Landêve, Abbaïe, 45.
Langres, son Eglise Cathédrale, son Chapitre, ses Paroisses, Séminaire, College, Convents &c. 70. & 71.
La Rivoux ou du Rivoux, Abbaïe, 211.
Le Jardin, Prieuré, 238.
Le Paraclet, Abbaïe, 225.
Livron, 356.
Longuay, Abbaïe du Diocese de Langres, 85.
Longuay, Abbaïe du Diocese de Reims, 50. & 394.
Longueau, Monastere de Religieuses de l'ordre de Fontevrault de Reims, 25.
Louvois, Marquisat, 323.

Mouzon, Abbaïe, 50 & 394.


M

MAbillon. Dom Jean-Baptiste Mabillon, 385.
Macheret, Abbaïe, 237.
Sainte Macre, 385.
Sainte Manehould & ses sœurs, 387.
Maisons les plus illustres & les Terres titrées de Champagne, qui sont par ordre Alphabetique depuis la *page* 314. *jusquà* 357.
Manufactures de Champagne, 290.
Maréchaussée de Champagne, 261.
Mathieu, Cardinal, 387.
Mathurins & Ministrerie de Chaalons, 129.
Mathurins & Ministrerie de Troyes, 200.
Mathurins & Ministrerie de Vitry en Perthois, 143.
Mezieres la grande Paroisse, Baronie, 347.
Mezieres : Ses fortifications, 253.
Mignard, Peintre fameux, 389.
Minimes de Bracancourt, 92.
Minimes de l'Epine, 185.
Minimes de Reims, 29.
Minimes de Vitry, 177.
Moines Mariés de Chaalons, 136.
Moiremont, Abbaïe, 163.
Molême, Abbaïe, 85. & 395.
Montcets, Abbaïe, 158.
Mont-Dieu, Chartreuse, 61.
Montier-la-Celle, Abbaïe, 206.
Montieramey, Abbaïe, 220. & 400.
Montier de l'Isle, Prieuré, 91.
Montierender, Abbaïe, 155. & 397.
Montsusin, Baronie, 347.
Moret, Abbaïe, 87
Morimont, Abbaïe, 81. & 395.
Moulins de Méry sur Seine, Baronie, 347.
Moutier, Abbaïe, 166. & 398.

Mureau, Abbaïe, 247.

N

NAnteüil, 389.
Nesle, Abbaïe, 214. & 400.
Jean de Nettancourt, Comte de Vaubecourt, 380.
Notre-Dame de Benoitevaux, Abbaïe, 247.
de l'Epine, *Tome I.* 169.
de Saint-Dizier, 173.
de Sezanne, 224.
des Prés, 223.
de Troyes, 193.
de Vertus, 170.
lès Rameru, 212.
du Val des Ecoliers, 87.
des Hermites, Prieuré, 175.
Novi, Prieuré de conséquence, 65.

O

OBservations sur les vies des Comtes de Champagne sont *Tome I. page* 397.
Olisy, Marquisat, 323.

P

PAraclet, Abbaïe, 225.
Paroisse de Joinville dediée à Notre-Dame, 148.
Paroisse de S Alpin de Chaalons, 115.
Paroisses de Troyes, 191.
Pavé de marqueterie, à S. Remy de Reims, *Tome I.* 301. & *suiv.*
Pavé de marqueterie, à S. Symphorien de Reims, 10.
Nicolas Perrot d'Ablancourt, 389.
Personnes illustres nées en Champagne, depuis la *page* 3‹8. jusqu'à 392.
Piney, Duché, 317.
Pierre & François Pithou, 390.
Plancy, Marquisat, 324.
Pleurs, Marquisat, *ibid.*
Pontigny, Abbaïe, 247.

Pou-

Foulangis, Abbaïe 89.
Prieuré de Novi, 65.
Pseaume, Evêque de Verdun, 164.
Henry Pussort 390.

R

RAmeru, Baronie, 347.
Recollets de Chaalons, 128.
Recollets de Sezanne, 238.
Recollets de Vitry, 178.
Reclus ou du Reclus, Abbaïe, 223.
Régimens de Milice levés en Champagne, 260.
Rénel, Marquisat, 324.
Rethel, Duché, 314. Ses Convents, 68.
Rimaucourt, Baronie, 347
Rocroy, ses fortifications faites & à faire, 256. *& suivantes.*
Rosnay, Comté, 336.
Rorté, Baronie, 347.
Roucy, Comté, 337.
Ruvigny, Prieuré, 67.

S

SAint Alpin de Chaalons, Paroisse, 115.
Saint Antoine de Reims, 24.
Saint Bâle, Abbaïe, 40.
Saint Belin, Prieuré, 247.
Saint Denis de Reims, Abbaïe, 20.
Saint-Dizier, son Hôpital & ses Convents, 178.
Saint Etienne de Reims, Abbaïe de filles, 21.
Sainte-Manehould, son Eglise Paroissiale, 181. Ses Convents & son Hôpital, 182. *& suivantes.*
Sainte Vaubourg, Prieuré, 65.
Saint Geosme, Prieuré, 90.
Saint Gond ou Gaond, Prieuré, 230.
Saint Jacques, Abbaïe, 170.
Saint Julien de Sezanne, Prieuré, 235.
Saint-Just, Baronie, 348.

Saint Loup de Troyes, Abbaïe, 192.
Saint Martin d'Eparnay, Abbaïe, 45.
Saint Martin ès Aires de Troyes, Abbaïe, 195.
Saint-Martin d'Ablois, Baronie, 350.
Saint Memie, Abbaïe, 138.
Saint Nicaise de Reims, Abbaïe, 18.
Saint Nombril prétendu être de N. S. Jesus-Christ, qui étoit en l'Eglise de Notre-Dame de Chaalons, enlevé par son Evêque en 1707. *page* 107. & 396.
Saint-Phal, Marquisat, 325.
Saint Pierre d'Avenay, Abbaïe, 57.
Saint Pierre, de Reims, Abbaïe de filles 21.
Saint Pierre de Chaalons, Abbaïe, 120.
Chapitre de S. Pierre de Mezieres, de Braux & de Montfaucon, 12. 13 & 14.
Saint Remy de Reims, Abbaïe, 14. 15. 16. 17. & 18 Son pavé de marqueterie, *Tome I.* 301. & *suivantes.*
Saint Sauveur de Vertus, Abbaïe, 168.
Saint Symphorien Eglise Collégiale de la Ville de Reims, & son pavé de marqueterie, 10.
Saint Thibault, Prieuré, 247.
Saint Thierry, Abbaïe, 29. & 393.
Saint Thimothée & Sainte Balsamie Eglises Collégiales de Reims, 12.
Saint Urbain, Abbaïe, 153.
Sceliers, Abbaïe, 222.
Scholastique, 398.
Schulambert de Mondejeu, 391.
Sedan, son Séminaire, son College & ses Convents, 67. & *suivantes.* Ses fortifications faites & à faire, 259. Son Château est le lieu de la naissance de M. de Turenne, *ibid.*
Séminaire de Reims, 23.
Senc-Fontaine, Baronie, 347.

Senuc, Prieuré, 67.
Sept-Fontaines, Abbaïe du Diocese de Langres, *page* 88.
Sept-Fontaines, Abbaïe du Diocese de Reims, 56.
Sépulchre de Jesus Christ, magnifique, 394.
Serment que prêtent les Evêques de Chaalons entre les mains des Echevins lors de leur entrée en cette Ville, 273.
Sezanne, Comté, 339.
Signy, Abbaïe, 44. *&* 393.
Sillery, Marquisat, 325. *& suivantes.*
Robert Sorbon, 390.

T

M. l'Abbé de TAvannes, nommé à l'Evêché de Chaalons, 403.
Terres Titrées, & Maisons les plus illustres de Champagne, 314 *jusqu'à* 357. elles sont par ordre Alphabétique.
Thermes, Baronie, 348.
Thuisy, Marquisat, 328.
Le Tour, Baronie, 348.
Toussaints, Abbaïe de Chaalons, 123.
Trichatel, Baronie, 348.
Trois-Fontaines, Abbaïe du Diocese de Chaalons, 162.
Troissy, 349.
Troyes, 186. Son Séminaire, ses Convents, Colleges, Communautés & Hôpitaux, 198. 199. *& suiv.*
Les deux Tombeaux magnifiques des Comtes de Champagne, qui sont au milieu du Chœur de saint Etienne de Troyes, ne sont point marqués dans la Table du *Tome I.* dans lequel ces tombeaux sont décrits : sçavoir, le premier Tombeau, 399.
Le second Tombeau, 406.
M. Turenne, 381.

V

VAl-Dieu, Prieuré, 238.
Valdône, Prieuré, 176.
Le Val des Ecoliers, 87.
Varennes, Prieuré, 90.
Vaubecourt, Comté, 340.
Vaucouleurs, son Eglise Collégiale, ses Convents & Prairies, 247.
Vau la-Douce, Abbaïe, 86 & 395.
Vendeuvres, Marquisat, 329.
Vezilly, Baronie, 349.
Vignorix, Comté, 340.
Villacerf, Marquisat, 329.
Villes de Champagne fortifiées, 252.
Villes de l'Archevêché de Reims, 7. & 8.
Ville sur Tourbe, Baronie, 349.
Vitry, son Chapitre, 142. Son College, Convents & Hôpitaux, 143.
Urbain II. & Urbain IV. 392.

FIN.